



Couple recomposé et parents séparés : comprendre l'exercice de la coparentalité au sein des familles recomposées

Thèse

Marion Adamiste

Doctorat en psychologie
Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

© Marion Adamiste, 2022

**Couple recomposé et parents séparés :
comprendre l'exercice de la coparentalité au sein des
familles recomposées**

Thèse

Marion Adamiste

Sous la direction de :

Sylvie Drapeau, directrice de recherche
Marie-Christine Saint-Jacques, codirectrice de recherche

Résumé

La coparentalité réfère initialement à la relation entretenue par les deux parents d'un enfant concernant son éducation et son bien-être. En contexte de recomposition familiale, cette relation peut s'activer à la fois dans le couple recomposé (un parent et un beau-parent) et dans l'équipe coparentale composée de trois (deux parents et un beau-parent) ou quatre adultes (deux parents et deux beaux-parents). La coparentalité est un concept multidimensionnel composé de six dimensions : le soutien, le conflit, l'accord/désaccord éducatif, l'engagement, la division du travail et la triangulation. Les objectifs de cette thèse sont de comprendre comment ses dimensions se déploient au sein des couples recomposés et des équipes coparentales, mais aussi d'examiner les éléments contextuels qui permettent de comprendre les différents fonctionnements coparentaux des couples et des équipes. L'approche qualitative a été privilégiée et 16 couples recomposés, à la fois mère-beau-père et père-belle-mère, ont participé à une entrevue semi-dirigée.

Les résultats ont permis de dégager trois fonctionnements coparentaux propres aux couples recomposés : *cohésif équilibré*, *cohésif déséquilibré* et *non cohésif déséquilibré*. La cohésion fait référence au soutien que s'apportent les membres du couple et l'équilibre/déséquilibre rend compte du niveau d'engagement de chacun. Les couples *cohésifs équilibrés* se soutiennent et s'engagent de manière relativement équilibrée, que ce soit concernant des aspects disciplinaires, socioéducatifs ou émotionnels. Les couples *cohésifs déséquilibrés* se soutiennent, mais s'engagent de manière déséquilibrée auprès de l'enfant. L'un des membres va délaissé occasionnellement les aspects disciplinaires. Enfin, les couples *non cohésifs déséquilibrés* ne se soutiennent pas ou très peu et s'engagent de manière déséquilibrée. C'est souvent le beau-parent qui délaissé entièrement les aspects disciplinaires. Plusieurs éléments ont été rapportés comme venant expliquer ces différents fonctionnements coparentaux. Ils sont relatifs aux enfants (âge, acceptation, personnalité), aux beaux-parents (difficultés liées au rôle, expériences) ainsi qu'au temps, à la famille et à la communication.

Trois fonctionnements relatifs aux équipes coparentales sont également mis en évidence : *cohésif*, *non cohésif conflictuel* et *non cohésif déséquilibré*. Les équipes *cohésives* se soutiennent mutuellement et sont très rarement en conflit. Les équipes *non cohésives conflictuelles* sont, à l'inverse, régulièrement en conflit et incapables de se soutenir. Enfin, les équipes *non cohésives déséquilibrées* présentent un faible niveau de conflit et de soutien (soutien unilatéral). L'engagement entre les deux foyers de l'enfant est déséquilibré, l'un d'eux est peu engagé, ce qui amène à la fois peu de soutien et peu de conflits. Finalement, les éléments permettant de comprendre cette diversité sont relatifs à l'autre parent (attitude et comportements, difficultés personnelles, communication), à la qualité de la relation des parents séparés et au temps.

Mots-clés : coparentalité, famille recomposée, couple recomposé, équipe coparentale

Abstract

Coparenting refers to the relation between both parents regarding education and well-being of a child. In stepfamilies, these relationships can be active both in the “step couple” (parent and stepparent) and in the coparenting team of three (two parents and one stepparent) or four adults (two parents and two stepparents). Coparenting is a multidimensional concept composed of six dimensions: support, conflict, educative agreement/disagreement, engagement, division of labour and triangulation.

The present thesis aims to understand how its dimensions are distributed within step couples and coparenting teams but also to investigate contextual elements, which contribute to the understanding of coparenting patterns in step couples and teams. A qualitative approach has been used and 16 step couples, both mother–stepfather and father–stepmother, participated in a semi-structured interview.

Results draw three coparenting functioning patterns specific to step-couples: *cohesive balanced*, *cohesive imbalanced* and *non-cohesive imbalanced*. Cohesion refers to the support between each couple’s members and the balanced/imbalanced is related to the level of engagement between each other. Balanced cohesive couples, support each other and are engaged in a balanced way concerning disciplinary, socio-educational and emotional aspects. Imbalanced cohesive couples support each other, but are engaged in an imbalanced way with the child. The stepparent is usually the person who occasionally gives up the disciplinary aspects. Last, the non-cohesive imbalanced couples, don’t support each other or just a few and are engaged in an imbalanced way, it means that one of the members gives up totally the disciplinary aspects. Various elements have been reported to explain the different coparenting functioning patterns. These are relative to children (age, acceptance, personality), stepparents (role difficulties, experiences) but also timing, family and communication.

Three specific functioning patterns to coparenting teams were also revealed: *cohesive*, *cohesive conflictual* and *non-cohesive imbalanced*. Cohesive teams support each other and are rarely in conflict. On the other hand, cohesive conflictual teams are regularly in conflict but enable to support each other. Last, non-cohesive imbalanced teams are not in conflict, and don’t support a lot (unilateral support). Engagement between both households is imbalanced, one of them is too weakly engaged which generates less support and fewer conflicts. Finally, these elements, that allow understanding this diversity, are relative to the other parent (attitude and behaviour, personal difficulties, communication), the quality of the separated parents’ relationship and timing.

Keywords: coparenting, stepcouple, stepfamily, coparenting team

Table des matières

Résumé	ii
Abstract	iii
Liste des figures.....	vii
Liste des tableaux	ix
Remerciements	xi
Introduction	1
Chapitre 1 : Mise en contexte.....	3
1.1 Problématique.....	3
1.2 Recension des écrits.....	8
1.2.1 Les familles recomposées	9
1.2.2 La coparentalité dans les familles recomposées	12
1.2.3 Les rôles parentaux et beaux-parentaux	20
1.2.4 Les facteurs contextuels jouant un rôle dans l'exercice de la coparentalité en famille recomposée	23
1.3 Limites méthodologiques et liées aux connaissances.....	26
1.4 Conclusion du chapitre	27
Chapitre 2 : Cadre d'analyse	29
2.1 Appliquer la théorie des systèmes aux familles recomposées.....	29
2.2 Coparentalité : un concept multidimensionnel	33
2.2.1 Des typologies pour expliquer les fonctionnements coparentaux	37
2.2.2 La coparentalité dans le couple recomposé	39
2.2.3 La coparentalité dans une triade ou un quatuor : une équipe coparentale	42
2.3 Conclusion du chapitre	43
Chapitre 3 : Méthodologie.....	45
3.1 Approche privilégiée	45
3.2 Population.....	45
3.3 Techniques d'échantillonnage	47
3.4 Échantillon.....	48
3.5 Recrutement.....	53
3.6 Modes de collecte	53
3.6.1 L'entrevue semi-structurée	53
3.6.2 Le tableau de partage des tâches et des responsabilités parentales.....	56
3.6.3 Le questionnaire sociodémographique	57
3.7 Procédures de collecte	57
3.8 Stratégie d'analyse.....	58
3.9 Considérations éthiques.....	61
Chapitre 4 : Analyse des résultats	63
4.1 Exercice de la coparentalité dans les couples recomposés	63

4.1.1	L'engagement	63
4.1.2	Le soutien.....	67
4.1.3	L'accord/désaccord éducatif.....	70
4.1.4	Le conflit.....	72
4.1.5	La division du travail.....	72
4.2	Éléments contextuels jouant un rôle sur le fonctionnement coparental des couples recomposés	77
4.2.1	Les éléments liés à l'enfant.....	78
4.2.2	Les éléments liés au beau-parent	79
4.2.3	Les éléments liés aux types de familles recomposées	81
4.2.4	Les éléments liés à la temporalité et à la communication	82
4.3	Typologie du fonctionnement coparental dans les couples recomposés.....	84
4.3.1	Le Groupe 1 – Cohésif équilibré ($n = 5$) (CR8, CR10, CR11, CR12, CR15)	86
4.3.2	Le Groupe 2 – Cohésif déséquilibré ($n = 5$) (CR1, CR2, CR3, CR9, CR14).....	87
4.3.3	Le Groupe 3 – Non cohésif déséquilibré ($n = 6$) (CR4, CR5, CR6, CR7, CR13, CR16)	88
4.4	Exercice de la coparentalité dans l'équipe coparentale	91
4.4.1	Le soutien.....	91
4.4.2	Le conflit.....	94
4.4.3	L'accord/désaccord éducatif.....	97
4.4.4	L'engagement	101
4.4.5	La division du travail.....	106
4.4.6	La triangulation.....	110
4.5	Éléments contextuels jouant un rôle dans le fonctionnement coparental des équipes coparentales	111
4.5.1	Les éléments liés à l'autre parent.....	111
4.5.2	Les éléments liés à la relation des parents séparés	114
4.5.3	Les éléments temporels et les trajectoires évolutives des relations dans les équipes coparentales	115
4.6	Typologie du fonctionnement coparental dans les équipes coparentales	118
4.6.1	Le Groupe 1 - Cohésif ($n = 5$) (CR3, CR8, CR9, CR10, CR13)	121
4.6.2	Le Groupe 2 – Non cohésif conflictuel ($n = 6$) (CR2, CR4, CR5, CR7, CR14, CR16).....	122
4.6.3	Le Groupe 3 – Non cohésif déséquilibré ($n = 4$) (CR1, CR6, CR11, CR15)	123
Chapitre 5 : Discussion.....		125
5.1	Importance de l'engagement pour comprendre le fonctionnement coparental des couples recomposés	125
5.2	Déploiement de la supracoparentalité.....	131
5.3	Pistes de recherche.....	137
5.4	Pistes d'intervention	139
5.5	Forces et limites.....	140
Conclusion.....		143
Bibliographie		144

Annexe A - Tableaux récapitulatifs des stratégies de recrutement employées	161
Annexe B - Guide d'entrevue.....	162
Annexe C - Tableau de répartition des tâches et des responsabilités parentales.....	165
Annexe D - Questionnaires sociodémographiques	167
Annexe E - Tableaux d'opérationnalisation.....	173
Annexe F - Questionnaire de prise de contact.....	179
Annexe G - Chronologie des différentes étapes de l'analyse thématique.....	180
Annexe H - Livre de codes.....	182
Annexe I - Tableau des critères d'élaboration de la typologie du fonctionnement coparental dans les couples recomposés	192
Annexe J - Tableau des critères d'élaboration de la typologie du fonctionnement coparental dans les équipes coparentales (triades/quatuors)	193
Annexe K - Liste de ressources utiles	194
Annexe L - Résumé des situations familiales des couples recomposés interrogés.....	196

Liste des figures

Figure 1	Interinfluence des relations dans une équipe coparentale.....	19
Figure 2	Schéma représentant le suprasystème coparental composé des deux systèmes matricentrique et patricentrique ainsi que des sous-systèmes	30
Figure 3	Nuage de points des enfants cibles en fonction de leur âge au moment de l’entrevue et de leur âge au moment de la recomposition	49
Figure 4	Niveau d’études complété, situation professionnelle et revenu annuel individuel des participants	50
Figure 5	Répartition des tâches et des responsabilités en fonction du statut	73
Figure 6	Pourcentage d’investissement des parents et des beaux-parents en fonction du type de tâches.....	74
Figure 7	Pourcentage des membres du couple recomposé les plus investis dans l’ensemble des tâches et des responsabilités selon leur statut et leur genre	75
Figure 8	Pourcentage d’investissement des hommes (pères et beaux-pères) et des femmes (mères et belles-mères) en fonction des tâches et des responsabilités	76
Figure 9	Dynamiques de répartition des tâches et des responsabilités	77
Figure 10	Répartition des couples recomposés en fonction de leur niveau de soutien et d’engagement.....	85
Figure 11	Schéma des éléments contextuels jouant un rôle dans l’exercice de la coparentalité dans les couples recomposés.....	90
Figure 12	Pourcentage de la perception d’investissement des couples recomposés par rapport à celui de l’autre parent/couple	107
Figure 13	Pourcentage des membres de l’équipe coparentale les plus investis dans l’ensemble des tâches et des responsabilités selon leur statut et leur genre	108
Figure 14	Pourcentage de parents et de beaux-parents de l’autre foyer familial investis dans les tâches et les responsabilités liées à l’enfant selon la perception des couples recomposés	109

Figure 15	Répartition des tâches et des responsabilités au sein des triades et des quatuors.....	110
Figure 16	Répartition des équipes coparentales en fonction de leur niveau de soutien, de conflit et d'engagement.....	118
Figure 17	Schéma des éléments contextuels jouant un rôle dans l'exercice de la coparentalité dans les couples recomposés.....	120

Liste des tableaux

Tableau 1	Présentation des différentes dimensions de la coparentalité mises en évidence par les chercheurs ayant interrogé des parents d'origine unis et des parents d'origine séparés	35
Tableau 2	Présentation des différentes dimensions de la coparentalité mises en évidence par les chercheurs ayant interrogé des couples recomposés	41
Tableau 3	Présentation des caractéristiques principales des couples recomposés composant l'échantillon	51
Tableau 4	Fonctionnements coparentaux en lien avec les accords et désaccords éducatifs portant sur les valeurs, les pratiques, la confiance et la frontière des rôles	97
Tableau 5	Éléments permettant l'élaboration de trois manières de s'engager dans l'équipe coparentale	101

*À ma mère, ma grand-mère
et mon arrière-grand-mère,
Marie-Jeanne, Claudie et Micheline*

Remerciements

Voilà que s'achève le périple tumultueux de mon doctorat. Je ne peux pas dire que ces cinq années ont été faciles, mais je peux dire que cette thèse m'aura énormément appris, sur moi-même et sur la vie. Les obstacles rencontrés n'ont pas éteint ma passion pour la recherche. Cela dit, les défis qui ont jalonné mon parcours me confortent dans l'idée que la persévérance et la confiance en soi sont des atouts indispensables à l'aboutissement d'un tel travail. J'en ai manqué à quelques reprises, mais j'avais la chance d'être entourée de personnes extraordinaires qui ont su me reconforter et m'encourager.

C'est ainsi que je souhaite remercier mes directrices, Sylvie Drapeau et Marie-Christine Saint-Jacques. Vous avez toujours été de bon conseil et bienveillantes, vous m'avez poussée à faire de cette thèse un travail de qualité et c'est grâce à vous que j'ai pu développer tout mon potentiel. Un grand merci à Diane Dubeau et Amandine Baude qui ont eu la gentillesse d'accepter d'être les membres de mon jury. Votre intérêt pour mon travail me touche particulièrement. J'ai également une pensée pour Tamarha Pierce qui constitue le cinquième mousquetaire de mon jury de thèse. Vous avez révélé en moi la passion de l'enseignement et je n'aurais pu rêver d'une meilleure mentore pour faire mes premiers pas dans ce domaine. J'adresse également un mot à Claudine Parent, notre première rencontre a été un tournant dans ma vie, car c'est entre autres grâce à vous que j'ai entamé ce doctorat.

Tout au long de mon cheminement, j'ai eu la chance de faire partie du Partenariat de Recherche – Séparation parentale et Recomposition familiale, par lequel j'ai compris l'aspect fondamentalement collaboratif de la recherche. Je suis particulièrement reconnaissante d'avoir été l'une des boursières de ce Partenariat. Cette bourse m'a permis d'effectuer un stage de recherche en Nouvelle-Zélande auprès de Claire Cartwright, qui m'a accueillie à bras ouverts à l'autre bout du monde.

En arrivant au Québec, je ne connaissais personne, et c'est en travaillant au Café Les Cousins que j'ai eu la chance de développer des amitiés fortes. Merci à Christiana, Oscar, Dan, Dimitri, Mia, Manon, Rosy, Alietty, Sam, Emilie et les autres. Merci également à la famille des Indestructibles : Clément, Édouard, Clara, vous avez été ma famille de cœur, vous m'avez permis de m'évader, de sortir la thèse de ma tête toutes les fins de semaine. J'ai aussi une pensée particulière pour Simon qui a été comme un grand frère et m'a écoutée m'entraîner quelques trentaines de fois pour telle ou telle présentation.

Puis, malgré l'océan qui nous sépare, mes formidables amis, Stéphane, Pauline, Ludivine et Aurore ont été là pour moi à chaque étape. Aurore, tu as toujours cru en moi, tu n'as jamais permis que je me laisse envahir par mes doutes et qu'ils me poussent à arrêter, tu as été un pilier dans cette aventure et une force incroyable, merci pour tout.

À mes parents, merci d'avoir été un exemple de coparentalité. Maman, tu as toujours une oreille attentive et tu ne doutes jamais de moi. Papa, tu m'as transmis ta détermination et ton ambition. À mes beaux-parents, merci d'être un autre exemple à suivre pour moi, différent de celui de mes propres parents. À mes frères, ce ne sont pas vos appels incessants qui m'ont dérangée... mais je vous aime quand même.

Enfin, je ne pourrai jamais assez remercier l'homme qui partage ma vie depuis trois ans. Tu es arrivée au moment où j'en avais le plus besoin, tu as su me montrer que toute ma vie ne devait pas seulement tourner autour de ma thèse. Merci pour ton soutien sans faille et pour tout l'amour que tu me donnes chaque jour, c'est grâce à cet amour que j'ai puisé la force de finir ce travail.

Finalement, j'aimerais remercier les couples qui ont accepté de partager avec moi leur expérience, vous avez enrichi mon travail autant que mes réflexions personnelles. Vous m'avez également insufflé l'enseignement le plus riche que j'ai pu acquérir durant ces cinq ans : « *Le temps guérit les blessures, et l'amour fait grandir les familles. Continuez de croire en ce que vous voulez, mettez-y toutes vos forces et laissez le temps accomplir le reste* ».

Introduction

Lorsqu'un couple de parents se sépare, ils sont amenés à distinguer ce qui a trait à l'intimité de leur couple d'une part, c'est-à-dire la relation conjugale, et ce qui a trait à l'éducation des enfants d'autre part, c'est-à-dire la relation coparentale. La relation coparentale (ou coparentalité) était initialement le terme utilisé pour désigner la relation entre deux parents d'origine centrée sur l'éducation et le bien-être d'un enfant. À l'heure actuelle, les chercheurs s'accordent à étendre cette définition en stipulant qu'elle concerne tout adulte engagé dans l'éducation d'un enfant (Favez, 2017 ; Favez et Frascarolo, 2013 ; Repond et Darwiche, 2016). Le concept de pluriparentalité traduit également l'idée que d'autres personnes que les parents d'origine peuvent représenter une figure parentale (additionnelle ou de substitution) (Goubau et Chabot, 2018 ; Le Gall et Martin, 1993). La coparentalité, quant à elle, rend compte de la relation spécifique qui unit ces personnes. Lors d'une recomposition familiale, de nouveaux acteurs entrent en jeu dans la coparentalité : les beaux-parents. Dans ces situations, un parent est potentiellement amené à construire, développer et maintenir une relation coparentale avec le beau-parent (coparentalité du couple recomposé). Cela amène plusieurs questionnements. Par exemple, comment le beau-parent s'engage-t-il dans l'éducation donnée à l'enfant par son (sa) conjoint(e) ? Est-ce qu'un parent et un beau-parent s'engagent de la même manière dans cette relation ? Comment se coordonnent-ils ?

Au sein d'une famille recomposée, l'exercice de la coparentalité concerne le couple recomposé, mais également l'autre parent¹, et potentiellement son (sa) conjoint(e). Ensemble, ils forment une équipe coparentale de trois ou quatre personnes. La relation des parents séparés constitue la base de cette équipe, au sein de laquelle un ou plusieurs beaux-parents peuvent s'investir. La coparentalité concerne donc les parents séparés (Cartwright et Gibson, 2013 ; Favez et al., 2015), le couple recomposé (Cartwright et Gibson, 2013 ; Favez et al., 2015 ; Repond et al., 2018 ; Rouyer et al., 2018), une mère et une belle-mère (Ganong et al., 2015) ainsi qu'un père et un beau-père (Marsiglio et Hinojosa, 2009). D'autres questionnements émergent alors : Comment ces équipes peuvent-elles s'entendre, coopérer et communiquer ? Comment fonctionnent-elles ? Qui prend quelle place ?

¹ L'autre parent désigne l'ex-conjoint(e). Ce terme sera employé tout au long de cette thèse.

De manière générale, cette recherche vise à explorer comment s'exerce la coparentalité entre les parents et les beaux-parents dans les familles recomposées. Le but est de répondre à la question générale suivante : comment les parents et les beaux-parents se coordonnent-ils concernant l'éducation et le bien-être de l'enfant ?

Cette thèse est divisée en cinq parties : la première a pour but de décrire la problématique de cette étude, de présenter la démarche documentaire réalisée, puis de mettre en perspective les travaux scientifiques les plus pertinents recensés ainsi que leurs limites. La seconde partie est dédiée au cadre d'analyse qui sous-tend la construction de ce projet. La théorie des systèmes et le concept de coparentalité sont ainsi examinés à la lumière des situations de recombinaison familiale. La troisième partie présente la méthodologie employée, l'approche privilégiée, le mode de collecte de données, la population à l'étude, ainsi que les considérations éthiques. La stratégie d'analyse des données vient ensuite clôturer cette partie. Une quatrième partie est consacrée à la présentation des résultats en lien avec les questions de recherche proposées. Enfin, dans une cinquième et dernière partie, les résultats sont discutés à la lumière du cadre d'analyse et des études scientifiques du domaine. Les forces et les limites de l'étude sont présentées, puis quelques pistes de recherche et d'intervention sont proposées.

Chapitre 1 : Mise en contexte

Cette section vise tout d'abord à présenter la problématique à l'étude et les questions de recherche qui s'en dégagent. Puis, une recension des écrits a été effectuée afin de faire ressortir les études pertinentes au projet de recherche et d'en faire une analyse critique. Enfin, quelques-unes des limites des travaux illustrés par la recension seront présentées. Elles concernent à la fois les aspects méthodologiques et liés aux connaissances.

1.1 Problématique

En 2016, au Québec, on estimait que plus d'un enfant sur dix vivait dans un environnement familial comprenant un beau-parent (Statistique Canada, 2016). Les enfants issus de familles recomposées vivent donc potentiellement dans deux environnements familiaux centrés sur chacun de leurs parents et incluant potentiellement un ou deux beaux-parents. En naviguant d'une maison à l'autre, l'enfant est amené à s'adapter aux particularités, aux règles et aux fonctionnements de chacune d'elles. Cette adaptation constitue une étape parfois difficile à vivre pour les enfants. Il en est de même pour les adultes qui traversent différentes étapes quant à l'organisation générale de la nouvelle famille et peuvent également vivre des difficultés sur de nombreux plans.

Ainsi, l'intérêt de conduire des recherches sur la coparentalité dans les familles recomposées repose en partie sur le fait de protéger les individus face aux difficultés que peut entraîner une recomposition familiale. On sait par exemple que les relations conflictuelles dans les couples (recomposés ou de première union) peuvent avoir de grandes répercussions sur tous les membres de la famille (Coleman et al., 2001 ; Favez et al., 2019 ; Repond et Darwiche, 2016 ; Teubert et Pinquart, 2010 ; Yuan et Hamilton, 2006). Étant donné qu'ils sont en cours de développement et souvent davantage spectateurs qu'acteurs dans les décisions familiales, les enfants et les adolescents vont avoir tendance à subir davantage les conséquences de cette situation, d'autant plus s'ils sont exposés aux conflits du couple recomposé ainsi qu'à ceux de leurs parents séparés (Hanson et al., 1996 ; Saint-Jacques, Drapeau et al., 2009 ; Warshak, 2000). Les études révèlent que face aux conflits coparentaux dans les couples recomposés, les jeunes peuvent ressentir de la détresse, reproduire les comportements agressifs auxquels ils sont confrontés et développer des problèmes d'adaptation (Cummings et al., 2015 ; Dunn, 2002 ; Jensen et Harris, 2017 ; Jensen et Lippold, 2018). À l'inverse, lorsque les couples entretiennent une bonne relation, les jeunes sont moins à

risque de vivre ce genre de difficultés (Dunn, 2002 ; Dunn et al., 2005 ; Jensen et Harris, 2017). Au quotidien, les adultes en famille recomposée doivent donc s'accorder et composer les uns avec les autres dans l'intérêt du bien-être de l'enfant. Parents et beaux-parents sont amenés à développer une vision commune de l'éducation des enfants, ainsi que de l'engagement de chacun. « Il est impératif que chaque partenaire sache ce qu'on attend de lui et ce qu'il est en droit d'attendre des autres » (Turcotte et al., 2017, p. 28).

Ces études permettent d'identifier l'importance de s'intéresser à la coparentalité dans les couples recomposés. À l'heure actuelle, les auteurs s'accordent à dire que la coparentalité est un concept multidimensionnel (Beckmeyer et al., 2016 ; Feinberg, 2003 ; McHale, 1997). Ainsi, elle englobe plusieurs aspects dont le soutien, le conflit, l'engagement (Pruett et Pruett, 2009 ; Van Egeren et Hawkins, 2004), les accords/désaccords éducatifs (Feinberg, 2003 ; Teubert et Pinquart, 2010), le partage des tâches liées à l'enfant (McHale, 2007 ; Pruett et Pruett, 2009) et la triangulation (Feinberg, 2003 ; Margolin et al., 2001 ; Teubert et Pinquart, 2010). Ces dimensions ont été rapportées par différents auteurs, autant dans la relation des parents de familles intactes que séparées. Cela dit, aucun n'a exploré la présence et le déploiement de toutes ces dimensions chez les couples recomposés ou dans les équipes coparentales.

En effet, les travaux s'intéressant aux relations coparentales dans les familles recomposées sont encore rares. À notre connaissance, la coparentalité dans les couples recomposés a été approfondie dans le cadre de quatre études (Favez et al., 2015 ; Orleans et al., 1989 ; Repond et al., 2018 ; Schrodt et Braithwaite, 2011). Chronologiquement, Orleans et al. (1989) ont entrepris la première étude s'intéressant à cette relation. Le but était d'étudier le lien entre les prises de décisions éducatives et la satisfaction conjugale. Plus de vingt ans après, Schrodt et Braithwaite (2011) et Favez et al. (2015) étudient ce même lien et arrivent au même constat : le soutien d'une mère envers le beau-père (sur les aspects éducatifs) renforce les liens conjugaux. Ces résultats sont d'autant plus pertinents qu'il est reconnu que les couples recomposés sont plus fragiles que les couples de première union (Saint-Jacques et al., 2011), d'où l'intérêt d'approfondir les connaissances en lien avec la coparentalité de ces couples.

Les travaux de Favez et al. (2015) s'inscrivent dans cette démarche. Ces auteurs ont comparé des couples recomposés à des couples de familles intactes. Les résultats révèlent que la coparentalité du couple recomposé serait moins active que celle des couples de familles intactes. En effet, un parent

aurait davantage tendance à prendre sur lui les tâches et les responsabilités liées à l'éducation de son enfant qu'à les partager avec son nouveau partenaire. Les auteurs ont également montré que certaines dimensions, comme le conflit, seraient plus présentes chez les couples recomposés et, notamment, que les mères seraient plus en conflit avec le beau-père qu'avec le père (Widmer et al., 2012).

Par la suite, la méthode comparative visant l'évaluation des relations mère-père et mère-beau-père a été abandonnée au profit d'une méthode d'observation centrée uniquement sur les couples recomposés. Cela s'inscrit dans la mouvance des recherches actuelles de limiter la comparaison entre les types de couples (et de familles), comme si l'un d'eux était la norme, pour comprendre la diversité du fonctionnement propre à chacun (Saint-Jacques et al., 2012). Ainsi, dans l'étude de Repond et al. (2018), les couples étaient enregistrés en train de discuter de sujets en lien avec leur coparentalité où ils étaient tantôt en accord, tantôt en désaccord. Les auteurs en dégagent trois types de coparentalité : coopérante, lorsque les deux adultes construisent et développent la discussion ensemble ; conflictuelle, lorsque le couple a des difficultés à travailler en équipe et semble plus souvent centré sur les désaccords ; complémentaire, lorsque le couple est capable de coopérer, mais qu'un déséquilibre s'observe concernant l'engagement dans un rôle parental. Le parent représente la figure parentale principale et le beau-parent agit au second plan (en soutien généralement).

L'ensemble de ces travaux permet d'amener des connaissances sur la question de la coparentalité dans les couples recomposés. Cependant, des limites sont à souligner. Tout d'abord, l'approche quantitative (majoritairement privilégiée) ne permet pas une compréhension approfondie des particularités de la coparentalité au sein des familles recomposées. Il semble donc pertinent de s'intéresser à cette thématique à partir d'une approche qualitative afin de mieux comprendre le vécu des couples. Cela n'a encore jamais été fait et les connaissances sur cette thématique sont qualifiées d'insuffisantes (Repond et Darwiche, 2016 ; Schrodtt et Braithwaite, 2011). Le présent projet contribuera à pallier cette lacune. De plus, les précédents travaux n'ont pas examiné l'ensemble des dimensions qui composent la coparentalité soit le soutien, le conflit, l'engagement, l'accord/désaccord éducatif, la division du travail et la triangulation. Il semble donc pertinent d'étudier comment se déploie chacune des dimensions en se questionnant sur : comment s'exerce la coparentalité dans les couples recomposés ?

Dans les contextes de recomposition familiale, Favez et ses collaborateurs (2018) expliquent que « l'air du temps amène maintenant à la collaboration entre l'ensemble des adultes impliqués dans les

soins et l'éducation d'un enfant » (p. 236). Nous sommes alors en présence de trois (triade : deux parents et un beau-parent), voire de quatre (quatuor : deux parents et deux beaux-parents) individus potentiellement impliqués dans l'éducation et le bien-être de l'enfant. Le terme « équipe coparentale » sera privilégié dans ce document puisqu'il réfère à la fois aux triades et aux quatuors. Ces configurations relationnelles font référence à la supracoparentalité (Frascarolo et al., 2012 ; Repond et Darwiche, 2016). Ce terme correspond à la manière dont les deux sous-systèmes coparentaux, mère-beau-père et père-belle-mère, travaillent ensemble dans l'intérêt de l'enfant (Frascarolo et al., 2012). La première étude à avoir considéré tous les parents et beaux-parents d'une même famille découle d'entrevues cliniques (Visher et Visher, 1989). Autrement dit, les situations de supracoparentalité ont été rapportées dès les années 90, mais n'ont été réellement étudiées qu'à partir des années 2000 avec les travaux de Schrodtt et Braithwaite (Braithwaite et al., 2003 ; Schrodtt, 2010, 2011, 2015 ; Schrodtt et al., 2011 ; Schrodtt et al., 2007 ; Schrodtt et Braithwaite, 2014). Ces chercheurs ont utilisé différentes approches méthodologiques (journal de bord et questionnaires) afin d'explorer les processus communicationnels dans les équipes coparentales. Une des principales conclusions de ces travaux est la mise en évidence de l'interinfluence des relations coparentales dans la famille recomposée, c'est-à-dire l'interdépendance de toutes les personnes qui la composent. Ainsi, la manière dont s'exerce la coparentalité entre des parents séparés peut influencer celle entretenue dans le couple recomposé (Adler-Baeder et Higginbotham, 2004 ; Cartwright et Gibson, 2013) ainsi que celle alliant l'autre parent et le beau-parent, et inversement (Ganong et al., 2015 ; Marsiglio et Hinojosa, 2009). Chaque binôme est donc potentiellement dépendant d'un autre binôme. L'ensemble de ces études a tenté d'apporter des éléments de connaissance concernant la coparentalité dans les équipes composées de trois individus (en triade), mais aucun projet ne s'est encore intéressé à la configuration en comprenant quatre (quatuor). Cette thèse constitue donc la première recherche à étudier les quatuors. Elle se démarque aussi en appréhendant la supracoparentalité comme un tout et non comme la somme de toutes les relations coparentales. Autrement dit, les études précédentes ont examiné individuellement (ou deux par deux) chaque relation, mais aucune ne rend compte du fonctionnement général de l'ensemble de ces relations. Pour cela, il est important de comprendre le fonctionnement relationnel des deux foyers familiaux de l'enfant, puisque ce dernier peut être amené à vivre dans chacun d'eux (Baude et al., 2010). Les membres des deux systèmes familiaux matricentrique (recomposition autour de la mère) et patricentrique (recomposition autour du père) peuvent vivre de l'hostilité, un manque d'engagement, des difficultés à inclure les beaux-parents dans l'équipe, des difficultés à accepter que l'enfant veuille passer plus de temps d'un côté que de l'autre, et enfin, de l'anxiété quant au fait d'être relié à l'autre foyer familial (Visher et Visher, 1989). Plusieurs de ces éléments réfèrent à des dimensions

de la coparentalité, pourtant ces dernières n'ont encore jamais été étudiées à l'échelle de la supracoparentalité. Les connaissances restent donc insuffisantes pour comprendre la complexité de la dynamique relationnelle entre les membres de l'équipe coparentale, cela est d'ailleurs régulièrement souligné dans la littérature (Braithwaite et al., 2003 ; Favez et al., 2018 ; Frascarolo et al., 2012 ; Ganong et Coleman, 2017 ; Kumar, 2017 ; Repond et Darwiche, 2016 ; Visher et Visher, 1989). Il semble donc essentiel de pallier ce manque en explorant la question suivante : comment s'exerce la coparentalité au sein de l'équipe coparentale (triade ou quatuor) ?

Enfin, la question à se poser à présent est relative aux éléments qui sont susceptibles d'influencer l'exercice de la coparentalité à la fois dans le couple recomposé et dans l'équipe coparentale. Un certain nombre de facteurs sont déjà évoqués dans la littérature scientifique. Ils sont relatifs aux membres de la famille recomposée : à l'enfant, au beau-parent et à l'autre parent. Concernant les enfants, les études révèlent l'importance de considérer leur âge (Widmer et al., 2012), leur acceptation du beau-parent (Ganong et al., 2011), ainsi que le fait d'avoir dans la fratrie un enfant provenant du couple recomposé (Gosselin et al., 2007). Ce dernier élément fait référence au type de famille recomposée qui réfère aussi aux éléments liés au beau-parent. Celui-ci peut avoir des enfants ou non, ce qui est susceptible de teinter l'exercice de la coparentalité selon le rôle qu'il prend (Dunn et al., 2003 ; Martial, 2003). Le beau-parent est également susceptible de vivre de l'ambiguïté quant à son rôle (Fine et al., 1992 ; Pace et al., 2015 ; Visher et Visher, 1988) et de ne pas savoir s'il peut ou comment il peut s'engager dans les aspects disciplinaires (Pasley et al., 1993). Enfin, les éléments relatifs à l'autre parent sont liés au temps écoulé depuis la recomposition (Ganong et al., 2015 ; Parent et al., 2008) ainsi qu'aux difficultés entourant le deuil de la séparation (Cloutier et al., 2018 ; Tremblay et al., 2013) et l'acceptation par l'autre parent de la recomposition et du beau-parent (Cartwright et Gibson, 2013). L'autre parent peut laisser ou non une place au beau-parent pour s'engager dans les aspects éducatifs et socioéducatifs (Ganong et al., 2015 ; Favez et al., 2015 ; Parent et al., 2008), ce qui est également susceptible d'influencer la coparentalité dans les triades et quatuors. Finalement, la qualité de la relation coparentale entre parents séparés est évoquée comme pertinente pour comprendre l'exercice de la coparentalité dans les familles recomposées (Cartwright et Gibson, 2013 ; Marsiglio et Hinojosa, 2009). À notre connaissance, aucune étude n'a cherché à comprendre comment ces éléments peuvent teinter l'expérience des parents et des beaux-parents ni comment ils peuvent expliquer la diversité des fonctionnements coparentaux. Il convient donc de se poser la question suivante : quels éléments contextuels permettent de comprendre la diversité de l'exercice de la coparentalité dans le couple recomposé ainsi que dans l'équipe coparentale ?

Pour résumer, nous tenterons donc d'examiner le champ de la coparentalité en contexte de recomposition familiale à partir de trois questions de recherche :

- Comment s'exerce la coparentalité au sein du couple recomposé ?
- Comment s'exerce la coparentalité au sein de l'équipe coparentale ?
- Quels éléments contextuels permettent de comprendre la diversité de l'exercice de la coparentalité dans le couple recomposé et dans l'équipe coparentale ?

Ces trois questions rendent compte du but de cette thèse qui est d'amener des éléments de compréhension sur l'exercice de la coparentalité dans les familles recomposées. Cela nécessite donc d'explorer la manière dont se déploient et s'activent les dimensions qui composent ce concept (soutien, conflit, accord/désaccord, engagement, etc.) dans ces familles. Les études antérieures n'ont pas encore permis d'examiner comment les couples recomposés et les équipes coparentales se coordonnent et selon quelle(s) dynamique(s), ce qui constitue l'originalité de cette thèse. Ainsi, cette recherche étudie la manière dont les parents et les beaux-parents font l'expérience de la coparentalité à la fois au sein du couple, mais également dans la relation avec l'autre parent/couple. Elle apportera un éclairage sur la manière dont les beaux-parents perçoivent leur rôle et leur engagement au quotidien. De plus, la pluriparentalité sera également examinée à travers les relations supracoparentales pour amener une meilleure compréhension de la réalité de l'organisation des parents et beaux-parents (triades ou quatuors). Enfin, cette étude visera à mettre en lumière les éléments contextuels qui permettent d'expliquer les différents fonctionnements coparentaux.

1.2 Recension des écrits

Afin de rendre compte des connaissances scientifiques concernant la coparentalité dans les familles recomposées, une recension des écrits a été effectuée. Cette recension débute avec une présentation des travaux généraux sur les types de familles recomposées, leur développement et leur fonctionnement. Puis, l'accent est mis sur les études abordant la coparentalité dans les couples recomposés ainsi que dans les équipes coparentales. L'objectif est de présenter le peu d'études ayant traité du sujet et de souligner leurs apports à notre réflexion. Ensuite, les distinctions entre les rôles parentaux et beaux-parentaux sont abordées. Cette partie amène à poursuivre plus spécifiquement avec les rôles assurés par les beaux-pères et les belles-mères, et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Enfin, les éléments identifiés dans la littérature comme pouvant jouer un rôle dans

l'exercice de la coparentalité seront présentés, en commençant par les éléments relatifs à l'enfant, au beau-parent ainsi qu'à l'autre parent.

La recherche documentaire s'est opérée à partir des mots-clés suivants : « *coparent** », « *stepfamil** » ou « *blended famil** » ou « *reconstituted famil** » ou « *remarri** » et « *stepparent** ». Après la lecture de plusieurs articles, le terme « *interhousehold* » a également été identifié comme un mot-clé pertinent dans la recherche d'études portant sur les relations entre les deux foyers familiaux de l'enfant (équipe coparentale). Différentes banques de données ont été interrogées, soit : Psycnet, Medline, Pubmed, Famili@, Cairn, Social Work Abstract, Erudit, Jstor, et Family and Society Studies Worldwide. Ce processus a été effectué à deux reprises : en 2016, puis en 2021.

1.2.1 Les familles recomposées

La famille est une institution sociale qui se transforme, notamment sous l'effet des changements sociaux et technologiques (Goubau et Chabot, 2018). C'est ainsi que l'on voit apparaître depuis quelques années des constellations familiales différentes dues aux séparations conjugales, comme les recompositions familiales. Jusque dans les années 70, les familles recomposées après séparation ou divorce étaient peu nombreuses dans les sociétés occidentales (Coleman et al., 2000). Aujourd'hui, elles sont devenues suffisamment fréquentes pour s'imposer dans « les représentations sociales comme étant autre chose qu'une déviation par rapport à la famille "normale" » (Lacharité, 2004, p. 21).

La famille recomposée concerne des personnes mariées, ou en union de fait, vivant ensemble de manière permanente, partagée ou occasionnelle, avec un ou plusieurs enfants issus d'une précédente union (Saint-Jacques, Drapeau et al., 2009). Gosselin et al. (2007) repèrent l'existence de quatre situations de recomposition familiale. Tout d'abord, la famille recomposée simple (FRS), dans laquelle un couple se forme après la séparation de l'un des partenaires, celui-ci ayant des enfants d'une première union. Ensuite, la famille recomposée simple « additionnée » (FRSA), dans laquelle ce même couple donne naissance à un enfant commun. Puis, la famille recomposée complexe (FRC), qui se définit par la formation d'un nouveau couple, les deux conjoints ayant déjà eu chacun de leur côté des enfants. Enfin, la famille recomposée complexe « additionnée » rend compte des FRC dont le couple donne naissance à un nouvel enfant (Gosselin et al., 2007). Les termes « simple » et « complexe » sont régulièrement utilisés dans la littérature pour désigner le type de famille

recomposée (Ganong et Coleman, 2017). En revanche, le terme « additionnée », proposé par Gosselin et al. (2007), est moins courant, certains chercheurs utilisant davantage l'expression « famille féconde » (Saint-Jacques, Drapeau et al., 2009 ; Saint-Jacques, Gherghel et al., 2009). En langue anglaise, les termes « *blended* » et « *complex* » sont très répandus et font tous deux référence aux familles recomposées complexes additionnées (FRCA) (Ganong et Coleman, 2017 ; Ginther et Pollak, 2004). La famille recomposée peut donc prendre plusieurs formes. Chaque type de famille peut être confronté à des difficultés propres à sa configuration familiale, c'est le cas des familles recomposées complexes qui sont plus enclines à vivre du stress, des conflits et des relations problématiques comparativement aux familles recomposées simples (Downs, 2003 ; Stewart, 2005b).

Quel que soit le type famille recomposée, les individus sont amenés à s'adapter les uns et les autres pour construire et développer des liens familiaux. Papernow (1993) s'est intéressée aux étapes du développement d'une famille recomposée, en décrivant sept stades chronologiques par lesquels les individus passeraient pour atteindre un niveau de cohésion et d'adaptation approprié pour leur famille. Ces stades traduisent le modèle conçu par cette autrice et appelé « *Stepfamily Cycle* ». Les premiers stades sont généralement marqués par des attentes dites « irréalistes » et leurs confrontations à la réalité. Ces stades présentent une incohérence entre les attentes des membres de la famille. Par exemple, lorsque d'une part les enfants imaginent toujours la réunion de leurs parents, alors que d'autre part les membres du nouveau couple ont dépassé la rupture initiale et envisagent une nouvelle vie ensemble. Les stades intermédiaires se définissent par des négociations, des compromis et la redéfinition des frontières familiales. Enfin, les derniers stades se caractérisent par une entente et un accord des membres, ce qui permettrait un fonctionnement stable du système familial.

Baxter et al. (1999) ainsi que Braithwaite et al. (2001) adressent trois critiques au « *Stepfamily Cycle* ». Premièrement, ce modèle suggère qu'il existe un développement recommandé, ce qui peut induire des attentes particulières pour les personnes espérant construire une famille recomposée. Deuxièmement, il simplifie à l'excès la complexité d'une famille recomposée en proposant un seul type de développement. De fait, il ne prend pas en compte la possibilité que certaines familles puissent suivre une trajectoire différente. Troisièmement, le modèle ne considère pas la nature intrinsèquement dynamique d'une famille recomposée et suppose que le développement est linéaire et en constante progression.

Baxter et al. (1999) ont alors entrepris de développer une typologie non pas sur la base de stades, mais sur la base d'évènements décisifs vécus par les familles recomposées. Pour cela, ils ont recruté 53 membres de familles recomposées (parent, beau-parent et beau-enfant), dont 44 font partie de familles recomposées complexes. Ils ont mené des entretiens rétrospectifs afin d'interroger les participants sur leurs souvenirs des 48 premiers mois au cours desquels ils ont vécu en famille recomposée. Chaque participant a identifié les évènements décisifs de cette période de sa vie. L'enchaînement de ces évènements a ensuite permis de proposer différentes trajectoires de développement. Cinq trajectoires se dégagent de cette étude : la trajectoire accélérée, prolongée, stagnante, déclinante et tumultueuse. En suivant une trajectoire accélérée, les familles recomposées se développent rapidement sur un mode positif, présentant plus d'évènements positifs que négatifs. À l'inverse, la trajectoire déclinante décrit des familles qui rapportent le plus d'évènements négatifs, de conflits et de séparations. Les trois autres trajectoires (prolongée, stagnante et tumultueuse) rendent compte de moins d'évènements négatifs que dans la trajectoire déclinante, et de moins d'évènements positifs que dans la trajectoire accélérée. Baxter et al. (1999) décrivent en détail les particularités de ces trajectoires.

En conclusion, bien que critiqué, le modèle de Papernow (1993) semble refléter des qualités démontrant son ancrage dans la réalité des familles recomposées. En premier lieu, le modèle est construit sur la base d'entretiens menés directement auprès de familles et non de manière rétrospective. En second lieu, il est enrichi et amélioré au fil des années par les histoires de nouvelles familles. En troisième lieu, l'étude de Baxter et al. (1999) rend compte d'un phénomène « en laboratoire », tandis que les travaux de Papernow (1993, 2013) sont issus de la pratique et d'entretiens menés depuis plus de 35 ans auprès de la population cible. Finalement, dans son ouvrage de 2013, Papernow répond aux critiques formulées envers son modèle en expliquant que ce dernier laisse place aux aléas de la vie qui conduiraient les familles à osciller d'un stade à un autre au fil du temps. Donc, le modèle du « *Stepfamily Cycle* » se veut dynamique et envisage des allers-retours entre les stades. Cette clinicienne affirme également que son modèle rend compte de marqueurs développementaux auxquels il peut être réconfortant de se référer pour les familles en devenir. Enfin, au fil des décennies, le modèle s'est construit à partir du témoignage tant de familles en difficulté que de familles prospères.

1.2.2 La coparentalité dans les familles recomposées

La coparentalité désigne la relation entre deux adultes concernant le bien-être et l'éducation d'un enfant. Elle concerne les parents d'origine de l'enfant, mais aussi potentiellement les beaux-parents (Favez et al., 2015 ; McHale et al., 2004 ; Saint-Jacques, Drapeau et al., 2009). McHale et al. (2004) ainsi que Widmer et al. (2012) mentionnent que la relation coparentale existe bel et bien entre un parent et un beau-parent, car elle ne désigne pas seulement la coopération entre des parents d'origine, mais entre tous les adultes impliqués au quotidien dans l'éducation et l'affection données à l'enfant.

1.2.2.1 La relation coparentale du couple recomposé

Parmi les relations entretenues dans les familles recomposées, la coparentalité est reconnue comme centrale. Selon Mills (1984), le couple recomposé serait le maître d'œuvre du système familial, assumant son contrôle exécutif. La qualité des relations de ce couple est d'ailleurs reconnue pour être corrélée avec sa stabilité et les capacités d'adaptation des jeunes (Jensen et Harris, 2017 ; Jensen et Lippold, 2018). À notre connaissance, encore peu d'études ont porté sur la relation coparentale entre un parent et un beau-parent (Favez et al., 2015 ; Orleans et al., 1989 ; Pasley et Lee, 2010 ; Repond et al., 2018 ; Rouyer et al., 2018 ; Schrodtt et Braithwaite, 2011). Les premiers travaux d'Orleans et al. (1989) ont interrogé 60 beaux-pères sur leur relation avec leur conjointe ainsi que les enfants de leur conjointe. Ils ont étudié plusieurs variables dont : qui prend les décisions en lien avec l'éducation de l'enfant et quelle est la fréquence d'accord concernant les décisions qui sont prises. Les résultats révèlent que « *the keys to marriage success* » (p. 376) seraient : d'être en accord concernant les prises de décision, mais aussi de sentir que son point de vue est pris en compte dans ces décisions. Les auteurs soulignent également l'importance de légitimer le rôle du beau-parent et de trouver un consensus autour du partage des rôles parentaux. Cela dit, une forte participation du beau-parent dans les prises de décisions n'est pas nécessaire dans les premiers temps de la recombinaison. De même, le degré de participation varie au fil du temps selon les besoins de la famille et en fonction des périodes traversées. Finalement, la mise en lien des variables avec la relation conjugale révèle que le soutien de la mère quant au rôle pris par le beau-père vient renforcer les liens conjugaux. Schrodtt et Braithwaite (2011) font le même constat à partir d'une étude menée auprès de 127 couples recomposés : une communication coparentale coopérante et empreinte de soutien favorise la satisfaction conjugale. En revanche, des conflits coparentaux peuvent aussi apparaître, ils sont d'ailleurs plus présents dans les familles recomposées que dans les familles intactes (Pasley et Lee, 2010). À ce propos, Favez et al. (2018) ont cherché à comprendre si les dimensions de soutien et de

conflit qui permettent de décrire la coparentalité mère-père se retrouvent dans les couples recomposés parents-beaux-parents (mère-beau-père en l'occurrence). Ces auteurs ont donc évalué la relation coparentale des mères de familles recomposées en comparaison à celle des mères de familles intactes à partir d'un comportement de soutien (la promotion de l'unité familiale) et de deux comportements de conflit (les conflits ouverts et le dénigrement). La promotion de l'unité familiale réfère à l'ensemble des comportements qui visent à favoriser l'unité familiale ; les conflits ouverts s'apparentent aux désaccords interparentaux (disputes) qui se manifestent devant l'enfant ; et enfin, le dénigrement traduit le fait de discréditer l'autre parent en son absence. Ils ont interrogé 150 mères issues de familles intactes et 150 mères issues de familles recomposées ayant des enfants âgés de 5 à 13 ans concernant ces trois dimensions. En moyenne, les premières étaient en couple depuis 14,4 ans et les deuxièmes depuis 6,7 ans. Par ailleurs, les mères de familles recomposées avaient la garde de leur enfant au minimum 40 % du temps. Elles devaient indiquer la fréquence d'apparition des comportements de soutien et de conflit sur une semaine « normale » (échelle de coparentage² développée par McHale [1997], puis traduite et validée par Frascarolo et al. [2009]). En comparant la relation coparentale des parents de familles intactes et celle du couple recomposé, les auteurs ont mis en évidence que cette dernière n'est pas moins unitaire (faire front commun, agir en équipe), ni plus dénigrante ou conflictuelle que celle entretenue par les parents de familles intactes. Elle est simplement moins active par rapport aux trois indices examinés. Les chercheurs donnent comme première explication à ces résultats que la coparentalité est diffusée entre trois acteurs (père, mère, beau-père) dans les familles recomposées, contrairement aux familles intactes ; une deuxième explication propose que les mères de familles recomposées ont davantage tendance à « prendre sur elles l'essentiel des tâches de parentage » (p. 171) qu'à les partager avec le beau-père. Cela est cohérent avec les résultats précédemment et postérieurement mis en évidence dans les études portant sur l'exercice des rôles de parent et de beau-parent (Braithwaite et al., 2003 ; Ganong et al., 2015 ; Parent et al., 2008). Selon Ganong et al. (2015), plusieurs conditions doivent être réunies pour qu'une mère laisse un beau-parent s'impliquer en tant que coparent. Tout d'abord, elles doivent le considérer comme un bon donneur de soins (*caregiver*) ; elles-mêmes doivent être capables de coopérer en tant que coparentes avec leur ex-conjoint et le percevoir comme responsable ; et enfin, elles doivent se sentir en sécurité concernant leur rôle de « premier parent ». Le fait d'introduire un nouveau coparent dans le sous-système coparental semble donc une étape délicate pour les mères.

² Le coparentage est un terme employé par certains auteurs (en Suisse notamment) pour désigner la pratique de la coparentalité, il était également employé par Minuchin dans les années 70.

Une fois cette étape franchie, les coparents peuvent fonctionner de différentes manières. Repond et ses collaborateurs (2018) ont distingué trois types de fonctionnements coparentaux à partir de l'analyse d'une tâche de discussion auprès de 45 couples recomposés. Le parent et le beau-parent étaient amenés à discuter de sujets à propos desquels ils sont en accord, puis, dans un deuxième temps, autour de sujets à propos desquels ils sont en désaccord. Cinq sujets étaient présentés au couple qui devait en choisir un pour chaque partie de la discussion. Une méthode de regroupement (*cluster analysis*) a permis de déterminer que 19 couples appartenaient au type « Coopératif », 16 au type « Complémentaire » et 10 au type « Conflictuel ». Les auteurs expliquent que le type coopératif correspond à des couples qui ont une relation positive et coopérante. Lors de la discussion, ils ont coconstruit le récit, chacun étant investi et à l'écoute de l'autre tout en étant capable d'exprimer leur propre point de vue. Le type complémentaire réfère aux couples ayant également une relation positive et coopérante, mais dans laquelle les auteurs observent un déséquilibre dans les rôles. En effet, lors de la discussion, les parents de cette catégorie se présentaient comme étant la figure parentale principale, tandis que les beaux-parents, bien qu'impliqués dans la discussion, adoptaient un comportement plus en retrait. Repond et al. (2018) expliquent que dans les couples complémentaires, les beaux-parents soutiennent les parents tout en partageant avec eux leur point de vue, mais en gardant une certaine distance concernant les aspects disciplinaires de l'éducation d'un enfant. Ils s'engagent donc à un degré différent de celui du parent. Enfin, le type conflictuel regroupe des couples ayant des difficultés à coopérer et des interactions qualifiées de problématiques. Ces couples entretiennent une relation coparentale caractérisée par des tensions, des désaccords, des comportements compétitifs, voire agressifs. La tâche de discussion s'est avérée ardue pour ces couples qui ont eu tendance à argumenter leur propre point de vue, sans chercher à atteindre un accord avec leur partenaire. Enfin, les auteurs émettent l'idée que les types coopératifs et conflictuels se rapprochent d'autres types de fonctionnement coparental mis en évidence auprès de parents séparés (Lamela et al., 2016 ; Maccoby et al., 1990). L'avancée notable que permet cette étude est la mise en évidence du type complémentaire qui traduit un déséquilibre dans la répartition des rôles parentaux et beaux-parentaux au sein du couple recomposé. Ce déséquilibre n'est pas nécessairement négatif : premièrement, il permet la complémentarité des individus dans leur manière de gérer les questions relatives aux enfants (Repond et al., 2018) ; deuxièmement, une coparentalité positive ne se traduit pas par un équilibre de l'engagement de chacun, mais plutôt par l'accord et la satisfaction vis-à-vis de cet engagement (Feinberg, 2003 ; McHale, 1997 ; Van Egeren, 2001). D'un point de vue disciplinaire, il est également reconnu qu'un engagement plus modéré du beau-parent est favorable à la construction de la relation avec l'enfant et au bien-être de ce dernier (Ganong et Coleman, 2017 ; Papernow, 2013). Un déséquilibre dans l'engagement peut donc également permettre l'avènement

d'une coparentalité fonctionnelle (Bray et Berger, 1993 ; Favez, 2017 ; Favez et al., 2015 ; Orleans et al., 1989 ; Repond et al., 2018). Finalement, ce déséquilibre est aussi présent concernant la répartition des tâches et des responsabilités liées à l'enfant (aussi appelée « division du travail »). En effet, Domingo (2009), dans le cadre de l'Étude des Relations Familiales et Intergénérationnelles (ERFI) réalisée par l'INED et l'INSEE (Institut national d'études démographiques et Institut national de la statistique et des études économiques), a analysé les variables relatives au partage des tâches, à la prise de décision, et à la gestion du budget dans les familles biparentales (intactes et recomposées) françaises. Cette chercheuse révèle que le partage des tâches est plus égalitaire dans les familles recomposées que dans les familles intactes, mais que les femmes (mères et belles-mères) restent tout de même plus investies que les hommes. Selon Domingo (2009), les familles recomposées viennent ébranler le modèle traditionnel de répartition des tâches mais ne le modifient pas en profondeur.

En conclusion, l'ensemble de ces études rend compte de l'intérêt grandissant des chercheurs concernant la coparentalité dans les couples recomposés. Les dimensions de soutien, de conflit, d'engagement, d'accord/désaccord éducatif et de division du travail initialement examinées auprès des couples de familles intactes semblent bel et bien s'activer en contexte de recomposition. Cependant, la dynamique d'activation apparaît sensiblement différente, notamment concernant l'engagement coparental. En effet, les travaux révèlent l'importance de la fréquence et du degré d'engagement d'un parent et d'un beau-parent dans les comportements parentaux.

1.2.2.2 Les parents et beaux-parents : une équipe coparentale

Plusieurs auteurs soulignent l'importance de considérer tous les adultes présents dans les deux foyers de l'enfant ainsi que l'ensemble des relations qu'ils entretiennent (Ahrons, 1981 ; Repond et Darwiche, 2016 ; Visher et Visher, 1988, 1989). Les chercheurs se questionnent sur ces relations puisqu'ils remarquent l'absence de dénominatifs permettant d'y référer (Ganong et Coleman, 2017). Il existe pourtant une connexion particulière entre ces adultes qui sont amenés à prendre des décisions impliquant l'enfant (Visher et Visher, 1988). Les dénominatifs, quant à eux, se construisent au fur et à mesure de l'avancée des recherches. L'introduction d'un troisième ou d'un quatrième membre dans l'équipe entraîne de nouveaux défis pour maintenir le système coparental fonctionnel (Ganong et al., 2015 ; Papernow, 2013). D'ailleurs, le terme « équipe parentale » (*parent team*), utilisé pour parler des parents et des beaux-parents, a été introduit par Braithwaite et al. (2003) pour faire référence aux interactions quotidiennes qui constituent et sous-tendent les relations coparentales dans le système familial recomposé. L'ensemble des adultes (parents et beaux-parents) qui

cohabitent avec l'enfant sont pris en compte dans l'appellation « équipe coparentale ». L'un des enjeux relatifs au fonctionnement de cette équipe est de savoir comment les relations s'organisent.

Plusieurs études montrent que des comportements coparentaux en duo sont possibles entre les différents membres d'une équipe. La relation père-mère constitue la base de la construction de l'équipe coparentale dans le sens où elle est préexistante à la recomposition. Celle du couple recomposé, présentée dans la partie ci-dessus, est consécutive à la recomposition. Par la suite, les relations père-beaux-pères et mères-belles-mères peuvent également se développer. L'étude qualitative de Marsiglio et Hinojosa (2009), menée auprès de 46 beaux-pères (se disant très investis auprès des enfants de leur conjointe), montre qu'ils adopteraient des comportements pouvant être interprétés comme soutenant envers les pères. Ces auteurs mettent en lumière une alliance paternelle qu'ils dénomment « copaternité » (p. 22). Cette notion renvoie à l'idée que le père et le beau-père agissent ensemble dans l'intérêt de l'enfant en faisant preuve d'entraide. La reconnaissance de la place du beau-père par le père dépendra de leur capacité mutuelle à partager le rôle parental plutôt que de se considérer comme des « rivaux cherchant à gagner la loyauté et l'affection de l'enfant » (p. 12).

L'étude qualitative de Ganong et al. (2015), menée auprès de 19 mères, rend compte d'une relation similaire entre les mères et les belles-mères. Douze des mères interrogées considèrent la belle-mère comme un coparent actif et sept s'en sont fait une alliée. Cela implique que chacune soit capable de gérer ses insécurités et de faire une place à l'autre (Papernow, 2013). Cette alliance maternelle présente des caractéristiques proches de l'alliance paternelle proposée par Marsiglio et Hinojosa (2009), elle pourrait donc être appelée « comaternité ». Les résultats révèlent que la majorité des mères s'engagent dans des comportements de « *facilitating gatekeeping* », dont l'objectif est de maintenir les contacts entre l'enfant et son père. Ces comportements peuvent se traduire par le fait de demander de l'aide à la belle-mère pour faire en sorte que le père reste informé et engagé dans son rôle. En revanche, certaines mères ($n = 4$) sont susceptibles d'adopter des comportements venant limiter les contacts du père avec l'enfant. Ce phénomène est appelé « *restrictive gatekeeping* ». De manière générale, cette étude rend compte de la façon dont les mères gèrent une équipe coparentale (dans une configuration en triade incluant une mère, un père et un beau-père ou une belle-mère). Cette gestion représente un défi : arrimer au quotidien la relation avec l'autre parent et celle entretenue avec un beau-parent (beau-père ou belle-mère) (Favez et al., 2015 ; Martin-Uzzi et Duval-Tsioles, 2013 ; Schrodt, 2010). Favez et ses collaborateurs (2015) affirment qu'il est généralement difficile de promouvoir à la fois la famille précédente (mère-père-enfant) et la famille actuelle

(mère–beau-père–enfant). L’accent serait généralement plus porté sur l’une que sur l’autre. Au début de la recomposition, les mères mettraient davantage l’accent sur la famille précédente (Favez et al., 2015) et s’attendent initialement à ce que la coparentalité reste l’apanage des parents, se considérant comme le premier parent et choisissant qui s’implique ou non dans l’éducation de leurs enfants (Ganong et al., 2015). Les beaux-parents peuvent être dénigrés (Cartwright et Gibson, 2013 ; Coleman et al., 2001) ou se sentir mis de côté, notamment concernant les décisions en lien avec la santé de l’enfant (Kelly et Ganong, 2011). Introduire un beau-parent dans l’équipe coparentale que forment les parents d’origine depuis plusieurs années peut s’avérer un défi de taille (Papernow, 2013). Cependant, au fil du temps, les parents acceptent, reconnaissent et introduisent généralement les beaux-parents comme coparents.

La coparentalité en duo dans l’équipe coparentale peut générer une certaine exclusion du troisième (quatrième) membre de l’équipe, et le beau-parent n’est pas le seul à pouvoir se sentir exclu. Quelques études montrent que l’autre parent peut avoir peur de perdre sa place et d’être remplacé par le beau-parent (Cadolle, 2000 ; Ganong et al., 2015 ; Hetherington et Kelly, 2002). En effet, certains travaux révèlent que les comportements de *restrictive gatekeeping* des mères à l’endroit du père peuvent être soutenus par le beau-père dans le but d’exclure le premier (Marsiglio, 2004 ; Visher et Visher, 1996, Warshak, 2000). Cela porte à croire que le couple recomposé est susceptible de créer une coalition contre les membres de l’autre foyer de l’enfant (Coleman et al., 2001 ; Ganong et Coleman, 2017, Warshak, 2000). Ce couple prend alors une place de meneur dans l’équipe, venant remanier la hiérarchie voulant que les parents d’origine soient les premiers décideurs de l’éducation des enfants. Ainsi, le couple peut fermer ses frontières à l’autre parent/couple et l’exclure (Ganong et al., 2016, cité dans Ganong et Coleman, 2017). À ce sujet, quelques chercheurs abordent la question du désengagement des pères qui favorise l’engagement des beaux-pères selon une logique de substitution (Forehand et al., 2015 ; Parent et al., 2008 ; Rouyer et al., 2018). Cela dit, ce désengagement peut être une source de conflits dans le couple recomposé, lorsque l’autre parent ne prend pas ses responsabilités et/ou qu’il adopte des comportements négatifs à l’égard du beau-parent et de la famille en général (Cartwright et Gibson, 2013). Cependant, l’exclusion complète de l’autre parent semble plutôt rare (Ganong et al., 2015), et des comportements de soutien et d’encouragement peuvent s’observer de la part du couple recomposé afin de favoriser les discussions (Braithwaite et al., 2003).

Le fonctionnement de l’équipe peut aussi se faire en triade ou en quatuor plutôt qu’uniquement en duo. Plusieurs chercheurs se sont intéressés à ce fonctionnement, notamment Schrodts et Braithwaite

qui ont entrepris une série d'études portant sur la communication coparentale (Braithwaite et al., 2003 ; Schrodt, 2010, 2011, 2015 ; Schrodt et al., 2011 ; Schrodt et al., 2007 ; Schrodt et Braithwaite, 2014). À notre connaissance, ces auteurs sont les seuls à avoir considéré l'équipe coparentale comme un tout et non comme la somme de l'ensemble des relations qui la compose. Braithwaite et al. (2003) ont fait remplir un journal de bord à 10 parents et 12 beaux-parents recomposés depuis en moyenne 6,5 ans (de 11 mois à 11 ans). Sur une période de deux semaines, les participants devaient décrire les interactions qu'ils avaient eues avec le(s) adulte(s) de l'autre foyer familial de l'enfant. L'analyse des journaux révèle que les interactions impliquent couramment plus de deux personnes. Ces auteurs évoquent d'ailleurs plusieurs situations dans lesquelles les participants disent interagir à trois ou quatre (événement sportif de l'enfant, discussion au moment du changement de garde, etc.). Le soutien et la coopération que s'apportent les coparents favorisent la satisfaction dans les relations avec l'autre foyer de l'enfant et préservent la santé mentale des couples (Schrodt, 2010). Cela dit, les auteurs admettent que leurs résultats pourraient s'expliquer par le fait que les participants aient développé, avec le temps, des voies de communication stables et efficaces les rendant moins susceptibles de faire face à des conflits ouverts (cela n'excluant pas la présence de conflits voilés, c'est-à-dire que les individus évitent ou repoussent sans les désamorcer). Cependant, les chercheurs ne prennent pas en compte le temps écoulé depuis la séparation qui est pourtant un bon indicateur de l'évolution et de la stabilité de la coparentalité entre parents séparés (Tremblay et al., 2013).

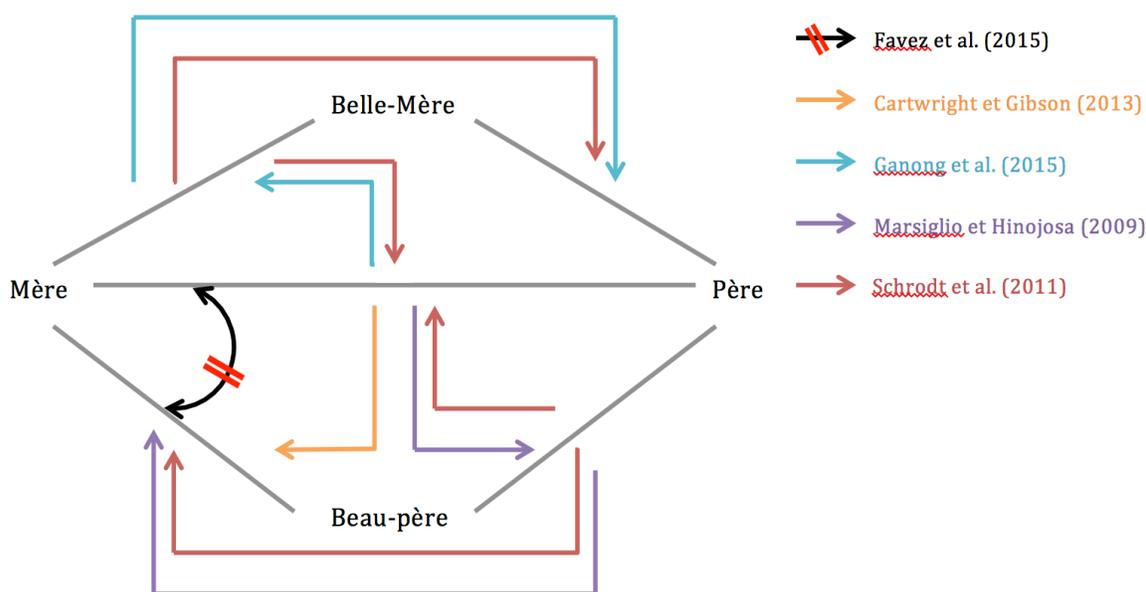
Les travaux de Favez et al. (2015) montrent quant à eux que des conflits sont aussi susceptibles d'apparaître dans l'équipe coparentale. Leur étude³ consistait à comparer d'une part la relation coparentale d'une mère avec son ex-conjoint (le père), et d'autre part la relation de cette même mère avec son nouveau conjoint (le beau-père). L'objectif était d'étudier la gestion des relations des mères dans une équipe coparentale (en triade). Les résultats montrent que la relation coparentale des parents séparés est toujours active, mais moins fréquente, c'est-à-dire que les mères engagent moins souvent de comportements coparentaux avec le père qu'avec le beau-père. Par ailleurs, les mères font davantage la promotion de l'unité familiale avec le beau-père, mais sont aussi plus fréquemment en conflit avec lui. En revanche, elles ont tendance à dénigrer davantage le père. Ces résultats peuvent s'expliquer par la plus grande proximité d'une mère et d'un beau-père engendrant une gestion quotidienne des difficultés et traduisant une relation coparentale plus fréquente, mais aussi potentiellement plus conflictuelle.

³ Les caractéristiques de cet échantillon sont présentées dans la partie précédente (cf. 1.2.2.1).

L'ensemble de ces travaux témoigne de l'interconnectivité des adultes et de l'interinfluence des relations dans l'équipe coparentale (voir Figure 1). De cette manière, la recension des écrits indique que l'entente générale des parents séparés peut affecter la qualité de la relation dans le couple recomposé (Cartwright et Gibson, 2013) entre une mère et une belle-mère (Ganong et al., 2015), et entre un père et un beau-père (Marsiglio et Hinojosa, 2009). Cependant, deux études montrent que la relation d'une mère avec le beau-père ne serait pas associée à la relation de cette même mère avec le père (Adamiste, 2015 ; Favez et al., 2015). Enfin, la relation d'un beau-parent avec l'autre parent peut également venir influencer la qualité de la relation coparentale ainsi que la satisfaction relationnelle du couple recomposé (Schrodt et al., 2011 ; voir aussi Marsiglio et Hinojosa [2009] pour la relation père–beau-père, et Ganong et al. [2015] pour la relation mère–belle-mère).

Figure 1

Interinfluence des relations dans une équipe coparentale



Il semble intéressant de souligner que malgré l'apport de ces études quant à la compréhension des dynamiques relationnelles dans les familles recomposées, aucune n'a observé les dynamiques coparentales entre quatre adultes (père, mère, belle-mère et beau-père). Finalement, ces études contribuent à démontrer empiriquement l'interdépendance relationnelle existant dans le sous-système coparental. Il est alors vraisemblable de penser que l'équipe « père–mère–beau-parent » va fonctionner sur la base de l'engagement de chacun en ce qui a trait à l'éducation de l'enfant. Ainsi, le

rejet ou la non-acceptation de l'un des membres de l'équipe coparentale engendrerait une redéfinition des rôles. Les distinctions de rôle et d'engagement semblent alors des points importants à prendre en compte dans l'étude des dynamiques coparentales.

1.2.3 Les rôles parentaux et beaux-parentaux

Si le rôle parental constitue un concept relativement clair, la question du rôle beau-parental comporte encore quelques zones nébuleuses. Le rôle de parent est socialement reconnu comme un ensemble de normes prescrites concernant la façon dont un parent devrait se comporter avec son enfant (Fine, 1996). Les mères en particulier « *seem to know who should be involved, how much and in what areas, and when* » (Ganong et al., 2015, p. 229). À l'inverse, il existe encore un flou autour des normes du rôle de beau-parent, ce qui attire l'attention de la communauté scientifique depuis plusieurs années (Repond et Darwiche, 2016). À l'heure actuelle, un débat persiste concernant le statut juridique des beaux-parents dans une majorité de pays (Goubau et Chabot, 2018 ; Lazartigues, 2003 ; Maclean et al., 2016 ; Mason et al., 2002). Le manque de dispositions juridiques engendre des difficultés à concevoir le rôle et les limites de l'exercice d'une forme de parentalité de la part des beaux-parents. Il en découle une ambiguïté du rôle beau-parental que beaucoup peinent à résoudre (Fine et al., 1992). Selon Visher et Visher (1988), cette ambiguïté est d'autant plus pertinente à investiguer qu'elle est liée à l'adaptation des membres de la famille recomposée. Toujours selon ces auteurs, elle est davantage ressentie chez les beaux-parents vivant dans une famille recomposée dans laquelle l'autre parent est très investi. Ce phénomène serait plus particulièrement présent dans les familles patricentriques, les familles nouvellement recomposées, et les familles complexes où les individus sont amenés à agir différemment avec leurs enfants versus avec leurs beaux-enfants. L'ambiguïté va ainsi amener des difficultés à distinguer ce qui relève d'un rôle de parent de ce qui relève d'un rôle de beau-parent (Pace et al., 2015).

Concernant la distinction de rôle, Hetherington (1989) explique que les facettes du rôle de beau-parent sont bien plus complexes que celles qui définissent le rôle parental. Un rôle donc plus complexe, mais qui pourrait s'assimiler à un rôle parental moins actif (Fine, 1996 ; Visher et Visher, 1996), c'est-à-dire défini par moins de chaleur et de contrôle vis-à-vis de l'enfant (Fine et Kurdek, 1994), et un engagement plus modéré dans les tâches et les responsabilités, ainsi que dans les prises de décision (Blyaert et al., 2016 ; Giles-Sims, 1984). Cependant, Levin (1997) avance l'idée que les rôles de mère et de belle-mère seraient plus ou moins les mêmes, puisqu'ils se construisent sur la base du rôle de femme. Dans cette étude, ce rôle est défini par le fait de prendre soin du logis et de

l'enfant. Encore aujourd'hui, Cadolle (2013) explique qu'il est attendu des belles-mères qu'elles assument ce rôle de femme. Levin (1997) présente alors le dilemme auquel elles sont confrontées. Si d'une part leur rôle de beau-parent leur laisse la liberté de s'investir dans certains comportements à leur guise, leur rôle de femme les restreint à des comportements socialement attendus. Pourtant, toujours selon cette autrice, le rôle d'un beau-parent est techniquement neutre du point de vue du genre. Du côté des beaux-pères, Parent et al. (2008) avancent également que le rôle de ces derniers peut être perçu comme étant très semblable à celui d'un père. Cependant, les beaux-pères ne vivent pas le même dilemme que les belles-mères et peuvent choisir en toute liberté la distance qu'ils souhaitent adopter avec leurs beaux-enfants sans que cela entre en opposition avec leur rôle d'homme (par opposition au rôle de femme) comme attendu par la société (Levin, 1997). Les rôles de pères et de beaux-pères reposent eux aussi sur un rôle d'homme qui se définit entre autres par une responsabilité financière concernant l'enfant (Maclean et al., 2016 ; Smyth et Weston, 2005). En résumé, ces travaux révèlent que le rôle d'un beau-père se traduit par des comportements socialement attendus moindres par rapport à ceux des belles-mères.

À l'intérieur même des rôles (parentaux et beaux-parentaux), on observe donc des disparités de genres dépassant les rôles parentaux et beaux-parentaux. Favez (2017) explique qu'entre les couples mère-beau-père et père-belle-mère, il existe des enjeux de coparentalité différents en raison de l'organisation des rôles genrés. Selon cet auteur, les beaux-pères ont tendance à ne pas se mêler des questions d'éducation relatives aux enfants en laissant le plein contrôle à la mère (Cadolle, 2001 ; Fine, 1996). Ces dernières considèrent aussi avoir un droit de véto sur les décisions prises à l'endroit de leur enfant (Ganong et al., 2015). En revanche, les belles-mères sont davantage prises dans une dynamique de répartition des rôles qui sous-entend que la femme s'occupe du logis et des enfants. D'ailleurs, les travaux de Bray et Kelly (1998) soulignent que des difficultés peuvent survenir dans des situations où le beau-parent souhaite s'investir dans la coparentalité, mais que le parent refuse (ou hésite), et inversement si le parent souhaite impliquer le beau-parent, mais que celui-ci ne partage pas ce désir. Ce phénomène s'observe dans les familles recomposées dites matriarcales au sein desquelles la femme détient un rôle dominant. Des conflits apparaissent lorsque l'homme ne partage pas la même vision. Selon Coleman et al. (2001), l'hésitation des mères concernant l'implication du beau-père dans les responsabilités coparentales favoriserait également l'ambiguïté de rôle ressentie par ces hommes. Il semble alors important de se questionner sur le vécu des beaux-pères quant à leur rôle.

1.2.3.1 La question des beaux-pères

Dans l'étude de Parent et al. (2008), 4 typologies de l'exercice du rôle beau-parental ont été mises en évidence à partir du point de vue de 8 mères, 9 pères et 12 beaux-pères. La première concerne principalement les familles où le père biologique est peu présent et où le beau-père joue le rôle de père, notamment concernant les fonctions éducatives. C'est la logique de substitution qui définit cette typologie, le beau-père se substituant au père. L'étude de Forehand et al. (2015) révèle que cette logique serait particulièrement présente dans les milieux défavorisés, puisque dans 75 % des situations les mères et les adolescents interrogés ($n = 121$) par ces chercheurs affirment que le beau-père est vu comme le seul coparent. La seconde envisage le beau-père comme une entité additionnelle qui agit comme soutien par rapport au couple parental déjà présent. C'est un phénomène observé principalement en situation de résidence alternée qui n'exclut pas que le beau-père puisse jouer un rôle socioéducatif important auprès de l'enfant. La troisième typologie rend compte du rôle d'assistant que le beau-parent peut avoir auprès de la mère. Il joue un rôle de médiateur dans les relations entre les ex-conjoints, notamment dans les relations coparentales. Enfin, il existe des situations où le nouveau conjoint ne joue aucun rôle parental, et où il se dégage de toute responsabilité sur l'enfant qui n'est pas le sien. DeGarmo et Forgatch (2007) avancent qu'ils peuvent être caractérisés comme étant de polis étrangers. Cependant, plusieurs études ont montré que généralement les beaux-pères sont engagés dans des comportements parentaux et rapportent souhaiter cet engagement (Fine et al., 1997 ; Saint-Jacques et Lépine, 2009a ; Svare et al., 2004). À travers la typologie de Parent et al. (2008), nous constatons que les logiques substitutives et additives de la place du beau-parent coexistent et dépendent des situations. Ces résultats corroborent en partie ceux obtenus antérieurement par Le Gall (2003).

Au travers de ces typologies, nous pouvons entrevoir un certain continuum concernant l'exercice du rôle de beau-père allant d'un individu très investi, pouvant jouer le rôle d'un père pour l'enfant, à un individu non investi (Gamache, 1997). Chez les belles-mères, le continuum, les enjeux autour de leur rôle et les relations avec la mère semblent différents.

1.2.3.2 La question des belles-mères

La logique de substitution chez les familles patricentriques est bien moins courante que dans les familles matricentriques, elle est même parfois qualifiée d'« impensable » (Cadolle, 2013, p. 38). Comme évoqué précédemment, les mères souhaitent généralement rester les seules décisionnaires et

responsables face aux responsabilités liées à l'enfant (Widmer et al., 2012). Elles laissent ainsi peu de place aux belles-mères, alors qu'à l'inverse les pères attendent généralement de leur conjointe qu'elle joue un rôle maternel. « On attend d'elle qu'elle s'interdise de se prendre pour la mère tout en assurant pourtant auprès de l'enfant toute la part du rôle maternel traditionnel que le père trouve naturel qu'elle assume » (Cadolle, 2013, p. 38). Cadolle (2013) affirme également que c'est la manière dont les tâches parentales sont divisées traditionnellement en fonction du genre, qui amène les pères à attendre des belles-mères qu'elles adoptent un rôle de maitresse de maison s'occupant du logis et des enfants. Il semble donc exister un réel paradoxe entre ce que les mères et les pères attendent concernant le rôle des belles-mères. De fait, ces dernières ressentent une certaine ambiguïté dans leur rôle. C'est notamment la légitimité de leur place sur les aspects disciplinaires, par exemple, qui est remise en question (à la fois par les enfants, mais aussi par le père) (Whiting et al., 2007). Pour autant, les belles-mères expriment le désir d'être introduites dans le fonctionnement de la famille recomposée, mais ne s'attendent pas à endosser seules les responsabilités liées aux tâches de la maison. Pourtant, la recomposition induirait une charge parentale et domestique importante à l'endroit des belles-mères (et des femmes en général) (Domingo, 2009). Par ailleurs, elles ressentent généralement plus d'ambiguïté concernant leur rôle, ce qui influence négativement leur perception de compétence auprès des beaux-enfants à l'inverse des beaux-pères (Browning et Artelt, 2012 ; Fine et al., 1992).

Finalement, beaux-pères et belles-mères semblent confrontés aux mêmes défis à savoir : être amenés à prendre une partie des responsabilités parentales sans pour autant bénéficier de la totalité du pouvoir et de la légitimité d'un père ou d'une mère (Felker et al., 2002 ; Kumar, 2017 ; Papernow, 2013 ; Whiting et al., 2007). De plus, tant les beaux-pères que les belles-mères ne se sentent pas toujours soutenus dans leurs comportements à la fois par l'ex-conjoint, mais aussi par leur propre partenaire, cela pouvant amener des conflits dans le couple recomposé (Shalay et Brownlee, 2007).

1.2.4 Les facteurs contextuels jouant un rôle dans l'exercice de la coparentalité en famille recomposée

L'exercice de la coparentalité, à la fois dans le couple recomposé et dans l'équipe coparentale, va alors dépendre d'un certain nombre d'éléments. Plusieurs travaux sur le sujet permettent de dégager certains d'entre eux comme pouvant jouer un rôle dans le déploiement de la coparentalité dans les familles recomposées. Ils concernent les enfants, les beaux-parents et l'autre parent de l'enfant.

1.2.4.1 Les éléments liés aux enfants

Les éléments soulevés par les études antérieures relèvent l'importance de l'âge de l'enfant, c'est-à-dire que plus l'enfant est âgé, plus les conflits risquent d'être fréquents dans les couples recomposés (Widmer et al., 2012). Cependant, l'enfant grandissant, la coparentalité est également amenée à changer. L'enfant gagne en autonomie et plusieurs tâches et responsabilités coparentales ne nécessitent plus d'être assumées par les parents (donner le bain, aider aux devoirs, acheter des vêtements, etc.) (Favez, 2017 ; Teubert et Pinquart, 2010). À l'inverse, l'adolescence provoque un changement personnel qui, s'ajoutant aux changements sur le plan familial (dus à la recomposition), peut s'avérer plus difficile à vivre pour le jeune (Saint-Jacques et Drapeau, 2008). L'adolescence pourrait donc nécessiter un travail d'équipe accru entre les adultes afin de répondre aux besoins des jeunes. D'ailleurs, il est conseillé aux parents séparés de collaborer étroitement pour traverser cette période (Papernow, 2013). De manière générale, l'enfant autant que l'adolescent peut ne pas accepter le beau-parent dans la famille (Hetherington, 1999). En effet, il s'agit d'un des aspects les plus négatifs pour la recomposition familiale (Freisthler et al., 2003). Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'idée de Papernow (2013) selon laquelle les individus ont du mal à avancer pour construire des relations dans la famille recomposée lorsqu'ils n'ont pas fait le deuil des pertes (par exemple : le deuil de la séparation des parents, la perte de son parent qu'il doit partager avec le beau-parent, etc.). Cela dit, ce processus serait surtout observable au début de la recomposition. D'ailleurs, si à ce moment-là le beau-parent s'investit trop rapidement dans un rôle parental empreint de discipline et de nouvelles règles, l'enfant risque d'être plus résistant face à celui-ci (Papernow, 2013 ; Weaver et Coleman, 2010). Cependant, selon Ganong et al. (2011), le rejet du beau-parent est moins courant que le fait que le beau-parent soit aimé dès le départ ou accepté avec le temps. Il est suggéré aussi que l'enfant accepte le beau-parent grâce aux efforts d'implication du parent (Rouyer et al., 2018). Le fait d'avoir un enfant commun viendrait aussi favoriser l'acceptation du beau-parent, générant plus de proximité entre le bel-enfant et le beau-parent (Duberman, 1973, cité dans Gosselin et al., 2007) et ayant un effet positif sur le couple recomposé (Baer, 1972, et Rosenbaum et Rosenbaum, 1977, cités dans Gosselin et al., 2007).

1.2.4.2 Les éléments liés aux beaux-parents

L'expérience parentale d'un beau-parent a été identifiée comme un élément pouvant influencer la relation du couple recomposé. On note qu'un beau-parent n'ayant pas d'enfants sera davantage engagé et investi dans des attitudes de type « parental » (Martial, 2003). À l'inverse, les travaux de

Dunn et al. (2000) révèlent que les beaux-parents auraient tendance à être moins engagés auprès des beaux-enfants quand ils ont eux-mêmes déjà des enfants. En effet, il est vraisemblable d'envisager que le type de famille recomposée (simple ou complexe) puisse influencer le fonctionnement coparental des couples recomposés (Dunn et al., 2000 ; Gosselin et al., 2007 ; Orchard et Solberg, 1999). Il est d'ailleurs également susceptible d'influencer le fonctionnement de l'équipe coparentale, puisque Crosbie-Burnett (1989) explique que les hommes responsables d'un enfant et d'un bel-enfant développent une relation coparentale plus empathique avec le père que les beaux-pères sans enfant. Avec ou sans expérience parentale, le beau-parent risque de vivre de l'ambiguïté concernant le rôle et la place qu'il doit prendre auprès des enfants, comme nous l'avons déjà abordé à plusieurs reprises (Fine et al., 1992 ; Pace et al., 2015 ; Visher et Visher, 1988). Les interrogations résident généralement dans l'engagement sur les aspects disciplinaires et l'autorité (Pasley et al., 1993), ne sachant pas s'il doit prendre un rôle d'ami ou de parent (Gosselin et David, 2005). Ainsi, les beaux-parents peuvent avoir besoin d'être guidés et conseillés dans leur rôle de coparent (Browning et Artelt, 2012). Ces éléments en lien avec le vécu des beaux-parents sont ainsi susceptibles de teinter leur expérience dans leur exercice de la coparentalité.

1.2.4.3 Les éléments liés à l'autre parent

La séparation amène un processus de deuil amoureux qui rend les contacts entre les parents séparés difficiles dans les premiers temps (Tremblay et al., 2013). Cette période nécessite de mettre de côté ses émotions négatives pour mettre un terme à la relation conjugale tout en maintenant la relation coparentale (Madden-Derdich et al., 1999). Le deuil complique donc la coparentalité entre les parents après une séparation (Cloutier et al., 2018), notamment lorsque des difficultés conjugales persistent (Emery, 2012). D'ailleurs, quelques études rendent compte de l'influence de la relation coparentale des parents séparés sur celle du couple recomposé (Adler-Baeder et Higginbotham, 2004 ; Cartwright et Gibson, 2013 ; Marsiglio et Hinojosa, 2009). C'est plus spécifiquement l'attitude de l'autre parent envers le couple qui ébranle le fonctionnement coparental. Cartwright et Gibson (2013) rapportent quatre comportements de l'autre parent pouvant influencer le couple recomposé. Tout d'abord, la bataille concernant la garde de l'enfant et les aspects financiers ; ensuite, le fait que l'autre parent n'assume pas ses responsabilités ; qu'il s'engage insuffisamment dans la coopération avec le couple ; et enfin, son attitude négative envers le couple et la famille recomposée en général. Ce dernier point traduit un manque de reconnaissance de la place et du rôle du beau-parent, ce qui est également identifié comme un élément susceptible d'influencer la coparentalité.

1.3 Limites méthodologiques et liées aux connaissances

Les études présentées dans cette recension des écrits comportent plusieurs limites à la fois méthodologiques et liées aux connaissances. Tout d'abord, il est question des limites méthodologiques des études quantitatives. Le manque d'assise théorique sur la relation coparentale du couple recomposé a amené les chercheurs à étudier ce concept avec les mêmes outils que ceux utilisés pour examiner la relation coparentale entre les parents d'origine. Ainsi, Widmer et al. (2012) ont évalué la coparentalité du couple recomposé à partir du questionnaire de Frascarolo et al. (2009), validation française de l'échelle de coparentalité de McHale (1997) ayant été validée auprès de couples de familles intactes. Le fait d'avoir utilisé un questionnaire initialement adapté à une autre population entraîne possiblement un biais. Certains comportements, comme ceux liés aux aspects disciplinaires, sont généralement attendus de la part d'un parent dans un couple de famille intacte, en revanche, ils peuvent s'avérer négatifs (pour la relation avec l'enfant et celle du couple) dans une situation de recombinaison (Repond et Darwiche, 2016). Ce biais est présent dans de nombreuses autres études, comme celles de Schrodts (Schrodts, 2010 ; Schrodts et Braithwaite, 2011) qui utilisent la QCCS (*Quality of coparental communication scale* de Ahrons, 1981), ou encore celle de Forehand et al. (2015) qui a évalué la coparentalité des beaux-parents à partir d'une seule question adressée aux mères : « *Do you consider your current partner to be a coparent to (focal child) ?* » et qui définit un coparent comme « *another person who currently helps the parent* ». Bien que cette question permette de capter la représentation du parent, elle ne permet pas de cerner l'entière de ce concept. La même critique peut être adressée à l'étude de Repond et al. (2018) qui, à partir d'une méthode mixte, a cherché à mieux comprendre le fonctionnement des couples recomposés en les mettant en situation. En effet, les chercheurs ont « activé artificiellement » (en laboratoire) le sous-système coparental. Les participants devaient choisir un thème sur lequel ils sont en accord ainsi qu'un thème sur lequel ils sont en désaccord, puis en discuter. La principale dimension examinée était donc l'accord/désaccord éducatif, ce qui ne permet pas de comprendre la globalité du concept de coparentalité. De plus, les thèmes étaient prédéfinis par les chercheurs, il est donc possible que les couples aient fait des choix par défaut. Enfin, il est possible qu'un biais de désirabilité sociale soit présent, car les couples pourraient avoir tendance à se montrer coopérants et soutenant, ne voulant pas évoquer les conflits (ou les éviter).

Quelques limites méthodologiques émanant des travaux qualitatifs peuvent également être mentionnées. Soulignons d'abord les études de Schrodts (2010 ; 2015 ; Schrodts et al., 2006 ; Schrodts et Braithwaite, 2011) qui ont été menées auprès d'une population de parents et de beaux-parents

issus de familles différentes, et dont les enfants étaient âgés de 6 mois à 23 ans. Les travaux de Ganong et al. (2015) présentent également un fort écart concernant l'âge des enfants dans les familles participantes, de 13 mois à 28 ans. Cela semble constituer une limite, car des travaux antérieurs postulent que la qualité de la relation coparentale des parents (unis ou séparés) évolue tout au long de la vie de l'enfant (Favez et al., 2015 ; Margolin et al., 2001). Ainsi, il semble inapproprié de présenter des résultats qui concerneraient à la fois des familles avec des enfants en bas âge (moins d'un an) et de jeunes adultes (plus de 18 ans), connaissant le caractère évolutif de la relation coparentale.

D'autres limites liées aux connaissances sont à souligner, entre autres dans les études de Schrodt et Braithwaite (Braithwaite et al., 2003 ; Schrodt et al., 2006 ; Schrodt et Braithwaite, 2011), Marsiglio et Hinojosa (2009), Ganong et al. (2015) et Favez et al. (2015). Ces chercheurs et chercheuses ont mené leurs travaux auprès d'échantillons particulièrement homogènes. Les premiers, Schrodt et Braithwaite (Braithwaite et al., 2003 ; Schrodt et al., 2006 ; Schrodt et Braithwaite, 2011), ont recruté des parents et des beaux-parents qui avaient la garde de l'enfant au moins une fois par semaine et qui percevaient les membres de l'autre foyer comme étant actifs dans l'éducation donnée à l'enfant. Les seconds, Marsiglio et Hinojosa (2009), ont recruté des familles où « les hommes devaient se décrire comme très impliqués dans la vie des enfants de leur conjointe » (p. 12). Les troisièmes, Ganong et al. (2015) et Favez et al. (2015), ont centré leurs travaux sur des familles matricentriques en interrogeant uniquement le point de vue et l'expérience des mères. Tous ces critères de sélection ne permettent d'observer des résultats qu'auprès d'une population ciblée et ne rendent pas compte de résultats pouvant être transférables à d'autres situations. Cela traduit une limite dans la portée de ces études et concernant les connaissances actuelles en lien avec la coparentalité dans les familles recomposées.

1.4 Conclusion du chapitre

Les travaux portant sur la coparentalité dans les familles recomposées sont de plus en plus présents dans la littérature. Cependant, des éléments de réponse semblent manquants concernant la manière dont s'exerce la coparentalité dans les couples recomposés, dans les équipes coparentales ainsi que concernant les éléments contextuels pouvant venir influencer les différents fonctionnements coparentaux. La recension des écrits révèle qu'une famille recomposée peut être de différents types (simple, complexe, additionnée, matricentrique, patricentrique) et qu'elle se développe progressivement dans le temps, nécessitant l'adaptation de l'ensemble de ses membres. La littérature

apporte encore peu de connaissances concernant le couple recomposé qui est amené à construire une relation coparentale. Les dimensions qui constituent ce concept sont explorées de manière éparse. Cependant, les travaux antérieurs mettent en avant l'importance de considérer la question de l'engagement de chacun, qui peut varier en fonction des situations.

Concernant l'équipe coparentale, les chercheurs ont étudié la coparentalité entre chaque membre (mère-père, mère-belle-mère, père-beau-père, etc.), cependant, elle est plus rarement étudiée dans sa globalité, c'est-à-dire entre les trois ou quatre membres de l'équipe. Pourtant, les travaux soulignent l'importance de considérer l'interinfluence des relations qu'entretiennent les individus. Finalement, les recherches révèlent que des conflits, du dénigrement et du soutien peuvent apparaître entre les parents et les beaux-parents. Toutefois, les recherches n'ont examiné ces dimensions que dans des triades.

Autant dans le couple recomposé que dans l'équipe coparentale, les beaux-parents disposent d'un rôle souvent distinct de celui d'un parent. Les caractéristiques de ce rôle sont perçues par beaucoup comme relativement ambiguës et engendrent certaines difficultés, autant pour les belles-mères que pour les beaux-pères. Ainsi, les beaux-parents sont confrontés à des défis communs, comme le fait de légitimer leur rôle auprès de l'enfant, mais également à des défis singuliers liés au fait d'être un homme ou une femme.

Enfin, plusieurs éléments de la littérature ont été identifiés comme pouvant avoir une influence sur le fonctionnement coparental des familles recomposées. Ils ont trait à l'enfant, au beau-parent et à l'autre parent.

Chapitre 2 : Cadre d'analyse

Cette section vise à présenter le cadre théorique sur lequel s'appuie cette recherche. Ce chapitre commence par présenter la théorie des systèmes et la manière dont certains chercheurs ont adapté cette théorie aux familles. Par la suite, il s'attarde sur la question du (des) système(s)/sous-système(s) coparental(-aux), et enfin, sur la façon dont s'organise tout cela dans un contexte de recomposition familiale.

2.1 Appliquer la théorie des systèmes aux familles recomposées

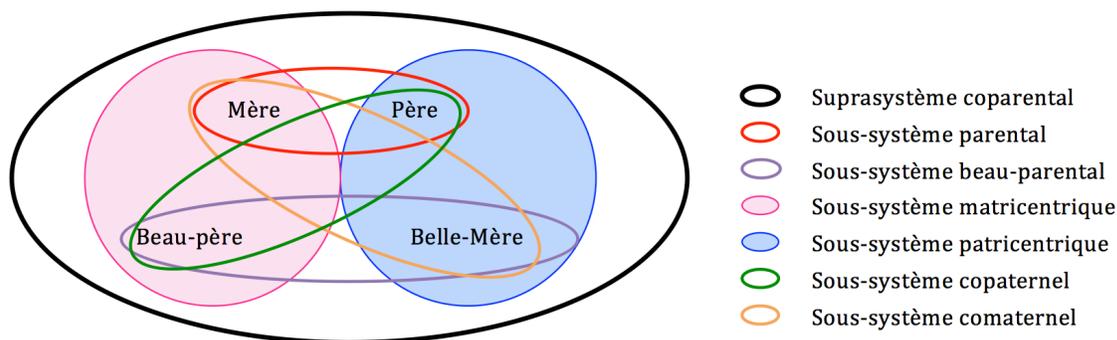
La famille peut être envisagée comme un système. Cette conception vient d'un modèle introduit par Van Bertalanffy (1973) sous le nom de « Théorie générale des systèmes ». Un système est un ensemble d'éléments qui interagissent. La famille est donc un système qu'il faut appréhender à partir du réseau de relations qui la compose. Ces relations forment un tout (principes de totalité), elles sont interreliées et, à la modification de l'une d'entre elles, c'est l'ensemble des autres relations qui se voient modifiées (Amiguet et Julier, 2014 ; Maisondieu et Metayer, 2007 ; Picard et Marc, 2014). Dans les années 70, Minuchin adaptera ce modèle aux thérapies familiales à partir d'une approche structurelle. L'objectif est alors de travailler sur les dynamiques relationnelles et organisationnelles qui constituent la structure de la famille (Vetere, 2001). Son approche se traduit par l'idée de concevoir la famille comme un ensemble de systèmes et de sous-systèmes qui s'interinfluencent. Le fonctionnement de chaque sous-système — conjugal, coparental, fraternel — est régi par des règles particulières, mais aussi générales et communes à tous les membres de la famille. En cela, la famille est un groupe dynamique dont les sous-systèmes qui la composent sont en interrelation.

Une famille intacte constitue donc un système familial composé de plusieurs sous-systèmes, dont le sous-système coparental. Au moment de la séparation, le système familial se divise en deux, donnant naissance à un système familial matricentrique et à un système familial patricentrique. Les parents séparés rencontrent alors le défi de maintenir leur relation coparentale malgré la division du système familial. Au moment de la recomposition, l'arrivée d'un beau-parent entraîne la création d'un sous-système coparental propre au système familial dans lequel il s'insère (sous-système coparental matricentrique ou patricentrique) et coexiste avec le sous-système coparental des parents séparés. Cela amène les parents et les beaux-parents à interagir dans l'intérêt du bien-être et de l'éducation de l'enfant et à ainsi former un suprasystème. Whitchurch et Constantine (2009) expliquent qu'un

suprasystème correspond à l'interaction d'un système familial avec un autre système comme celui d'une autre famille. Dans le cas des familles recomposées, c'est l'interaction du sous-système coparental matricentrique (mère-beau-père) avec le sous-système coparental patricentrique (père-belle-mère) qui compose la supracoparentalité. Donc, la supracoparentalité rend compte des interactions entre les deux systèmes familiaux (matricentrique et patricentrique) qui représentent ensemble un potentiel de six sous-systèmes coparentaux : 1) celui des parents séparés (sous-système parental) ; 2) celui du beau-père et de la belle-mère (sous-système beau-parental) ; 3) celui de la mère et du beau-père (sous-système matricentrique) ; 4) celui du père et de la belle-mère (sous-système patricentrique) ; et ceux alliant 5) le père et le beau-père (sous-système copaternel) ainsi que 6) la mère et la belle-mère (sous-système comaternel) (voir Figure 2).

Figure 2

Schéma représentant le suprasystème coparental composé des deux systèmes matricentrique et patricentrique ainsi que des sous-systèmes



Plusieurs concepts clés dans l'étude des relations dans les familles recomposées ressortent de la théorie des systèmes.

Tout d'abord, les frontières sont comparables à des barrières invisibles qui permettent de distinguer qui fait partie d'un système/sous-système et qui n'en fait pas partie (Broderick, 1993 ; Stewart, 2005a), quels rôles prennent les membres d'un système/sous-système et quelles règles définissent le fonctionnement d'un système/sous-système (Browning et Artelt, 2012 ; Ganong et Coleman, 2017). Dans le système familial, les rôles réfèrent aux statuts (rôle de mère, rôle de père, etc.) et se définissent en complémentarité par rapport aux rôles des autres (parent/enfant) (Picard et Marc, 2014). Dans le cas des familles recomposées, le rôle de beau-parent se construit également de

manière interactive par rapport aux autres rôles (parents et enfants en l'occurrence). Les règles sont relatives à la définition des relations (et des frontières entre les relations). Comment sont répartis les rôles ? Qui fait quoi (en termes de responsabilités, de pouvoir, etc.) ? La plupart du temps, les frontières sont implicitement établies et réfèrent aux normes sociales (Picard et Marc, 2014). Ainsi, un couple n'établira pas explicitement que les adultes sont responsables de préparer le repas pour les enfants. Cela dit, d'autres frontières nécessitent d'être définies explicitement, ce qui implique que les membres de la famille soient en mesure de discuter de leurs attentes, tout en écoutant celles des autres (Favez, 2017). Cet aspect représente un des principaux défis auxquels doivent faire face les familles recomposées, car les transitions familiales bousculent les frontières nécessitant la mise en place de nouvelles règles (Favez, 2017). Ainsi, plusieurs études soulignent que les frontières se doivent d'être clairement délimitées (Ganong et al., 2015 ; Gonçalves et Grimaud de Vincenzi, 2003 ; Rosenberg et Guttman, 2001 ; Vetere, 2001), notamment parce que l'ambiguïté des frontières est susceptible d'avoir des effets néfastes (stress, confusion des rôles, instabilité, etc.) sur tous les membres de la famille recomposée (Boss, 2002 ; Dupuis, 2010 ; Stewart, 2005a). Ces frontières peuvent être plus ou moins ouvertes ou fermées, c'est ce qu'on appelle la perméabilité (White et Klein, 2007). Concernant la coparentalité, les systèmes familiaux (matricentrique et patricentrique) se doivent d'être suffisamment ouverts (perméables) pour permettre la circulation des informations liées à l'enfant (Saint-Jacques, Drapeau et al., 2009), mais également suffisamment fermés (imperméables) pour permettre de préserver l'intimité du système (« *privacy boundaries* » ; Petronio, 2002). Papernow (2013) utilise la métaphore de la porte fermière pour illustrer le même point, à savoir que le haut de porte devrait rester ouvert, permettant de faciliter la communication, et que le bas de la porte devrait rester fermé, pour préserver la frontière entre les parents séparés. De même, le suprasystème coparental se doit d'être suffisamment ouvert (perméable) pour favoriser l'engagement des beaux-parents, et suffisamment fermé (imperméable) pour préserver la hiérarchie (Emery, 2012).

La hiérarchie fait référence au système d'échelonnage du pouvoir. Autrement dit, qui détient le pouvoir dans la famille ? Généralement, les parents se situent au-dessus des enfants en exerçant une autorité sur eux (Vetere, 2001). La place hiérarchique d'un beau-parent est quant à elle plus ambiguë, ce dernier ne sachant pas toujours s'il peut exercer une autorité équivalente à celle du parent (Pasley et al., 1993). L'enfant également peut être réfractaire face aux comportements autoritaires (Ganong et Coleman, 2017). Cette ambiguïté est d'ailleurs source de conflit concernant la confusion et les attentes relatives aux rôles de chacun (Adler-Baeder et Higginbotham, 2004). Dans le couple recomposé, nous avons vu que les belles-mères ont tendance à prendre une place importante dans la famille et auprès de l'enfant, pouvant éventuellement renverser la hiérarchie

voulant que le père se place au-dessus (Cadolle, 2001 ; Ganong et Coleman, 2017). Dans l'équipe coparentale, les mères se placent souvent comme les meneuses, quelquefois soutenues par le beau-père (Ganong et al., 2015). Ensemble, ils forment le sous-système matricentrique et pourraient se placer hiérarchiquement au-dessus du sous-système parental dans le cas particulier où le père serait peu engagé (ou désengagé) (Forehand et al., 2015 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002). À un niveau supracoparental, la hiérarchie se joue entre les parents et les beaux-parents des deux systèmes familiaux. Browning et Artelt (2012) rapportent que dans les équipes coparentales, la triade ou le quatuor peut représenter l'ensemble de la hiérarchie parentale, plaçant l'équipe entière au-dessus des enfants. Ces auteurs travaillent d'ailleurs en thérapie familiale afin d'établir (ou de rétablir) la hiérarchie dans les équipes en réduisant les conflits et en soutenant la communication. Cela dit, les beaux-parents possèdent peu de pouvoir concernant les aspects légaux et scolaires, ce qui place les parents hiérarchiquement au-dessus d'eux (Gately et al., 2006). Il sera alors intéressant de comprendre comment s'exprime la hiérarchie au quotidien dans les couples recomposés et les équipes coparentales.

Le principe d'équifinalité réfère à l'idée que le fonctionnement actuel d'un système a plus d'importance que son histoire et ses conditions initiales (Picard et Marc, 2020). En effet, un système est soumis à l'évolution, l'autorégulation et l'adaptation de tous ses membres, il n'est donc pas défini par son fonctionnement initial, mais par son fonctionnement actuel. Ce principe laisse à penser que si au départ des parents séparés entretiennent une relation coparentale conflictuelle (conditions initiales), par exemple, cela ne suppose pas que le suprasystème qui se développera autour de la recomposition sera également conflictuel (fonctionnement actuel). L'histoire de cette relation a donc moins d'importance que le contexte dans lequel elle évolue (Picard et Marc, 2014). Amiguet et Julier (2014) soulignent que peu importe les conditions de base, c'est la manière dont s'organise le système dans le temps qui permet de comprendre son fonctionnement. Ainsi, deux systèmes ayant des conditions de base différentes peuvent aboutir aux mêmes conséquences, ce qui oblige à considérer les facteurs contextuels qui expliquent ces phénomènes (Delage et al., 2017). Au sein des familles recomposées, le principe d'équifinalité semble important, car il pourrait permettre de comprendre les relations dans les équipes coparentales. Ainsi, les sous-systèmes pourraient partager une équifinalité (comme le bien-être d'un enfant), mais en y contribuant différemment (en privilégiant une discussion accrue entre systèmes, en créant un environnement sain pour l'enfant, etc.).

Le principe de non-sommativité réfère quant à lui à l'idée qu'un système est un tout et non la somme de ses parties (Amiguet et Julier, 2014). Ainsi, la non-sommativité rend compte de l'importance

d'étudier le suprasystème coparental comme un tout et non comme la somme de chaque relation qui le compose. Si actuellement les travaux scientifiques ont examiné les relations une à une ou deux à deux (relation mère-père et mère-beau-père (Favez et al., 2015) ; relation mère-beau-père et mère-belle-mère (Ganong et al., 2015), la théorie des systèmes suggère de prendre en compte le système dans sa globalité. « Étudier une famille, ce n'est pas dresser les personnalités respectives de ses membres, mais c'est aussi faire la connaissance de la culture familiale, de ses règles, des relations entre les individus qui la composent » (Delvigne, 2019, p. 93). En effet, les relations s'articulent, se combinent, s'influencent et génèrent un système plus complexe qu'en prenant ces relations individuellement (Delage et al., 2017).

La théorie des systèmes semble pertinente dans l'étude des relations dans les familles puisqu'elle prend en compte les coévolutions et l'interdépendance des relations et des individus. Elle est également l'une des théories les plus utilisées dans l'étude des relations dans les familles recomposées (Coleman et al., 2000 ; Saint-Jacques, Godbout et al., 2018), car elle permet de voir les défis auxquels sont confrontés ses membres (Weston et Macklin, 1990). Il est reconnu que les familles délimitent des frontières et adoptent des fonctionnements qui leur sont propres (Gosselin et al., 2007), au vu par exemple des trajectoires de recombinaison (Saint-Jacques, 2001 ; Tremblay et al., 2013), des profils de coparentalité (Ahrons, 1981) ou de l'investissement des beaux-parents (Parent et al., 2008). De même, les individus s'adaptent les uns aux autres dans l'intérêt du bon fonctionnement des familles et des enfants. L'approche systémique de la famille semble donc une conception fondamentale pour envisager la dynamique des relations familiales (Rouyer, 2012). Les concepts théoriques présentés guideront cette étude.

2.2 Coparentalité : un concept multidimensionnel

La coparentalité constitue l'un des sous-systèmes du système familial. Les premiers travaux sur cette thématique ont été effectués auprès de familles séparées (Ahrons, 1981 ; Maccoby et al., 1990). Le terme « coparentalité » désignait alors la part relationnelle, plus ou moins harmonieuse, maintenue par les parents après leur séparation conjugale. Cette relation a fait l'objet d'études approfondies ayant permis l'inventaire de comportements correspondant à ce que Minuchin appelle l'« intention de coparentage » (Minuchin, 1974). Au fil des années, cette notion a été généralisée à l'ensemble des familles et sa définition s'est précisée. La relation coparentale concerne donc deux individus (le plus souvent les parents d'origine) qui s'engagent dans la responsabilité de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. Elle désigne la manière dont deux adultes échangent concernant les aspects

émotionnels et instrumentaux relatifs à l'enfant (Favez, 2017). Les deux adultes vont donc tenter de travailler, construire et s'organiser ensemble dans l'intérêt de l'enfant (Feinberg, 2003). Elle renvoie à la qualité de la coordination entre les adultes impliqués dans les responsabilités liées à l'éducation d'un enfant (McHale et al., 2000 ; Rouyer et al., 2007 ; Teubert et Pinquart, 2010 ; Weissman et Cohen, 1985). La relation coparentale se construit progressivement avant et après la naissance d'un enfant et évolue au sein du système familial en fonction des transitions individuelles ou familiales (comme dans le cas de la séparation conjugale ou de la recombinaison familiale) (Afonso, 2007). Si les définitions de la coparentalité sont assez similaires d'un auteur à l'autre, les dimensions qui caractérisent ce concept font encore l'objet de débats selon Favez et Frascarolo (2013) (voir Tableau 1).

Tout d'abord, nous pouvons noter que l'ensemble des travaux sur ce concept évoque des modèles théoriques comprenant les dimensions de *soutien* et de *conflit* (Favez et Frascarolo, 2013). Le *soutien* renvoie à la coopération, au respect et à la reconnaissance mutuelle des compétences, des contributions et des décisions de chacun des parents et de leur rôle sur le plan éducatif (Feinberg, 2003 ; McHale, 1997 ; Van Egeren et Hawkins, 2004). Le *conflit* se caractérise par des comportements antagonistes, voire de dénigrement de l'exercice du rôle parental de l'autre. Ces deux dimensions sont présentes dans l'ensemble des travaux des auteurs. De plus, tous les auteurs estiment que des dynamiques coparentales positives et négatives peuvent coexister (McConnell et Kerig, 2002 ; Talbot et McHale, 2004). Toutefois, plusieurs auteurs mettent en évidence une ou plusieurs dimensions supplémentaires pouvant être relatives à la division du travail (lié à l'enfant), à l'accord éducatif, etc. Ainsi, chaque modèle théorique possède sa propre originalité, tout en se recoupant sur plusieurs points.

Tableau 1

Présentation des différentes dimensions de la coparentalité⁴ mises en évidence par les chercheurs ayant interrogé des parents d'origine unis et des parents d'origine séparés

	Chercheurs	Soutien	Conflit	Division du travail	Engagement dans le parentage	Accord/désaccord éducatif	Triangulation
Parents d'origine unis	McHale (2007)	Solidarité	Antagonisme	Division du travail	Engagement mutuel	—	—
	Van Egeren et Hawkins (2004)	Chaleur Soutien	Travail de dénigrement	—	Parentage partagé	—	—
	Feinberg (2003)	Soutien contre dénigrement	Gestion des relations-conflits	Division du travail	Gestion des relations-engagement	Désaccords éducatifs	Gestions des relations-triangulation
	Margolin et al. (2001)	Coopération	Conflit	—	—	—	Triangulation
Parents d'origine séparés	Maccoby et al. (1990)	Coopération	Désaccord	—	—	—	—
	Ahrons (1981)	Soutien	Conflit	—	—	—	—
	Teubert et Pinquart (2010)	Coopération	Conflit	—	—	Accord éducatif	Triangulation
	Pruett et Pruett (2009)	Soutien perçu dans les pratiques parentales	Gestion des conflits relatifs à l'enfant	Partager ou diviser le fait de prendre soin de l'enfant	Agir ensemble comme une équipe	—	—

⁴ Inspiré et adapté du métamodèle de Favez et Frascarolo (2013).

Ce tableau inspiré du métamodèle de Favez et Frascarolo (2013) distingue les auteurs s'intéressant aux couples de parents d'origine unis (Feinberg, 2003 ; Margolin et al., 2001 ; McHale, 2007 ; Van Egeren et Hawkins, 2004) de ceux s'intéressant à la relation coparentale des parents d'origine séparés (Ahrons, 1981 ; Baum, 2004 ; Pruett et Pruett, 2009 ; Teubert et Pinquart, 2010), chose que ces auteurs n'avaient pas faite initialement. En effet, les parties supérieures et inférieures du Tableau 1 traduisent bien la présence d'un certain clivage dans la littérature. Des auteurs se sont uniquement intéressés aux parents unis tandis que d'autres ont centré leurs travaux sur les parents séparés. Cependant, aucun d'entre eux n'a cherché à examiner les situations où un couple uni (le couple recomposé) et les parents séparés doivent construire ensemble une relation coparentale. C'est pourtant le cas dans les familles recomposées. Néanmoins, que l'on parle de parents séparés ou non, les auteurs rapportent des dimensions relativement proches conceptuellement. Par exemple, McHale (2007) présente quatre dimensions que sont la solidarité, l'antagonisme, la division du travail et l'engagement mutuel. Margolin et al. (2001) parlent pour leur part de coopération, de conflit et ajoutent la dimension de triangulation qui a trait à l'inclusion de l'enfant dans une coalition par l'un des parents. Teubert et Pinquart (2010) s'inspirent de ce modèle, mais incluent l'accord éducatif entre les parents. Enfin, la séparation conjugale pourrait davantage engendrer des différences sur le plan de la qualité de la relation coparentale plutôt que sur le plan des composantes internes du fonctionnement de la relation. En somme, les dimensions qui caractérisent et définissent la relation coparentale semblent partager des caractéristiques proches selon qu'il s'agit de parents unis ou séparés, bien que la manière dont ces dimensions se déploient semble différente.

Finalement, le métamodèle proposé par Favez (Favez, 2017 ; Favez et Frascarolo, 2013) semble l'approche la plus complète, car elle est empreinte de l'ensemble des dimensions présentées dans le Tableau 1. Ce métamodèle se rapproche du modèle de Feinberg (2003). Cependant, Feinberg (2003) postule que le soutien et le dénigrement composent les deux extrémités d'un continuum. À l'inverse, Favez (Favez, 2017 ; Favez et Frascarolo, 2013) soutient qu'il s'agit de deux dimensions qui peuvent co-exister. De plus, il considère le dénigrement comme faisant partie du conflit, tandis que Feinberg (2003) considère le dénigrement comme une dimension distincte du conflit. Pour ce dernier, le conflit est d'ailleurs envisagé comme faisant partie de la gestion des relations qui englobe également la triangulation et l'engagement. Finalement, Favez (Favez, 2017 ; Favez et Frascarolo, 2013) définit la coparentalité à partir de six dimensions : le soutien, le conflit, la

division du travail, l'engagement dans le « parentage⁵ », l'accord/désaccord éducatif, et la triangulation. Le soutien et le conflit sont définis de la même manière que dans la majorité des études (Favez et Frascarolo, 2013). Le *soutien* peut être à la fois émotionnel (« je suis là pour t'aider »), instrumental (« je m'occupe de ça à ta place ») ou informationnel (« je te conseille de... »). Le *conflit*, lui, réfère aux critiques, aux comportements de mépris, de défense et d'impassibilité générant des séquences d'interactions réciproquement négatives. L'*accord/désaccord éducatif* fait référence aux valeurs éducatives et morales, celles-ci pouvant différer d'une culture à l'autre, d'une éducation (d'un adulte durant son enfance) à une autre, etc. L'accord coparental s'apparente donc aux consensus que les individus négocient dans leur relation et dans l'éducation donnée aux enfants. L'*engagement dans le parentage* réfère à l'implication dans des comportements et des attitudes parentales, et relève du rôle de chacun. Les risques liés à cette dimension sont relatifs au désengagement d'un des adultes ou, inversement, à un surengagement générant une compétition entre eux. Favez (2017) nous dit qu'il s'agit du « pendant de la division des tâches, mais au niveau émotionnel », autrement dit « du cœur à l'ouvrage » (p. 38). La composante affective de l'engagement n'est pas toujours évoquée dans les études antérieures et se confond parfois avec la division du travail. Dans la conceptualisation de Favez (2017), la *division du travail* réfère à la répartition des tâches liées à l'enfant (par exemple, amener les enfants à des activités extrascolaires), ainsi qu'à la répartition des responsabilités (comme prendre un rendez-vous chez le médecin pour l'enfant). Cet auteur souligne l'importance de la perception de ce que fait l'autre. En ce sens, il existe potentiellement un écart entre la répartition effective (réelle) et la représentation que les individus ont de cette répartition. Il est donc primordial de comprendre les attentes, les désirs et la satisfaction de chacun concernant la division du travail. Finalement, la *triangulation* est un processus au cours duquel, un enfant est introduit dans un conflit concernant les coparents. Cette dimension n'est pas toujours prise en compte comme dimension à part entière. Dans notre cas, elle sera discutée dans la partie suivante.

2.2.1 Des typologies pour expliquer les fonctionnements coparentaux

L'évaluation des dimensions présentées ci-dessus a permis l'élaboration de profils de coparentalité. De nombreux auteurs se sont prêtés à cet exercice notamment concernant la relation des parents séparés (Ahrons, 1981 ; Amato et al., 2011 ; Baum, 2004 ; Beckmeyer et al., 2014 ; Maccoby et al.,

⁵ Le parentage est un terme employé (notamment en Suisse) pour désigner le rôle de parent.

1990 ; Markham et Coleman, 2012). De manière générale, quatre types de fonctionnements ressortent des travaux empiriques. Le premier type rend compte d'une relation positive marquée par du soutien, de la coopération, une communication accrue, et peu de conflits ou de dénigrement entre les parents : *cooperative coparenting* (Amato et al., 2011) ; *perfect pals* ou *cooperative colleagues* (Ahrons, 1981) ; *cooperative* (Baum, 2004) ; *always amicable* (Markham et Coleman, 2012). À l'inverse, le deuxième type de fonctionnement concerne les parents qui sont régulièrement en conflit, se dénigrent, et n'arrivent pas à se coordonner ni à communiquer. Ils sont dénommés : *parallel parenting with some conflict* (Amato et al., 2011) ; *angry associates* et *fiery foes* (Ahrons, 1981) ; *conflictual* (Baum, 2004) ; *conflicted* (Maccoby et al., 1990) ; *continuously contentious* (Markham et Coleman, 2012). Le troisième fonctionnement se situe quelque part entre les deux premiers, c'est-à-dire que les parents présentent moins de soutien, mais également moins de conflits, et fonctionnent séparément. Certains qualifient ce fonctionnement de parallèle (Amato et al., 2011 ; Baum, 2004) et d'autres de modérément engagé (Beckmeyer et al., 2014). Le quatrième fonctionnement est identifié chez les parents qui ne communiquent plus ou pas (absence de soutien et absence de conflit, souvent dû à un désengagement de l'un des parents), *single parenting* (Amato et al., 2011) ; *dissolved duos* (Ahrons, 1981) ; *disengaged* (Maccoby et al., 1990). Favez (2017) propose également quatre grandes catégories résumant les typologies antérieures (proposées dans McHale et Lindahl, 2011). Le fonctionnement se base aussi sur un certain niveau de soutien et de conflit entre les individus. Cet auteur parle de fonctionnements : cohésif (soutien élevé, conflit faible) ; non cohésif compétitif (soutien faible, conflit élevé) ; non cohésif déséquilibré (soutien faible, conflit faible) ; non cohésif, centré sur l'enfant (soutien faible ou modéré et conflit faible).

En revanche, il semble pertinent de préciser que les typologies présentées se construisent pour la majorité sur deux dimensions : le soutien et le conflit (Ahrons, 1981 ; Beckmeyer et al., 2014 ; Favez, 2017 ; Maccoby et al., 1990). En somme, ces typologies sont critiquables en raison de la prise en compte de seulement deux dimensions définissant la coparentalité. En effet, elles rendent compte d'une conception du fonctionnement coparental pouvant être représenté par un continuum unidimensionnel s'étendant d'une relation soutenante à une relation conflictuelle (Frascarolo et al., 2009). Cependant, cette conception ne fait plus l'unanimité. Plusieurs chercheurs soutiennent à l'inverse que les dimensions de soutien et de conflit peuvent co-exister (Favez et al., 2015 ; Favez et Frascarolo, 2013 ; McHale, 2007). Favez (2017) explique à ce propos que « le soutien et le conflit [...] ne sont plus considérés comme les deux pôles d'un continuum, mais bien comme deux dimensions séparées qui coexistent » (p. 36). Ainsi, une relation coparentale pourrait être à la fois soutenante et conflictuelle. D'ailleurs, parmi les fonctionnements présentés ci-dessus, plusieurs

rendent compte d'une coparentalité ni soutenante ni conflictuelle (Amato et al., 2011 ; Ahrons, 1981 ; Maccoby et al., 1990).

L'ensemble de ces typologies rend compte du fonctionnement coparental des parents séparés ou de première union. Le fait même d'avoir pu différencier des typologies montre qu'il existe bien des manières différentes d'être coparent, mais aussi que la qualité de cette relation peut varier. Il existe à l'heure actuelle une seule typologie des fonctionnements coparentaux dans les couples recomposés, il s'agit de celle de Repond et al. (2018) déjà présentée dans ce document. Les groupes coopérant, conflictuel et complémentaire naissent des deux dimensions de coopération et de conflit. Cependant, le style complémentaire se définit aussi par la dimension d'engagement que ces auteurs appellent le « *role imbalance* ».

2.2.2 La coparentalité dans le couple recomposé

Si l'on suit la définition de la coparentalité telle que présentée plus haut, selon laquelle dans un contexte familial tout adulte étant impliqué dans l'éducation et le bien-être de l'enfant est un coparent, alors les belles-mères et les beaux-pères peuvent être considérés comme tels. Les quelques études sur la coparentalité des couples recomposés mettent en évidence que le fonctionnement coparental de ces couples est différent de celui des couples de parents d'origine (Favez et al., 2015 ; Favez, 2017 ; Widmer et al., 2012). L'ensemble des dimensions incluant le soutien, le conflit, la division du travail, l'engagement, l'accord/désaccord éducatif semble se déployer au sein des couples recomposés. La triangulation en revanche n'a encore fait l'objet d'aucune étude, possiblement puisqu'en cas de conflit entre un parent et un beau-parent, l'enfant aurait davantage tendance à prendre le parti de son parent. Plusieurs auteurs évoquent que dans les familles recomposées complexes, des mini clans pourraient se former en fonction de la filiation, par exemple : une mère et son fils qui s'allient face au beau-père et ses deux enfants (Papernow, 2013). Cependant, dans ces situations, c'est le parent qui prend le parti de son enfant et non l'inverse, il ne s'agit donc pas de triangulation telle que définie ici. Finalement, Favez et Frascarolo (2013) nous mettent en garde sur le fait qu'il serait encore « trop tôt pour savoir si les dimensions proposées sont exhaustives » (p. 88). Le Tableau 2, construit sur la base du Tableau 1, rend compte des dimensions qui ont été étudiées auprès des couples recomposés. Aucune étude n'a considéré la triangulation. La division du travail est également délaissée par trois études sur quatre. En revanche, le soutien, le conflit, l'engagement et l'accord/désaccord éducatif représentent les dimensions les plus couramment prises en considération. Concernant le soutien et le conflit, bien que Favez et al. (2015)

affirment que ces dimensions sont moins actives que dans les couples de première union, elles semblent tout de même se déployer (Repond et al., 2018 ; Rouyer et al., 2018). En effet, un parent et un beau-parent peuvent coopérer et se soutenir autant qu'ils peuvent se dénigrer ou être en conflit (Favez et al., 2015). Concernant l'engagement, plusieurs études rendent compte du rôle actif que les beaux-parents prennent dans l'éducation donnée aux enfants (Crosbie-Burnett et Giles-Sims, 1994 ; Marsiglio, 2004 ; Robertson, 2008 ; Saint-Jacques et Lépine, 2009b). Ils peuvent endosser une diversité de styles parentaux dont la plupart dénotent leur engagement (autoritaire, soutenant, démocratique ou désengagé) auprès de l'enfant (Crosbie-Burnett et Giles-Sims, 1994 ; Nicholson et al., 2002 ; Saint-Jacques et Lépine, 2009b). Cependant, certains auteurs pointent du doigt un déséquilibre entre un parent et un beau-parent sur le plan de l'engagement (Favez et al., 2015 ; Nicholson et al., 2002 ; Repond et al., 2018). Ce déséquilibre semble plutôt positif chez les couples recomposés à condition que ce soit le beau-parent qui se positionne en retrait (Favez, 2017). Enfin, plusieurs études se penchent sur la question de l'accord/désaccord éducatif en observant qui prend les décisions (Domingo, 2009 ; Rouyer et al., 2018). Les entrevues menées par Rouyer et al. (2018) révèlent que les parents et les beaux-parents peuvent se consulter concernant les décisions à prendre par rapport à l'enfant, qu'en cas de désaccord ils peuvent discuter, s'ajuster et trouver des compromis, mais que généralement, ce sont les parents qui prennent les décisions finales. Enfin, la seule étude ayant considéré la division du travail montre que la répartition des tâches serait plus égalitaire dans les familles recomposées qu'intactes bien que la recombinaison générerait tout de même une charge domestique importante pour les femmes (mères et belles-mères) (Domingo, 2009).

Tableau 2

Présentation des différentes dimensions de la coparentalité mises en évidence par les chercheurs ayant interrogé des couples recomposés

	Chercheurs	Soutien	Conflit	Division du travail	Engagement dans le parentage	Accord/désaccord éducatif	Triangulation
Couple recomposé	Favez et al. (2015)	Promotion de l'unité familiale	Dénigrement et conflits ouverts	—	—	—	—
	Repond et al. (2018)	Coopération	Conflit	—	Déséquilibre des rôles	—	—
	Domingo (2009)	—	—	Partage des tâches	Partage des rôles	Prise de décision	—
	Rouyer et al. (2018)	Soutien	Conflit	—	Engagement	Accord éducatif	—

Finalement, la conceptualisation de la coparentalité dans les couples recomposés semble proche de celle des couples de première union sur la majorité des dimensions qui la définissent. Seule la dimension d'engagement nécessite d'être repensée lorsque l'on parle de recomposition familiale, car il peut s'avérer déséquilibré entre un parent et un beau-parent en raison de leurs différents statuts vis-à-vis de l'enfant. Le déséquilibre des rôles dans la coparentalité des couples recomposés n'est donc pas une anomalie en soi, mais une manière de fonctionner propre à ces couples (Repond et Darwiche, 2016). Ces couples ne fonctionnent toutefois pas uniquement à deux, mais aussi potentiellement avec l'autre parent de l'enfant et son (sa) partenaire.

2.2.3 La coparentalité dans une triade ou un quatuor : une équipe coparentale

La coparentalité entre tous les membres d'une équipe est appelée supracoparentalité (ou supracoparentage) (Frascarolo et al., 2012) et réfère au suprasystème coparental unissant les sous-systèmes matricentrique et patricentrique. Braithwaite et al. (2003) appellent ce suprasystème « équipe parentale ». Cette appellation fait suite à de nombreuses autres, tels « *cooperative shared parenting* » (Kruk, 1993) ou « *parental coalition* » (Visher et Visher, 1989). Ces dénominatifs sous-entendent que les parents et les beaux-parents peuvent coopérer et s'allier, ou non (Braithwaite et al., 2003 ; Schrodt et Braithwaite, 2011 ; Schrodt, 2010). Le soutien s'active par exemple lorsque le père et la belle-mère prennent une décision et que la mère et le beau-père soutiennent cette décision. Ils peuvent être en accord (par exemple, sur les habitudes alimentaires), mais aussi en désaccord (par exemple, sur l'heure du coucher). Dans l'ouvrage de Favez (2017), la dimension de conflit est décrite comme ayant une probabilité élevée d'apparaître entre les adultes. Selon cet auteur, il existe donc un risque important que l'enfant se trouve triangulé entre ses parents et ses beaux-parents, comme cela se produit lorsque des parents de familles intactes se disputent. Warshak (2000) décrit d'ailleurs que la dynamique relationnelle des deux foyers de l'enfant peut se caractériser par de la jalousie, un désir de vengeance, une volonté d'exclure l'autre parent pour faire une place au beau-parent, une compétition entre l'autre parent et le beau-parent, ainsi que par un phénomène de coalition du couple recomposé contre l'autre parent. L'ensemble de ces éléments est susceptible de placer l'enfant en situation de triangulation. L'engagement est la dimension qui soulève le plus de questions concernant l'équipe coparentale. Tout d'abord, parce que selon certains chercheurs, un beau-parent ne va pas s'engager automatiquement (Rouyer et al., 2018). D'une part, il peut choisir de ne pas s'engager ou, d'autre part, ce sont les parents qui peuvent être réticents à l'idée d'impliquer le beau-parent, voire refuser complètement son engagement (Parent et al., 2008 ;

Ganong et al., 2015). Favez (2017), à l'inverse, souligne que les adultes des deux foyers de l'enfant sont en relation, que leur lien soit actif (coopérant ou conflictuel) ou absent (les adultes ne se parlent pas). Autrement dit, que le beau-parent s'engage ou non dans l'équipe coparentale, il en fait partie. Il semble alors possible d'observer un déséquilibre dans l'engagement de chacun. Ce déséquilibre pourrait se présenter sous trois formes. Tout d'abord, le déséquilibre des rôles de parent et de beau-parent : le duo père-mère serait plus engagé conformément à leur statut de parent (Cadolle, 2009). Deuxième possibilité, le déséquilibre de genre : les mères et les belles-mères (chacune dans leur relation avec leur partenaire) seraient plus engagées dans les comportements parentaux conformément à leur statut de femme (Cadolle, 2000). Enfin, le déséquilibre matricentrique qui se traduirait par un engagement plus important de la mère et du beau-père par rapport à celui du père et de la belle-mère (Cartwright et Gibson, 2013). Ce phénomène pouvant s'expliquer par le type de garde ou les comportements de « *gatekeeping* » maternels. À ce propos, Rouyer et al. (2018) avancent que le terme « *coparental gatekeeping* » (p. 7) pourrait être utilisé pour expliquer le processus par lequel les parents vont encourager ou non le beau-parent à s'engager dans l'équipe coparentale. À partir de cette conception, des comportements de « *restrictive coparental gatekeeping* » pourraient se traduire par la volonté d'assumer seul (ou juste entre parents) un rôle de coparent, en excluant les beaux-parents de l'équipe coparentale, à l'inverse des comportements de « *facilitating coparental gatekeeping* » reflèteraient la volonté de partager ce rôle et donc de faciliter l'insertion des beaux-parents dans l'équipe.

2.3 Conclusion du chapitre

La théorie des systèmes envisage la famille comme un système composé de plusieurs sous-systèmes interdépendants qui réfèrent aux relations entretenues entre ses membres (coparentale, conjugale, fraternelle, etc.). Une famille recomposée avec une mère et un beau-père forment sur le plan structurel un système familial matricentrique, tandis qu'un père et une belle-mère forment un système familial patricentrique. Certains sous-systèmes sont propres à chaque famille et d'autres sont transversaux. C'est le cas du sous-système coparental qui concerne d'une part le couple recomposé, et d'autre part les parents séparés, une mère et une belle-mère ainsi qu'un père et un beau-père. Les coparents (parents et beaux-parents) d'une même famille recomposée forment ensemble un suprasystème coparental qui englobe les deux systèmes familiaux matricentrique et patricentrique, et les six sous-systèmes coparentaux (mère-père, mère-beau-père, père-belle-mère, beau-père-belle-mère ; mère-belle-mère ; et père-beau-père). Des liens peuvent être faits entre

plusieurs concepts clés de la théorie des systèmes et l'étude des relations dans les familles recomposées. Ils sont relatifs aux frontières, à la hiérarchie, à l'équifinalité et à la non-sommativité.

La coparentalité est un concept multidimensionnel couramment étudié à la fois auprès de parents d'origine séparés et de parents d'origine unis. Au fil des années, de nombreux chercheurs ont mis en évidence de nombreuses typologies du fonctionnement coparental et proposé plusieurs modèles comprenant différentes dimensions qui se recoupent pour la plupart. Favez (2017) s'est inspiré de l'ensemble de ces modèles pour élaborer un métamodèle de la coparentalité composé de six dimensions que sont le soutien, le conflit, l'accord/désaccord éducatif, l'engagement, la division du travail et la triangulation. À l'heure actuelle, le peu de travaux sur la coparentalité dans les couples et les équipes coparentales ne permet pas de savoir comment chacune de ces dimensions se déploie au quotidien entre les membres d'une même famille. Néanmoins, à l'exception de la triangulation, elles ont toutes été retrouvées auprès des couples recomposés. À l'inverse, seules quelques-unes ont été observées dans le cadre de l'équipe coparentale, il s'agit du soutien, du conflit et de la triangulation. L'engagement a seulement été abordé brièvement dans l'étude de Rouyer et al. (2018). Cependant, plusieurs déséquilibres d'engagement pourraient s'observer, par exemple entre les parents et les beaux-parents (Cadolle, 2009), entre les femmes et les hommes (Cadolle, 2000), entre le couple recomposé et l'autre parent/couple (Cartwright et Gibson, 2013).

Chapitre 3 : Méthodologie

3.1 Approche privilégiée

Pour répondre aux questions de recherche de cette thèse, l'approche qualitative est privilégiée, car elle vise à mettre en lumière la perspective, le vécu et l'expérience des êtres humains. De plus, elle répond à trois objectifs énoncés par Santiago-Delefosse et del Rio Carral (2017) qui s'imbriquent à ceux de cette thèse. Premièrement, elle vise à rendre compte du vécu de l'être humain dans son contexte. Dans notre étude, elle permet donc de comprendre comment les couples recomposés exercent leur coparentalité en se basant sur leurs perspectives et leurs expériences. Deuxièmement, l'approche qualitative est utilisée pour décrire une situation complexe. Elle permet ainsi une compréhension et une connaissance internes des dilemmes et des enjeux auxquels font face les personnes, ici, notamment, les membres du couple recomposé (Poupart, 1997). Il s'agit d'explorer la manière dont les participants construisent leur réalité au fil de leurs activités quotidiennes, mais aussi au travers du sens qu'ils donnent à leur conduite (Alami et al., 2019 ; Deslauriers, 1991 ; Garfinkel, 1967 ; Rouyer et al., 2018). L'approche qualitative favorise la compréhension des variations possibles des processus individuels propres à chaque système (Bullens et D'Amore, 2013), laissant ainsi apparaître une certaine diversité dans les pratiques et les représentations (Alami et al., 2019). Troisièmement, l'approche qualitative permet d'explorer un contexte peu connu. Comme évoqué précédemment, il existe des connaissances incomplètes concernant la coparentalité des couples recomposés et trop peu de connaissances concernant l'équipe coparentale. En effet, les travaux propres à ces deux situations sont encore très récents et n'apportent qu'une compréhension partielle de l'exercice de la coparentalité. Il est donc pertinent d'avoir recours à une approche qualitative dans le but de mieux comprendre ce phénomène encore mal élucidé (Fortin et Gagnon, 2016).

3.2 Population

La population à l'étude est composée de couples recomposés hétérosexuels issus de tout type de famille recomposée (simple, complexe et additionnée) et à la fois matricentrique et patricentrique. Trois critères d'inclusion sont retenus :

- 1 Former un couple hétérosexuel. En effet, les objectifs de cette thèse sont associés au cas particulier des couples hétérosexuels et aux défis de genre auxquels ils sont confrontés dans leur rôle. Les rôles de père, de mère, de beau-père et de belle-mère rendent compte d'une dynamique particulière et différente. En effet, l'éducation des enfants se partage de manière plus équitable chez les couples homoparentaux (voir à cet effet Patterson, 2000). La coparentalité chez les couples de même sexe présente quant à elle des défis supplémentaires, par exemple, liés à la transition d'un parent de l'hétérosexualité vers l'homosexualité et l'annonce de l'orientation sexuelle actuelle à l'autre parent et à l'enfant (Ricard, 2001), ou encore liés au statut et au rôle du beau-parent de même sexe dans la famille (Tasker, 2002).
- 2 Être recomposé depuis au minimum quatre ans. Cette durée a été déterminée à partir des stades de développement de la famille recomposée de Papernow (1993). Après quatre ans, la plupart des familles devraient, selon cette autrice, avoir franchi les premiers stades de recomposition leur permettant l'avènement d'un fonctionnement stable.
- 3 Un des participants a au moins un enfant d'âge scolaire issu d'une précédente union vivant avec le couple, à temps plein ou à temps partiel. La tranche d'âge allant de 5 à 16 ans a été choisie afin de rendre compte de la coparentalité à la fois concernant des enfants et des adolescents. Cela est particulièrement intéressant, car on sait que la relation coparentale des parents d'origine évolue en fonction de l'âge de l'enfant dans les familles recomposées (Favez et al., 2015).

Ces critères d'inclusion ont été déterminés et respectés afin de circonscrire la réalité de notre population. Ils favorisent l'homogénéité de la population cible et servent à dégager une tendance générale dans l'échantillon (Beaud, 2021). Cela dit, il est également important de préserver une certaine hétérogénéité en diversifiant les sources d'information. C'est pour cela que tous les types de familles recomposées étaient acceptés, autant les familles simples, complexes et additionnées que matricentriques ou patricentriques. Cela contribue à la transférabilité des résultats.

3.3 Techniques d'échantillonnage

Deux techniques d'échantillonnage de volontaires ont été adoptées dans le cadre du présent projet. Tout d'abord, l'échantillonnage de convenance s'est présenté comme le plus réaliste et pertinent ; il vise le recrutement d'individus accessibles qui répondent à des critères d'inclusion précis (Emerson, 2015 ; Fortin et Gagnon, 2016 ; Jager et al., 2017). Ensuite, l'échantillonnage par réseaux (« boule de neige »), qui permet de recruter de nouveaux répondants à partir du réseau de ceux ayant déjà participé (Mutchnick et Berg, 1996). Ainsi, plusieurs couples ont accepté de parler de l'étude aux personnes de leur entourage (leurs amis, leur famille et même l'autre parent) qui répondaient aux critères d'inclusion. Certains ont aussi publié l'affiche de recrutement via les réseaux sociaux. Ces techniques, peu coûteuses, sont les plus utilisées dans les précédents travaux ayant recruté des couples recomposés (Braithwaite et al., 2003 ; Cartwright et Gibson, 2013 ; Ganong et al., 2015 ; Rouyer et al., 2018 ; Schrodtt et al., 2006).

Finalement, l'arrêt du recrutement s'est décidé à partir d'un critère de saturation des données ainsi que d'un critère de faisabilité. La saturation des données est couramment utilisée comme un indicateur de la taille de l'échantillon dans les études qualitatives (Hennink et al., 2017). Elle réfère au moment de la collecte où de nouvelles entrevues n'apportent pas de nouvelles connaissances et où les données deviennent redondantes (Kerr et al., 2010). Dans cette thèse, l'analyse s'est effectuée tout au long du recrutement, ce qui a permis de déterminer à partir de quelle entrevue les informations commençaient à se répéter. Les travaux de Hennink et al. (2017) soulignent l'importance de distinguer la saturation des codes (*code saturation*) et la saturation de sens (*meaning saturation*). Selon ces auteurs, la saturation des codes correspond au moment où le livre de code se stabilise, c'est-à-dire que de nouveaux codes ne sont plus identifiés au moment de l'analyse. La saturation de sens réfère au moment où l'analyse des codes permet une compréhension complète et profonde du phénomène abordé. Dans leur étude, ces chercheurs ont atteint la saturation des codes après la neuvième entrevue. Cependant, cette taille d'échantillon permettrait uniquement de développer une compréhension des éléments explicites et concrets des entrevues. Pour atteindre la saturation de sens, ces auteurs préconisent d'avoir entre 16 et 24 entretiens afin d'appréhender des éléments conceptuels plus subtils. Dans notre cas, l'analyse a débuté dès la troisième entrevue, puis s'est poursuivie tout au long du recrutement. Cela a permis d'identifier la saturation des codes au moment de la dixième entrevue concernant les deux premières questions de recherche portant sur la coparentalité dans les couples recomposés et dans les équipes coparentales. Six entrevues supplémentaires ont été réalisées dans le but d'atteindre la saturation des codes pour la dernière

question de recherche concernant l'influence des éléments contextuels. Cependant, même au cours de la seizième entrevue, de nouveaux codes relatifs aux éléments contextuels continuaient d'apparaître. Bien que la saturation des codes n'ait pas été atteinte pour cette question de recherche, les dernières entrevues sont venues compléter et consolider les connaissances déjà acquises sur la coparentalité dans les couples et les équipes coparentales, permettant d'atteindre la saturation de sens.

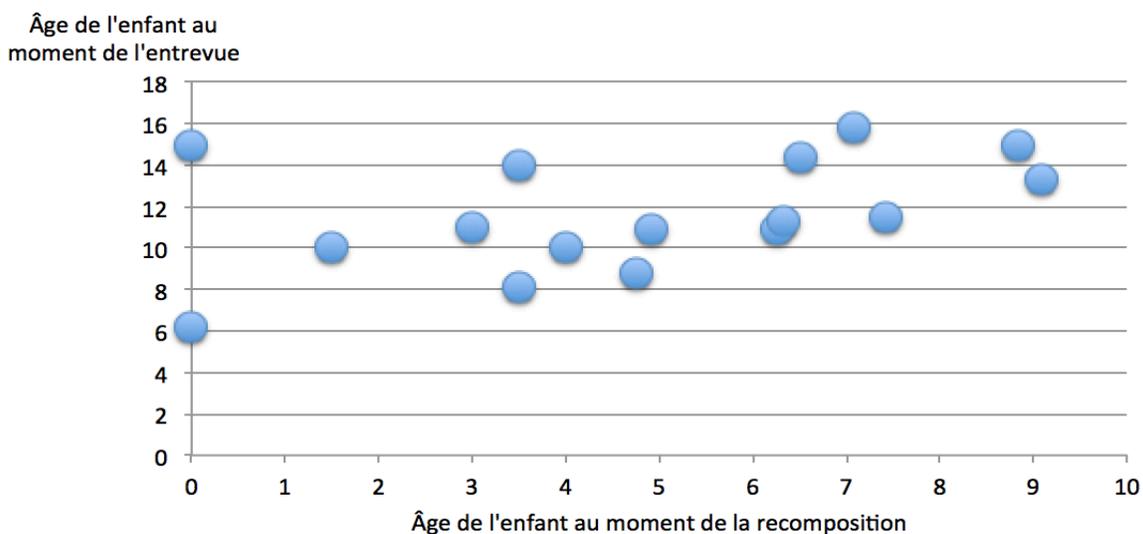
L'arrêt du recrutement s'est également décidé à partir d'un critère de faisabilité. En effet, le recrutement, qui devait s'étendre sur un an, s'est finalement effectué sur deux ans pour se conclure en 2021, quelques semaines avant l'arrivée de la COVID-19 au Québec. De nouvelles entrevues auraient possiblement amené une saturation des codes pour les éléments contextuels, cependant, le contexte sanitaire bien particulier à ce moment-là aurait probablement conduit à des situations particulières et différentes des situations déjà investiguées. La saturation des codes aurait pu en être affectée dans le sens où de nouveaux codes propres au vécu des couples dans cette situation exceptionnelle se seraient manifestés. Finalement, c'est donc pour des raisons logistiques et pratiques que le recrutement s'est achevé.

3.4 Échantillon

L'échantillon est donc composé de 16 couples (parents et beaux-parents d'une même famille recomposée) résidant à Québec, Montréal, Victoriaville et Sherbrooke. Parmi eux, 10 familles sont patricentriques et 6 matricentriques (voir Tableau 3). Cinq couples sont recomposés depuis moins de cinq ans ; neuf couples sont recomposés depuis plus de cinq ans, mais moins de dix ans ; et un couple depuis plus de dix ans. Trois enfants avaient moins de deux ans au moment de la recomposition ; six avaient entre deux et six ans ; et sept avaient entre six et dix ans (voir Figure 3). Au moment de l'entrevue, ils étaient âgés de six à quinze ans, la majorité d'entre eux ont onze ans ou plus ($n = 9$) et ce sont majoritairement des filles ($n = 14$).

Figure 3

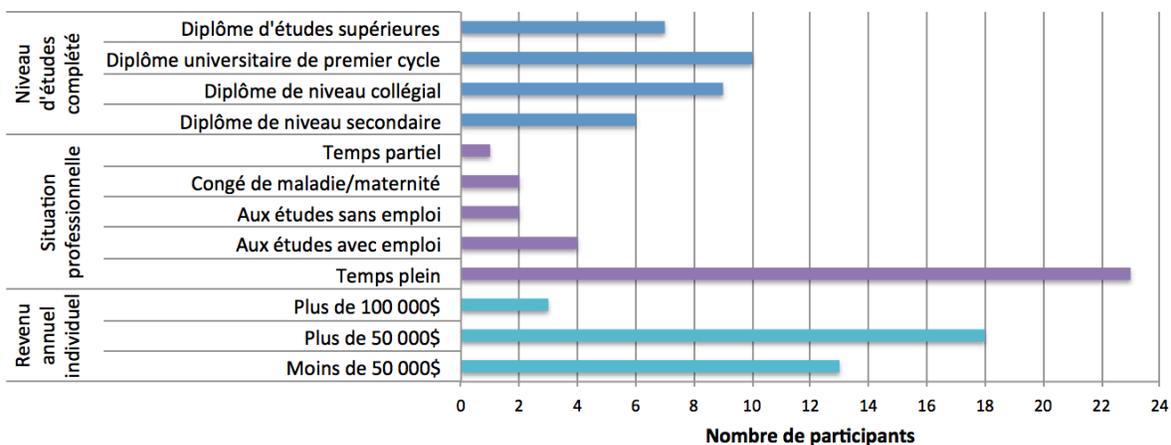
Nuage de points des enfants cibles en fonction de leur âge au moment de l'entrevue et de leur âge au moment de la recomposition



La garde partagée est le type de garde le plus répandu dans cet échantillon ($n = 11$), selon les informations fournies par les participants. Sur les 32 participants (16 couples), la majorité travaille à temps plein ($n = 23$) et a un revenu personnel annuel de plus de 50 000\$ ($n = 19$). Environ, la moitié des participants ont obtenu un diplôme universitaire de premier cycle ou de cycle supérieur ($n = 17$), l'autre moitié est diplômée au niveau secondaire ou collégial ($n = 15$) (voir Figure 4).

Figure 4

Niveau d'études complété, situation professionnelle et revenu annuel individuel des participants



Enfin, quatre beaux-parents sont parents d'une union antérieure, ils forment une famille recomposée dite complexe. Huit couples ont donné naissance à des enfants communs créant ainsi une famille recomposée dite additionnée. Concernant les équipes coparentales, elles sont majoritairement composées de trois personnes (10 triades pour 6 quatuors).

Tableau 3*Présentation des caractéristiques principales des couples recomposés composant l'échantillon*

CR ¹	Type de famille	Durée de la reconstitution	Genre de l'enfant	Âge de l'enfant au moment de la reconstitution	Âge de l'enfant au moment de l'entrevue	Type de garde	Équipe coparentale
CR1	Matricentrique - Simple ²	6 ans	F	4 ans	10 ans	Principalement maternelle	Triade
CR2	Patricentrique - Simple	8 ans	F	3 ans	11 ans	Partagée	Triade
CR3	Patricentrique – Simple Additionnée	6 ans	F	Naissance	6 ans, 2 mois	Partagée	Quatuor
CR4	Patricentrique – Simple Additionnée	8 ans	F	7 ans et 1 mois	15 ans, 10 mois	Partagée	Triade
CR5	Patricentrique - Simple	4 ans, 7 mois	F	3 ans et 6 mois	8 ans, 1 mois	Partagée	Triade
CR6	Matricentrique - Complexe	10 ans, 6 mois	F	3 ans et 6 mois	14 ans	Partagée	Triade
CR7	Patricentrique – Simple Additionnée	15 ans	F	Naissance	15 ans	Partagée	Quatuor
CR8	Patricentrique – Simple Additionnée	8 ans, 6 mois	G	1 an et demi	10 ans	Partagée	Triade
CR9	Matricentrique - Complexe	4 ans, 8 mois	F	6 ans et 3 mois	10 ans, 11 mois	Partagée	Quatuor
CR10	Matricentrique - Simple	5 ans	F	6 ans et 4 mois	11 ans, 4 mois	Principalement maternelle	Triade
CR11	Patricentrique – Simple Additionnée	6 ans	G	4 ans et 11 mois	10 ans, 11 mois	Principalement paternelle	Quatuor
CR12	Patricentrique – Simple Additionnée	4 ans et 1 mois	F	7 ans et 5 mois	11 ans, 6 mois	Exclusivement paternelle	Triade ³

CR ¹	Type de famille	Durée de la recomposition	Genre de l'enfant	Âge de l'enfant au moment de la recomposition	Âge de l'enfant au moment de l'entrevue	Type de garde	Équipe coparentale
CR13	Patricentrique – Simple Additionnée	4 ans et 3 mois	F	9 ans et 1 mois	13 ans, 4 mois	Partagée	Quatuor
CR14	Matricentrique – Complexe	4 ans	F	4 ans et 9 mois	8 ans, 9 mois	Partagée	Triade
CR15	Matricentrique – Simple Additionnée	7 ans et 11 mois	F	6 ans et 6 mois	14 ans, 5 mois	Principalement maternelle	Quatuor
CR16	Patricentrique – Complexe	6 ans et 2 mois	F	8 ans et 10 mois	15 ans	Partagée	Triade

¹ CR = Couple recomposé.

² Ici les termes matricentrique et patricentrique sont utilisés pour identifier le parent ayant été interrogé. Simple, complexe et additionnée désignent le type de famille recomposée (Gosselin et al., 2007). Dans les familles recomposées simples, le beau-parent n'a pas d'enfant. Dans les familles recomposées complexes, le parent et le beau-parent ont tous les deux des enfants d'une précédente union. Enfin, dans les familles recomposées additionnées, le beau-parent et le parent ont un enfant commun.

³ Le couple 12 n'entretient aucune relation ni communication avec l'autre parent (la mère) de l'enfant. Un jugement fait en sorte que la mère n'a plus le droit d'entrer en contact avec le couple.

3.5 Recrutement

Plusieurs techniques de diffusion du projet de recherche et de recrutement de la population ont été utilisées. Plusieurs organismes œuvrant auprès des familles recomposées ont collaboré à ce recrutement (le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risques [JEFAR], la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec [FAFMRQ], plusieurs garderies et centres de médiation familiale), ainsi que de nombreux intervenants (psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, avocats et thérapeutes). La diffusion de l'étude a également été effectuée lors des deux spectacles de Bianca Longprés (célèbre youtubeuse et humoriste) à Québec, ainsi que dans deux congrès (lors de la Classe des maitres en recherches sociales sur les familles contemporaines et les transitions familiales, et à l'occasion de la Journée annuelle de la recherche du CRUJEF), et enfin, lors d'un cours de travail social. L'étude a aussi été diffusée à trois reprises (à deux mois puis à six mois d'intervalle) via les listes de courriels de l'Université Laval ainsi que sur les réseaux sociaux. L'efficacité de chacune des techniques est résumée dans l'Annexe A.

3.6 Modes de collecte

La collecte de données s'est effectuée grâce à une entrevue semi-structurée au cours de laquelle différents thèmes liés à la coparentalité étaient abordés (voir Annexe B). Il s'agit du mode de collecte principal auquel s'ajoute un tableau de répartition des tâches et des responsabilités permettant d'examiner plus spécifiquement la dimension de division du travail dans les familles recomposées (voir Annexe C). Enfin, un questionnaire sociodémographique a été utilisé pour obtenir des informations personnelles sur les participants (voir Annexe D).

3.6.1 L'entrevue semi-structurée

L'entrevue semi-structurée est une technique qui permet à l'intervieweur d'interroger les participants à partir de thèmes prédéfinis sur un mode proche de celui de la conversation (Deslauriers, 1991). L'objectif est d'amener les personnes interviewées à s'exprimer sur des thèmes généraux afin de dégager une compréhension riche du phénomène étudié (Savoie-Zajc, 2021). Cette technique semble la plus appropriée pour répondre à nos questions de recherche. En effet, elle laisse une certaine liberté aux répondants pour s'exprimer, mais à partir de thèmes élaborés au préalable

par le chercheur. Elle permet également le recueil de propos plus uniformes d'une entrevue à l'autre par rapport à une entrevue plus libre.

Le parent et le beau-parent constituant un couple recomposé d'une même famille ont été interviewés ensemble. Ce choix repose sur trois raisons. Premièrement, l'entrevue de couple permet de prendre en compte le point de vue des deux individus d'une même famille face à une même situation, au même moment, et dans un contexte d'interaction (Eisikovits et Koren, 2010). Ce contexte d'interaction est par ailleurs peu connu, puisque la majorité des travaux ont traité de la perception d'un seul membre de la famille recomposée (Schrodt et Braithwaite, 2014). Deuxièmement, les propos d'un parent peuvent être contextualisés par les propos du beau-parent, et inversement. Ainsi, l'entrevue de couple encourage la coconstruction de la réalité du vécu des couples tout en les encourageant à discuter et à rebondir sur ce qui est dit (Gubrium et Holstein, 2009). Ensemble, les membres du couple peuvent se compléter dans leurs propos et donc apporter des précisions dans leurs réponses, mais aussi se soutenir mutuellement (Bjørnholt et Farstad, 2014 ; Braybrook et al., 2017). Troisièmement, l'entrevue crée un espace de discussion et de réflexion commun pour les couples, ce qui apporte aux chercheurs des données riches et complètes (Bjørnholt et Farstad, 2014). Il s'agit d'un espace dynamique par lequel il est possible d'observer le caractère fondamentalement interactif de la coparentalité.

3.6.1.1 Les thèmes abordés en entrevue

Les entrevues ont permis d'examiner : la relation coparentale du couple recomposé et de l'équipe coparentale ainsi que les éléments contextuels qui jouent un rôle dans l'exercice de la coparentalité. Le guide d'entrevue a été élaboré à partir du concept de coparentalité, subdivisé en dimensions (soutien, conflit, accord/désaccord éducatif, engagement, division du travail et triangulation), lesquelles ont été opérationnalisées (voir Annexe E). Cette démarche a été guidée par les définitions opérationnelles et les explications données par Favez (2017). Les dimensions de la coparentalité constituent donc les thèmes de l'entrevue. Ainsi, les thèmes abordés pendant l'entrevue couvrent l'ensemble des dimensions de la coparentalité. L'opérationnalisation favorise la compréhension des concepts et des dimensions tout en facilitant l'élaboration des questions d'entrevues. En ce qui concerne le concept « d'éléments contextuels », les dimensions ont été subdivisées en sous-dimensions avant d'aboutir à des thèmes d'entrevue. Les travaux présentés dans la recension représentent les points d'appui de l'opérationnalisation de ce concept. Enfin, l'ensemble des thèmes a permis l'élaboration du guide d'entrevue (voir Annexe B). Celui-ci a été testé au préalable auprès

d'un couple afin de déterminer plus précisément la durée de l'entrevue et d'ajuster le dispositif en fonction du retour des participants. Cette étape est recommandée pour adapter le langage utilisé dans les questions à la population interrogée (Deslauriers, 1991). En effet, il est important de s'assurer de la bonne compréhension des questions, de leur clarté et de vérifier qu'elles permettent d'apporter des réponses cohérentes aux thèmes à l'étude. Ce prétest a aussi permis de préparer l'intervieweuse plus rigoureusement à la tenue des entrevues suivantes. La chercheuse a pu noter l'importance d'encourager davantage les participants à s'exprimer, d'insister pour comprendre plus en profondeur le vécu des participants et également d'ajuster quelques questions qui semblaient induire une réponse attendue par l'intervieweuse.

La relation coparentale du couple recomposé

Le concept de coparentalité dans le couple recomposé a été abordé à partir des dimensions de soutien, de conflit, d'accord/désaccord éducatif, d'engagement, de division du travail et de triangulation (Favez, 2017). Pour examiner le soutien, il était demandé au couple de rapporter une situation passée dans laquelle l'enfant était rentré de l'école triste, fâché ou contrarié. Une fois la situation présentée, le couple devait expliquer la manière dont ils avaient géré cette situation. Pour rendre compte des conflits, le couple était amené à décrire leurs comportements lorsqu'ils sont en désaccord. Pour cela, l'intervieweuse abordait les différences et les similarités entre les visions et les valeurs éducatives de chacun. Les différences étaient pointées afin de comprendre comment ils les gèrent. Cette partie permettait également d'appréhender la dimension d'accord/désaccord éducatif. Les participants étaient ensuite interrogés sur la perception de leur(s) rôle(s), afin de rendre compte de leur engagement. La division du travail était évaluée grâce au tableau de répartition des tâches et des responsabilités par lequel l'intervieweuse sondait la satisfaction du couple quant à cette répartition. Enfin, la triangulation était explorée à partir de la question portant sur la gestion du conflit dans le couple.

Les relations coparentales au sein de la triade/du quatuor coparental(e)

Les mêmes dimensions étaient abordées pour traiter de la coparentalité dans les équipes. Le couple était questionné sur la relation qu'il entretient avec l'autre parent de l'enfant, et s'il y a lieu, son (sa) conjoint(e). Pour approfondir la dimension du soutien, le couple était amené à évoquer les comportements de l'autre parent lorsqu'ils tentent de discuter ensemble de l'éducation de l'enfant. S'ils n'avaient jamais tenté de discuter ensemble, il était alors demandé s'ils pouvaient citer une

situation qui les amènerait à s'asseoir pour discuter ensemble. Les accords et les désaccords éducatifs ont été explorés en demandant au couple s'il avait une vision et des valeurs éducatives plutôt similaires ou différentes par rapport à l'autre parent/couple. Il était demandé de spécifier les points de désaccord et d'accord. Puis, s'ils évoquaient des désaccords : créent-ils des conflits et comment les règlent-ils ? La question de l'engagement était abordée à partir de leur vision du rôle de chacun auprès de l'enfant. Puis, la division du travail a été explorée au travers du tableau de partage des tâches et des responsabilités parentales, de même que la satisfaction concernant la répartition entre tous les membres de l'équipe. Finalement, la triangulation était explorée à partir de la question sur la gestion des conflits entre les maisons.

Les éléments contextuels

Les éléments contextuels ont été découpés en trois dimensions : les éléments relatifs aux enfants, au(x) beau(x)-parent(s) et à l'autre parent. Le questionnaire sociodémographique (présenté dans la partie suivante) a permis de collecter des renseignements sur l'âge de l'enfant et le type de famille recomposée. La présence d'un enfant commun était donc précisée, mais aucune question n'était spécifiquement associée à cet élément. Néanmoins, à la fin de l'entrevue, le couple pouvait aborder ce thème et d'autres que le guide n'aurait pas permis d'explorer, mais qui leur semblaient pertinents d'exprimer. Il était également demandé : comment la relation entre le beau-parent et l'enfant a-t-elle évolué entre le début de la recomposition et le moment de l'entrevue ? Les éléments liés au(x) beau(x)-parent(s) étaient examinés à partir des circonstances de la recomposition et du rôle qu'il(s) endosse(nt) auprès de l'enfant. Enfin, un large ensemble de questions permettait d'explorer les éléments en lien avec l'autre parent. Ces questions étaient relatives aux circonstances de la séparation, à l'influence des relations et à la qualité de la relation entre les parents séparés.

3.6.2 Le tableau de partage des tâches et des responsabilités parentales

Les participants ont aussi rempli individuellement un tableau énumérant neuf tâches et responsabilités parentales (exemples : discipline, courses ou achats, rencontres scolaires) qui rendent compte du partage du territoire parental, autrement dit, « qui fait quoi ? » (voir Annexe C). Il s'agit d'un outil construit sur mesure par Pierce, Saint-Jacques et Gosselin dans le cadre de l'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (Saint-Jacques, Baude et al., 2018) qui s'intéresse à l'expérience du partage du territoire parental chez les parents d'origine séparés. Ce tableau est inspiré d'une des questions du *Binuclear Family Study* (Ahrons, 2007) et

permet d'examiner le partage des tâches, des responsabilités, des décisions prises au sujet des enfants et la perception du répondant quant à l'investissement des différentes figures parentales (père, mère, beau-père, belle-mère) qui gravitent autour de l'enfant. Ainsi, les répondants devaient cocher les tâches et les responsabilités assumées par chaque membre de l'équipe coparentale.

3.6.3 Le questionnaire sociodémographique

Un questionnaire sociodémographique permet de rendre compte des aspects de la vie professionnelle et personnelle des répondants (niveau d'études complété, principale occupation, revenu personnel, etc. ; voir Annexe D). Le parent décrivait certains aspects familiaux (temporalité des épisodes de séparation et de recomposition, initiateur de la séparation, statut amoureux de l'autre parent, etc.) ainsi que des aspects liés aux enfants (âge des enfants lors des épisodes de séparation et recomposition, type de garde, difficulté à trouver une entente, distance entre les lieux de résidence, etc.). Le beau-parent devait quant à lui répondre à un ensemble de questions liées aux enfants d'une précédente union ou de l'union actuelle, le cas échéant (âge des enfants, genre, type de garde, etc.).

3.7 Procédures de collecte

Après que les participants aient pris contact avec nous, l'étude leur était présentée et les critères de sélection vérifiés (courriel ou téléphone), puis un rendez-vous était fixé. Les entrevues d'une durée approximative de 1 h 30 ont été réalisées en face à face. Treize couples ont été rencontrés à leur domicile et trois ont préféré se déplacer à l'Université Laval. Comme conseillé par Patton (1980, cité dans Deslauriers, 1991), l'entrevue a commencé par des questions portant sur le contexte actuel. Ces questions ont permis de déterminer l'enfant cible (voir Annexe F). Choisir un enfant cible est important, car la coparentalité entre deux mêmes personnes peut s'exercer différemment d'un enfant à un autre (McHale, 2007). Les critères associés au choix de l'enfant cible sont les suivants : être l'aîné de moins de 16 ans ne présentant pas de conditions médicales particulières (handicap, troubles, etc.). En effet, plusieurs études ont mis en évidence la vulnérabilité au stress des parents (et des belles-mères) dont les enfants présentent ce type de difficultés (Shapiro, 2014 ; Shapiro et Stewart, 2011). Enfin, dans le cas où les deux répondants avaient chacun des enfants nés d'une précédente union, le choix de l'enfant cible a permis de déterminer à partir de quelle position les individus répondraient à l'entrevue (position de parent versus position de beau-parent). Les entretiens se sont déroulés de la manière suivante : dans un premier temps, il était question de la

coparentalité du couple recomposé et, dans un second temps, de celle de la triade/du quatuor. Aussi, certaines questions ont été posées au parent, d'autres au beau-parent, et certaines étaient destinées aux deux membres du couple. Au milieu des deux parties, les participants étaient amenés à regarder le tableau de répartition des tâches qu'ils avaient rempli au préalable dans le but qu'ils comparent et discutent de leurs réponses. Cette procédure divisée en parties et au cours de laquelle les participants étaient sollicités en alternance avait pour but d'alléger la séance (Deslauriers et Mayer, 2000).

3.8 Stratégie d'analyse

L'analyse thématique a été privilégiée, car elle aide à appréhender des phénomènes complexes (Kiger et Varpio, 2020). Elle est aussi utilisée pour identifier les pratiques, les comportements et les perceptions des individus sur leur expérience de vie en procédant systématiquement au repérage des thèmes abordés au cours d'une entrevue (Clarke et Braun, 2017). Une approche mixte, déductive et inductive, a été privilégiée. Cette approche a déjà été utilisée dans des études explorant des thèmes prédéterminés (Beres et Farvid, 2010 ; Willcox et al., 2019). Elle ne consiste pas à trouver des preuves de l'existence des thèmes, mais implique de lire, traiter, questionner, contextualiser et comprendre les données en profondeur (Braun et Clarke, 2020). Sur le plan déductif, la démarche de thématisation est orientée théoriquement par les travaux de Favez (2017). Les dimensions de la coparentalité constituent les thèmes de départ de l'analyse et une approche inductive a permis d'en appréhender les codes. Concernant les éléments contextuels, de grands thèmes relatifs à ces éléments ont pu être identifiés à partir des écrits. Une stratégie inductive a permis l'identification de codes émergents des données et permettant l'identification de nouveaux thèmes.

Dans un premier temps, l'analyse s'est faite de manière verticale, c'est-à-dire entrevue par entrevue (Gaudet et Robert, 2018), et effectuée à l'aide du logiciel de traitement de données qualitatives N'Vivo 11. Les six étapes décrites par Braun et Clarke (2020) ont été suivies (voir Annexe G).

La première étape correspond à la familiarisation avec les données. Il faut savoir que les entrevues ont été menées, enregistrées et transcrites par l'étudiante-chercheuse. La transcription a été guidée par l'idée de préserver le plus possible les détails de l'entrevue (Mutchnick et Berg, 1996). Pour favoriser cela, une deuxième personne a été conviée à réécouter les passages qui semblaient incompréhensibles aux oreilles de l'étudiante-chercheuse. Le fait que l'étudiante-chercheuse ait

conduit et retranscrit les entrevues elle-même constitue un excellent moyen de se familiariser avec les données (Kiger et Varpio, 2020). Cela dit, plusieurs lectures flottantes du matériel ont tout de même été nécessaires.

La deuxième étape correspond à l'attribution de codes à des phrases ou à des segments de phrase, c'est la codification. Un code représente la plus petite unité d'analyse permettant de capturer le sens d'une portion de données (Clarke et Braun, 2017). La construction des codes s'est faite de manière inductive, c'est-à-dire en se laissant guider par les données (Braun et Clarke, 2006). En revanche, chaque code était placé dans l'un des thèmes préétablis par Favez (2017). Cette étape de codification s'est effectuée, en premier lieu, sur les trois premières entrevues, afin de construire le livre de codes (voir Annexe H). Le livre de codes comprend : les thèmes, les codes et leur définition, de plus il constitue un support appuyant la crédibilité de l'étude (Nowell et al., 2017). Cette première version du livre a fait l'objet de plusieurs discussions entre étudiants et entre l'étudiante-chercheuse et ses directrices. Ensuite, il a été raffiné grâce à la codification de sept autres entrevues. Puis, une fois les dix premières entrevues codées, une analyste extérieure a été invitée à utiliser le livre de codes pour coder une entrevue prise au hasard parmi les dix. Grâce à l'intervention de l'analyste extérieure, le livre de codes a été précisé et le reste des entrevues ont été codées.

La troisième étape consiste à évaluer les extraits codés pour en dégager un sens commun ; il s'agit de l'étape d'identification des thèmes. Les thèmes « *are patterns of shared meaning, united by a central concept or idea* » (Braun et Clark, 2020, p. 14), en ce sens qu'ils reflètent plusieurs facettes et sont plus riches et complexes que les codes. Ils permettent de dégager du sens à partir des liens entre différentes portions de données prises ensemble (DeSantis et Ugarriza, 2000). Grâce à la conceptualisation de Favez (2017), les thèmes étaient déjà identifiés ; il s'agit du soutien, du conflit, de l'accord/désaccord éducatif, de l'engagement, de la division du travail et de la triangulation. Dans le cadre de cette thèse, cette étape a permis de remettre en question le modèle de Favez (2017), afin de laisser la place à l'émergence de nouveaux thèmes. Ainsi, les codes ont été examinés dans le but d'identifier des thèmes autres que ceux définis par Favez (2017). Finalement, les codes ne laissaient apparaître aucun autre thème que ceux déjà identifiés. Cela vient confirmer l'atteinte de la saturation des données concernant les thèmes liés à la coparentalité.

La quatrième étape correspond à la révision des thèmes identifiés. Cette révision passe par la vérification que les codes sont cohérents avec les thèmes dans lesquels ils sont regroupés (Nowell et al., 2017). Cette opération s'est effectuée après la codification de dix entrevues et grâce à l'aide d'une analyste extérieure dans le but de s'assurer que les codes correspondaient bien aux thèmes. Cette étape a également permis de porter un nouveau regard sur le modèle de Favez (2017) à la lumière des données de cette thèse. Les codes ont été organisés, puis réorganisés de manière à s'assurer que le sens des codes correspondait adéquatement au sens des thèmes. Cette démarche a été répétée jusqu'à l'atteinte d'un consensus entre les deux analystes ; ce qui vient également renforcer la crédibilité de l'étude (Lincoln et Guba, 1985). Concernant les éléments contextuels, les thèmes ont été révisés par rapport aux thèmes initiaux. Les codes n'étaient pas toujours cohérents avec ces derniers, ce qui explique la nécessité de les modifier et d'en créer de nouveaux.

Enfin, la cinquième étape vise à définir et à nommer les thèmes. La conceptualisation de Favez (2017) n'a pas nécessité d'ajustements particuliers à cette étape, car les thèmes de départ se sont avérés cohérents avec les données. Toutefois, les codes reflètent le vécu et l'expérience de notre propre échantillon, ce qui amène quelques différences en comparaison aux définitions proposées par Favez (2017). Concernant la dénomination des thèmes, elle reste inchangée. Ce qui n'est pas le cas des thèmes relatifs aux éléments contextuels qui ont subi une réorganisation impliquant de renommer certains thèmes, d'en nommer de nouveaux, et enfin, de définir chacun d'eux. L'ultime étape consiste à rédiger les résultats, ce qui constitue encore une partie importante de l'analyse, puisqu'il s'agit de sélectionner les extraits pertinents et révélateurs des thèmes présentés (Braun et Clarke, 2006).

La deuxième partie de l'analyse s'est effectuée de manière horizontale et consiste à comparer les analyses verticales opérées sur chacune des entrevues, de manière à obtenir un portrait général de l'ensemble des données (Gaudet et Robert, 2018). Cette analyse a abouti à l'élaboration d'une typologie. Une typologie se définit comme un ensemble de groupes permettant d'organiser des objets sur la base de ce qui leur est commun et de ce qui les différencie (Mandara, 2003, cité dans Stapley et al., 2021). On s'attache donc à produire une description organisée et compréhensible du vécu des couples en famille recomposée concernant leurs relations coparentales. Le but étant de dégager différents types de fonctionnements coparentaux, ou typologies, à partir des dimensions de la coparentalité. Deux typologies ont été construites. La première rend compte du fonctionnement coparental des couples recomposés et la seconde de celui des équipes coparentales. Ces deux typologies ont été construites à partir des recommandations de Demazière (2013). La première étape

nécessite de condenser les informations relatives à chaque dimension en réduisant la complexité des données. Dans cette thèse, la condensation s'est effectuée sur la base des caractéristiques du déploiement de chacune des dimensions de la coparentalité en fonction des propos des couples. Il a donc été possible de résumer, par exemple, comment se déploie le soutien dans le couple recomposé n° 1, comment se déploie la division du travail dans l'équipe coparentale n° 3, etc. La deuxième étape rend compte du travail de comparaison. Existe-t-il des différences et des similitudes entre la manière dont se déploie telle ou telle dimension chez tel ou tel couple, ou telle ou telle équipe coparentale ? Cela « revient à former des paquets ou des tas » appelés unités-noyaux (Demazière, 2013, p. 336). Ces unités-noyaux se définissent par des critères spécifiques, c'est-à-dire la manière dont se déploie chaque dimension (par exemple : l'engagement de type A ou B). Enfin, la typologie se construit sur la base de ces unités-noyaux par agrégation. La construction de deux tableaux a permis de répertorier tous les critères spécifiques aux couples recomposés et aux équipes coparentales (voir Annexes I et J). Finalement, une analyste extérieure a fait l'exercice de répartir les couples recomposés dans chaque groupe à partir des critères définis, et un accord a été obtenu entre elle et l'étudiante-chercheuse. De plus, la typologie a été développée après la dixième entrevue et les couples n° 11 à 16 n'ont pas fait apparaître de nouveaux groupes. Selon Mucchielli (1991), cette « typologie [...] sera réputée représentative pour l'objet de la recherche » (p. 116).

Finalement, les éléments contextuels ont été rapprochés de la typologie afin de mettre en lumière les éléments perçus comme venant influencer le fonctionnement de chaque groupe créé.

3.9 Considérations éthiques

Le projet a été présenté au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL), à l'automne 2017. Son numéro d'approbation est le 2017-286/28-11-2017. Les participants qui désiraient s'investir dans le projet ont eu la possibilité de nous contacter par courriel ou par téléphone. Nous avons également laissé du temps à la personne contactée afin d'en discuter avec son conjoint et qu'ils confirment ensemble leur intérêt à participer à l'étude. L'étude et le déroulement de l'entrevue ont été expliqués dans un langage accessible, de même que les avantages et les inconvénients liés à la participation. Le consentement à la recherche a été obtenu par écrit à l'aide d'un formulaire de consentement, les participants indiquaient également consentir à l'enregistrement audio de l'entrevue. Avant de signer le formulaire, celui-ci leur était oralement expliqué et une attention a été portée pour s'assurer qu'aucune question ne demeure sans réponse.

Nous n'avons pas été en mesure d'offrir une compensation financière aux familles, toutefois l'étudiante-chercheuse s'est engagée à leur transmettre un résumé des connaissances que l'étude a permis d'apporter une fois cette dernière terminée. Cette rétroaction permettra aux individus de mieux comprendre à quoi leur participation a contribué tout en leur apportant des connaissances sur le sujet à l'étude. Une liste de ressources pouvant leur venir en aide leur a également été distribuée s'ils ressentaient le besoin de consulter un professionnel de santé ou des ressources liées à leur situation après l'entrevue (voir Annexe K).

Après l'entrevue, l'intervieweuse a assigné un cryptonyme à l'entrevue. Les initiales CR font référence au couple recomposé, un chiffre était ensuite ajouté pour identifier chacun d'eux (CR1, CR2, CR3, etc.). Le même processus permet d'identifier individuellement les participants (P3 : père de la 3^e entrevue ; BP10 : beau-père de la 10^e entrevue, etc.), en plus de l'anonymisation. En effet, avant l'analyse, le matériel a été préparé et toute information susceptible d'ébranler l'anonymat des participants a été modifiée (prénoms, noms, dates précises, noms de villes, noms de rue, etc.). Ainsi, le matériel a été modifié afin de garantir et de respecter l'anonymat des participants.

Chapitre 4 : Analyse des résultats

Ce chapitre a pour but de présenter les résultats associés aux 16 entrevues de couple réalisées par l'étudiante-chercheuse. L'Annexe L présente un résumé de chacune des situations familiales des participants. La première partie de ce chapitre porte sur l'exercice de la coparentalité dans les couples recomposés. Elle présente d'abord la manière dont se déploie chacune des dimensions ainsi que les résultats associés aux éléments contextuels, et propose ensuite une typologie du fonctionnement coparental des couples recomposés. Pour chaque groupe, différents liens sont faits avec les éléments contextuels qui ont été évoqués comme venant expliquer chaque fonctionnement. Dans la deuxième partie de ce chapitre, il est question de l'exercice de la coparentalité dans les équipes coparentales. Cette partie vise à présenter la manière dont se déploie chacune des dimensions de la coparentalité ainsi que les résultats associés aux éléments contextuels, pour ensuite proposer une typologie des différents fonctionnements coparentaux en équipe. Finalement, pour chaque groupe, différents liens sont faits avec les éléments contextuels qui ont été évoqués comme venant expliquer chaque fonctionnement.

4.1 Exercice de la coparentalité dans les couples recomposés⁶

L'ensemble des rencontres avec les participants montre que la coparentalité est une relation bel et bien présente entre un parent et un beau-parent, et qu'elle s'active au quotidien. La suite de ce document présente la manière dont se déploie chaque dimension de la coparentalité dans les couples recomposés. L'ordre de présentation a été défini à partir des dimensions les plus abordées par les couples recomposés, à l'exception de la triangulation qui n'a pas été repérée dans l'analyse. En effet, dans notre échantillon, les couples n'ont pas évoqué ce phénomène.

4.1.1 L'engagement

La question de l'engagement coparental dans les couples recomposés est la dimension la plus abordée par les couples de notre échantillon comparativement aux autres dimensions. Les 16 couples ont mentionné cet engagement et aucun n'a exprimé être complètement désengagé. En ce

⁶ Les résumés des situations familiales de chaque couple interrogé sont disponibles en Annexe L.

sens, aucun participant ne s'est présenté comme n'ayant aucun intérêt pour ses enfants ou les enfants de son (sa) conjoint(e) et ne souhaitant s'impliquer dans aucune des sphères d'engagement. En effet, il a été possible de distinguer trois sphères (ou formes) d'engagement : disciplinaire, socioéducatif et émotionnel. Dans notre échantillon, tous les parents se sont présentés comme très investis dans toutes les sphères. Cependant, il a été rapporté que l'engagement du beau-parent pouvait varier et évoluer.

L'engagement disciplinaire est lié aux pratiques éducatives adoptées. Onze beaux-parents sur seize sont activement impliqués dans tout ce qui concerne la gestion de la discipline au quotidien. Les propos d'Oli (BP15) permettent d'exemplifier l'engagement de type disciplinaire.

Oli (BP15) : Non, c'est le rôle que je m'étais donné avant qu'on habite ensemble, mais je t'en avais parlé au début, entre autres, pour l'accord de discipline, je voulais être le père, mais qui fait de la discipline, ça a été vraiment ça la discussion au début. On en a discuté tout le long, puis y a un bout de temps que j'étais un peu plus présent, un peu plus agressif dans ma discipline [...]. C'est un rôle que je me suis donné, mais je suis quand même assez flexible, puis si un jour je dois le changer, je le change.

Les beaux-parents s'investissent à des degrés différents dans les tâches disciplinaires. Ils peuvent s'évaluer sur un continuum allant de *intense* à *faible* en passant par *modéré*. Un engagement *intense* se traduit par la présence systématique de la personne dans la gestion des situations disciplinaires. Un engagement *modéré* réfère à des comportements ponctuels, voire réguliers; et un engagement *faible* à des comportements rares, voire absents. Les engagements modéré et faible possèdent la particularité de pouvoir s'activer indirectement, c'est-à-dire en « passant par » l'autre partenaire. En somme, l'engagement intense est toujours direct, l'engagement modéré peut avoir une partie directe et une autre indirecte, et l'engagement faible est majoritairement indirect lorsqu'il est présent.

Engagement disciplinaire intense :

Julie (BM5) : Je me considère encore comme le papa. [...] je suis comme un papa de famille, je suis celle qui lève la voix, je suis celle qui donne des règles, je suis celle qui, quand je dis de quoi, les enfants écoutent au premier coup. Je suis super structurée, routine, discipline, je suis très constante dans mes interventions, alors quand j'ai rencontré Hugo (le père), ben lui c'était rien. Il vivait au gré du jour, les enfants faisaient ce qu'ils voulaient, se couchaient à l'heure qu'ils voulaient, ils mangeaient quand ils voulaient, autant qu'ils voulaient. Il y avait pratiquement aucune règle [...].

Engagement disciplinaire modéré :

- **Annie (BM2)** : Des fois, je peux intervenir, puis poser des questions, mais je ne suis pas nécessairement non plus la personne la plus patiente de la planète, et des fois la plus tolérante non plus.
- **Claude (P2)** : C'est un euphémisme.
- **BM2** : Voilà. Et des fois, c'est pour ça que je préfère passer par le papa, parce que lui il va mettre un petit peu de beurre.
- **P2** : Annie est très stricte, pour vous dire ça comme ça.
- **BM2** : Non, mais je dirais, stricte, mais juste.

Engagement disciplinaire faible :

- **I** : Pourquoi ? Vous n'exercez pas de discipline auprès de [l'enfant cible] ?
- **Isabelle (BM4)** : Je passe tout le temps par Dan, j'ai l'impression que je ... [...].
- **Dan (P4)** : Mon souhait aurait été qu'elle exerce de la discipline.
- **BM4** : Voyons comment ça s'appelle les ... parler à l'autre... [...] des mauvais coups que [l'enfant cible] fait, d'aller te les dire.
- **I** : Rappporter ?
- **P4** : Oui c'est vrai ! Mettons que je suis pas là ... quand je reviens « [l'enfant cible] là gne gne donc va lui parler gne gne ».

L'engagement socioéducatif est lié au fait d'inculquer des valeurs à l'enfant, de lui donner des conseils, etc. Tous les beaux-parents se sont présentés comme fortement investis concernant les aspects socioéducatifs, mais cinq sont uniquement impliqués dans cette sphère et exercent très peu, voire aucune discipline auprès de l'enfant. Les propos d'Aurore (BM7), qui fait partie de ces beaux-parents, permettent d'exemplifier l'engagement de type socioéducatif.

Aurore (BM7) : Mais tu sais, c'est moi qui était à l'origine des comptes bancaires, des rapports d'impôts, des CV. C'est moi qui ai montré comment chercher un emploi, comment faire fonctionner une caisse, comment gérer de l'argent. Je suis là-dedans.

L'engagement émotionnel traite de l'affection donnée aux enfants et de l'attachement ressenti envers eux. Des degrés différents d'engagement émotionnels ont également été décrits par les participants. Certains beaux-parents comparent l'engagement émotionnel qu'ils ressentent pour leur bel-enfant à de l'amour parental, d'autres se disent bien moins engagés. **Julie (BM5)** : « sentir l'amour qu'une mère avait pour son enfant, depuis quelques mois je le sens vraiment » ; **Richard (BP6)** : « Le sentiment d'attachement, moi je sens qu'il est toujours en évolution positive avec les enfants ». **Tom (BP10)** : « Moi je les aime comme... Je sais pas c'est quoi élever un enfant parce

que j'en ai pas, mais moi l'amour paternel c'est ce que je donne aux enfants, parce que c'est la seule chose que je connais dans le fond ».

Finalement, en fonction du degré d'engagement du parent et du beau-parent dans les sphères disciplinaire, socioéducative et émotionnelle, il a été possible de dégager trois fonctionnements : un premier fonctionnement ($n = 5^7$) où chacun est fortement engagé dans toutes les sphères. L'engagement est équilibré entre le parent et le beau-parent puisqu'ils s'investissent au même degré. Au quotidien, pour ces couples, aucune distinction de rôle n'est faite entre le parent et le beau-parent, que ce soit d'un point de vue disciplinaire, dans la prise de décision ou par rapport aux préoccupations socioéducatives. Il en est de même concernant l'engagement émotionnel. La frontière séparant le rôle de chacun est perméable. En effet, dans cette situation, les beaux-parents disent se sentir comme un parent et s'engager autant qu'un parent auprès de l'enfant. Comme l'explique Pauline (BM8), au quotidien, elle ne voit pas son rôle comme celui d'un beau-parent.

Pauline (BM8) : Je me vois comme un parent pour lui (l'enfant cible) dans la maison, mais aussi comme ... un petit plus [...], une personne en dehors de ses parents, qu'il peut aller voir, en qui il peut avoir confiance, qui peut l'aider [...]. Il en a une de maman, puis il en a un papa. Donc, c'est ça mon rôle de beau-parent, je vois... je le vois pas quand c'est la discipline, les devoirs, le repas tout ça.

Le deuxième fonctionnement concerne les couples où l'un est fortement engagé et l'autre modérément engagé ($n = 5$), l'engagement est donc déséquilibré. C'est la sphère disciplinaire qui est occasionnellement délaissée, soit par choix soit à la suite d'un désaccord. Ce sont majoritairement les beaux-parents qui vont modérer leur engagement dans la discipline en expliquant leur retrait par le fait qu'ils ne sont pas parents et qu'il ne s'agit pas de leurs enfants. La frontière entre le rôle du parent et celui du beau-parent est donc peu délimitée dans le sens que sa perméabilité dépend des situations. Les beaux-parents se laissent la possibilité d'intervenir ou non (comme l'explique Justine [BM3]), mais aussi la liberté de se retirer ou non d'une situation potentiellement conflictuelle (Jules [BP1]). Néanmoins, les beaux-parents expriment être très attachés émotionnellement aux enfants.

Justine (BM3) : Des fois, j'interviens des fois, j'interviens pas parce que ça me tente pas, puis c'est correct, puis je me dis que j'ai le droit de pas intervenir si ça me tente

⁷ Les chiffres sont présentés à titre indicatif et n'ont pas pour objectif de quantifier le phénomène.

pas, puis elle (l'enfant cible) a deux parents, fait que je me sens plus libre par rapport à ça. Je m'en imposais beaucoup plus avant, mais maintenant je me sens plus, ouais, plus libre.

- **Léa (M1)** : Moi je me fâche des fois après lui (Jules [BP1]) parce que justement, je trouve que c'est trop intense.
- **Jules (BP1)** : Puis je me fâche et je lui dis : « la prochaine fois, démerde-toi, c'est tes enfants pas les miens ». (rire)

Enfin, le troisième fonctionnement rend aussi compte d'un déséquilibre où l'un des membres du couple présente un degré d'engagement plus important que l'autre ($n = 6$). La personne la moins engagée dans ces couples est quasi systématiquement le beau-parent ($n = 5$). Seul Hugo (P5) se présente comme peu engagé préférant laisser à Julie (BM5) la responsabilité de gérer l'éducation des enfants. Julie (BM5) se considère d'ailleurs « comme le papa ». Généralement, la sphère disciplinaire est peu, voire pas investie, les beaux-parents considérant qu'il s'agit de la responsabilité du parent de s'en occuper. De fait, la frontière du rôle de chacun est imperméable et rigoureusement délimitée. Parallèlement, la sphère socioéducative est tout de même fortement investie par les beaux-parents. L'engagement émotionnel est quant à lui plutôt modéré. De manière générale, il existe un déséquilibre dans le couple recomposé, et ce, dans toutes les sphères.

Clara (BM16) : L'autre matin [l'enfant cible] avait le gout de parler, on a déjeuné ensemble, j'ai jaser avec, elle m'a expliqué comment elle se sentait puis ... c'est mon rôle que je me vois, je veux pas être celle qui ... qui fait la discipline, à moins comme je dis, si il y avait une intervention à faire parce qu'elle dépasse les limites, mais non, je veux être une bonne belle-mère, le fun [...]. La grosse discipline de l'éducation et tout, c'est mon conjoint qui va la faire, parce que lui il a sa façon de voir au niveau de l'éducation.

4.1.2 Le soutien

Le soutien fait partie des dimensions les plus abordées par les couples recomposés interrogés. C'est grâce au soutien mutuel qu'ils peuvent travailler ensemble et ainsi développer une relation cohésive.

Ils mentionnent tout d'abord le fait de faire front commun, c'est-à-dire d'agir en équipe (d'être cohésifs). C'est souvent dans les situations d'intervention que les couples vont agir d'une seule voix. Ils forment une équipe indéfectible, comme dans la situation décrite par **Manon (BM11)** : « Des fois, les enfants, ils font ça... ils vont lui (au père) demander une chose, puis là la réponse fait

pas leur affaire, fait que là ils changent d'étage, puis ils viennent me le demander, puis, sans savoir, c'est arrivé souvent, je réponds exactement la même chose ! Puis plusieurs fois ! ».

C'est également dans ces situations que des comportements de prise de relai peuvent être observés. Face à une situation qui n'aboutit pas avec l'enfant, le couple peut changer de stratégie de gestion de la situation. Ainsi, la personne en second plan dans l'intervention prend la place de la personne qui est en premier plan pour clôturer l'intervention. La prise de relai est aussi bien observée dans les situations où le parent ne se sent plus capable de gérer son enfant et va demander de l'aide au beau-parent, qu'à l'inverse, lorsque le beau-parent est dépassé par la situation. Lorsque celui des deux qui est le moins strict peine à se faire entendre ou à intervenir efficacement, c'est celui des deux qui est le plus strict, souvent la figure d'autorité principale, qui va prendre les rênes de la situation. En ce sens, les deux partenaires peuvent se soutenir en étant complémentaires dans leurs pratiques.

- **Jules (BP1)** : Je suis un peu l'image du croquemitaine.
- **Léa (M1)** : « Si t'arrêtes pas je vais aller chercher Jules ».
- **Les deux** : C'est ça !
- **BP1** : C'est assez juste, après je prends une grosse voix « [prénom de l'enfant] », elle entend une grosse voix dire son prénom, puis tu l'entends courir avec ses pieds qui font tac tac tac. C'est ce qu'il faut. [...]
- **M1** : Oui c'est ça ! Je sais que c'est pas bien parce que je l'utilise.
- **BP1** : Moi, je passe pour le méchant en même temps.
- **M1** : Ouais, enfin, tu passes pas pour le méchant, t'es juste plus cadrant. Moi, ils m'écoutent pas. Mais je mets des conséquences pareil, quand il est pas là, c'est que je donne des conséquences, les mêmes conséquences que lui. Souvent, ils vont attendre que j'appelle Jules pour réagir.

Ces comportements de prise de relai peuvent être naturels ou bien demandés par la personne en premier plan. Il est important de noter que l'absence de prise de relai peut également être une manière de soutenir l'autre (de manière indirecte) dans le sens où la personne en second plan pourrait représenter une forme d'interférence. Le couple 3 explique comment ils ont statué sur : « n'interviens pas dans mon intervention et je n'interviendrai pas dans la tienne ».

Mathieu (P3) : Ouais ouais, si je suis en bas avec les filles, puis elle (la belle-mère) est en haut et que y a quelque chose et que c'est à moi, ben là c'est moi qui m'occupe des filles. Ça peut arriver mettons qu'on soupe les 4 à table, puis que là à un moment donné, mais même à ça, non, c'est vraiment rare, non, non, on essaye de pas piler dans les platebandes, entre guillemets, de l'autre. [...] C'est pas désinvolte du tout, mais on laisse l'autre personne, c'est naturel comme ça.

Les analyses révèlent que le soutien s'exprime également par le fait d'enseigner à l'autre par la solidarité, l'encouragement et la valorisation. Certains parents et beaux-parents développent des processus d'enseignement, l'un des deux va vouloir enseigner à l'autre comment agir dans le but de mieux comprendre et répondre aux besoins de l'enfant. L'objectif de cet enseignement est d'unifier les pratiques éducatives afin de faire preuve de cohésion face à l'enfant. Dans la continuité des comportements d'enseignement, les résultats dévoilent que le soutien peut se manifester par de la valorisation et de l'encouragement. Ces éléments montrent ouvertement la volonté du parent d'inclure le beau-parent dans l'éducation donnée à l'enfant, en le rassurant sur ses compétences parentales. Ils permettent aussi de poser la légitimité du beau-parent face à l'enfant.

Christian (P16) : Moi, quand elle (la belle-mère) avertit ma fille, je suis très à l'aise avec ça [...], elle est très respectueuse, puis des fois, je trouve qu'elle l'est trop. Des fois, je voudrais qu'elle intervienne plus, puis je lui dis « moi je suis pas tout le temps là, je peux pas tout voir autant pour l'un que pour l'autre, pour une fille que pour l'autre », moi je suis très à l'aise qu'elle intervienne sans problème.

Enfin, la solidarité révèle l'importance d'épauler son (sa) conjoint(e), de comprendre ce qu'il(elle) vit et d'être capable de se mettre à sa place. Il est parfois difficile pour les couples d'être solidaires lorsqu'ils n'ont pas le même statut dans la famille (parent ou beau-parent) ou bien qu'ils n'ont pas la même expérience de parentalité. Hugo (P5) et Julie (BM5) ont connu des difficultés à mettre en place ces mécanismes soutenant; ils racontent :

- **Hugo (P5)** : Fait que non, maintenant, les chicanes ça fait longtemps qu'on en a pas eu, mais des désaccords, oui, on en a, puis on est capable d'en discuter posé, puis de comprendre ce que l'autre à ... pourquoi l'autre a été en désaccord avec ça, ou peu importe, si il a été froissé on s'en discute, puis on se crie plus après.
- **Julie (BM5)** : On essaye de trouver un commun accord pour pas que ça se reproduise ou comment qu'on va le faire la prochaine fois.

Finalement, les couples semblent pouvoir fonctionner de manière cohésive (faire front commun, prendre le relai et être solidaires), cohésive complémentaiement (prendre le relai et enseigner, mais en ayant des difficultés à être solidaires), ou bien non cohésive (ne pas prendre le relai et laisser la liberté à l'autre d'intervenir, soutien indirect).

4.1.3 L'accord/désaccord éducatif

Les entrevues ont montré que plusieurs sujets étaient des sources d'accord et de désaccord dans les couples recomposés. Parmi eux, la question disciplinaire est la plus fréquemment sujette aux désaccords. Certains couples expriment être en désaccord sur la gestion des interventions, c'est-à-dire qui intervient, mais surtout comment cette personne intervient. Claudine (M14) et Jean (BP14) racontent :

- **Claudine (M14)** : Des fois, la façon de le faire
- **Jean (BP14)** : Des fois, moi, je peux être excentrique dans une conséquence, elle va être vraiment
- **M14** : Ouais, c'est ça, il a de la difficulté à doser un peu, des fois c'est comme pas assez et des fois c'est comme trop, ben voyons don !
- **BP14** : Donc, tu sais, c'est ça
- **M14** : Je pense qu'il accumule, puis quand il est plus capable, c'est une maudite grosse conséquence !

Les désaccords en lien avec les aspects disciplinaires mettent en lumière l'idée des pratiques éducatives différentes. Plusieurs couples évoquent un écart, l'un étant plus strict et l'autre plus souple (« laisser-aller »). Cet écart peut potentiellement créer des désaccords lorsque l'un reproche à l'autre sa manière de gérer une intervention. Cependant, le statut de figure d'autorité n'est remis en question dans aucun des couples interrogés, chacun a rapporté connaître les limites de son rôle disciplinaire (rôle accepté par l'autre). C'est la question des pratiques éducatives qui nous permet de comprendre qui est le plus strict et qui semble détenir le plus d'autorité. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le parent n'est pas toujours la personne qui reflète cette figure d'autorité. Dans notre échantillon, la moitié des beaux-parents prend ce rôle, comme dans le couple 5.

- **Julie (BM5)** : J'irais même jusqu'à dire qu'il est pas capable de dire non. Fais que si y a un enfant qui manque de quoi, « ben là il faudrait que je voie, ça dépend ... », « non Hugo, ça dépend pas, c'est non ! Mets y pas de l'espoir dans la tête il va gossier après ça full longtemps ». Il est pas capable de dire le non affirmé, fait que les enfants savent qui aller voir.
- **Hugo (P5)** : C'est ça, je travaille beaucoup pour éradiquer ça, sortir de ma coquille un peu. Avec Julie, on a de bons résultats, mais dernièrement, j'ai pas eu de situations où que j'aurais pu m'affirmer avec les enfants, puis que je l'ai pas fait.
- **BM5** : Oui, ça va vraiment réellement mieux, il en fait maintenant de la discipline. Je sens plus qu'on est une équipe, je sens que là, on est pas mal pas loin de l'égalité.
- **P5** : 60-40
- **BM5** : Ouais, 60-40 ce serait bien.

Face à ce potentiel écart dans les pratiques éducatives, plusieurs couples rapportent s'être mutuellement influencés dans leur manière de gérer, entre autres, la discipline. Cette influence s'apparente à une remise en question de ses propres pratiques éducatives dans le but de les adapter à celles de son (sa) conjoint(e). L'objectif est d'unifier les pratiques éducatives afin d'avoir un fonctionnement plus cohésif en trouvant de communs accords. Ce phénomène d'harmonisation est très présent au début de la recomposition, bien que des rajustements puissent être apportés à tout moment. **Léa (M1)** constate : « je suis devenue plus autoritaire depuis que je suis avec lui ».

Enfin, parmi les sujets d'accord, une tendance uniforme s'observe concernant les valeurs éducatives de base (le respect, les valeurs morales, etc.) qui sont sensiblement similaires dans les 16 couples interrogés. En effet, malgré des désaccords sur certains sujets, les participants soulignent le fait qu'ils partagent les mêmes valeurs éducatives de base. Ils disent aussi que s'ils ne partageaient pas les mêmes valeurs, ils ne seraient sûrement plus ensemble.

- **Mathieu (P3)** : Non, l'éducation non, on a les, encore une fois, on a fondamentalement les mêmes valeurs, puis ça, c'est quelque chose qui est important pour moi, puis pour toi.

- **Jeanne (M6)** : Richard (BP6) et moi, on a deux visions très différentes de l'éducation. En fait, on a des valeurs qui sont semblables à la base, mais dans la façon d'intervenir, d'abord on a une façon différente parce que lui c'est un homme et moi je suis une femme.

- **Ève (BM12)** : On s'est jamais obstinés sur les valeurs de la famille.
- **Félix (P12)** : Les valeurs familiales puis de base, non ...
- **BM12** : Heureusement, parce que ce serait encore une grosse affaire à négocier, puis du temps qu'on aurait passé.

Finalement, la totalité des couples dit être en accord sur les valeurs éducatives de base. Les désaccords concernent les pratiques. Ils s'expriment lorsque les pratiques sont différentes (l'un trop strict, l'autre trop souple). Plusieurs couples rapportent cependant une évolution des pratiques, dans le sens d'une harmonisation par laquelle les individus adaptent leurs comportements. L'analyse permet ainsi de distinguer les couples ayant des pratiques éducatives similaires, différentes ou absentes c'est-à-dire lorsque les pratiques éducatives ne concernent qu'un seul membre du couple.

4.1.4 Le conflit

Les conflits apparaissent lorsque les désaccords sont trop importants et qu'un compromis n'est pas trouvé. Ils sont relatifs aux pratiques éducatives et au manque de solidarité. Ils se manifestent par des reproches, des disputes et du dénigrement concernant le comportement et l'attitude de l'autre.

Ce sont les désaccords concernant les pratiques éducatives qui sont susceptibles de se transformer en conflit. Quand les pratiques éducatives s'opposent, cela crée des tensions comme lorsque la gestion d'une intervention ne correspond pas aux attentes des deux membres du couple. Face aux conflits, l'un des membres du couple peut alors reculer pour laisser l'autre intervenir à sa guise.

- **Annie (BM2)** : Quoi que des fois, lui adoucit beaucoup quand même.
- **Claude (P2)** : Des fois j'adoucis trop
- **BM2** : Il dilue énormément, ça me rend folle, fait que dans ce temps-là je recule et je m'en mêle pas, je le laisse, mais après ça je l'engueule par exemple.

Les conflits semblent également apparaître quand l'enseignement ne porte pas ses fruits aux yeux de l'enseignant. Lorsque l'un n'agit pas en adéquation avec la volonté de l'autre, du dénigrement peut apparaître. En effet, des propos visant à dévaloriser et/ou saper l'autorité de l'autre ont été évoqués au moment de l'entrevue. Ces propos traduisent souvent des désaccords sur la manière de faire plutôt que sur le fond.

Audrey (M9) : Moi quand je vois qu'elle (l'enfant cible) est pas de bonne humeur, fatiguée, j'essaye d'animer le souper pour que ce soit agréable et je porte pas d'attention à ça, j'essaye d'ignorer les signaux et d'habitude je réussis à la faire rentrer dans le moule, puis là, lui (le beau-père), paf ! Il me défait ça. Dans ces temps-là je suis « ahhh ! », je suis vraiment fâchée, parce que j'ai mis beaucoup d'efforts sur ce souper-là, à faire de l'animation, et puis bam ! il me défait ça, donc là je vais le dire devant les enfants, vraiment « c'était-tu nécessaire ? », mais de toute façon les enfants l'ont vu.

4.1.5 La division du travail

La division des tâches et des responsabilités liées à l'enfant a été observée à l'aide d'un tableau, présentant neuf tâches, que les couples ont rempli au moment de l'entrevue. Chaque personne devait déterminer qui, parmi les parents et le (les) beau(x)-parent(s), est impliqué dans lesdites tâches auprès de l'enfant. Cette partie se focalise d'abord sur la division des tâches dans le couple recomposé. Les données présentées dans les tableaux et figures rendent compte d'une moyenne

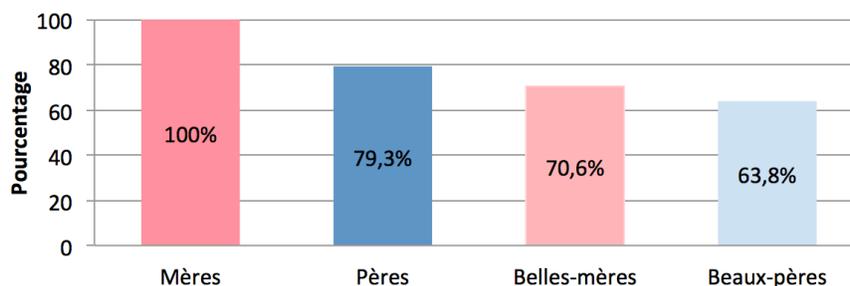
entre les réponses des deux membres du couple. De cette manière, les perceptions se contrebalancent. Aussi pour appréhender le degré d'investissement de chacun, les réponses à chaque item ont été additionnées puis transformées en pourcentages.

Deux éléments pertinents sont ressortis de l'analyse. Tout d'abord, la proportion d'investissement en fonction du statut (de parent ou de beau-parent), puis en fonction du genre (homme ou femme). La satisfaction des participants a également pu être consignée. Enfin, trois types de répartition se dessinent concernant la dynamique générale d'investissement des couples.

Tout d'abord, on observe que les couples perçoivent les parents comme étant davantage investis dans les tâches et les responsabilités liées à l'enfant que ne le sont les beaux-parents (voir Figure 5). Cependant, les beaux-parents sont tout de même présentés comme très investis dans la majorité des tâches présentées.

Figure 5

Répartition des tâches et des responsabilités en fonction du statut



La Figure 6 permet d'observer plus précisément la proportion de participants investis dans chacune des tâches. Deux tâches sont moins investies par les beaux-parents, soit la participation aux rencontres scolaires et la prise de rendez-vous pour l'enfant. Plus d'un tiers des beaux-parents disent se rendre aux réunions entre parents et professeurs (34 %), contre la quasi-totalité des parents (97 %). De la même manière, les rendez-vous liés à la santé de l'enfant sont pris à 84 % par les parents, contre 41 % par les beaux-parents. Au sein des couples recomposés, il semble donc exister une répartition des tâches en fonction du statut. En ce sens, certaines tâches seraient réservées au duo parental. Ce constat se vérifie par les propos des participants.

- **Dan (P4)** : Les rencontres scolaires, ça pour moi c'est normal que ce soit le père et la mère, et pas la belle-mère.
- **Isabelle (BM4)** : C'est normal pour moi aussi.

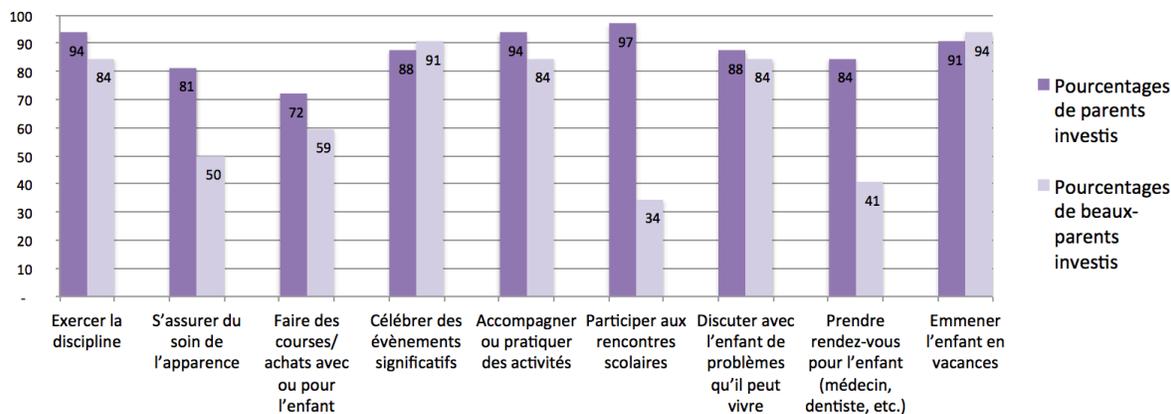
Cependant, de nombreux beaux-parents mentionnent qu'ils ont pu ou qu'ils pourraient assumer ces tâches si le parent ne pouvait pas le faire. Donc, même si de manière générale ce sont les parents qui prennent sur eux le plus de tâches et responsabilités, les beaux-parents peuvent agir en soutien et les délester de certaines de ces tâches occasionnellement.

Mia (BM13) : Ben, les rencontres scolaires, c'est arrivé peut-être une fois parce que tu pouvais pas y aller, mais en général, c'est plus lui qui va y aller. Activités et loisirs maintenant un petit peu moins ... mais avant je le faisais un peu ... Les rendez-vous médicaux non, c'est toi, mais éventuellement, si tu pouvais pas y aller, j'irais.

Enfin, trois tâches sont effectuées sans distinction de statut ; le fait de célébrer des événements significatifs ; de discuter avec l'enfant de problèmes qu'il pourrait vivre ; et de l'emmener en vacances. Il s'agit de tâches qui se partagent en famille, d'où le fait qu'elles soient fortement investies à la fois par les parents et les beaux-parents.

Figure 6

Pourcentage d'investissement des parents et des beaux-parents en fonction du type de tâches

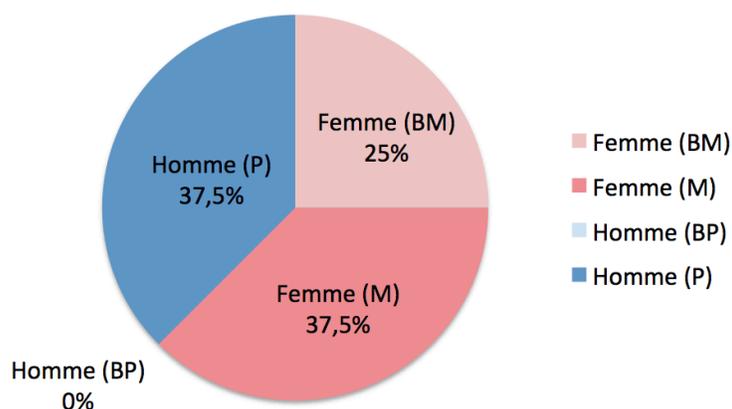


Concernant les distinctions de genre, on peut voir que chez 37,5 % des couples, c'est le père qui assume le plus de tâches et responsabilités (voir Figure 7). En revanche, les beaux-pères ne sont jamais perçus comme les plus investis. De manière générale, ce sont donc les femmes, mères et

belles-mères confondues, qui sont vues comme les personnes qui assument en majorité les tâches et les responsabilités liées à l'enfant (62,5 %).

Figure 7

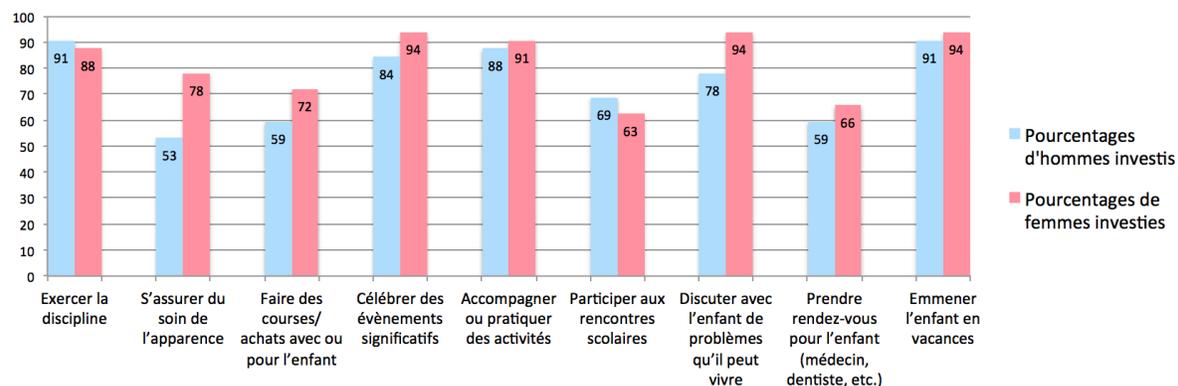
Pourcentage des membres du couple recomposé les plus investis dans l'ensemble des tâches et des responsabilités selon leur statut et leur genre



Quatre tâches en particulier rendent compte de cette différence (voir Figure 8) : s'assurer du soin de l'apparence de l'enfant (78 % des femmes contre 53 % des hommes) ; faire des courses avec/pour l'enfant (72 % des femmes contre 59 % des hommes) ; et discuter avec l'enfant des problèmes qu'il pourrait vivre (94 % des femmes contre 78 % des hommes).

Figure 8

Pourcentage d'investissement des hommes (pères et beaux-pères) et des femmes (mères et belles-mères) en fonction des tâches et des responsabilités



Concernant la satisfaction des participants, certains se disent satisfaits, d'autres aimeraient être davantage soutenus et souhaiteraient un investissement plus important de la part de leur conjoint(e). Ce sont en majorité les parents qui ont ce souhait, Simon (P7) et Aurore (BM7) expliquent :

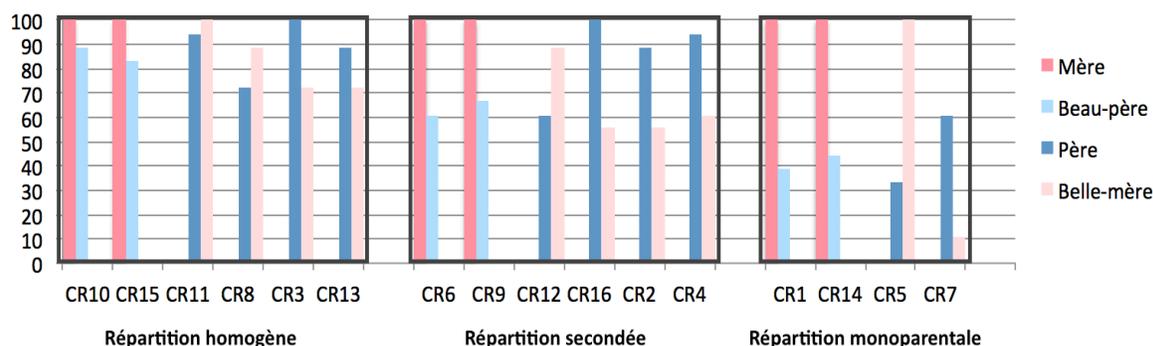
- **Simon (P7)** : Moi dans une perspective idéale, moi là, ma personne, j'aurais aimé ça que cette relation-là évolue dans le sens où ma conjointe aurait pu effectivement ...
- **Aurore (BM7)** : Non ! Te dégager de tes responsabilités, mais oublie ça !
- **P7** : Mais c'est ça, j'assume !
- **I** : Vous auriez aimé que Aurore prenne plus de responsabilités ...
- **P7** : Oui oui. Je m'en vais chez la coiffeuse avec [fille commune], [enfant cible], as-tu besoin d'un rdv ? Ça c'est jamais fait !
- **BM7** : Mais elle a une mère !
- **P7** : Oui, je le sais, mais peu importe, c'est des couts ... mais effectivement, c'est assez égoïste de ma part, mais c'est de dégager, de répartir le poids des enfants de la précédente union...

Finalement, les analyses ont également fait apparaître trois dynamiques d'organisation de répartition des tâches et des responsabilités (voir Figure 9). Tout d'abord, la dynamique homogène ($n = 6$) qui se traduit par une uniformisation dans la répartition des tâches entre les deux partenaires. Ils se disent chacun investi à plus de 70 % dans les tâches et les responsabilités. Les beaux-parents en font donc quasiment autant que les parents. La seconde dynamique concerne les couples pour lesquels l'un assume 70 % ou plus des tâches, et l'autre plus de 50 % (mais moins de 70 %). Six couples présentent une dynamique organisationnelle comme celle-ci, pour cinq d'entre eux, c'est le

beau-parent qui vient seconder le parent. Chez le dernier couple, c'est la belle-mère qui en fait le plus (cf. CR12). Enfin, la dernière dynamique reflète un fonctionnement aux allures monoparentales dans le sens qu'elle traduit une répartition hétérogène entre le parent et le beau-parent. L'écart entre ce que fait le parent (70 % des tâches) et ce que fait le beau-parent (50 % des tâches ou moins) est important, l'un assumant davantage de tâches que l'autre. Elle est présente chez quatre couples, cependant, pour l'un d'entre eux, c'est la belle-mère qui est fortement investie (à plus de 75 %) et le père qui l'est moins (cf. CR5). Enfin, un dernier couple n'identifie pas le parent comme assumant plus de 60 % des tâches et des responsabilités (CR7)

Figure 9

Dynamiques de répartition des tâches et des responsabilités



4.2 Éléments contextuels jouant un rôle sur le fonctionnement coparental des couples recomposés

Au cours des entretiens, les couples ont été questionnés sur ce qui facilite et complexifie l'exercice de leur coparentalité. Les éléments contextuels qui ressortent de l'analyse sont liés à l'enfant, au beau-parent, au type de famille recomposée et à la temporalité. Les éléments qui réfèrent à l'enfant sont : l'âge, notamment la période de l'adolescence ; le tempérament ; et le rejet ou l'acceptation du beau-parent. Les éléments en lien avec le beau-parent font référence à : son expérience familiale et parentale ; ses difficultés à trouver sa place et son rôle ; et certaines caractéristiques personnelles. Le fait que le parent laisse une place au beau-parent a aussi été évoqué comme un élément important. Ensuite, le type de famille recomposée — simple, complexe et additionnée — a été mentionné. Enfin, les aspects temporels et la communication rendent compte de l'évolution de la

relation coparentale entre le début de la recomposition et le moment de l'entrevue, puis l'importance de la communication qui accompagne cette évolution.

4.2.1 Les éléments liés à l'enfant

Les couples distinguent l'âge de l'enfant cible au moment de la recomposition, de son âge au moment de l'entrevue. Les participants semblent unanimes sur le fait que plus l'enfant est jeune au moment de la recomposition, plus cela vient faciliter à la fois la relation avec l'enfant, mais également celle du couple. Les beaux-parents étant entrés dans la vie d'enfants ayant entre zéro et deux ans expriment ne pas avoir eu de difficulté à prendre leur place, notamment parce qu'« il n'y a pas de discipline à faire à cet âge-là » (Tom [BP10]). Au-delà de deux ans environ, et jusqu'à l'adolescence (voire la préadolescence), les beaux-parents racontent avoir eu peu de difficulté, bien qu'ils aient tout de même dû adapter leurs comportements (disciplinaire, affectif, etc.). Enfin, les beaux-parents entrant dans la vie de préadolescents ou d'adolescents semblent être ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Le bouleversement personnel engendré par l'adolescence ajouté au changement dû à la recomposition semblent complexifier les relations à la fois entre le jeune et le beau-parent, mais également dans le couple. En effet, cette période est rapportée comme étant difficile à gérer du point de vue de la coparentalité. Georges (P13) fait part de son expérience avec sa fille de 13 ans qui vit une « grosse crise d'adolescence ».

- **Georges (P13)** : C'est quoi mon objectif, c'est de garder le lien, mais quand tu gardes ça comme objectif, il faut que tu laisses tomber un peu certaines rigidités sur certains aspects [...] parce que moi, je veux pas perdre le lien avec ma fille, surtout quand elle parle de fugue, là elle parle de plus venir ici, mais là qu'est-ce qu'on veut, on veut rester tout seul ici avec nos principes et nos règles, c'est ça la vie ? Donc, moi je suis prêt à assouplir beaucoup, sur ça, on discute beaucoup (avec Mia), des fois il faut se faire des petits rappels. Tu me fais des rappels comme quoi je laisse aller ça, ou moi je te fais des rappels, ouais, mais tu te souviens l'important, c'est le lien, qu'on baisse un peu peut-être nos exigences et nos attentes...
- **Mia (BM13)** : Mais dans mon éducation idéale, on n'en serait pas arrivés là, on aurait maintenu le lien avec une bonne relation, mais après, je sais pas et y a plein de choses qui font qu'on en est arrivés là.

Les enfants autant que les adolescents peuvent également rejeter ou ignorer le parent ou le beau-parent, et la discipline faite par le parent ou le beau-parent. Face à ces comportements, le beau-parent se sent généralement impuissant, ne voyant pas comment se faire accepter aux yeux de l'enfant.

- **Claudine (M14)** : Elle a tendance à pas chanter, mais à hmhmmhm (fredonner), donc des fois « arrête là, c'est fatigant »
- **Jean (BP14)** : Donc, c'est ça 1-2-5 minutes, après 5 min « stp [enfant cible], c'est bon tu peux arrêter, on peut faire autre chose », puis non. Elle le faisait encore plus, puis encore plus fort, je l'avertis, avertis, avertis, mais je suis resté aux avertissements [...] quand on est arrivés ici, ça s'est déferlé en ... en je sais plus quoi
- **M14** : Elle est venue me voir « Maman, là, Jean, c'était l'enfer dans l'auto, nananana » [...]. Je pense qu'elle est très intelligente et qu'elle a très bien saisi la petite faille [...], elle m'a carrément lancé au visage « c'est pas ma faute s'il est pas capable de se défendre ! » Donc, là, ouuu! (dégluti bruyamment), j'ai fait « ok, elle sait très bien comment Jean est », qu'il a de la difficulté à aller jusqu'au bout de ses interventions et là, elle en a profité, la porte grande ouverte.

Mis à part la période de l'adolescence, le fait que l'enfant présente un fort tempérament peut également venir ébranler la relation coparentale. Les couples expliquent que lorsque les enfants testent les limites, il est important d'arriver à faire front commun pour répondre aux comportements. Dans l'extrait ci-dessus, Claudine (M14) explique que sa fille a trouvé « la faille ». Face à ces difficultés, une des stratégies privilégiées par les couples est le retrait du beau-parent, ce qui permet d'apaiser les conflits dans les interventions.

4.2.2 Les éléments liés au beau-parent

L'expérience familiale réfère aux modèles parentaux connus durant l'enfance et à l'éducation reçue. Les couples expliquent qu'ils se sont construits en tant que parents ou beaux-parents à partir des modèles qu'ils ont connus dans leur enfance. L'expérience parentale réfère quant à elle au fait d'être soi-même parent. Au dire des participants, ces deux types d'expérience façonnent leur vision de l'éducation d'un enfant et influencent leur fonctionnement coparental.

Oli (BP15) : Moi, mes parents, ils travaillaient beaucoup, donc c'est mes grands-parents qui m'ont un peu plus élevé en bas âge, ils étaient plus structurés, donc moi, je suis plus habitué à ce style-là. Puis elle (la mère), elle dit « ben c'est des enfants, ils doivent apprendre par eux-mêmes ». Là-dessus, même à ce jour, on peut s'obstiner sur certains points.

Plus spécifiquement, c'est le manque d'expérience parentale qui est perçu comme un élément important. Les beaux-parents racontent ne pas toujours savoir comment se comporter, principalement lorsqu'il s'agit de faire de la discipline auprès des enfants qui ne sont pas les leurs,

mais également concernant les habitudes de vie (préparer des repas, faire prendre le bain, aider aux devoirs, etc.).

- **Tom (BP10)** : C'était ça au début, c'était de tracer la ligne, et puis elle, elle réalisait pas que moi je parlais de *fuck all* responsabilité à part ma personne. Moi c'était prendre ma douche, manger et puis...
- **Laura (M10)** : Oui, mais des fois, il faisait ça et les enfants sont là, mettons j'appelais, je travaillais tard et là je disais « Tom as-tu fait manger les enfants ? Ben non, ils m'ont dit qu'ils avaient pas faim ».

Les beaux-parents disent aussi rencontrer des difficultés à reconnaître leurs propres forces et à se sentir légitime. Ils peuvent se sentir inférieurs au parent, car ils se rendent compte qu'ils n'ont pas les mêmes habiletés parentales, d'où leur retrait (occasionnel) dans les situations plus conflictuelles. Ces difficultés viennent influencer le fonctionnement coparental, de sorte que Léa (M1) explique soutenir son conjoint afin qu'il se sente davantage légitime dans son rôle de coparent. En même temps, elle semble rencontrer des difficultés à se mettre à sa place.

- **Jules (BP1)** : Y'a toujours cette idée en tête que « c'est pas mon enfant », cette crainte de je sais pas... de trop m'attacher, ou de trop en faire, ou de pas assez en faire. Je me sens comme dans un genre d'entredeux inconfortable [...]
- **Léa (M1)** : Moi j'ai tout le temps dis à Jules « t'es comme leur papa adoptif », puis il a jamais accepté d'être leur papa adoptif, mais ça l'est pareil, sauf que c'est lui qui prend, qui se recule, qui se met une barrière, puis « non non non, c'est pas mes enfants, c'est pas mes enfants », mais c'est vraiment comme ses enfants [...]. Je lui ai toujours accordé autant de place. Tu sais, j'ai jamais dit : « t'es pas leur père t'as pas le droit de », j'ai toujours accordé autant de crédit qu'à moi, devant les enfants.

Le rôle de beau-parent est donc perçu comme étant difficile à définir et à prendre. Plusieurs éléments ont tout de même été cités comme permettant de les aider dans ce processus, comme leur attitude positive et le fait que le parent leur ait laissé une place.

Julie (BM5) : J'ai un pouvoir sur les gens que je suis capable de transmettre une énergie, quelque chose qui fait que les gens ont le goût d'être motivés. Donc ça, je pense que ça l'a fait pour beaucoup beaucoup. Autre chose que je pourrais dire qui a fait qu'on s'est rendu là, puis que ça a marché, c'est que Hugo (BP5) est quand même très patient, il parle pas beaucoup. Ça a fait que moi j'ai pu prendre cette place-là et qu'on a pu faire ça aussi. Si ça avait été quelqu'un qui avait eu du caractère, qui aurait pas accepté ou qu'on se serait chicané, ça aurait pas marché non plus.

Ainsi, selon les couples, certains éléments sont perçus comme facilitant les relations (l'attitude positive et le fait que le parent leur ait laissé une place), d'autres en revanche sont susceptibles de les complexifier (manque d'expérience parentale, expérience familiale différente de celle du parent, difficulté à trouver sa place et son rôle).

4.2.3 Les éléments liés aux types de familles recomposées

Tout d'abord, les familles recomposées complexes disent être confrontées au défi de trouver un équilibre dans leur fonctionnement, une sorte d'homéostasie familiale. Comment s'organise la famille A par rapport à la famille B du point de vue des habitudes de vie, de l'éducation, des tâches, etc. ? Qu'ont-elles en commun ? Qu'est-ce qui est propre à chaque famille ? Ces éléments sont perçus comme des enjeux de taille dans leur fonctionnement coparental. L'équilibre vient jouer un rôle à la fois dans l'organisation des tâches, concernant les accords/désaccords éducatifs et l'engagement auprès des enfants. Les familles recomposées simples vivent quant à elles d'autres défis liés au manque d'expérience parentale.

- **Clara (BM16)** : C'est tout équilibré nos enfants. Nous ensemble, on part une semaine, nous autres ensemble l'été [...]. On part chacun avec nos enfants, moi je suis partie en vacances à [pays] toute seule avec ma fille l'an passé. Je voulais faire un voyage toute seule avec ma fille.
- **Christian (P16)** : Ça fait partie du respect. Le mot équilibre dans toutes nos facettes de notre vie, autant nourriture [...], autant financière, autant organisationnelle. Des fois oui, on peut être stricts, mais des fois c'est le *party*, on essaye de mettre un équilibre beaucoup.

Audrey (M9) : C'est cette année que je me suis dit « je pense que là, on est vraiment une famille », parce que moi, pendant longtemps quand même, quand je me pognais, soit avec toi ou avec [fils d'Oscar], souvent je me disais, j'éprouvais, je sentais que j'avais besoin de me refermer sur mon clan. Je le sentais, puis je le voyais aussi de votre côté aussi, puis maintenant c'est devenu plus mélangé, je le vois moins, je le sens moins.

Finalement, les familles additionnées ont rapporté que la naissance d'un enfant commun était indéniablement venue modifier la trajectoire évolutive de la relation coparentale. Six belles-mères ont évoqué les effets de cet évènement, notamment le fait de se sentir plus acceptées et intégrées dans la famille. Pour deux d'entre elles (Pauline [BM8] et Manon [BM11]), l'arrivée de l'enfant commun a permis d'unifier leur engagement de telle manière qu'elles disent faire très peu de distinctions entre leur engagement parental et beau-parental. **Manon (BM11)** : « J'agis plus comme

une maman envers eux que comme une belle-maman avec eux. Le fait aussi qu'on ait [enfant commun], pour moi, je veux agir de la même façon, c'est les mêmes règles pour tout le monde ».

Cependant, deux autres (Justine [BM3] et Ève [BM12]) expliquent que l'arrivée de l'enfant commun a créé une rupture, dans le sens qu'elles se sentaient comme un parent pour leurs beaux-enfants jusqu'à ce qu'elles donnent naissance à leur propre enfant.

Justine (BM3) : Oui, vraiment, puis pourtant elle avait pas, elle avait pas tant changé, mais c'est sûr que c'est des enfants qui sont différents. Puis moi, j'ai souvent eu de la peine au début, parce que j'aurais aimé ça accoucher de cette enfant-là. Puis, à un moment donné, quand j'ai réalisé que c'était pas la mienne, quand j'ai eu la mienne, j'ai vraiment réalisé que c'était pas moi qui l'avais accouché tsé, c'est sûr que y a eu des processus. J'ai comme vécu des deuils comme au travers de ces affaires-là.

Enfin, les deux dernières (Isabelle [BM4] et Mia [BM13]) disent avoir senti l'enfant cible plus distant et en retrait par rapport à la famille au moment de la naissance de l'enfant commun, amenant aussi une diminution de leur engagement envers celui-ci.

- **Georges (P13)** : Notre disponibilité depuis que [enfant commun] est là, on est moins disponible, tu es beaucoup moins disponible, moi, avant ça, j'avais jamais vu une relation (enfant cible) avec une belle-mère comme ça, je pouvais pas demander mieux. C'est sûr ça a changé, Mia est moins disponible, c'est normal, elle s'occupe de [enfant commun].
- **Mia (BM13)** : En même temps, je ... là c'est... ça été vrai les trois premiers mois où j'avais pas de disponibilités, mais après j'en ai retrouvé petit à petit, et là [enfant cible] était plus disponible, parce que j'aurais ... et c'était correct qu'on fasse plus les mêmes trucs qu'avant, parce qu'elle avait grandi, mais maintenant, elle veut plus rien faire, c'est autre chose.

4.2.4 Les éléments liés à la temporalité et à la communication

Au cours de l'analyse, la temporalité et l'évolution des relations se sont présentées comme indissociables d'une compréhension complète de la coparentalité. En effet, tous les couples interrogés ont souligné l'importance de la temporalité pour mieux comprendre leur fonctionnement actuel. Ils ont aussi majoritairement évoqué l'importance de la communication dans la construction et le maintien de leur fonctionnement coparental.

Tout d'abord, afin de faciliter leur introduction dans la famille, les beaux-parents ont souligné l'importance de s'engager progressivement auprès de l'enfant (quelle que soit la sphère). Concernant l'engagement disciplinaire, il a été rapporté que les beaux-parents ont généralement attendu un certain temps avant d'exercer de la discipline. Ils ont tendance à se placer comme des observateurs avant de décider d'intervenir. Dans le cas contraire, les couples rapportent que des conflits sont rapidement apparus autant entre eux qu'avec l'enfant.

Richard (BP6) : Dans les premières années, j'intervenais beaucoup plus quand il y avait des chicanes ou toutes sortes de situations, puis pas nécessairement de la bonne façon [...]. Quand il y avait des conflits, c'est sûr que moi je prenais tout à coup un espace dans lequel Jeanne était pas à l'aise, puis ça les filles le sentaient bien [...], ce que ça démontrait, c'est qu'on [...] avait pas la même conception des choses, puis on acceptait pas que l'autre occupe un espace [...]. Puis, quand on se chicanait d'ailleurs avec leur mère, ça amenait des préoccupations aux enfants [...]. Au fil du temps, on est allés chercher de l'aide, parce que dans cette dynamique-là, Jeanne et moi on... c'est comme si on cherchait qui était coupable dans tout ça, puis on était pas capables, on trouvait pas la zone où on avait à faire le bout qui nous revenait avec les enfants, c'est qu'on se reprochait plein de choses. Mais là, je pense que maintenant on a des fois des petits écarts, mais... On a fait un bon call...

Au-delà de l'engagement, ce sont les visions éducatives de chacun qui peuvent entrer en opposition et nécessiter une communication accrue pour parvenir à un compromis. Cette communication permet au fur et à mesure « d'amalgamer les façons de faire » (Claudine [M14]).

- **Claudine (M14)** : Amalgamer nos façons de faire aussi, ça a été ... l'un qui permet une collation à ce moment-là, l'autre non, fait que là, au début, c'était tout le temps « gngngn » tsé, un paquet d'ajustements, maintenant ça ça va, c'est réglé si on peut dire
- **Jean (BP14)** : Oui oui pas mal réglé, à 95 %, y a un petit 5 % des fois, moi j'aurais permis ça, elle non.

L'évolution de la manière dont sont réparties les tâches et les responsabilités a particulièrement été soulignée dans les familles patricentriques. Six des belles-mères rencontrées font référence à un phénomène de surcharge au début de la recomposition. Ces femmes racontent dans un premier temps s'être rapidement et facilement investies auprès de leur conjoint et des enfants, souvent parce qu'elles ressentaient un fort désir de construire une famille avant la recomposition. Ève (BM12) appelle cette période « la lune de miel ». Lors de cette période, les femmes assument un rôle genré dans lequel elles s'occupent des enfants et du logis. Elles prennent donc sur elles une grande partie des tâches et des responsabilités liées aux enfants. Elles se lancent sans retenue dans cette vie de

famille et donnent le maximum d'elles-mêmes tout en continuant de répondre à leurs responsabilités personnelles et professionnelles. Dans un second temps, ces femmes déchantent; elles se sentent dépassées par la situation et ont besoin de prendre un temps pour se recentrer. Elles reviennent par la suite en décidant de poser des limites à leur rôle. C'est en communiquant que la négociation des frontières de leur rôle se fait par la suite.

- **Ève (BM12)** : Ben de l'automne 20** qu'on est sorti ensemble à l'été 20**, j'étais dans la lune de miel, puis à l'été 20**, c'est comme si ma batterie était plus capable.
- **Félix (P12)** : À peu près un an après avoir déménagé.
- **BM12** : En même temps à l'été 20**, je cumulais aussi les études, le travail, l'adaptation à la famille, puis on a eu aussi un moment très difficile l'hiver ... [...]. Donc je te dirais que je suis rentrée ici tout feu tout flamme, super enjouée, «j'aime Félix, c'est don ben le fun», et puis vas-y, on fait de la bouffe, ouais, on part en vacances, et puis ouais le camping, c'est pas grave touctouctouc.
- **P12** : T'étais vraiment motivée.
- **BM12** : Oui, vraiment motivée, puis gérer tout le reste après j'étais comme euh.... C'est parce queuuuu.... Je suis plus sûre, j'ai pris des moments de recul, là j'ai appris à quitter, à prendre des espaces de silence, de repos, mais essayer d'y aller avant même de me rendre jusque-là, et c'est encore ce que j'apprends.

Le début de la recomposition est donc évoqué comme une période d'adaptation pour les couples dans l'exercice de leur coparentalité afin de trouver une ligne de conduite commune, cohérente et satisfaisante. La communication au fil du temps concernant les rôles, les attentes, le partage des tâches ou encore le soutien est rapportée comme primordiale. **Paola (M15)** : « Je pense que le gros c'est la communication, [...], mais pas juste la communication, des fois, c'est aussi la capacité à juste écouter et essayer de comprendre parce qu'on peut parler, mais des fois, il faut se mettre à la place de l'autre ».

Finalement, le fonctionnement des couples recomposés n'est pas inflexible, au contraire, il évolue, se modifie et s'ajuste au fil du temps. Ce processus comprend généralement de communiquer avec son partenaire.

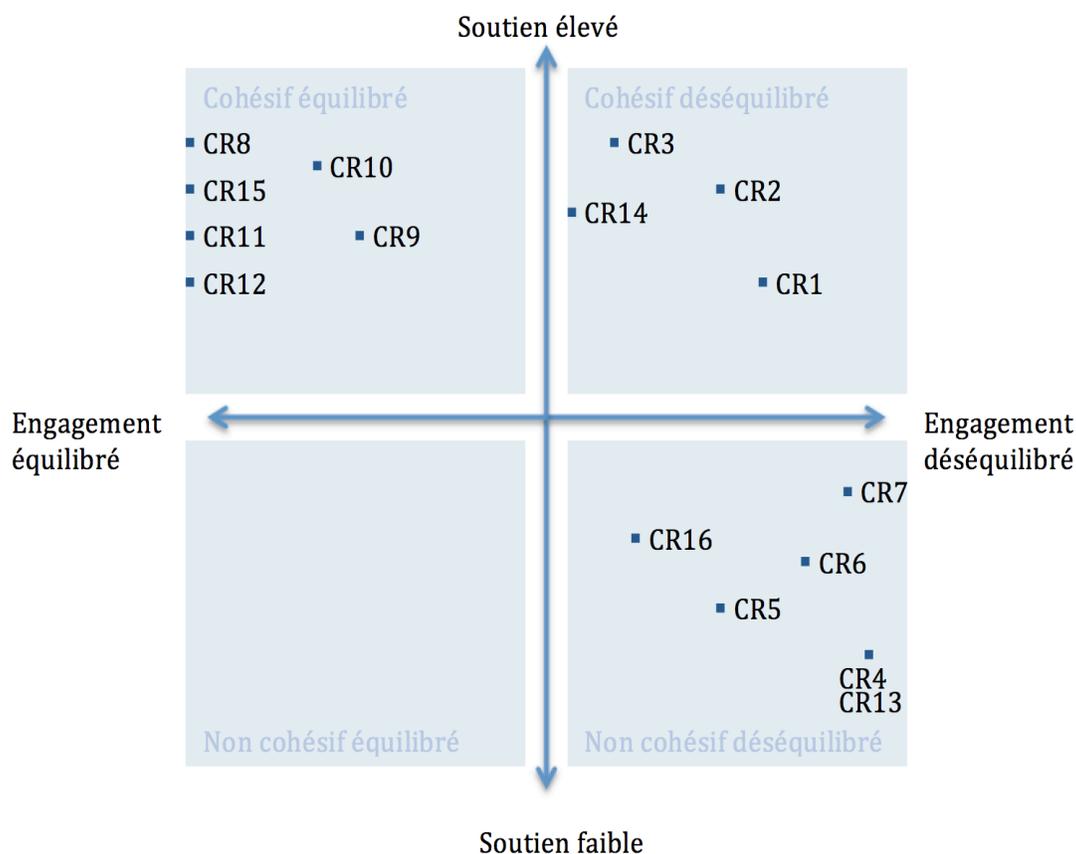
4.3 Typologie du fonctionnement coparental dans les couples recomposés

La typologie présentée s'inspire de celle proposée par Favez (2017) concernant les couples de première union, régulièrement évoquée et mise en perspective dans les travaux sur les couples recomposés (Repond et al., 2018). Dans cette typologie, le terme cohésif désigne le soutien et le

travail en équipe. L'équilibre et le déséquilibre rendent compte de l'équilibre de l'engagement des beaux-parents et des parents dans leurs rôles parentaux. Comme les résultats l'ont montré, cet équilibre/déséquilibre peut se manifester principalement concernant la sphère disciplinaire. L'analyse permet de distinguer trois fonctionnements, deux de type cohésif : cohésif équilibré (soutien élevé, engagement équilibré) et cohésif déséquilibré (soutien élevé, engagement déséquilibré) ; puis un de type non cohésif : non cohésif déséquilibré (soutien faible, engagement déséquilibré). Un tableau récapitulatif des critères d'élaboration de cette typologie est présent en Annexe I. La Figure 10 permet également de se représenter la répartition des couples en fonction de leur niveau de soutien et d'engagement.

Figure 10

Répartition des couples recomposés en fonction de leur niveau de soutien et d'engagement



Parmi les éléments contextuels, certains contribuent à la compréhension de fonctionnements coparentaux spécifiques. C'est le cas des éléments liés à l'enfant et au beau-parent. En revanche,

d'autres sont transversaux. Ils réfèrent aux différents types de familles recomposées ainsi qu'au temps et à la communication. Ces éléments sont évoqués par différents couples de différents groupes. Ainsi, ils influencent le fonctionnement coparental en général et non un type de fonctionnement en particulier (voir Figure 11).

4.3.1 Le Groupe 1 – Cohésif équilibré (n = 5) (CR8, CR10, CR11, CR12, CR15)

Ces couples partagent un engagement équilibré dans le sens qu'ils sont fortement engagés autant l'un que l'autre dans toutes les sphères (éducative, socioéducative ou émotionnelle). D'ailleurs, les beaux-parents de ce groupe sont les plus investis émotionnellement comparativement aux deux autres groupes, allant jusqu'à considérer leurs beaux-enfants comme leurs enfants. Ils exercent de la discipline au même titre que le parent et s'engagent dans les aspects socioéducatifs. La frontière des rôles (parent/beau-parent) au quotidien est peu présente, les rôles sont relativement interchangeables, perméables et peu délimités. Les couples font front commun, ils agissent ensemble dans les interventions, sont solidaires et s'épaulent, quelles que soient les situations. Ils fonctionnent ensemble et forment une équipe forte. De manière générale, ils partagent des valeurs et des pratiques éducatives similaires. Les désaccords apparaissent davantage sur la forme des interventions que sur le fond. Peu, voire aucun conflit d'importance ne semble se manifester entre eux. Il peut leur arriver d'être en désaccord, mais dans ces cas-là, ils sont capables de communiquer efficacement pour harmoniser leurs pratiques et en arriver à un commun accord. La division du travail est partagée, de sorte que le parent et le beau-parent assument conjointement et quotidiennement la majorité des tâches et des responsabilités liées à l'enfant (répartition homogène).

Les couples ayant un fonctionnement cohésif équilibré ont évoqué plusieurs éléments qui contribuent à expliquer leur fonctionnement. Tout d'abord, le fait que les enfants avaient moins de six ans au moment de la recomposition et qu'ils aient accepté rapidement la présence du beau-parent est perçu comme un élément venant faciliter l'engagement de ce dernier. Cependant, le manque d'expérience parentale des beaux-parents dans ce groupe, uniquement composé de familles simples, a été souligné comme un défi au début de la recomposition. Cela dit, après quelques années, les couples expliquent s'être adaptés. Ils ont trouvé des voies de communication efficaces venant atténuer l'écart d'expérience. Ce processus a été également facilité par le fait que le parent ait su laisser une place pour le beau-parent, ce qui a aussi favorisé son implication dans la coparentalité. Ces couples ont la particularité d'avoir souvent connu la même éducation ou bien ont

été capables de communiquer de manière accrue pour définir une ligne de conduite similaire à suivre. Ce groupe est d'ailleurs quasi uniquement formé de familles recomposées simples additionnées : quatre couples sur cinq ont eu un enfant commun (et le cinquième couple parle d'avoir des enfants), ce qui amène le beau-parent à faire sa propre expérience parentale. L'arrivée de l'enfant commun a créé une cohésion particulière entre tous les membres de la famille. Les beaux-parents se sentent davantage comme des membres importants de la famille. Les couples expliquent que la naissance de leur enfant est venue souder les membres et renforcer les liens. Ils font d'ailleurs la promotion d'une forte cohésion familiale, sans distinction de filiation.

4.3.2 Le Groupe 2 – Cohésif déséquilibré ($n = 5$) (CR1, CR2, CR3, CR9, CR14)

Dans ces couples, les deux personnes ressentent un fort engagement envers l'enfant. Cependant, le beau-parent se laisse la liberté de ne pas intervenir dans certaines situations et de se retirer occasionnellement de la sphère disciplinaire, notamment en cas de conflit face à une intervention. Ces beaux-parents prennent tout de même un rôle socioéducatif et sont engagés émotionnellement auprès des enfants. La frontière entre le rôle de parent et de beau-parent est présente, mais perméable et floue la plupart du temps. Les couples de ce groupe se soutiennent l'un l'autre, notamment en privilégiant la prise de relai dans les interventions auprès de l'enfant. L'un des membres du couple adopte régulièrement une position d'enseignant afin de soutenir son partenaire et de l'aider à mieux comprendre les enfants. Les pratiques éducatives sont un sujet de désaccord très présent, car un des deux adultes a tendance à être plus strict envers les enfants que l'autre. C'est d'ailleurs cette personne qui est la figure d'autorité principale dans ces couples (majoritairement le beau-parent). Les adultes observent toutefois qu'en vivant ensemble, ils s'influencent les uns les autres dans leurs pratiques éducatives (phénomène d'harmonisation). Des conflits se manifestent concernant les pratiques éducatives différentes, mais aussi lorsque l'enseignement du parent ne porte pas ses fruits, cependant, leur occurrence n'est pas élevée selon les participants. Le parent est la personne qui, au quotidien, en fait le plus concernant les tâches et les responsabilités liées à l'enfant, bien que le beau-parent soit lui aussi très investi. Par exemple, il peut occasionnellement prendre sur lui certaines tâches et responsabilités initialement attribuées au parent dans le but de le seconder et le soutenir.

Les éléments contextuels qui participent à la compréhension du fonctionnement cohésif déséquilibré sont principalement liés au beau-parent. Ceux de ce groupe évoquent plusieurs éléments qui sont venus complexifier leur expérience et influencer leur fonctionnement coparental.

Tout d'abord, les couples cohésifs déséquilibrés décrivent un écart dans leurs manières respectives de concevoir l'éducation de l'enfant. La plupart expliquent cet écart par l'éducation différente qu'ils ont reçue durant l'enfance, c'est-à-dire leur expérience familiale. Cela vient notamment teinter leurs pratiques éducatives, mais aussi les valeurs qu'ils souhaitent transmettre. Face à cet écart, certains beaux-parents ne se sentent pas légitimes auprès des enfants, ce qui se traduit par des difficultés à trouver leur place et leur rôle. Le déséquilibre se manifeste à ce moment-là puisque le parent, lui, est légitime. D'autres, en revanche, ont établi des stratégies pour pallier cet écart, les plus rapportées sont la communication autour des pratiques éducatives et de la délimitation des frontières du rôle de chacun. Ces stratégies traduisent un processus nécessitant des ajustements et des négociations au fil du temps, d'autant plus que les enfants des couples de ce groupe sont perçus comme ayant un fort tempérament.

4.3.3 Le Groupe 3 – Non cohésif déséquilibré (n = 6) (CR4, CR5, CR6, CR7, CR13, CR16)

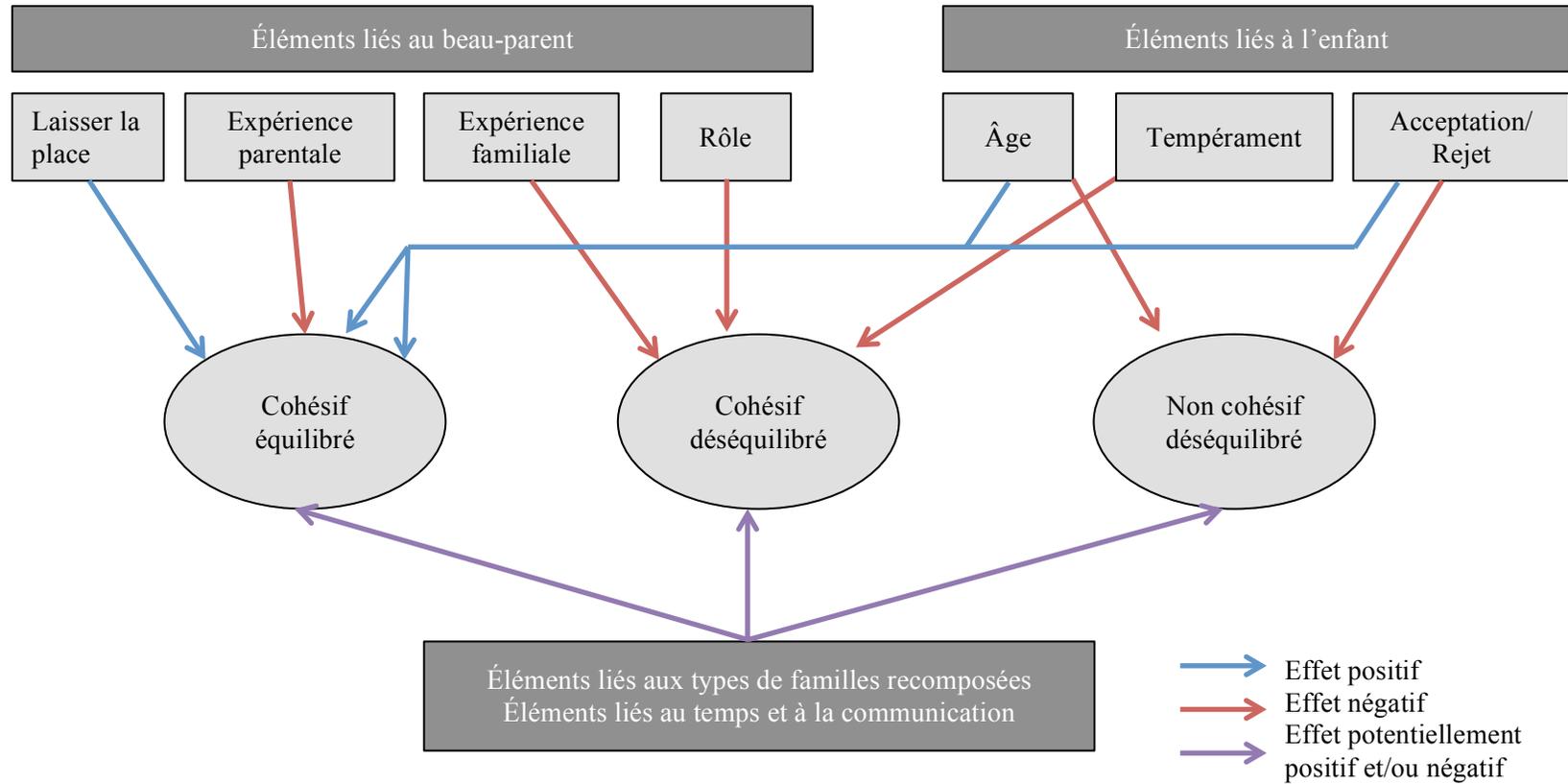
Dans les couples de ce groupe, l'engagement est déséquilibré, le beau-parent n'est pas, ou peu, engagé dans la discipline, ce qui ne l'empêche toutefois pas d'être actif concernant les aspects socioéducatifs et émotionnels. La frontière des rôles est très présente, imperméable et rigoureusement délimitée. Ces couples privilégient la liberté de l'autre dans l'intervention. Il est difficile pour eux de faire front commun et généralement, une seule personne gère l'intervention. Ces comportements traduisent une forme de soutien indirect, dans le sens qu'ils laissent la liberté à l'autre de gérer l'intervention comme il l'entend sans venir interférer. Cependant, l'analyse permet de comprendre que cela traduit surtout la faible activation des comportements de soutien. Cette faible activation concerne aussi les désaccords et les conflits. En effet, il existe peu de sujets de désaccord, car c'est le parent, qui est la figure d'autorité principale, à laquelle le beau-parent ne s'oppose pas. C'est d'ailleurs pour cette même raison que les conflits sont peu présents. Finalement, le parent est la personne qui s'occupe majoritairement des tâches et des responsabilités liées à l'enfant, suivant une dynamique monoparentale.

À noter que le couple 5 est classé dans ce groupe parce qu'il correspond à ces caractéristiques (engagement déséquilibré, absence de solidarité, difficulté à faire front commun). Cependant, les rôles sont inversés puisque c'est la belle-mère qui représente la figure d'autorité principale, et c'est le père qui est plus en retrait et peu engagé dans la discipline.

Les éléments qui contribuent à la compréhension du fonctionnement non cohésif déséquilibré sont principalement liés à l'âge de l'enfant, et plus précisément à la période de l'adolescence ainsi qu'au rôle pris par le beau-parent. Dans ce groupe, l'adolescence a été rapportée comme la période durant laquelle les couples ont ressenti le plus de difficultés dans leur relation coparentale. Cinq d'entre eux vivent ces difficultés au moment de l'entrevue. Plusieurs comportements susceptibles d'ébranler la relation coparentale ont été rapportés et amènent les couples à s'adapter. En effet, l'adolescence entraîne une réorganisation des rôles parentaux, dans laquelle le beau-parent est exclu ou s'exclut de lui-même. Ainsi, le beau-parent rencontre des difficultés à établir la bonne distance affective avec l'enfant, ce qui contribue à l'ambiguïté de son rôle. Il préfère donc se retirer. Le soutien indirect sous forme de solidarité du beau-parent envers ce que vit le parent est également décrit comme une stratégie efficace pour faire face aux situations, de même que le retrait du beau-parent qui permet de pallier les difficultés des couples non cohésifs déséquilibrés. Cependant, l'adolescence n'est pas toujours la seule raison de ce retrait, dans la moitié des cas ($n = 3$), c'est la volonté affichée du beau-parent de ne pas s'occuper de ce qui concerne les enfants de son conjoint qui justifie ce retrait. Ils prennent le parti de rester en dehors des affaires parentales. Ainsi, les dimensions de la coparentalité sont peu investies par le beau-parent qui laisse les rênes au parent.

Figure 11

Schéma des éléments contextuels jouant un rôle dans l'exercice de la coparentalité dans les couples recomposés



4.4 Exercice de la coparentalité dans l'équipe coparentale

Afin d'en savoir plus sur la manière dont s'exerce la coparentalité au sein de la triade ou du quatuor coparental, nous avons questionné les couples sur la relation qu'ils entretiennent avec le ou les adultes de l'autre foyer familial de l'enfant. L'objectif de cette partie est donc de comprendre comment s'expriment les dimensions de la coparentalité lorsque plus de deux adultes sont impliqués. Quinze entrevues sur seize ont permis d'éclairer cette question de recherche. Le couple 12 n'entretient aucune relation avec la mère des enfants⁸, le matériel n'était donc pas suffisant pour en permettre l'analyse.

4.4.1 Le soutien

Tout comme dans le couple recomposé, le soutien s'exprime également lorsqu'il s'agit de la relation entre les adultes des deux foyers familiaux de l'enfant. Les analyses rapportent qu'ils peuvent agir en équipe (tous ensemble ou en sous-groupes), reconnaître la place, le rôle et l'investissement de chacun, et être solidaires les uns les autres en s'épaulant face à des situations complexes ou préoccupantes. Les couples disent également valoriser et encourager les membres de l'autre foyer familial, et être en mesure de créer des alliances et des coalitions en duo. Enfin, le manque, voire l'absence de soutien est aussi déploré par de nombreux couples.

On distingue les équipes cohésives qui sont capables d'agir et de coopérer autant entre parents séparés qu'entre parents et beaux-parents. Ces triades et quatuors forment une équipe soudée avec un niveau de soutien élevé. Ils ont rapporté, par exemple, assister en équipe (triade ou quatuor) aux réunions de parents d'élèves ou bien s'appeler lorsqu'il est nécessaire d'intervenir de manière cohérente. Plusieurs couples soulignent l'importance d'entretenir une relation étroite avec l'autre parent/couple pour être cohérents dans leurs approches éducatives et dans leur manière de gérer les situations.

- **Mia (BM13)** : Oui, c'est arrivé qu'on se fasse un petit... même en situation de crise, on avait fait une vidéo et [l'enfant cible] était là, et eux ils étaient en ...

⁸ Les enfants du couple 12 ne voient leur mère que quelques heures toutes les deux semaines en rencontre supervisée.

disons juste le son, en tout cas, ils étaient là les deux, l'inverse aussi une fois, elle était chez eux.

- **Georges (P13)** : Les quatre ont été d'accord.
- **BM13** : Oui parce que il fallait... justement, pour intervenir de manière cohérente. On avait vu aussi un coach les quatre, une fois ou deux, et là là y avait la séance de thérapie, donc on est quand même... puis quand ça arrive, c'est super respectueux et puis on pense tous pareil, on est tous dans le sens du bien de [l'enfant cible], et en général ... elle fait à peu près la même chose dans les deux familles.

L'idée d'agir en équipe repose sur le fait que l'ensemble des parents et beaux-parents soit capable de reconnaître le rôle de chacun au sein de l'équipe. La reconnaissance s'exprime par des comportements d'encouragement et de valorisation. Ces comportements traduisent une volonté d'inclure chacun au sein de l'équipe coparentale.

- **Tom (BP10)** : Moi je prendrai jamais la place du père, puis ça c'est quelque chose que je m'étais dit au début... c'est pas un monstre ce gars-là, il a fait des choix, puis ça a fait que ça allait plus avec elle, mais jamais je vais essayer de prendre sa place, jamais.
- **Laura (M10)** : On a jamais trop de conseils dans la vie ou de personnes qui peuvent t'aider ou te soutenir.
- **BP10** : Oui, c'est positif, constructif.

On distingue deux sortes d'équipes non cohésives pour lesquels le niveau de soutien est faible au sens où ils ne sont pas capables d'agir ensemble. Ils fonctionnent en duo à défaut de réussir à se soutenir en équipe (triade ou quatuor).

La première sorte d'équipe non cohésive concerne les couples recomposés qui forment une coalition face à l'autre parent/couple. Le soutien est élevé dans le couple, mais faible, voire absent des relations avec l'autre foyer familial de l'enfant. En effet, en cas de situation conflictuelle avec l'autre parent/couple, le couple recomposé va former une coalition. Il s'agit d'un comportement de soutien où le beau-parent va prêter mainforte au parent en prenant son parti et en l'épaulant dans la situation. De cette manière, ils font front commun face à l'autre foyer familial.

Richard (BP6) : Je fais confiance à Jeanne (la mère) beaucoup dans ça, ça arrive souvent quand même, mais quand il y a des situations où il (le père) est pas fin avec elle, c'est sûr que moi ça me dérange beaucoup. Mais je fais entièrement confiance à Jeanne, je pense qu'elle a cerné son moineau depuis longtemps. Je vais quand même suggérer des choses à Jeanne. Quand on est arrivé un soir d'un souper dans sa famille puis que il y avait l'enveloppe dans la boîte aux lettres chez nous, puis quand on parle de gestes d'éclat, c'était pas une petite enveloppe, c'était une grosse enveloppe jaune

avec écrit Jeanne [...], et puis on savait que c'est de lui que ça venait. Moi, j'ai souvent tendance à dire à Jeanne que ce soit dans un geste d'éclat comme ça dans des courriels qui ne sont pas aimables, je dis toujours à Jeanne « ne réponds pas, tu n'as pas besoin de ça ». Donc, j'essaye de lui suggérer des choses, mais effectivement, je fais tout à fait confiance à Jeanne par rapport à ce qu'elle fait avec lui. J'essaye de la soutenir autant que je peux dans ça.

Un faible niveau de soutien avec l'autre foyer de l'enfant s'exprime de différentes façons. Premièrement, la place, le rôle et l'investissement du beau-parent ne sont pas reconnus par l'autre parent/couple, par exemple, en refusant que le beau-parent s'occupe de faire des courses pour l'enfant. Deuxièmement, les pratiques éducatives sont divergentes. Cela peut aller d'une tâche que le couple est le seul à faire (vérifier que les devoirs sont faits) jusqu'à une conséquence qui n'est pas maintenue par l'autre parent/couple (par exemple, priver de téléphone). Ces éléments jouent en défaveur de la cohésion coparentale et rendent les équipes non cohésives. Par exemple, Georges (P13) considère que des limites doivent être posées concernant l'utilisation du cellulaire de sa fille, tandis que pour la mère, les limites semblent plus malléables. Cette différence de point de vue entraîne un manque de soutien.

Georges (P13) : Tu sais, les ados, c'est super important les téléphones, puis elle (l'enfant cible) passe énormément de temps là-dessus, donc on l'encadre, on a réussi à se mettre d'accord sur le fait qu'elle l'ait pas le soir à partir de 8 h 45, qu'elle l'utilise plus. Surtout pas la nuit dans sa chambre, c'est appliqué chez sa mère, mais même si on s'est entendus que c'était 8 h 45, ben la chez sa mère c'est rendu 9 h 30-10 h. « Ben là elle a un chum », « Ah, mais là c'est parce qu'elle joue au volleyball ce soir ». Donc là, finalement ... c'est parce qu'elle arrive ici après et « ah, mais t'es bien plus sévère ! », ok, mais c'est parce que c'est 8 h 45. « Non, mais chez maman, je peux le prendre quand je veux », mais on s'en était pas reparlé, donc y a plusieurs trucs comme ça qui fait que ça devient un peu compliqué parfois d'avoir une ligne; ou si on fait un changement, c'est justifié, parfait, mais parlons-nous avant.

La deuxième sorte d'équipe non cohésive désigne un parent et un beau-parent qui se soutiennent mutuellement, et tentent de soutenir l'autre parent/couple, mais sans qu'il y ait de réciprocité perçue. Plusieurs couples ($n = 6$) expriment leur insatisfaction face à ce manque de réciprocité qu'ils attribuent au faible investissement de l'autre parent auprès d'eux, et bien souvent de l'enfant. Au dire de ces participants, le soutien est donc faible et unilatéral. Il peut tout de même se manifester par des encouragements et de la valorisation, souvent lorsque le beau-parent prend le parti de l'autre parent/couple. En ce sens, la place, le rôle et l'investissement de l'autre parent sont tout de même reconnus et sollicités, dans le but de maintenir l'autre parent/couple actif dans la coparentalité.

Manon (BM11) : Elle voyage vraiment beaucoup (la mère) [...] elle était partie pour la première fois quatre mois, et puis là elle repartait, fait que lui (l'enfant cible) il comprenait pas tellement pourquoi, et puis là on l'avait rencontrée (la mère) et je lui avais dit « là, c'est important que ce soit toi qui leur dises que tu les aimes (à l'enfant cible et son frère) » j'avais vraiment dit ça fret sec, j'ai dit : « c'est pas normal que ce soit moi qui convainque tes enfants que tu les aimes », je lui ai dit : « là tu pars travailler, explique-leur, montre-leur des photos, qu'ils participent un peu à ton voyage parce que là tu pars, puis tu reviens, fait que ... puis là mon rôle, c'est pas que je prenne ta place ». Ça l'avait je pense soulagée que je lui dise ça, je lui ai dit « regarde, moi je suis là pour vous aider et puis ils ont besoin d'amour, ils ont besoin d'affection, puis tu pourras tout le temps compter sur moi », donc ça je pense que ça avait vraiment remis les rôles de tout le monde à la bonne place.

4.4.2 Le conflit

Nombreux sont les conflits entre les deux foyers familiaux de l'enfant. Dix couples sur quinze ont souligné des conflits récurrents avec l'autre parent/couple, parmi eux, quatre couples sont dans des situations qui pourraient être qualifiées de hautement conflictuelles. Les situations hautement conflictuelles concernent des relations ayant nécessité une ou plusieurs interventions policières, judiciaires ou sociales (recours à la justice, à la DPJ, aux autorités policières, etc.). Les conflits entre les deux foyers familiaux de l'enfant sont relatifs aux différentes perceptions d'engagement et aux différentes perceptions éducatives.

Les conflits en lien avec les perceptions éducatives reflètent un désaccord intense entre ce que chacun des foyers familiaux veut inculquer à l'enfant. Un écart éducatif se creuse et les conflits apparaissent ouvertement lorsque les comportements des uns ne vont pas dans le sens des attentes des autres. Plusieurs couples rapportent que l'autre parent aurait eu des comportements visant à saper leurs interventions et leur légitimité.

Georges (P13) : Autre exemple aussi, sur la sexualité, elle (l'enfant cible) a dit à sa mère [...] « ah j'aimerais ça avoir des relations sexuelles et tout ça », et sa mère lui a dit « je peux comprendre », et elle lui a permis avec un petit chum qu'elle avait à un moment donné... ben ça, ça s'est passé y a quelques mois : « Regarde, nous autres on part faire des commissions, tu peux l'amener ici (dans sa maison) et fait ce que tu as à faire, protège-toi », et elle lui a même fourni les condoms [...], mais les condoms, voyons dont ! Elle a juste 13 ans, c'est quoi la prochaine étape ? Vous allez inviter le couple, puis ils vont coucher dans la même chambre, c'est ben trop jeune !

Julie (BM5) : Elle (la mère) est déjà revenue à l'école : « Ah [l'enfant cible] va pas bien parce que Hugo et Julie se sont chicanés ». [...] Paf ! Elle nous poignarde au

scolaire des choses comme ça, elle se servait de ça comme arme, fait qu'à un moment donné, j'ai vite compris.

À l'inverse, certaines équipes coparentales ne sont pas en conflit, ce sont les couples qui partagent des perceptions éducatives similaires ($n = 5$). Ces couples ont des désaccords modérés (c'est-à-dire, ne menant pas au conflit ou très rarement) et sont capables d'éviter le conflit en le désamorçant, ils disent :

- **Mathieu (P3)** : Elle a encore bu du jus de pommes aujourd'hui (chez sa mère), mais ça s'arrête-là.
- **Justine (BM3)** : On part pas de débats là-dessus.

Oscar (BP9) : On n'a pas de grands conflits, il n'y a pas de conflits ouverts, c'est des conflits sur des journées, comme la journée pédagogique d'aujourd'hui, elle est dans le calendrier depuis 1 an et [le père], il s'est réveillé cette semaine, c'est ça qui est fatigant, mais c'est pas fatigant « j'aime plus [le père] », c'est fatigant.

Georges (P13) : Y a pas de conflits qui dégènèrent ou des conflits qui amènent une interruption de ... y a toujours un dialogue, y a toujours une communication.

Cependant, certains couples rapportent ne pas être en conflit (directement), car ils évitent les communications et les confrontations. On peut dire que le conflit est voilé, car la situation est évitée sans être désamorcée. C'est le cas de Dan (P4) qui évite les confrontations, notamment lorsqu'il a dû annoncer à son ex-conjointe que lui et Isabelle (BM4) avaient acheté une maison, ou bien qu'ils attendaient un enfant.

- **Isabelle (BM4)** : En fait, c'est parce que t'évites les confrontations.
- **Dan (P4)** : Exactement
- **BM4** : Je lui disais là « Dis-lui (à la mère) ! » « Dis-lui, ça va être pire ! »
- **P4** : C'était pas juste hum, c'était il me semble que c'était la maison ou l'enfant, enfin y a une des deux ou je lui ai annoncé, puis le retour que j'en ai eu m'avait fait de la peine, m'avait vraiment affecté. Ça m'encourage dans l'attitude de ne rien dévoiler, comme ça elle me fera pas de peine. Moins j'y en donne, moins je m'ouvre, moins je vais être affecté. C'est un peu un réflexe et une certaine lâcheté aussi de dire « regarde, si je la confronte pas, il y aura pas de mauvais *feedback* », sauf que des fois c'est encore pire comme un mensonge qu'on cache trop longtemps.

Les conflits en lien avec les perceptions d'engagement se traduisent par un désaccord intense concernant l'implication de chacun des membres de l'équipe coparentale. De manière générale,

lorsque les deux foyers familiaux envisagent l'engagement de chacun de manière différente, cela amène des conflits.

- **Aurore (BM7)** : Il (le conjoint de la mère) prend une place qui ne lui revient pas du tout, puis sans aucune compétence puis aucun respect, il va trop loin.
- **I** : Il prend un rôle ...
- **BM7** : Qui ne lui va pas du tout
- **Simon (P7)** : Il se la joue au père
- **BM7** : Il se pense le père de [l'enfant cible] et j'ai un problème éthique avec ça, solide. Il est allé trop loin sans demander la permission avec des discussions intimes sur le téléphone, une relation de proximité...

Isabelle (BM4) : Exemple, si je voulais faire de mon mieux, ben j'ai une histoire d'achat de bobettes. J'avais pas pantoute acheté la bonne affaire [...]. Puis, suite à cette histoire-là qui avait fait boule de neige, j'avais essayé de rencontrer [la mère]. Fiasco total ! [...] Dans (sa) tête, il fallait que je sois une amie et que je prenne pas part aux décisions, mais il reste qu'elle est chez nous.

Les conflits sont susceptibles d'apparaître lorsqu'un membre est perçu comme étant trop impliqué auprès de l'enfant, comme le montrent les propos d'Aurore (BM7) et d'Isabelle (BM4). En effet, la problématique semble naître de l'engagement particulier que le beau-parent démontre envers l'enfant, sans qu'il soit accepté par l'autre parent/couple. Cet engagement est vu comme un empiètement sur le rôle et les responsabilités du parent. Les quatre couples en situation hautement conflictuelle et aux prises avec des démarches juridiques expliquent que les situations conflictuelles reposent sur une volonté de réduire l'engagement d'un ou de plusieurs membres de l'équipe coparentale en le(s) excluant. **Julie (BM5)** : « Maintenant, elle nous emmène en cour, puis elle veut plus que j'aïlle à aucun rendez-vous, puis elle veut plus que j'assiste aux réunions scolaires et tout, elle m'a un peu barrée de la vie des enfants ».

À l'inverse, le manque d'engagement dans l'éducation donnée à l'enfant est également perçu comme problématique en ce sens qu'il traduit de l'incompétence parentale générant des reproches et du dénigrement.

Léa (M1) : Il (le père) les éduque pas beaucoup. Il est du genre à m'appeler « ahhh les enfants arrêtent pas de se chicaner, je sais plus quoi faire ». Même quand je suis en congé, faut que je gère des crises. Je suis la mère de trois enfants [...], j'ai l'impression que c'est le grand frère qui est pas capable de gérer ses frères et sœurs.

4.4.3 L'accord/désaccord éducatif

Quatre éléments ont été abordés en majorité comme étant des sources d'accord et de désaccord, il s'agit de similitudes et différences entre les deux foyers familiaux de l'enfant concernant : la vision et les valeurs éducatives; les pratiques éducatives; la confiance; et la frontière des rôles. La vision et les valeurs éducatives renvoient à la manière théorique de concevoir l'éducation d'un enfant quant aux pratiques éducatives, et correspondent à la manière d'éduquer l'enfant dans la pratique. La confiance découle de ces deux éléments. En effet, en partageant une vision et des valeurs éducatives similaires, cela vient réduire la possibilité de voir apparaître des pratiques éducatives opposées et favoriser la confiance que les adultes s'accordent. À l'inverse, les désaccords sur ces deux éléments entraîneraient un manque de confiance.

Finalement, les accords et désaccords quant à la frontière des rôles réfèrent à la manière dont chacun est accepté dans son rôle et sa place. Les deux foyers familiaux semblent partager des visions similaires ou différentes, non pas de l'éducation des enfants, mais du rôle qu'un parent ou un beau-parent devrait avoir dans l'éducation donnée à un enfant (cf. conflit sur la perception d'engagement).

Quatre fonctionnements se sont dessinés en fonction du degré d'accord et de désaccord sur ces points (et du degré de confiance qu'ils génèrent) (voir Tableau 4).

Tableau 4

Fonctionnements coparentaux en lien avec les accords et désaccords éducatifs portant sur les valeurs, les pratiques, la confiance et la frontière des rôles

Fonctionnement	Vision/valeurs éducatives	Pratiques éducatives	Confiance	Frontière des rôles
Similaire	=	=	Haute	=
Divergent	≠	≠	Basse	≠
Ambigu	=	≠	Modérée	= ≠
Restreint	?	?	Basse	≠

Note. = : similaire ; ≠ : différent ; ? : le couple ne sait pas ce qu'il en est de l'autre parent

Fonctionnement similaire : Les couples partagent des valeurs éducatives et une vision

générale de l'éducation des enfants relativement similaires, comme le couple 9 qui affirme que l'autre couple pense « pareil, dans ce sens qu'ils sont assez axés sur le bien-être ». Ayant des visions et valeurs similaires, les couples qui fonctionnent de cette manière évoquent moins de pratiques éducatives différentes avec l'autre foyer. De fait, en partageant une conception similaire de l'éducation des enfants, les adultes se font confiance et n'ont pas de craintes particulières lorsque l'enfant est dans l'autre foyer familial. Mathieu (P3) explique qu'il a « une confiance aveugle aux trois autres intervenants [et que], ça enlève beaucoup de pression ». Ces couples n'expriment également que très peu, voire aucun désaccord lié à la frontière des rôles. Au contraire, ils évoquent une vision commune sachant clairement délimiter le rôle de chacun.

Fonctionnement divergent : Les couples soulignent l'opposition de leurs visions et valeurs éducatives. C'est le cas de quatre couples qui mentionnent de très forts désaccords entre eux et l'autre parent/couple. Ils sont quasi systématiquement en désaccord avec les pratiques éducatives de l'autre parent/couple (cela pouvant mener à des conflits et même le recours à des démarches juridiques). Rien de ce qui est fait dans l'autre foyer familial ne semble en adéquation avec ce que pense le couple recomposé.

Julie (BM5) : Moi, pour y aller avec les différences de discipline et tout ça, ben c'est ça pour moi la mère, c'est laisser aller, aucune règle. Elle prend ses enfants comme des amis, moi mettre ton enfant sur Facebook à 7 ans, c'est ... c'est 13 ans l'âge légal, c'est illégal ! De un, tu montres à ton enfant à mentir parce que tu fais contre le système. Tu sais les Monster High [l'enfant cible], elle avait 6 ans. Moi des poupées diaboliques avec des gilets bedaines. Elle va pas avec le développement de l'enfant, encore l'autre fois pour me choquer elle écoutait Twilight chez maman. Voyons donc, c'est pas un film d'enfant, c'est pas de petites filles qui écoutent ça.

Le fait de partager des valeurs éducatives très différentes vient augmenter les pratiques divergentes d'un foyer familial à l'autre, générant des difficultés à faire confiance à l'autre parent/couple. Richard (BP6) dit du père : « c'est une personne à qui je ne peux pas faire confiance du tout du tout, parce que j'ai trop vu ce qu'il pouvait faire vivre aux filles ». Il existe également de forts désaccords sur la frontière des rôles de parent et de beau-parent, notamment en raison du rôle trop imposant que prend l'un des membres. Ce type de délimitation des frontières est relatif à une forte volonté de contrôle des affaires familiales souvent dirigée par la mère (dans notre échantillon). L'ensemble de ces éléments entraîne plusieurs difficultés telles que des conflits, un désir de contrôle sur ce qui se passe dans l'autre foyer familial, voire des recours judiciaires pour réduire le temps de garde chez l'autre parent/couple.

- **Annie (BM2)** : C'est ça l'évaluation (psychosociale) dit [...] : « Madame est encore en train de projeter ce qu'elle vivait avec monsieur dans la façon dont elle élève les enfants ». C'est exactement ce qu'elle dit. [...] Donc elle fait de l'angoisse, de l'anxiété et elle surprotège les enfants en réaction à ce qu'elle ne comprend pas de la vérité. Elle s'est fait une vérité à elle.
- **Claude (P2)** : Puis, dans sa vérité, elle est la seule qui peut s'occuper des enfants.
- **BM2** : Correctement. [...] Elle est couvante, contrôlante, elle est la seule à avoir raison, la seule à connaître le bien des enfants et la seule à être en maîtrise de ce qui se passe à l'école et en dehors. Si elle pouvait contrôler la température, elle le ferait.

Fonctionnement ambigu : Ce fonctionnement se caractérise par une certaine ambiguïté concernant les valeurs éducatives des milieux familiaux de l'enfant, dans le sens où ils partagent une vision commune, mais développent des pratiques différentes. Ils sont en accord sur certains points et en désaccord sur d'autres. Le fait de partager certaines valeurs réduit la possibilité de voir apparaître des pratiques différentes. Il existe toutefois une ambivalence de ce point de vue-là. Cette idée pourrait se traduire familièrement par le principe de « en théorie/en pratique ». En théorie, les membres de l'équipe sont en accords, mais en pratique, de nombreux désaccords apparaissent.

- **Claudine (M14)** : ... Quand ma fille, exemple à l'école, vit des enjeux avec ses amies ou à l'école quand y a des problématiques, souvent on est d'accord par rapport à la voie à prendre pour...
- **Jean (BP14)** : Y aller.
- **M14** : Par exemple, une fois elle a subi de l'intimidation, ben là ...on était d'accord de la méthode à prendre, des choses à faire. Dans les ...ce genre d'affaires-là, on est d'accord. [...] Ben ... parce que pour nous deux (le couple recomposé) c'est important d'être présents... d'autant plus qu'on est séparé, de passer le plus de temps possible avec nos enfants, fait que on fait notre horaire de travail en fonction de ça, moi je finis plus tôt quand on les a, lui aussi, il va chercher [l'enfant cible] à l'école. Mon ex m'a déjà dit : « Mais pourquoi vous finissez plus tôt quand vous avez les enfants ? » Tu sais d'une façon « c'est quoi cette affaire-là ! »
- **BP14** : C'est ridicule
- **M14** : Ben tu sais parce qu'on préfère passer plus de temps avec eux !

Les couples interrogés partent du principe qu'ils peuvent faire confiance à l'autre parent/couple, mais dans les faits, ils se rendent compte que cela est compliqué et qu'il existe trop de pratiques éducatives différentes pour faire aveuglément confiance à l'autre parent/couple. Le couple 15 expose bien ce point, il évoque à plusieurs reprises être en désaccord concernant les valeurs de genre inculquées aux enfants lorsqu'ils sont chez leur père (« tu es une fille, tu dois faire la vaisselle »). Depuis que la famille du père est recomposée, la mère a expliqué à la belle-mère : « moi, ça fait juste bénéfique qu'il soit avec quelqu'un de correct qui est bien avec les enfants, en

plus, je vais te faire plus confiance à toi qu'à lui, pour moi, c'est justement, c'est ça que je lui ai dit » (**Paola M15**).

Concernant la frontière des rôles, le fonctionnement est également ambigu. En théorie, tout le monde est en accord avec la place que prend chacun des membres, mais en pratique, des désaccords apparaissent.

- **Mia (BM13)** : Il (le beau-père) se présente des fois comme le père... il a une autre fille lui qui vit avec ... donc des fois, il dit « mes enfants », des fois y a un peu de confusion je trouve, et puis mettons les réunions de parents de [enfant cible], moi j'y vais pas, Georges y va, sa mère y va, puis j'apprends après qu'il était là aussi, donc je me dis...
- **Georges (P13)** : Je le savais pas nécessairement, mais les circonstances ont faites que « ah, parce que [conjoint de la mère] venait chercher [enfant cible]... il l'a amené puis ... », ok, j'ai rien de contre à la base, mais si il était là, Mia pouvait être là aussi
- **BM13** : Oui, par équivalent ou par... des fois
- **P13** : Là, on est comme devant le fait accompli, à quelques occasions.

Fonctionnement restreint : Les couples qui adoptent ce fonctionnement n'ont pas vraiment su répondre à la question « Pouvez-vous me parler de votre manière de voir l'éducation des enfants par rapport à la vision de votre ex-conjoint ? ». Quelquefois, ils étaient capables d'évoquer des différences concernant certaines valeurs éducatives. Cependant, majoritairement, ils expliquent qu'ils ne perçoivent pas l'autre parent/couple suffisamment impliqué auprès de l'enfant et dans son éducation pour exprimer une vision particulière. Souvent, ce manque d'implication amène les couples à penser que l'autre ne fait pas tant d'éducation. Les couples ayant du mal à circonscrire les valeurs éducatives de l'autre parent/couple et n'étant pas capables de reconnaître des points communs entre leur vision et celle de l'autre parent/couple rencontrent des difficultés à faire confiance. Par conséquent, sur le plan des pratiques éducatives, c'est également restreint. Les membres de l'autre foyer familial sont décrits par le couple recomposé comme s'engageant peu dans les pratiques éducatives.

- **Laura (M10)** : On a aucune idée c'est quoi sa vision des choses. Sérieusement non... Moi je parle très très rarement à mon ex, je sais les choses par mes filles. [...]
- **Tom (BP10)** : en voyant les enfants une fin de semaine sur deux, c'est dur, il le sait, c'est pas un épais son ex, il est assez intelligent. Il essayera pas de... de lui bourrer le crâne... Le temps avec ses enfants... il en profite pour avoir des moments agréables et pas nécessairement faire de la discipline.

Finalement, il existe de forts désaccords sur la frontière des rôles de parent et de beau-parent, en raison cette fois-ci du manque d'implication. Lorsqu'un membre de l'équipe ne prend pas son rôle et/ou n'assume pas ses responsabilités, cela peut générer des difficultés. Dans le couple 1, Jules (BP1) ressent beaucoup d'inconfort.

- **Jules (BP1)** : J'ai l'impression de faire la job d'un autre qui est là pour la faire. C'est dans ce sens-là. Il serait pas là, je dirais ok, c'est bon là, je suis 100 % libre. Alors que là, je me dis que la place est prise quand même. Puis ça, ça bouge pas, le travail se fait pas.
- **Léa (M1)** : Il a peur d'empiéter sur l'autre.
- **BP1** : J'ai peur d'empiéter sur l'autre, d'une certaine façon, puis d'une autre c'est, regarde, c'est un boulot que t'es supposé faire et je suis entre guillemets « pris » pour le faire à ta place, alors que tu devrais le faire toi-même, et je sais pas si le fait de le faire c'est dépasser mes prérogatives ou que c'est parce que j'ai comme une attente que lui le fasse, puis que finalement il le fait pas....

4.4.4 L'engagement

L'engagement dans l'équipe coparentale relève de la place prise par chacun et de la place laissée par chacun. L'analyse permet de rendre compte en premier lieu de l'engagement du parent et du beau-parent, ainsi que de la hiérarchie entre les sous-systèmes. Ces éléments ont ainsi permis, par la suite, l'élaboration de trois manières de s'engager dans l'équipe coparentale (voir Tableau 5).

Tableau 5

Éléments permettant l'élaboration de trois manières de s'engager dans l'équipe coparentale

	Engagement collectif	Engagement individuel	Engagement de substitution
Engagement	Ouvert	Fermé	Ouvert, mais comportements fermés
	Conseiller collectif	Conseiller individuel	Substitution
Hiérarchie	Parents	Parents	Couple recomposé

L'engagement des parents peut être ouvert, autrement dit, ils laissent une grande place à l'autre parent ainsi qu'aux beaux-parents. Les frontières de leur système sont perméables permettant au(x) beau(x)-parent(s) de s'inclure et de se sentir inclus dans l'équipe. Les parents promeuvent le partage

des décisions et ont conscience que le point de vue des autres membres de l'équipe peut être pertinent selon les circonstances.

Audrey (M9) : J'étais assez mitigée, il me dit « [la belle mère], elle pense aussi la même affaire » et je disais ah ouais, donc je vais faire une consultation élargie, j'ai demandé à Oscar (BP9) qu'est-ce qu'il en pense, j'ai demandé à [la conjointe de l'autre parent], pourquoi ? Et puis là, ils m'ont convaincue, ça a été un bon *move*, donc des fois je vais solliciter son avis.

À l'inverse, les parents qui ont un engagement fermé considèrent que l'équipe coparentale concerne uniquement les parents. Les frontières du sous-système parental sont imperméables et ne laissent pas la possibilité aux beaux-parents de s'inclure dans l'équipe. Au contraire, ils sont régulièrement exclus (le plus souvent par l'autre parent). Les parents souhaitent ainsi contrôler l'implication des beaux-parents dans l'équipe, ce qui peut complexifier les relations et entraîner des conflits. Ce point a déjà été exemplifié par les propos de Julie (BM5), qui expliquait que la mère avait eu recours à la justice pour limiter son implication auprès des enfants, ainsi que par ceux du couple recomposé 7, qui considère que le nouveau conjoint de la mère devrait rester « l'amoureux de sa mère » plutôt que le nouveau beau-père.

Enfin, il existe des parents qui se disent ouverts, mais qui adoptent des comportements venant limiter l'engagement de l'autre parent (des comportements d'engagement fermé). Dans ces situations, les parents se disent insatisfaits et expliquent leur dilemme : ils se disent ouverts et laisser plus de place à l'autre parent/couple, mais contradictoirement, se sentir obligés de garder leurs responsabilités, car elles ne sont pas assumées par l'autre parent/couple. En ce sens, les frontières sont perméables vis-à-vis du beau-parent et imperméables vis-à-vis de l'autre parent.

Claudine (M14) : C'est sûr que j'ai l'impression d'avoir un petit peu plus le fardeau de toutes les tâches et de toutes les responsabilités de mes enfants, ce que j'aimerais mieux que ce soit pas le cas, mais c'est ça qui est ça, puis maintenant je vis avec, puis j'ai abandonné l'idée d'un partage équitable [...], mais je peux pas avoir d'attentes avec leur père, c'est ça dans le fond.

Au sein des équipes, les beaux-parents peuvent jouer des rôles différents. Tout d'abord, un rôle de *conseiller individuel*, c'est-à-dire que le beau-parent va être engagé dans des comportements coparentaux uniquement auprès de son (sa) conjoint(e), par exemple pour donner son point de vue, pour soutenir ou pour conseiller. Ensuite, un rôle de *conseiller collectif*, où il va intervenir à la fois

auprès de son (sa) conjoint(e), mais également auprès de chaque membre de l'équipe coparentale. Enfin, un rôle de *substitution*, c'est-à-dire en s'engageant au même titre qu'un parent. Ce rôle apparaît régulièrement dans les situations où le beau-parent pallie le manque d'implication de l'autre parent.

- **Oli (BP15)** : Les premiers 6-7 ans, c'est des fois leur père partait 2-3 mois au [pays d'Amérique du sud], il était pas là ... mon rôle était presque celui d'un père, sans être celui du père, puis là, maintenant que le père est un peu plus présent, ben là ils vont un peu plus avec leur père, mais je pense que dans le fond, c'est plus quasiment comme un oncle leur père... oui, c'est leur père, oui, ils ont un attachement pour lui, mais ... mais mon rôle a pas changé, je suis comme la figure paternelle la plus présente pour eux et ça va continuer à l'être tant que je suis dans leur vie, c'est ça.
- **Paola (M15)** : Même légalement, on aurait voulu le mettre comme tuteur légal, il m'a dit « non, je peux pas parce que le père existe, il est là », mais depuis le début, c'est Oli qui fait tout, l'école, les devoirs, les signatures, toute, c'est Oli qui était là.

La hiérarchie rend compte de l'engagement de chacun et permet de comprendre quel sous-système coparental (parental, beau-parental, matricentrique, patricentrique, comaternel ou copaternel) va statuer concernant les décisions et les responsabilités liées à l'enfant (celles en lien avec l'école ou la santé par exemple). Ainsi, les personnes décisionnaires se placent hiérarchiquement au-dessus dans l'équipe coparentale. À partir des éléments présentés ci-dessus, les analyses permettent de dégager trois types d'engagement dans l'équipe coparentale.

Premièrement, l'engagement collectif ($n = 4$) place les parents et les beaux-parents dans une dynamique collective, où chacun a son mot à dire, mais où les parents détiennent tout de même la décision finale. Les beaux-parents peuvent alors prendre un rôle de *conseiller collectif* en intervenant auprès de l'ensemble des membres de l'équipe coparentale. Les parents, eux, adoptent un engagement ouvert qui permet aux beaux-parents de s'impliquer dans un rôle de coparent au sein de l'équipe. On retiendra d'ailleurs qu'ils s'incluent les uns et les autres quasi quotidiennement, de manière qu'il s'agit d'un comportement naturel, voire automatique.

- **Mia (BM13)** : Le volley aussi, encouragement et suivi, les parents et...
- **Georges (P13)** : Oui on est tous là
- **BM13** : Toi tu t'assoies, tu regardes les bulletins, ben je suis présente aussi, mais tu suis de prêt...
- **P13** : Oui oui
- **BM13** : Le volleyball aussi, tu vas la voir.

La frontière entre les rôles est perméable, les systèmes parentaux et beaux-parentaux sont ouverts, ce qui favorise les communications et l'implication de chacun. Cependant, les parents restent les décisionnaires.

- **Justine (BM3)** : Les activités scolaires tout ça, encore là, c'est des décisions tsé, l'école qu'elle fréquentait, ils ont (les parents) décidé ensemble, ben on en a parlé (le couple recomposé), moi j'avais demandé qu'elle soit proche de chez nous, tout ça, mais tsé la décision finale, puis leur accord final, ils font ensemble, puis ça je trouve ça super sain aussi. [...] Nous autres (les beaux-parents) on est juste du bonus.
- **Mathieu (P3)** : Ben c'est ça, fondamentalement, les enfants, ça s'élève à deux, mais notre situation fait qu'on les élève à quatre. Je pense qu'il faut juste en tirer profit de ça. [...]
- **BM3** : Puis c'est qu'en même temps, moi puis [le beau-père] on respecte vraiment vos choix de parents, on vous suit dans ce que vous avez décidé ensemble.

Deuxièmement, l'engagement individuel ($n = 6$) met en avant les parents comme seuls et uniques décisionnaires concernant le bien-être et l'éducation des enfants. Ils se placent donc hiérarchiquement en première ligne. Dans cette conception, le beau-parent peut éventuellement jouer un rôle de *conseiller individuel*. Les parents, quant à eux, sont les seuls responsables des enfants, ils sont également les seuls à communiquer, et considèrent que leurs conjoint(e)s n'ont pas leur place dans le système parental. Ils adoptent donc un engagement fermé qui peut s'exprimer par le rejet du beau-parent. Les tentatives d'inclusion de tous les membres de l'équipe ont été un échec, ces situations générant des conflits, mais aussi de la déception.

Isabelle (BM4) : C'était une des fois où [l'enfant cible] était pas bien chez nous, puis elle a pas été capable de nous le dire. Puis j'ai demandé à [la mère], à ce qu'on s'assoie tous les trois. [L'enfant cible] avait clairement un conflit de loyauté, clairement. Fais que j'avais demandé à ce que [la mère] soit là pour dire que... « T'as le droit de leur parler », mais ça a pas donné de super résultats.

Ici, la frontière entre le rôle de parent et celui de beau-parent est imperméable. Pour certains, il semblerait inconcevable qu'il en soit autrement, pour d'autres, des situations exceptionnelles pourraient amener une communication ponctuelle entre les parents et les beaux-parents, sans pour autant que les rôles et les frontières soient remaniés. Mia (BM13) explique en quoi consiste son rôle de conseillère individuelle :

Mia (BM13) : C'est plus Georges (P13) qui fait le lien dans la partie, quand elle est pas là, puis il me raconte, moi j'ai pas de liens avec eux, enfin, on peut se parler à l'occasion pour arranger un truc, mais ... c'est pas moi qui communique avec [la mère] pour l'informer, puis ça, je trouve ça mieux comme ça, je voudrais pas avoir à gérer des désaccords... c'est pas mon problème, c'est leur rôle parental, puis moi je parle avec Georges (P13), puis ... éventuellement, si y a des choses que j'aimerais qu'ils sachent, ben je vais lui en parler pour qu'il leur dise.

Troisièmement, l'engagement de substitution ($n = 6$) rend compte des situations dans lesquelles l'autre parent/couple est peu engagé dans l'équipe coparentale (et bien souvent auprès de l'enfant également). Le manque d'engagement s'exprime par un manque d'investissement, de discipline, de volonté, etc. Les couples interrogés rapportent qu'ils ne perçoivent pas chez l'autre parent/couple d'intérêt pour l'éducation de leur enfant, ce qui entraîne le beau-parent à jouer un rôle de parent de substitution pour pallier la situation. Pauline (BM8) et Tom (BP10), par exemple, vont occasionnellement aux rencontres de professeurs. Ces beaux-parents prennent des responsabilités traditionnellement attribuées aux parents. Ainsi, à défaut d'implication de l'autre parent/couple, c'est le couple recomposé qui prend les décisions finales. Le sous-système dominant est celui du couple recomposé. Le parent peu engagé va potentiellement être/se placer comme un conseiller (individuel ou collectif). La frontière entre les rôles est perméable au sein du couple, mais relativement imperméable entre les deux foyers familiaux de l'enfant.

Paola (M15) : Moi je suis du genre à aller voir les enfants, si c'est possible, et là je vais consulter... Est-ce que ce serait une bonne idée ou une pas bonne idée, oui je consulte Oli (BP15), je demande des fois à [père des enfants], mais souvent, c'est plus Oli qui va m'aider plus à savoir si c'est correct, mais malgré tout même si il me dit « argh! pas sûr » et si je veux le faire je vais le faire pareil, [...] je suis très souple, donc c'est très rare.

Pour ces équipes, l'inclusion est un travail de longue haleine, c'est-à-dire qu'ils travaillent dur et régulièrement (des fois depuis la naissance de l'enfant) pour inciter l'autre parent à s'engager. Les couples sont dans la demande quasi incessante pour activer ou réactiver les comportements coparentaux de l'autre parent/couple.

- **Christian (P16)** : Le saut en parachute qu'on l'a invitée à voir sa fille sauter en parachute,
- **Clara (BM16)** : Si sa mère avait voulu, parce que sa mère, on a pas eu de nouvelles ... c'est ça, mais elle est pas venue [...]

- **BM16** : Quand elle (la mère) part, de dire « Christian, je pars deux jours à Montréal si j'aurais peut-être besoin de toi », il va dire « seigneur je peux, c'est mes enfants ! », mais elle l'appelle pas, elle tient pas le lien [...]
- **P16** : Mais tantôt au téléphone, je lui ai dit « je vais juste te donner un petit *hint*, genre ... un avertissement, c'est que tes enfants, ils commencent à décrocher de chez toi, puis ils veulent s'en venir de plus en plus ici », moi dans le fond je veux juste qu'elle se réveille, qu'elle prenne soin de ses enfants, pas parce que je veux lui enlever ses enfants, loin de là, les enfants ont besoin de leur mère, besoin de leur mère présente.

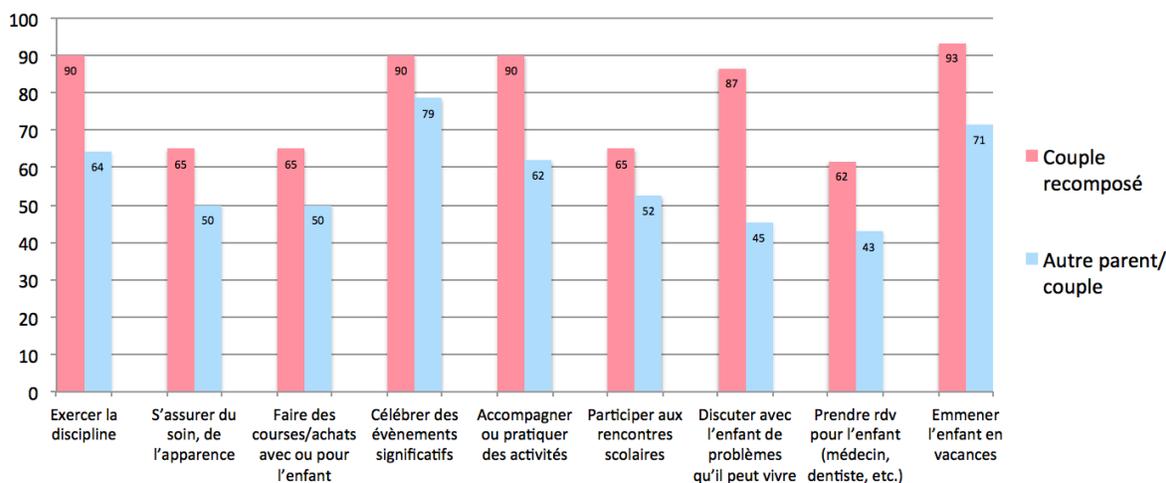
4.4.5 La division du travail

Dans le tableau de répartition des tâches et des responsabilités, les participants ont décrit leur perception de l'investissement de l'autre parent et, si applicable, de son (sa) conjoint(e). L'analyse a permis, premièrement, de comparer la manière dont les couples perçoivent leur investissement comparativement à ce qu'ils perçoivent de l'investissement de l'autre parent/couple ; deuxièmement, de rendre compte de la personne qui assume majoritairement le plus de tâches et responsabilités dans l'équipe ; troisièmement, de montrer l'investissement du parent et du beau-parent de l'autre foyer familial.

Tout d'abord, les couples se perçoivent systématiquement comme plus investis que les membres de l'autre foyer de l'enfant, et cela, quelles que soient les tâches et les responsabilités présentées (voir Figure 12).

Figure 12

Pourcentage de la perception d'investissement des couples recomposés par rapport à celui de l'autre parent/couple



Par ailleurs, ils se disent quasiment tous insatisfaits de cette répartition et souhaiteraient que l'autre parent/couple s'investisse davantage. **Paola (M15)** mentionne : « Moi j'aimerais toujours que [père des enfants] s'implique un peu plus, ça c'est pas mal ça. Je pense qu'on est les deux qu'on aimerait que [père des enfants] en prenne un peu plus de son côté ». Pour sa part, **Claudine (M14)** dit :

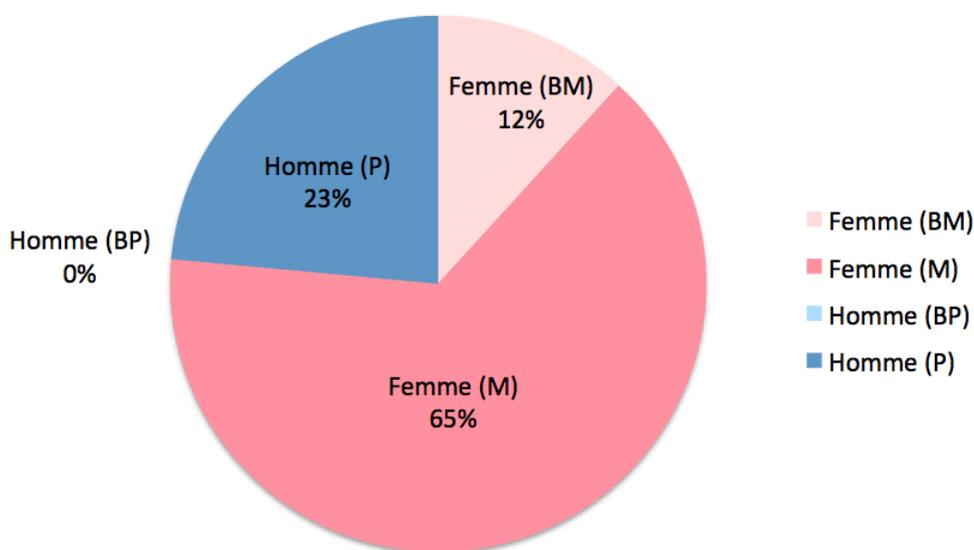
C'est sûr que j'ai l'impression d'avoir un petit peu plus le fardeau de toutes les tâches et de toutes les responsabilités de mes enfants, ce que j'aimerais mieux que ce soit pas le cas, mais c'est ça qui est ça, puis maintenant, je vis avec, puis j'ai abandonné l'idée d'un partage équitable [...], mais je peux pas avoir d'attentes avec leur père, c'est ça dans le fond.

Cependant, plusieurs couples avouent ne pas vraiment savoir ce qu'il se passe dans l'autre foyer familial. Par exemple, le fait de discuter avec l'enfant des problèmes qu'il vit n'est pas un comportement visible (contrairement au fait de prendre un rendez-vous chez le médecin, par exemple), les couples pourraient donc ne pas avoir identifié cette tâche comme étant effectuée par l'autre foyer familial, car ils ne le voient pas. **Claude (P2)** déclare : « Mais c'est pour ça que j'ai mis ici incertain. J'ai aucune idée de ce qu'elle (la mère) fait. Je sais que pour les cheveux, entre autres, elle a commencé à couper les cheveux des gars, parce que sinon c'était toujours chez nous ».

Ensuite, concernant la personne qui assume le plus de tâches et responsabilités, les analyses révèlent que les femmes s'investissent plus que les hommes, notamment les mères qui sont majoritairement perçues comme assumant le plus de tâches (voir Figure 13). Les beaux-pères, en revanche, ne sont jamais les personnes les plus investies dans l'équipe.

Figure 13

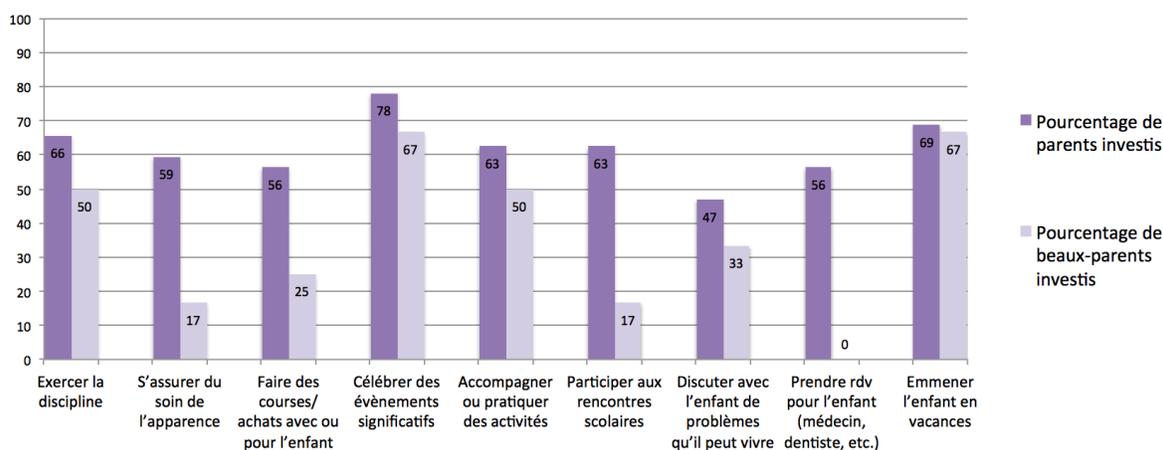
Pourcentage des membres de l'équipe coparentale les plus investis dans l'ensemble des tâches et des responsabilités selon leur statut et leur genre



Enfin, concernant la répartition en fonction du statut de parent et de beau-parent dans l'autre foyer familial (et donc, dans les quatuors), les résultats révèlent que l'autre parent est majoritairement perçu comme celui du couple qui s'investit le plus dans les tâches et les responsabilités (voir Figure 14). Dans les six quatuors, les couples voient l'investissement des beaux-parents comme moins important. La moitié des couples (ou plus) indiquent tout de même que ces beaux-parents peuvent soutenir l'autre parent dans la discipline, la célébration des événements significatifs, le fait d'accompagner ou de pratiquer des activités avec l'enfant et de l'emmener en vacances. Aussi, au même titre que dans les couples recomposés, il existe une répartition des tâches par rapport au statut, les couples considérant que certaines responsabilités sont davantage du ressort de l'autre parent que de son (sa) conjoint(e).

Figure 14

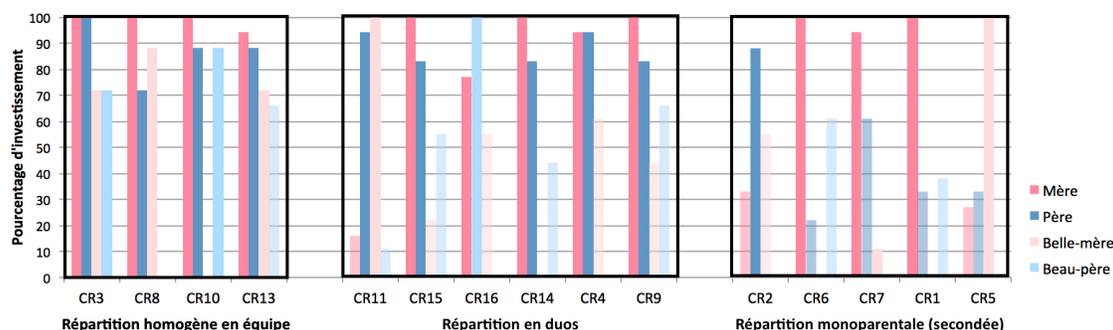
Pourcentage de parents et de beaux-parents de l'autre foyer familial investis dans les tâches et les responsabilités liées à l'enfant selon la perception des couples recomposés



Au sein de chaque équipe coparentale, une dynamique de répartition des tâches et des responsabilités semble se dégager. Plusieurs dynamiques s'observent sur la Figure 15. Tout d'abord, les couples qui perçoivent l'équipe comme fonctionnant de manière homogène en se répartissant les tâches de manière partagée, en triade ou en quatuor (chacun en assumant au moins 70 % des tâches). Ensuite, les couples qui rapportent que l'équipe s'organise en duo. Les tâches sont principalement assumées par un duo (le duo couple recomposé ou le duo des parents séparés). Ils prennent sur eux la majorité des tâches et des responsabilités, mais peuvent être également plus ou moins secondés par les autres membres de l'équipe (entre 11 % et 66 % des tâches). Enfin, 5 couples révèlent que la répartition dans l'équipe se fait de manière monoparentale, seulement un membre de l'équipe s'investit dans plus de 70 % des tâches. Cependant, dans certains cas, ils peuvent être secondés par un ou plusieurs autres membres de l'équipe qui assument plus de 50 % des tâches (mais moins de 70 %).

Figure 15

Répartition des tâches et des responsabilités au sein des triades et des quatuors



4.4.6 La triangulation

Si la triangulation est une dimension qui n'est pas apparue dans l'analyse de la coparentalité des couples recomposés, elle est présente au sein de la relation entre les deux foyers familiaux de l'enfant. Six couples ont évoqué le fait que les frontières intergénérationnelles pouvaient être occasionnellement ou régulièrement transgressées, en impliquant un enfant dans des conflits d'adultes. La triangulation se manifeste sous deux formes. Tout d'abord, la forme la plus rapportée, la coalition d'un parent et son enfant face à l'autre parent. En ce sens, le parent va essayer de convaincre l'enfant qu'il est le bon parent et que l'autre est mauvais.

Julie (BM5) : On l'a expliqué aux enfants, parce que les enfants nous l'ont déjà demandé « pourquoi vous voulez pas discuter avec maman, maman elle a à vous dire... » « Ben parce que quand on jase avec maman, elle est pas ouverte à notre point de vue ». C'est tout le temps pour remettre des choses sur notre faute. Puis si on est pas d'accord avec son point de vue, c'est un scandale.

Les couples interrogés ont également parlé du fait qu'ils sentaient que l'autre parent/couple tentait de créer une coalition en voulant « jouer dans la tête » (Richard [BP6]) de l'enfant. Hugo (P4) et Isabelle (BM4) racontent par exemple :

— **Hugo (P4) :** Ça a souvent été une préoccupation de savoir qu'est-ce que [l'ex-conjointe] entend quand [l'enfant cible] arrive chez elle, qu'est-ce que [l'enfant cible] va lui dire, qu'est-ce que [l'ex-conjointe] imagine, qu'est-ce qu'elle dit dans notre dos, [...] tu t'en soucis, t'as la crainte qu'elle médise de nous ou ...

- **Isabelle (BM4)** : Ouais, parce que y a eu quelques épisodes où [l'enfant cible] voulait plus rentrer chez nous
- **P4** : Oui, c'est vrai
- **BM4** : Quelques épisodes où [l'enfant cible], elle voulait plus venir chez nous, donc oui, j'ai peur de ce qui se passe de l'autre côté.

En essayant de le convaincre qu'il est le bon parent, un parent risque de créer un syndrome d'aliénation parentale qui se traduit par des comportements hostiles d'un enfant envers l'un de ses parents dus à la pression de l'autre. Dans notre échantillon, deux couples disent avoir été confrontés à ce phénomène d'aliénation. Aurore (BM7) explique : « Il y a eu de l'aliénation parentale, ça c'est hors de tout doute, mais on est dans une dynamique de dictature affective davantage, le terme est bon, ça s'est fait de façon très insidieuse ». Dimitri (P11) aussi parle de ce syndrome : « dès qu'elle (la mère) venait les chercher (les enfants), elle voulait que de la chicane [...], elle faisait de l'aliénation parentale aux enfants, terriblement ! ».

4.5 Éléments contextuels jouant un rôle dans le fonctionnement coparental des équipes coparentales

Au cours des entretiens, les couples ont été questionnés sur les éléments qui facilitent et complexifient l'exercice de la coparentalité au sein de l'équipe coparentale. Les éléments contextuels qui ressortent de l'analyse sont liés à l'autre parent, et notamment à son attitude et à ses comportements, ses difficultés personnelles, et ses capacités/sa volonté à communiquer avec le couple. La question de la relation des parents séparés a aussi été évoquée par les couples comme un élément pertinent pour comprendre le fonctionnement de l'équipe. Enfin, les éléments temporels ont également été présentés comme essentiels à cette compréhension, notamment à partir des trajectoires évolutives des relations. Quelques événements de vie ont également été rapportés comme étant venus modifier ces trajectoires.

4.5.1 Les éléments liés à l'autre parent

L'attitude et le comportement de l'autre parent correspondent aux éléments relatifs aux défauts et aux qualités que le couple perçoit et qui peuvent venir complexifier ou faciliter les relations, selon qu'ils sont perçus positivement ou négativement. À ce titre-là, les couples qualifient les autres parents de personnes « contrôlantes » « manipulatrices », mais aussi « intelligentes ». Tom (BP10), en parlant de l'autre parent, dit que « c'est pas un épais ». Les personnalités des uns et des autres ne

sont donc pas toujours compatibles, ce qui est plus susceptible de créer des conflits. Annie (BM2) explique qu'elle aimerait « travailler avec un autre adulte », elle explique que l'attitude et les comportements négatifs de la mère freinent la possibilité de développer une coparentalité ouverte.

Annie (BM2) : Elle est couvante, contrôlante, elle est la seule à avoir raison, la seule à connaître le bien des enfants et la seule à être en maîtrise de ce qui se passe à l'école et en dehors. Si elle pouvait contrôler la température, elle le ferait. J'archétype un peu, mais malheureusement, j'ai huit ans de données pour le dire là. Donc, je sais, c'est ... y a pas d'ouverture.

Selon les couples interrogés, ce sont également les difficultés personnelles qui sont des facteurs prédominants tels que l'alcoolémie, la dépression et d'autres préoccupations de santé mentale (bipolarité et TDAH). Les participants qui perçoivent ces difficultés expliquent qu'elles peuvent avoir plusieurs conséquences, notamment sur la manière dont l'autre parent va s'investir auprès de l'enfant. Au sein de notre échantillon, ces difficultés complexifient systématiquement les relations coparentales. Claudine (M14) explique comment le TDAH de son ex-conjoint vient complexifier les relations dans la triade coparentale. Bien qu'il voudrait instaurer des discussions en équipe, l'autre parent semble « instable » pour imaginer que cela se passe convenablement.

- **Claudine (M14)** : Ben moi j'aimerais ça, est-ce que c'est envisageable ? est-ce que c'est réaliste ?
- **Jean (BP14)** : Je sais pas
- **M14** : On l'a déjà demandé, mais c'était peut-être trop prématuré en début de relation, ça a pas passé
- **I** : Il était pas d'accord ?
- **M14** : Non, il voulait pas du tout... Actuellement, je sais pas du tout.
- **BP14** : Dû à son instabilité... je sais pas... c'est difficile. Les 3-4 derniers mois, ça a bien été... dernièrement, on va pas rentrer dans ses affaires personnelles, mais tsé y a eu un changement [...]
- **M14** : Ouai, est-ce qu'il accepterait, c'était ça la question
- **BP14** : Ben v'la 3 mois, quand il était dans son
- **M14** : À son meilleur
- **BP14** : À son pic, ça m'aurait pas surpris... de lui redemander demain matin... pas sûr.

Les couples évoquent également la question de la communication avec l'autre parent comme un élément important venant influencer la coparentalité dans l'équipe. Les difficultés de communication font partie des éléments qui sont les plus souvent évoqués lorsqu'il est question de problématiques entre les adultes. Les parents et les beaux-parents déplorent le manque de communication avec l'autre parent/couple de l'enfant, ce qui empêche la coordination, la cohésion,

mais aussi la confiance. Les non-dits entraînent des incompréhensions, des frustrations qui se transforment régulièrement en conflit. Certains couples font part d'une certaine ambivalence concernant la communication, ils ont d'une part la volonté de couper toute communication pour mettre fin aux conflits par la même occasion, mais d'autre part ils reprochent à l'autre parent de ne pas suffisamment communiquer dans certaines situations.

- **Claude (P2)** : En fait, c'est que les communications sont totalement impossibles. Avec elle, y a pas de possibilité d'échange d'aucune façon. J'ai mis fin aux appels téléphoniques, parce que ça finissait en insultes, en injures et qu'on se raccrochait.
- **Annie (BM2)** : Dénigrement, incrimination [...]

Annie explique aussi que d'un autre côté :

- **Annie (BM2)** : [L'enfant cible] s'est cassé une jambe, cassé le pied. Et on ne l'a jamais su. Parce qu'elle était chez sa mère.
- **Claude (P2)** : Je l'ai su plus tard, quand j'ai reçu la facture finalement.
- **BM2** : D'habitude, l'enfant se blesse, l'autre parent est immédiatement notifié. Ce ne fut pas le cas. Donc, ça vous donne une idée de l'inexistence de la communication.

Finalement, qu'il s'agisse de messages textes, d'appels ou de rencontres, les individus soulignent l'importance de se parler. En effet, une communication efficace est présentée comme primordiale. Enfin, plusieurs couples ont évoqué le fait que l'autre parent ait à cœur l'intérêt de l'enfant. Cet élément est revenu plusieurs fois dans les entretiens pour expliquer l'entente dans l'équipe coparentale. Le fait que l'autre parent place l'enfant au centre de l'attention lors de ces interactions avec le couple est rapporté comme un élément facilitant.

Oli (BP15) : La communication, la communication et puis le fait que tout le monde est centré sur qu'est-ce qui est le mieux pour les enfants, parce que si il y avait pas eu... juste communication ou juste l'autre, ça aurait pas fonctionné, il faut qu'il y ait une bonne communication entre les personnes, puis qu'on veut vraiment que les enfants soient le mieux possible, c'est vrai que c'est difficile dans un contexte de deux maisons, séparation, recomposition, remariage des deux côtés [...] on fait tout pour que les enfants aient la meilleure situation possible malgré que ... Tu me corrigeras si c'est pas correct, mais je pense même [père des enfants], même si il est pas d'accord, il le dit, mais si il voit que c'est la meilleure chose pour [enfant cible] à long, court ou moyen terme, on va toujours communiquer si y a de quoi.

4.5.2 Les éléments liés à la relation des parents séparés

De manière générale, une relation négative entre les parents séparés a été soulignée par les participants comme un facteur qui complexifie les relations dans l'équipe. À l'inverse, une relation positive est perçue comme facilitante. Par relation négative, les couples entendent des désaccords systématiques, des conflits récurrents, le tout pouvant amener à entreprendre des démarches juridiques dans certains cas. Ces situations sont complexes à gérer. Elles peuvent amener les beaux-parents à vouloir se désolidariser de l'équipe coparentale entre autres afin de ne pas envenimer les conflits. Tom (BP10) raconte que lorsque la situation le dépasse, il préfère se retirer, ne voyant pas le rôle qu'il pourrait jouer dans ces conflits : « quand ils ont des conflits entre eux ou par rapport aux enfants [...], ça je m'en mêle jamais [...]. En tout cas, je donne mon opinion à elle et puis en même temps, si je vois qu'il y a vraiment un gros conflit entre les deux, on s'entend qu'une troisième personne qui va taper sur le monsieur ... y a rien qui va se régler ».

En revanche, quelques couples expliquent également qu'une relation positive entre les parents séparés est un facteur facilitant les relations dans les triades et les quatuors. Elle réfère au fait que les parents s'entendent, qu'ils communiquent régulièrement, et soient en mesure de trouver des compromis et d'éviter les conflits. Ce type de relation facilite l'implication des beaux-parents dans l'équipe coparentale.

- **Justine (BM3)** : Ben moi, je le sais c'est quoi la réponse. Toi puis [la mère], vous avez mis de l'eau dans votre vin sans arrêt, c'est vraiment vous deux qui avez fait la réussite de cette chose-là. Avec vos conjoints entre vous deux.
- **Mathieu (P3)** : Je pense que y avait un désir profond en fait, les deux partis, les deux côtés y avait un désir profond de tout sauf de l'animosité puis de la ... euh... tout sauf se chicaner [...]. Tout sauf penser à notre personne à nous [...].
- **BM3** : Vous avez mis ... y a personne... vous avez mis votre orgueil de côté les deux. [...] Mais c'est vraiment vous deux qui avez été la clé de cette réussite-là.

Certains parents ont également fait part d'une relation désengagée avec l'autre parent dans le sens où celui-ci est peu engagé auprès de l'enfant et en tant que coparent. Il s'agit souvent des situations où l'enfant est en garde principale chez le couple recomposé. La relation entre les parents séparés n'est ni positive ni négative, elle est simplement moins active. L'autre parent n'assume pas un rôle de coparent, il s'implique seulement occasionnellement. Cette situation peut venir déstabiliser le beau-parent et influencer la relation coparentale du couple recomposé.

- **Jules (BP1)** : Si il (père des enfants) prenait aucune place du tout, donc si il était absent ou si il prenait sa place de père, ce serait les deux gros facteurs qui feraient que ce serait vraiment différent et que ce serait plus stable en bout de ligne, parce que le fait qu'il prenne pas sa place, moi je me, comme je l'ai dit toute à l'heure, je me sens dans un genre d'entredeux bancal, confortable. Donc, si lui était totalement absent ou s'il prenait totalement sa place, ben moi-même je serais beaucoup plus stable, je saurais à quelle place m'asseoir correctement. Puis je pense que ce serait plus efficace. Par sa présence ou sa totale absence, je pense qu'on serait plus efficace dans ce qu'on est actuellement. C'est ma perception.
- **Léa (M1)** : Je sais pas
- **BP1** : Quand tu m'engueules là, dit toi que c'est la faute à [père des enfants]. Quand t'es prête là à m'engueuler.

Ainsi, la relation des parents séparés joue un rôle dans le développement et le maintien de la coparentalité dans l'équipe coparentale. Elle constitue la base autour de laquelle se construit l'équipe et est perçue par les couples comme ayant des répercussions sur leur fonctionnement en équipe.

4.5.3 Les éléments temporels et les trajectoires évolutives des relations dans les équipes coparentales

L'évolution des relations est également un aspect important à prendre en compte lorsqu'il s'agit des équipes coparentales (triades ou quatuors). Dans un premier temps, l'annonce de la recomposition à l'autre parent/couple a entraîné une réaction négative dans 15 équipes sur 16⁹. À partir de là, plusieurs trajectoires d'évolution des relations peuvent apparaître. Ces trajectoires sont de nature positive, négative ou neutre, bien que cela ne veuille pas dire qu'elles évoluent de manière linéaire. En effet, les couples ont raconté qu'au fil du temps l'équipe avait connu des situations et des périodes plus négatives, et d'autres plus positives. Néanmoins, la dynamique générale suit un développement pouvant être qualifié de positif, négatif ou neutre.

Trajectoire positive : Malgré une réaction négative face à l'annonce de la recomposition, l'autre parent/couple est capable, après quelque temps, de faire le deuil de sa séparation, d'accepter la recomposition, puis de reconnaître progressivement la place du beau-parent comme un coparent à

⁹ Dans notre échantillon, seul le couple 13 dit ne pas avoir été confronté à une réaction négative de la part de l'autre parent/couple. Il est possible que cela soit dû au temps écoulé entre la séparation et la recomposition (12 ans).

part entière. La dynamique coparentale initiale en duo (parents séparés) se transforme au fil du temps en triade ou en quatuor.

Trajectoire négative : L'annonce de la reconstitution entraîne une réaction négative de la part de l'autre parent/couple. Les relations vont se dégrader dans le temps allant jusqu'à nécessiter des démarches juridiques. Le beau-parent est rejeté, son rôle est amoindri, voire dénigré. Le conflit est permanent, mais peut aussi se manifester de manière voilée.

Trajectoire neutre : L'annonce de la reconstitution engendre quelques commentaires et/ou attitudes négatives. Le manque de communication et souvent d'engagement de l'autre parent/couple laisse la place au beau-parent de s'engager progressivement, mais activement, dans la relation coparentale avec son (sa) conjoint(e). La relation entre les deux foyers de l'enfant n'est ni conflictuelle ni soutenante, elle est simplement peu active.

Ces trajectoires décrivent l'évolution des équipes coparentales à partir de la vision des couples interrogés. Au fil du temps, la dynamique coparentale peut se modifier. Au moment de l'entrevue, la majorité ($n = 11$) des couples ont évoqué être dans une période de stabilité de leur trajectoire relationnelle avec l'autre parent/couple. Deux couples disent sentir une amélioration, ce qui traduirait une trajectoire allant vers le positif ; à l'inverse, deux autres sont au cœur de conflits juridiques, ce qui suppose une trajectoire négative. Certains éléments spécifiques ont été évoqués comme ayant modifié la trajectoire évolutive des relations. C'est le cas de la remise en couple de l'autre parent, des démarches juridiques, ou encore du fait que l'enfant grandisse et soit plus autonome.

La remise en couple de l'autre parent est évoquée comme un élément favorisant une trajectoire positive. Elle traduit, généralement, la fin du deuil de la première union et laisse la place à la coparentalité de s'exercer sans être empreinte d'affects. Les conflits peuvent donc se voir apaisés. Le beau-parent va potentiellement devenir un acteur actif et engagé de l'équipe coparentale tout en permettant un équilibre des forces (deux couples plutôt qu'un couple et un parent).

Audrey (M9) : On s'est séparé en aout, il m'a peut-être annoncé ça (sa remise en couple) en octobre, fin octobre, puis à partir de ce moment-là, ça s'est beaucoup assaini le climat, ça a été difficile pendant ces mois-là, du mois d'aout au mois d'octobre, on allait porter les enfants chez ses parents, on ne faisait pas de changement de garde juste

nous deux, parce que ça... Il était trop fâché. Mais à partir du moment où il m'a annoncé ça, ça a comme vraiment assaini les relations.

Le fait d'entreprendre des démarches juridiques traduit l'idée que les couples sont dans une trajectoire négative. Ces démarches vont souvent dans la continuité de cette trajectoire. Comme évoqué précédemment, ces démarches ont l'objectif de réduire l'engagement de l'autre parent. Cependant, certains couples parlent du fait qu'elles peuvent permettre d'apaiser les conflits et donc de modifier la trajectoire d'évolution. **Dimitri (P11)** raconte : « quand elle s'est fait réprimander par UNE juge femme, là on dirait que ça l'a vraiment *shakée*, le document que la juge a produit, on dirait que ça lui a fait l'effet de... [...] ça a joué sur son ... ah oui oui. Et c'est depuis ce temps-là qu'elle s'obstine plus, qu'elle cherche plus la chicane ».

Finalement, l'enfant grandissant, plusieurs couples expriment une modification de leurs relations avec l'autre foyer familial. Deux phénomènes sont répertoriés : le premier lorsque l'enfant prend plus d'autonomie et qu'il est moins nécessaire d'être engagé en tant que parent, notamment concernant les tâches et les responsabilités. Plus l'enfant grandit, moins la coparentalité semble active, car elle est moins nécessaire. **Dan (P4)** mentionne : « Mais pour la présence de [mère de l'enfant], en ce moment, on n'en parle presque plus, y a quasiment plus de décision à prendre de toute façon, parce que [enfant cible] en prend de plus en plus par elle-même. C'est ça, on parle beaucoup moins de [mère de l'enfant] dans notre quotidien ».

Le deuxième phénomène traduit l'inverse, à savoir que plus l'enfant grandit, plus les problématiques liées à son éducation peuvent venir ébranler le fonctionnement coparental, et donc nécessiter plus d'engagement dans les interventions. La coparentalité va alors être plus active, soit positivement soit négativement.

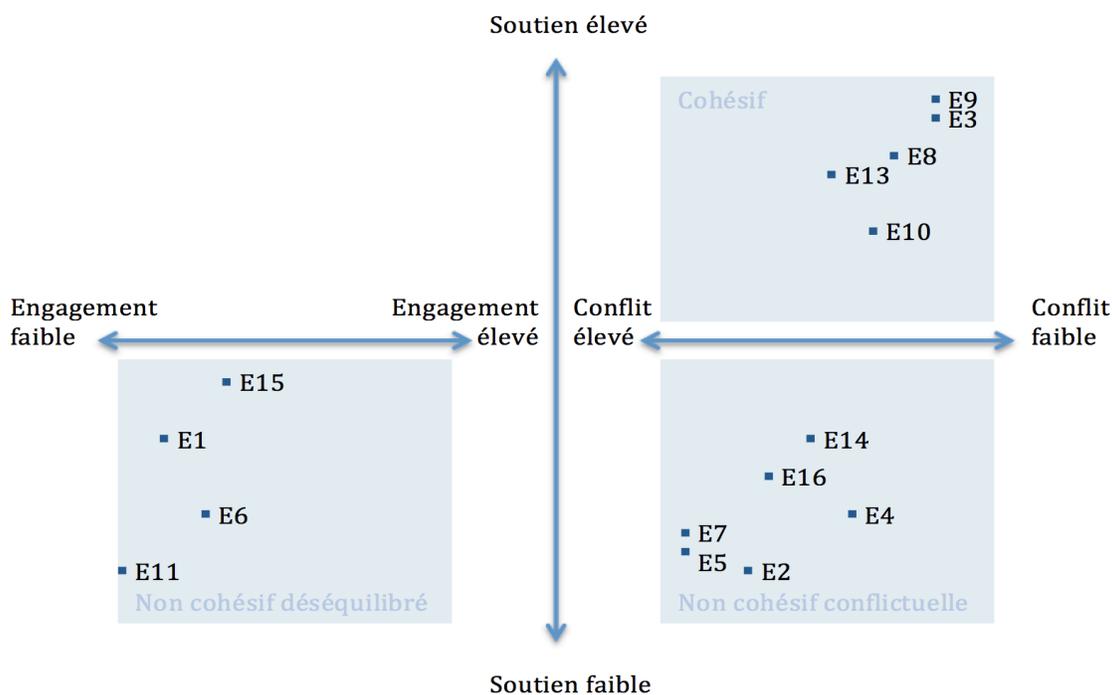
- **Laura (M10)** : Un moment donné, on a eu de la misère un peu avec la petite, fait que là je l'ai (le père) comme mêlé dans la sauce « j'aimerais bien que tu embarques un peu plus, parce que là elle vieillit, elle commence à être un petit peu moins drôle », c'est que là, oui, à ce moment-là...
- **Tom (BP10)** : Et quand il arrive de quoi, souvent à l'école, elle le met au courant à lui, elle nous met au courant les deux
- **M10** : Et puis je l'ai amené à des rencontres de parents pour la première fois de sa vie, « il y a une rencontre de parents, tu vas venir », c'est qu'on est allé les deux à la rencontre de parents.

4.6 Typologie du fonctionnement coparental dans les équipes coparentales

À partir de ces résultats, il a été possible de regrouper les triades et les quatuors sur la base de leur fonctionnement concernant l'éducation d'un enfant. Un tableau récapitulatif des critères d'élaboration de la typologie est présent en Annexe J. Cette typologie est également inspirée des catégories proposées par Favez (2017). Dans le cas des équipes coparentales, trois dimensions se sont révélées pertinentes pour l'élaboration de la typologie : le soutien en premier lieu, puis le conflit et l'engagement. Les termes « cohésif » et « non cohésif » réfèrent toujours au niveau de soutien (faible ou élevé). Nous avons ajouté le terme « conflictuel » (non cohésif conflictuel) pour désigner les équipes présentant un niveau faible de soutien et élevé de conflit. Quant au fonctionnement « non cohésif déséquilibré », il désigne un niveau faible de soutien ainsi qu'un déséquilibre entre l'engagement du couple recomposé comparativement à celui de l'autre parent/couple. Le fonctionnement de chaque équipe (identifiée : E1, E2, etc.) est présenté dans la Figure 16.

Figure 16

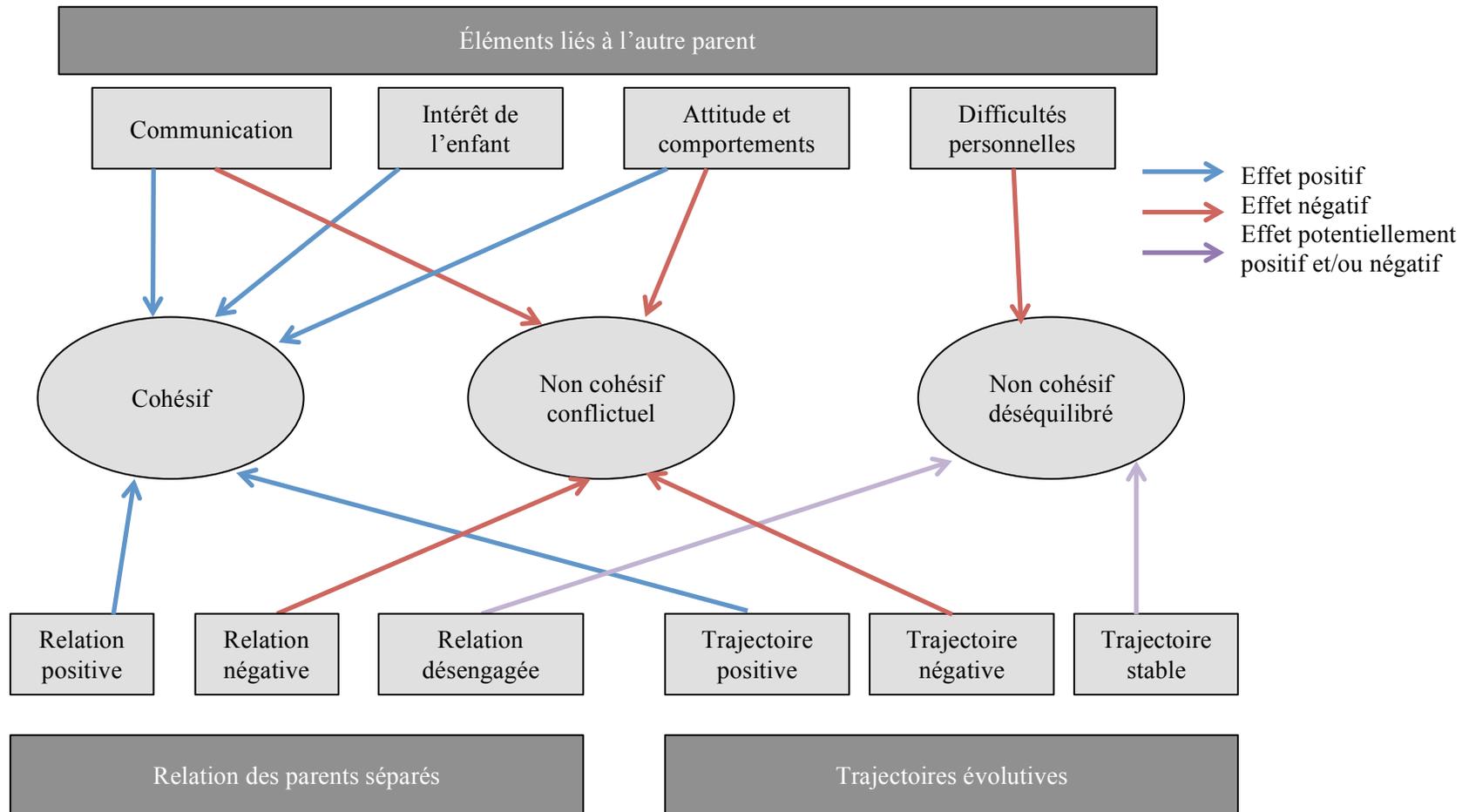
Répartition des équipes coparentales en fonction de leur niveau de soutien, de conflit et d'engagement



Certains éléments contextuels contribuent à la compréhension de l'exercice de la coparentalité dans les équipes. Des éléments spécifiques à l'autre parent/couple ont été rapportés (l'attitude et les comportements, la communication, l'intérêt de l'enfant et les difficultés personnelles) par les couples interrogés. La relation des parents séparés a également été évoquée comme venant influencer le fonctionnement en équipe. Enfin, l'analyse a montré des trajectoires d'évolution des relations différentes et propres à chaque fonctionnement (voir Figure 17).

Figure 17

Schéma des éléments contextuels jouant un rôle dans l'exercice de la coparentalité dans les couples recomposés



4.6.1 Le Groupe 1 - Cohésif ($n = 5$) (CR3, CR8, CR9, CR10, CR13)

Le groupe 1 désigne les foyers familiaux qui agissent en équipe et se soutiennent au quotidien. Une forte cohésion entre tous les membres de l'équipe coparentale est observée. Il existe peu voire pas de conflits entre ses membres, car ils ont une perception similaire de l'engagement de chacun et de l'éducation donnée à l'enfant. Lorsque des conflits apparaissent, ils savent les résoudre sans que cela vienne entacher la qualité de leur relation. Ils peuvent rencontrer des désaccords, notamment sur les pratiques éducatives, mais globalement, ils partagent des valeurs et une vision commune, ce qui les amène à se faire confiance. D'ailleurs, bien que chacun soit très impliqué auprès de l'enfant, une certaine hiérarchie existe, plaçant les parents comme les décisionnaires concernant certains aspects de l'éducation de l'enfant, comme l'école ou la santé. Dans ce groupe, les parents vont demander conseil et n'hésiteront pas à consulter les beaux-parents au besoin (rôle de *conseiller collectif*), ce qui démontre une volonté d'inclusion. Les frontières concernant la place et le rôle de chacun sont perméables, mais clairement définies et acceptées par les autres. Dans l'ensemble, les membres de l'équipe coparentale se répartissent les tâches et les responsabilités de manière relativement partagée.

Selon les couples de ce groupe, la cohésion entre les membres de leur équipe coparentale s'explique en partie par la communication entre eux, leur attitude et leurs comportements les uns envers les autres, et le fait qu'ils aient tous à cœur l'intérêt de l'enfant. Ces couples expliquent qu'ils sont en mesure de communiquer efficacement avec l'autre parent/couple et de trouver des compromis acceptables en cas de désaccord. L'attitude et les comportements positifs de l'autre parent/couple peuvent venir faciliter cela. Tous les membres de l'équipe sont perçus comme ayant à cœur l'intérêt et le bien-être de l'enfant qu'ils placent au centre des préoccupations. Plusieurs couples expliquent en partie le fonctionnement cohésif de l'équipe par le fait que cette dernière s'est construite sur la base d'une relation positive entre les parents séparés. Même si des conflits peuvent apparaître entre les parents séparés, le fait qu'ils se règlent rapidement et grâce à une communication efficace vient faciliter les échanges entre les deux foyers familiaux. La plupart des équipes suivent une trajectoire positive d'évolution des relations, bien que certaines aient vécu aussi des périodes plus négatives. La remise en couple de l'autre parent est rapportée comme l'un des éléments ayant contribué à l'évolution positive.

4.6.2 Le Groupe 2 – Non cohésif conflictuel (n = 6) (CR2, CR4, CR5, CR7, CR14, CR16)

Le groupe 2 concerne les couples qui rencontrent certaines difficultés à agir en équipe et qui vont créer une coalition face à l'autre parent/couple. Les conflits dans l'équipe sont nombreux et touchent autant aux perceptions éducatives qu'aux perceptions d'engagement. D'ailleurs, pour la plupart, il a fallu recourir à la justice pour tenter d'apaiser les conflits qui les opposent. Ils envisagent l'éducation de l'enfant différemment. De fait, les pratiques éducatives ne répondent pas aux attentes de chacun et un manque de confiance s'installe. Cela les amène à se dénigrer et fait naître des situations où l'enfant est triangulé. Les conflits sont aussi liés à l'engagement de chacun, certains parents ou beaux-parents sont perçus comme trop impliqués, leur rôle venant empiéter sur celui des autres. L'engagement est donc de type individuel dans le sens où le sous-système parental est fermé donc réticent à laisser entrer le beau-parent. Il prend alors un rôle de conseiller individuel. Ces couples sont insatisfaits de la répartition des tâches, ils ont l'impression d'en faire beaucoup plus que l'autre milieu familial ou bien, à l'inverse, que l'autre milieu en fait trop (organisation monoparentale secondée ou non).

Plusieurs éléments ont été repérés comme contribuant au fonctionnement non cohésif des équipes de ce groupe, à savoir : l'attitude et les comportements négatifs de l'autre parent/couple, les difficultés à communiquer et la qualité de la relation coparentale des parents séparés. Tout d'abord, l'attitude et les comportements négatifs de l'autre parent/couple ont été unanimement rapportés comme étant problématiques chez les équipes non cohésives. Les couples semblent incapables de travailler avec l'autre foyer familial. Selon les participants, la communication est aussi très mauvaise dans ces équipes-là. Elle est compliquée, quelquefois absente, quelquefois conflictuelle. Les couples ont tous essayé de communiquer avec l'autre foyer familial, en vain. Les difficultés liées à la communication empêchent la coordination, la cohésion, mais aussi la confiance. Les non-dits entraînent des incompréhensions, des frustrations qui se transforment régulièrement en conflit (voilés ou non). Des démarches juridiques ont d'ailleurs été entreprises chez trois de ces équipes. Ensuite, la non-cohésion dans l'équipe coparentale semble naître de la relation négative entre les parents séparés. Certains couples rapportent que le deuil de la séparation n'est pas encore fait du côté de l'autre parent, ce qui entraîne beaucoup d'animosité entre les parents séparés. De manière générale, la trajectoire évolutive des relations suit une dynamique négative. Les stratégies employées pour pallier ces difficultés semblent restreintes. Les couples interrogés sont plutôt pessimistes sur l'évolution positive de leur relation avec l'autre foyer familial de l'enfant. Certains

pensent que si l'autre parent se remettait en couple, cela viendrait apaiser leurs conflits, car il accorderait plus de temps à sa nouvelle relation et moins de temps aux conflits coparentaux.

4.6.3 Le Groupe 3 – Non cohésif déséquilibré (n = 4) (CR1, CR6, CR11, CR15)

Dans ce groupe, les couples évoquent également un manque, voire une absence de soutien qu'ils attribuent au manque d'engagement de l'autre parent/couple. Le couple tente unilatéralement de soutenir l'autre parent/couple et d'être solidaire. Contradictoirement, on voit apparaître du dénigrement envers l'autre parent en raison du manque d'implication de ce dernier, qui est interprété comme de l'incompétence parentale. Les quelques conflits qui peuvent apparaître sont liés aux différentes perceptions d'engagement ; cependant, ils sont souvent évités, craignant que l'autre parent/couple s'engage encore moins. L'autre parent est perçu comme impliqué dans très peu, voire aucune pratique éducative (fonctionnement restreint). Le déséquilibre dans la manière dont s'engagent les deux foyers familiaux fait en sorte que le soutien et le conflit s'activent assez peu. Malgré une forte volonté d'inclure tous les adultes dans l'équipe coparentale, cela reste un travail de longue haleine. L'engagement des parents peut être ouvert ou fermé. Le beau-parent, lui, s'engage en tant que parent de substitution au quotidien, ce qui fait du couple recomposé le duo décisionnaire. Les couples interrogés semblent avoir, pour leur part, un engagement théoriquement ouvert (exprimant une volonté d'inclure l'autre parent, etc.). Cela dit, ils sentent la nécessité de pallier le manque d'engagement de l'autre/couple en prenant sur eux la majorité des tâches et des responsabilités, suivant ainsi une organisation monoparentale (dans laquelle son [sa] partenaire peut le [la] seconder). Ces comportements traduisent finalement un engagement fermé dans la pratique (fonctionnement ambigu). L'autre parent/couple est consulté par considération morale ou légale. Concernant les tâches et les responsabilités, les couples se disent insatisfaits, mais sont quand même en mesure de reconnaître ce que l'autre parent/couple fait.

Les éléments qui participent à la compréhension du fonctionnement non cohésif déséquilibré sont relatifs aux difficultés personnelles vécues par l'autre parent ainsi qu'à la relation des parents séparés. La non-cohésion dans ce groupe semble liée aux caractéristiques personnelles de l'autre parent/couple. Les couples perçoivent un manque d'intérêt de la part de l'autre parent/couple qu'ils expliquent en partie par ses choix professionnels (travail très prenant, beaucoup de voyages, etc.) et par les difficultés personnelles qu'il peut vivre (alcoolisme, dépression, etc.). Les couples essaient également de solliciter le plus possible l'autre parent (réunion de professeurs, invitations aux événements significatifs, discussion face à un problème d'envergure avec l'enfant, etc.) afin qu'il se

sente concerné. Cependant, les communications sont relativement restreintes, elles sont souvent unilatérales, c'est le couple qui informe l'autre parent/couple dans une volonté d'inclusion. Dans ce groupe, les parents séparés entretiennent une relation désengagée. Autrement dit, le parent prend sur lui l'intégralité de l'éducation et du bien-être de l'enfant. L'autre parent/couple (le père majoritairement) est souvent davantage considéré comme un oncle : « je pense que dans le fond, c'est plus quasiment comme un oncle leur père » (Oli [BP15]) ; « C'est un peu l'oncle sympa, ou le parrain qui vient une fois par mois faire des activités avec eux » (Jules [BP1]).

Chapitre 5 : Discussion

Cette thèse avait pour objectif de mieux comprendre ce qu'il en est des relations coparentales dans les familles recomposées. Les entrevues menées auprès de 32 participants soit 16 couples de parents et de beaux-parents ont permis de répondre aux 3 questions de recherche. Tout d'abord, comment s'exerce la coparentalité entre un parent et un beau-parent? Ensuite, comment s'exerce la coparentalité entre les deux foyers familiaux de l'enfant, c'est-à-dire entre les trois ou quatre adultes impliqués? Enfin, quels sont les éléments contextuels venant favoriser ou complexifier l'exercice de la coparentalité, à la fois dans le couple recomposé, mais également au sein de l'équipe coparentale? Les réponses à ces questions révèlent la pertinence de la théorie des systèmes puisqu'elle a participé à la compréhension des dynamiques relationnelles dans le suprasystème et le sous-système coparental à partir de concepts clés, comme les frontières et la hiérarchie. Les résultats rendent également compte de la manière dont les couples et les équipes exercent leur coparentalité sur la base des six dimensions mises en évidence par Favez (2017), ce qui témoigne de l'intérêt de s'appuyer sur ce métamodèle.

Le présent chapitre a pour but de présenter les réponses aux questions de recherche ainsi que de les mettre en lien avec les résultats des études précédemment menées. La première partie aborde l'exercice de la coparentalité dans les couples recomposés ainsi que les éléments qui viennent expliquer les différents fonctionnements. La seconde partie traite de la coparentalité dans l'équipe coparentale (la supracoparentalité) ainsi que des éléments qui viennent expliquer les différents fonctionnements. Enfin, ce chapitre présente les pistes de recherche et d'intervention à explorer dans le futur, de même que les forces et les limites de cette étude.

5.1 Importance de l'engagement pour comprendre le fonctionnement coparental des couples recomposés

Le présent travail a permis d'explorer comment les dimensions de soutien, de conflit, d'accord/désaccord, d'engagement, de division du travail et de triangulation se déploient dans les couples recomposés. Les études antérieures soulignent la centralité du soutien (coopération, solidarité) et du conflit (antagonisme, dénigrement) pour comprendre le fonctionnement coparental entre deux parents unis ou séparés (Ahrns, 1981 ; Baum, 2004 ; Feinberg, 2003 ; Margolin et al., 2001 ; McHale, 2007 ; Pruett et Pruett, 2009 ; Teubert et Pinquart, 2010 ; Van Egeren et Hawkins,

2004). Les précédentes typologies ont d'ailleurs été construites à partir du niveau de soutien et de conflit entre les parents. Cependant, notre étude met en lumière l'importance de la dimension d'engagement. Selon nos résultats, ce sont les niveaux de soutien et d'engagement qui permettent d'expliquer les différents fonctionnements coparentaux chez les couples recomposés. Repond et al. (2018), qui ont également construit une typologie du fonctionnement coparental dans les couples recomposés, soulignent eux aussi l'importance de la notion d'équilibre/déséquilibre dans l'engagement des parents et des beaux-parents « *role imbalance included (a) the parent's or (b) stepparent's resisting or relinquishing the role of coparent, such as showing attempts to defer or withdraw from responsibilities for the child* » (p. 9). Cependant, dans cette thèse, c'est spécifiquement le niveau d'engagement beau-parental dans les sphères disciplinaire, socioéducative et émotionnelle qui est souligné, ce qui n'est pas précisé dans l'étude de Repond et al. (2018). La manière dont un beau-parent s'engage dans ces sphères semble intimement liée au rôle qu'il prend. Dans notre échantillon, les beaux-parents qui s'engagent fortement dans toutes les sphères (disciplinaire, socioéducative et émotionnelle) disent jouer un rôle qui s'apparente à celui d'un parent (Forehand et al., 2015 ; Levin, 1997 ; Parent et al., 2008 ; Svare et al., 2004). Dans ces situations, le niveau d'engagement du parent et du beau-parent est relativement équilibré. À l'inverse, les beaux-parents modérément ou faiblement impliqués dans les aspects disciplinaires peuvent jouer un rôle soutenant envers leur conjoint(e) (Papernow, 2013 ; Parent et al., 2008 ; Svare et al., 2004) et/ou un rôle d'ami, de confident auprès de l'enfant (Ganong et Coleman, 2017 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002 ; Visher et Visher, 1996). Il semble donc exister plusieurs manières de s'engager pour un beau-parent (Ahrons, 2007 ; Forehand et al., 2015 ; Gamache, 1997 ; Levin, 1997 ; Parent et al., 2008 ; Svare et al., 2004 ; Visher et Visher, 1996). Lorsque l'un des membres du couple est faiblement ou modérément engagé tandis que l'autre l'est fortement, on observe un déséquilibre. Ce déséquilibre entre l'engagement du parent et celui du beau-parent n'est pas nécessairement négatif, tout au moins lorsque c'est le beau-parent qui est moins engagé. En effet, plusieurs études montrent qu'une coparentalité fonctionnelle est possible, même dans les situations où s'observe un déséquilibre dans l'engagement (Bray et Berger, 1993 ; Favez, 2017 ; Favez et al., 2015 ; Orleans et al., 1989 ; Repond et al., 2018). D'ailleurs, Repond et Darwiche (2016) avancent qu'un engagement déséquilibré serait adéquat au début de la recombinaison et même à long terme. La présente étude partage cette idée puisque dans notre échantillon le déséquilibre ne constitue pas une source de conflit. En revanche, elle souligne qu'il existe des sphères et des niveaux d'engagement différents lorsque l'on est beau-parent, ce qui amène une diversité des rôles (Cadolle, 2013 ; Crohn, 2006 ; Fine, 1996 ; Mason et al., 2002 ; Parent et al., 2008 ; Visher et Visher, 1996).

Trois éléments ont été évoqués comme jouant un rôle dans la trajectoire d'engagement des beaux-parents, dont deux réfèrent plus particulièrement aux belles-mères. Premièrement, l'influence du temps, en ce sens que les beaux-parents disent s'être engagés progressivement auprès de l'enfant, notamment concernant les aspects disciplinaires, ce qui est régulièrement conseillé par les auteurs du domaine afin de faciliter l'adaptation à la recomposition (Berman, 1980 ; Papernow, 2013 ; Parent et al., 2008). Deuxièmement, et contrairement aux recommandations des experts, plusieurs belles-mères ont rapporté s'être investies rapidement dans un rôle genré (de femme) en s'occupant des enfants et du logis (Cadolle, 2013 ; Damon, 2012 ; Orchard et Solberg, 1999). Ce rôle engendre des difficultés liées à un sentiment de surcharge souvent ressenti par les femmes dans les familles recomposées (Gosselin et David, 2005 ; Théry et Dhavernas, 1993). Ce phénomène est décrit de la manière suivante : dans les premiers temps, les belles-mères s'investissent aveuglément dans la famille, pensant pouvoir assumer conjointement leurs obligations personnelles et professionnelles. Cela s'expliquerait, selon Cadolle (2013), par les attentes de la société et des pères quant aux rôles des femmes auprès des enfants. Dans un second temps, et face à la surcharge ressentie, elles négocient et redéfinissent les frontières de leur rôle par rapport à celui du père. Plusieurs études examinant le rôle de beau-père soulignent aussi l'importance de cette négociation (Beaudry et al., 2005 ; Parent et al., 2008). Ces négociations traduisent les stades intermédiaires du développement de la famille recomposée et permettent l'avènement d'une stabilité dans la famille (Papernow, 2013). Cela dit, toutes les belles-mères ne vivent pas ce phénomène (6 sur 10 dans notre échantillon), mais il rend tout de même compte d'une trajectoire d'engagement liée au développement progressif de la famille recomposée. De plus, le fait que les enfants cibles soient majoritairement des filles pourrait également constituer un élément d'explication à ce phénomène. En effet, les belles-mères seraient davantage investies dans l'éducation de leurs belles-filles (plutôt que de leurs beaux-fils) (Ganong et al., 2002, cité dans Gosselin et David, 2005). Le phénomène de surcharge serait donc lié à l'importance du rôle que les belles-mères tentent de jouer auprès de leurs belles-filles ; conclusion à laquelle Gosselin et David (2005) parviennent également. Un troisième élément a été rapporté comme ayant modifié la trajectoire d'engagement des belles-mères, à savoir la naissance d'un enfant commun. Plusieurs études indiquent que la conciliation d'un rôle de mère et de belle-mère peut amener une modification de la trajectoire d'engagement (positive ou négative) auprès de l'enfant (Gosselin et al., 2007 ; Vincent, 2017). La présente étude confirme ce constat.

Le soutien s'est également révélé très présent au dire des participants. Il s'apparente à la cohésion dans le couple « en ce qu'il correspond à une vision commune entre les parents, à l'expression d'affection, à la validation réciproque des comportements parentaux de chacun, et à l'aide que les

deux parents s'apportent dans la réalisation des tâches quotidiennes relatives à l'enfant » (Favez et al., 2018, p. 234.). À l'instar de Weaver et Coleman (2010), nos résultats montrent que les parents peuvent manifester leur soutien par le fait d'enseigner à l'autre comment répondre aux besoins de l'enfant. Cela répond aux besoins des beaux-parents d'être guidés et conseillés dans leur rôle de coparent (Browning et Artelt, 2012). Tous les parents rencontrés ont d'ailleurs exprimé le souhait que le beau-parent s'engage dans un rôle parental (bien que ce désir ne soit pas toujours réalisable), ce qui démontre le phénomène de « *facilitative gatekeeping* » (Ganong et al., 2015). Ce phénomène qui correspond initialement à la volonté de maintenir le lien entre un père et son enfant pourrait être transposé ici pour expliquer par la volonté de construire une cohésion familiale en développant et maintenant le lien entre le beau-parent et l'enfant.

Alors que le soutien fait partie des dimensions qui ressortent le plus dans notre étude, ce n'est pas le cas pour le conflit. En effet, la dimension conflictuelle a été peu abordée par les participants. Ce résultat n'est pas étonnant dans le sens où plusieurs études montrent que les tensions sont moins présentes lorsque les familles ont trouvé une certaine stabilité (Braithwaite et al., 2003 ; Ganong et al., 2015 ; Papernow, 2013). Ganong et al. (2015) expliquent que les conflits seraient plus récurrents au début de la recomposition. Dans notre échantillon, les couples sont ensemble depuis au minimum 4 ans, ils auraient donc dépassé les premiers stades de la recomposition leur permettant d'atteindre un fonctionnement stable (Papernow, 2013). Cependant, bien que les conflits soient peu rapportés, cela ne veut pas dire qu'ils n'existent pas. Aussi, les couples ont tout de même abordé les désaccords et quelques conflits concernant les pratiques éducatives (comme le fait d'être trop strict ou trop souple) mais aussi ceux découlant d'un manque de solidarité (difficultés à comprendre ce que vit l'autre). À ce sujet, Ganong et Coleman (2017) expliquent que les parents ont tendance à trouver les beaux-parents trop stricts avec les enfants et qu'à l'inverse, les parents sont perçus comme trop souples. D'ailleurs, dans notre échantillon, la moitié des beaux-parents se présentent comme étant plus stricts que leur conjoint(e). Ces désaccords constituent un défi, celui de concilier deux visions de l'éducation d'un enfant (Beaudry et al., 2005 ; Gosselin et al., 2007). Cependant, malgré ces différences, ils sont capables de discuter afin de trouver des compromis sans que les désaccords se transforment en conflit. Ce phénomène consistant à trouver des consensus dans le couple est d'ailleurs souligné par plusieurs auteurs (Beaudry et al., 2005 ; Falke et Larson, 2007 ; Favez, 2017 ; Visher et Visher, 1996). Le fait d'harmoniser leurs pratiques, en adaptant leurs comportements parentaux à ceux de l'autre, traduit la mise en actes de ces compromis. Cela dit, les couples rencontrés ont quasiment tous évoqué le partage de valeurs communes, ce qui les rend plus enclins à faire équipe qu'à être en conflit.

Enfin, concernant la division du travail, nos résultats vont dans le sens des études antérieures, à savoir que les femmes (mères et belles-mères confondues) sont majoritairement les plus investies dans les tâches et les responsabilités liées à l'enfant (Domingo, 2009 ; Favez, 2017 ; Johnson et al., 2008 ; Vincent, 2017). Cependant, elles sont très souvent secondées par leur conjoint (12 couples sur 16), ainsi les tâches et les responsabilités sont assumées conjointement. Cela pourrait s'expliquer par le fait que notre échantillon est constitué à 50 % de familles recomposées additionnées ($n = 8$). Domingo (2009) explique « Dès lors qu'il y a des enfants communs, les décisions sont prises en commun comme dans les familles intactes » (p. 101). En somme, la division du travail semble relativement égalitaire dans notre échantillon, ce qui remet en cause le modèle familial « traditionnel » où le père s'investit peu, laissant la mère assumer la majorité des tâches et des responsabilités liées à l'enfant (Deal et al., 1992 ; Guisinger et al., 1989).

Finalement, trois fonctionnements coparentaux se dégagent de l'ensemble des dimensions présentées : les fonctionnements cohésif équilibré, cohésif déséquilibré et non cohésif déséquilibré. Comme nous l'avons déjà évoqué, la cohésion fait référence au soutien, à la coopération et au travail en équipe dont le couple fait preuve. L'équilibre ou le déséquilibre correspond au niveau d'engagement des deux partenaires dans les trois sphères d'engagement (disciplinaire, socioéducative et émotionnelle). Autrement dit, les couples cohésifs équilibrés se soutiennent et font équipe sans distinction d'engagement ; les couples cohésifs déséquilibrés se soutiennent et font équipe, mais ne sont pas engagés au même niveau dans les trois sphères (souvent un membre fortement et l'autre modérément) ; et les couples non cohésifs déséquilibrés rencontrent des difficultés à se soutenir, à faire équipe et s'engagent aussi à des niveaux différents (souvent un membre fortement et l'autre faiblement). Cette typologie n'est pas exhaustive et d'autres fonctionnements coparentaux pourraient exister, notamment ceux présentant un niveau élevé de conflit et pouvant amener l'enfant à être triangulé dans ces conflits.

Quelques différences et similitudes avec la typologie de Repond et al. (2018) semblent intéressantes à discuter. Ces chercheurs, dont l'étude concernait un échantillon de 45 couples, parlent de coparentalité coopérative ($n = 19$), conflictuelle ($n = 10$) et complémentaire ($n = 16$). Si les fonctionnements coopératif et conflictuel sont couramment observés dans plusieurs études sur la coparentalité (Margolin et al., 2001 ; McHale, 2007 ; Teubert et Pinquart, 2010), le type complémentaire s'impose comme une nouveauté. En rapprochant notre typologie de celle de Repond et al. (2018), les fonctionnements cohésif équilibré et coopératif semblent refléter les mêmes caractéristiques, à savoir un haut niveau de soutien couplé à un faible niveau de conflit. Le

fonctionnement conflictuel, lui, n'est pas retrouvé dans notre échantillon, comme expliqué précédemment. Dans ces deux premiers groupes (coopératif et conflictuel), l'équilibre/déséquilibre des rôles n'est pas central, puisque le parent et le beau-parent présenteraient un niveau relativement équilibré, que leur relation soit coopérante ou conflictuelle. Dans la présente thèse, le fonctionnement du groupe non cohésif déséquilibré se rapproche du fonctionnement du groupe complémentaire trouvé par Repond et al. (2018), car un certain déséquilibre est observable dans la manière dont chacun s'investit dans l'éducation de l'enfant. Le parent représente la figure d'autorité principale alors que le beau-parent choisit de rester en retrait. Les couples complémentaires entretiendraient une relation moins coopérante que les couples coopératifs. Enfin, le fonctionnement cohésif déséquilibré n'a pas été pas trouvé par Repond et al. (2018). Selon ces auteurs, le déséquilibre s'accompagne nécessairement d'un niveau plus faible de soutien. Enfin, ces travaux ont permis de mettre en évidence la nécessité de prendre en compte ce que ces chercheurs appellent le déséquilibre des rôles. Nos résultats viennent corroborer ce constat, cependant, ils démontrent plus de nuance. Le déséquilibre peut être plus ou moins important selon les situations. Il est possible que les auteurs n'aient pas perçu de différences dans les déséquilibres d'engagement (modéré et faible) étant donné qu'ils ont uniquement examiné cette dimension à partir d'une discussion portant sur les accords/désaccords éducatifs. Cela pourrait également expliquer la prévalence du conflit. Notre étude, quant à elle, s'intéresse à l'ensemble des dimensions de la coparentalité pour comprendre son fonctionnement.

Pour chaque type de fonctionnement coparental, plusieurs éléments explicatifs sont ressortis de l'analyse. Les couples cohésifs équilibrés se distinguent par leur capacité à communiquer efficacement. D'ailleurs, les habiletés communicationnelles sont perçues comme primordiales dans l'élaboration et le maintien de la coparentalité (Beaudry et al., 2004 ; Golish, 2003 ; Parent et Beaudry, 2002). Le fait que l'enfant était jeune (moins de 6 ans) au moment de la recombinaison vient faciliter l'acceptation du beau-parent. C'est également en laissant une place au beau-parent que le parent favorise la cohésion et l'équilibre coparentaux. L'expérience familiale (Blöss, 1996 ; Parent et al., 2008) et les difficultés liées au fait d'être beau-parent (Felker et al., 2002 ; Kumar, 2017 ; Whiting et al., 2007) viennent particulièrement affecter les couples au fonctionnement cohésif déséquilibré. Ces couples doivent également composer avec le fort tempérament de l'enfant, ce qui a déjà été mis en évidence comme un facteur d'influence de la coparentalité auprès de couples de familles intactes (Davis et al., 2009 ; Van Egeren, 2004). L'adolescence et le rôle pris par le beau-parent sont des éléments qui peuvent entraîner un fonctionnement non cohésif déséquilibré. À ce propos, Parent et al. (2008) révèlent que « les recompositions familiales incluant

des adolescents suscitent plutôt une conception où le beau-père n'a pas les mêmes responsabilités parentales » (p. 161). D'autres auteurs soulignent d'ailleurs que le niveau d'engagement peut varier en fonction des périodes de vie de la famille recomposée (Orleans et al., 1989 ; Papernow, 2013). Dans notre échantillon, l'adolescence se présente comme une période propice aux remaniements de l'équilibre parental. Elle semble ainsi creuser un déséquilibre d'engagement (Hofferth et Anderson, 2003). La non-cohésion observée dans ce groupe s'expliquerait également par l'autonomie grandissante des adolescents, qui amènerait plus de dénigrement du beau-parent (Favez et al., 2018). Dans ces situations, le retrait du beau-parent est considéré comme une stratégie lorsque l'adolescent le rejette et/ou l'ignore.

5.2 Déploiement de la supracoparentalité

Concernant l'exercice de la coparentalité dans les trios ou les quatuors, il ressort des résultats que les équipes peuvent se soutenir et agir ensemble. Ces résultats vont dans le sens des études de Schrodt et ses collaborateurs qui envisagent la coparentalité entre les parents d'origine et les beaux-parents comme une seule et même équipe composée de trois ou quatre individus (Braithwaite et al., 2003 ; Schrodt, 2010, 2011, 2015 ; Schrodt et al., 2011 ; Schrodt et al., 2007 ; Schrodt et Braithwaite, 2014 ; Schrodt et Braithwaite, 2011). Cette conception traduit l'organisation des équipes cohésives. Le soutien étant présent à la fois entre les parents séparés, au sein du couple recomposé, mais également entre pères et beaux-pères ainsi qu'entre mères et belles-mères. Nos résultats viennent corroborer ceux d'autres chercheurs ayant mis en évidence les alliances comaternelles et copaternelles (Ganong et al., 2015 ; Marsiglio et Hinojosa, 2009 ; Schrodt et al., 2011). De plus, la cohésion dans ces équipes traduit la possibilité de voir apparaître une pluriparentalité, plaçant le beau-parent comme membre actif du système coparental (devenant une figure parentale), ce qui a déjà été indiqué par d'autres travaux (Braithwaite et al., 2003 ; LeGall, 2003 ; Parent et al., 2008). Ainsi, contrairement à Favez et al. (2018), nos résultats révèlent que certaines familles font la promotion d'une « cohésion supraordonnée » (p. 243) regroupant à la fois la famille préséparation et la famille recomposée actuelle. Dans leur étude, ces chercheurs mettent en évidence deux types de fonctionnements cohésifs : le premier favorise la cohésion dans la famille préséparation et le second dans la famille recomposée actuelle (Favez, 2015). Nos résultats indiquent que ces deux types peuvent être présents dans un même système, ce qui est précisément observé chez les équipes cohésives. Le soutien dans les équipes coparentales peut donc se déployer selon une logique supracoparentale, englobant tous les membres adultes de la famille. Cependant, la majorité des couples de notre échantillon perçoivent un manque, voire une absence de soutien dans

la relation avec l'autre parent/couple, comme les couples interrogés par Cartwright et Gibson (2013). Cela ne les empêche pas de se soutenir en duo. Certains couples créent ainsi une coalition en opposition à l'autre foyer familial (Coleman et al., 2001 ; Ganong et Coleman, 2017 ; Shalay et Brownlee, 2007). D'autres couples soutiennent l'autre parent/couple sans que cela soit réciproque.

Les conflits sont présents dans toutes les équipes et sont relatifs aux différentes perceptions éducatives et d'engagement. Les conflits liés aux perceptions éducatives traduisent des divergences importantes sur la manière d'éduquer l'enfant. Par exemple, lorsque dans un foyer la mère (ou le beau-père) est plus strict, tandis que dans l'autre foyer la belle-mère (ou le père) est plus souple (Coleman et al., 2001). Cependant, à notre connaissance, les conflits n'ont pas été étudiés aussi précisément dans les trios et les quatuors que dans la présente thèse, les études consultées référant davantage au conflit général observable dans la sphère parentale (Baude et al., 2010 ; Cartwright et Gibson, 2013 ; Tremblay et al., 2013). Les conflits concernant les perceptions d'engagement émergent lorsque l'un des membres s'engage trop intensément, en tentant d'exclure les autres (Ganong et al., 2015), ou trop faiblement (Cartwright et Gibson, 2013). Certains couples racontent également avoir été en mesure de désamorcer les conflits potentiels, ce qui contribue à leur cohésion. Golish (2003) explique que c'est en abordant les conflits directement avec l'autre foyer familial de l'enfant et en s'écoutant les uns les autres que les membres des familles recomposées tendent à avoir une bonne relation. C'est, entre autres, ce que promeuvent les équipes cohésives : la communication.

L'accord/désaccord éducatif repose sur quatre éléments : les valeurs, les pratiques, le degré de confiance et la perméabilité/imperméabilité des frontières des rôles. Les équipes peuvent ainsi fonctionner de manière similaire, divergente, ambiguë ou restreinte en fonction de ces quatre critères. À notre connaissance, à l'heure actuelle, aucune autre étude ne s'est intéressée aux accords/désaccords éducatifs entre les deux foyers familiaux d'un enfant. En revanche, les travaux de Widmer et al. (2012) rendent compte du degré de confiance et de son influence sur les relations coparentales. Ces travaux montrent que les mères ont généralement très peu confiance en leur ex-conjoint, ce qui contribue à l'apparition de conflits. Cela corrobore nos résultats concernant le fonctionnement divergent. Les résultats de ces chercheurs peuvent également être rapprochés du fonctionnement restreint. Ils expliquent que l'absence de relation (et de soutien) est défavorable au développement de la confiance. À l'inverse, le fonctionnement similaire rend compte d'une réciprocité dans le soutien, qui explique le degré de confiance élevé selon Widmer et al. (2012).

Enfin, ces travaux ne font pas état du fonctionnement ambigu qui révèle pourtant qu'il peut exister un écart entre ce que pensent les individus et ce qu'ils font.

L'engagement s'exprime aussi de différentes manières, les parents peuvent en effet être ouverts ou fermés à l'implication des beaux-parents dans l'équipe coparentale (ou bien ouverts théoriquement, mais en adoptant des comportements fermés en pratique). En étant fermés à ce que les beaux-parents s'impliquent, les parents font preuve de ce qu'on pourrait appeler le *restrictive coparental gatekeeping* (Rouyer et al., 2018). Les études montrent plus spécifiquement que les mères peuvent refuser d'impliquer le beau-père, voire le père (Ganong et al., 2015 ; Ganong et Coleman, 2017 ; Widmer et al., 2012). En effet, certains parents considèrent que l'éducation de leur enfant est un champ qui leur est réservé (Coleman et al., 2001). Ainsi, ils gardent les frontières de la sphère parentale fermées (Dupuis, 2010). D'autres études révèlent qu'à l'inverse les parents peuvent vouloir impliquer les beaux-parents et leur donner une place dans l'équipe coparentale. Ce qui pourrait être appelé *facilitating coparental gatekeeping* (Rouyer et al., 2018). Ainsi, des frontières ouvertes permettent « une circulation harmonieuse des enfants et des informations » (Saint-Jacques, Drapeau et al., 2009, p. 70) et une communication fluide entre les parents séparés concernant les besoins de l'enfant (Walker et Messinger, 1979). Nos résultats rapportent ces deux phénomènes. Les beaux-parents, quant à eux, peuvent s'engager comme des conseillers collectifs, c'est-à-dire auprès de tous les membres de l'équipe coparentale. Ces situations traduisent la promotion d'une certaine pluriparentalité (Braithwaite et al., 2003 ; Le Gall, 2003 ; Parent et al., 2008). En s'engageant comme des conseillers individuels, les beaux-parents interviennent uniquement auprès de leur partenaire, ce qui est souvent le cas lorsque les parents adoptent un engagement fermé. Enfin, les beaux-parents peuvent s'engager comme des parents de substitution qui prennent la place de coparent pour pallier le manque d'implication d'un des parents, c'est l'engagement de substitution. Plusieurs travaux exposent ce phénomène lorsque le père est absent, le beau-père est considéré comme un coparent à part entière (Forehand et al., 2015 ; Parent et al., 2008). Ici encore, des déséquilibres peuvent émerger entre l'engagement des parents et des beaux-parents d'une même équipe (triade/quatuor) sans pour autant que cela influence négativement le fonctionnement coparental général (Rouyer et al., 2018).

Selon la théorie des systèmes appliquée aux familles, la hiérarchie fait référence à l'échelonnage du pouvoir entre les membres d'un système. La présente étude permet de voir que des hiérarchies différentes peuvent apparaître au sein de l'équipe coparentale. Selon l'engagement de chacun, la primauté des parents d'origine peut être remise en cause. Cela dit, les parents d'origine continuent

d'être les premiers décideurs dans la majorité des cas, notamment concernant les aspects scolaires et médicaux, comme cela a déjà été révélé par l'étude de Gately et al. (2006). En revanche, les équipes avec dominance de la sphère matricentrique ou patricentrique révèlent que la hiérarchie coparentale peut être modifiée en raison du manque d'implication de l'ex-conjoint. Dans ces situations, la hiérarchie traditionnelle, voulant que les parents soient les seuls décisionnaires concernant l'éducation et le bien-être de l'enfant, est bouleversée. La logique de substitution de ce fonctionnement coparental place le beau-parent au même niveau hiérarchique que le parent (au quotidien), propulsant le duo matricentrique ou patricentrique à un niveau supérieur comparativement au duo parental (Cadolle, 2001 ; Forehand et al., 2015 ; Parent et al., 2008), ce qui s'inscrit dans la lignée des travaux de Le Gall et Martin (1993).

Concernant les tâches et les responsabilités liées à l'enfant, elles peuvent être assumées de manière monoparentale, en duo, ou en équipe. La répartition en équipe traduit une nouvelle fois le concept de pluriparentalité, dans le sens où chacun prend une partie des responsabilités. La répartition en duo suggère quant à elle qu'un des parents/beaux-parents reste en retrait concernant les tâches et les responsabilités assumées par le couple recomposé ou les parents séparés. Le fait que le parent, notamment le père, assume peu de tâches en lien avec l'éducation et le bien-être de l'enfant a été présenté dans les travaux de Cartwright et Gibson (2013). Concernant le beau-parent, cela pourrait s'expliquer par le fait que les parents d'origine considèrent que certaines tâches sont propres à leur statut (Coleman et al., 2001), excluant donc les beaux-parents de la division du travail. Enfin, la répartition suivant une logique monoparentale traduit l'idée qu'un seul des membres de l'équipe prend sur lui la quasi-totalité, voire la totalité des tâches et des responsabilités. Nos résultats, comme ceux d'études antérieures, stipulent que ce sont principalement les mères qui souhaitent rester les seules décisionnaires, laissant peu de place au père et au beau-père, voire à la belle-mère (Ganong et al., 2015 ; Widmer et al., 2012).

La triangulation est un phénomène souvent abordé dans les études portant sur les enfants dont les parents séparés présentent une coparentalité particulièrement conflictuelle (Feinberg, 2003 ; Margolin et al., 2001 ; Teubert et Pinquart, 2010). Cependant, mis à part la présente étude, seulement quelques travaux s'intéressent aux enfants triangulés entre deux foyers familiaux (Hanson et al., 1996 ; Schrodts, 2015 ; Schrodts et Braithwaite, 2014, Warshak, 2000). Ces auteurs s'expriment sur le fait que les enfants sont coincés entre leurs parents d'origine en contexte de recombinaison. Nos résultats révèlent que les parents et les beaux-parents sont susceptibles de dénigrer non seulement l'autre parent, mais potentiellement tous les membres de l'autre foyer

devant l'enfant (Cartwright et Gibson, 2013). Ces comportements peuvent entraîner un phénomène d'aliénation parentale que deux des couples interrogés rapportent et qui a déjà été mis en évidence par Wharshak (2000).

Certains éléments permettent de mieux comprendre le fonctionnement des équipes coparentales : les éléments liés à l'autre parent, à la relation des parents séparés et aux trajectoires évolutives des relations.

Parmi les éléments liés à l'autre parent, ses difficultés personnelles ont été évoquées comme venant influencer sur la relation coparentale de l'équipe, notamment dans les équipes non cohésives déséquilibrées. Plusieurs études révèlent que l'adoption d'une attitude et de comportements négatifs serait plus susceptible de mener à un fonctionnement non cohésif conflictuel (Braithwaite et al., 2003 ; Cartwright et Gibson, 2013). Enfin, à l'inverse, une attitude et des comportements positifs favoriseraient un fonctionnement cohésif dans l'équipe, comme l'explique Golish (2003).

La communication entre les membres des équipes a été quasi systématiquement identifiée comme primordiale pour les couples interrogés, ce qui vient corroborer l'ensemble des travaux de Schrodt et Braithwaite (Braithwaite et al., 2003 ; Schrodt, 2010, 2011, 2015 ; Schrodt et al., 2011 ; Schrodt et al., 2007 ; Schrodt et Braithwaite, 2011, 2014).

La relation des parents séparés est souvent mise en lien avec celle du couple recomposé, mais jamais, à notre connaissance, avec l'ensemble des membres de l'équipe coparentale (Ahrns, 1994, 2007 ; Cartwright et Gibson, 2013 ; Forehand et al., 2015 ; Ganong et al., 2015 ; Marsiglio et Hinojosa, 2009 ; Parent et al., 2008 ; Schrodt et al., 2006 ; Schrodt et al., 2011). Dans les équipes cohésives, un profil coopérant chez les parents séparés vient faciliter la coparentalité de l'équipe. Dans ce groupe, les parents partagent les caractéristiques des « *Perfect pals*¹⁰ » ou des « *Cooperative colleagues*¹¹ » (p. 58) mis en évidence par Ahrns (2007). Cependant, cette autrice affirme que le

¹⁰ Les « *Perfects pals* » se considèrent comme des amis et s'impliquent ensemble dans les responsabilités parentales. C'est le groupe présentant le niveau de plus élevé de coopération, ils continuent d'ailleurs d'effectuer les rituels familiaux tels que partir en vacances.

¹¹ Les « *Cooperative colleagues* » ne sont pas amis, mais s'entendent et coopèrent dans l'intérêt du bien-être de l'enfant. Ils sont capables de trouver des compromis en cas de conflit et communiquent beaucoup, mais uniquement en lien avec l'éducation de l'enfant.

beau-parent serait craintif de voir son (sa) conjoint(e) entretenir une si bonne relation avec l'autre parent de l'enfant. Dans notre échantillon, ce phénomène n'a pas été décrit, au contraire, l'entente à deux favorise l'entente à trois ou quatre. Une communication efficace centrée sur l'éducation et le bien-être de l'enfant s'est également présentée comme un élément facilitant. Enfin, le fait que chacun prenne une place spécifique, acceptée, reconnue et respectée est également un élément aidant. Dans les équipes non cohésives conflictuelles, un profil conflictuel des parents séparés complexifie les relations (Adler-Baeder et Higginbotham, 2004 ; Ahrons, 2007 ; Cartwright et Gibson, 2013). La communication est difficile, parfois absente, parfois problématique, et généralement un des membres de l'équipe est exclu (souvent le beau-parent). Finalement, les relations dans les équipes non cohésives déséquilibrées se construisent dans la continuité du profil désengagé des parents séparés (Ahrons, 2007 ; Maccoby et al., 1990 ; Tremblay et al., 2013). La communication est majoritairement perçue comme insuffisante, mais des efforts sont faits pour que chacun soit impliqué dans l'équipe (Schrodt, 2011). Si le lien entre la relation des parents séparés et celle entretenue dans l'équipe s'est révélé pertinent, car révélateur de l'interinfluence des relations, ce n'est pas le cas de la relation du couple recomposé et de l'équipe coparentale. En effet, le fait de coupler les deux typologies n'a pas permis de révéler de lien particulier. Autrement dit, le fonctionnement cohésif équilibré dans un couple n'est pas garant d'un fonctionnement cohésif dans l'équipe coparentale. À l'inverse, un fonctionnement non cohésif conflictuel dans l'équipe n'entraîne pas un fonctionnement cohésif déséquilibré ou non cohésif déséquilibré dans le couple. Cette observation semble appuyer l'idée que les couples recomposés sont en mesure de garder les frontières de leur sous-système coparental relativement fermées et imperméables afin de préserver leur intimité et d'empêcher les difficultés de l'équipe d'influencer leur fonctionnement de couple. L'importance de cette perméabilité est d'ailleurs soulignée dans les travaux de Petronio (2002).

Trois trajectoires d'évolution des relations sont ressorties de l'analyse (positive, négative et neutre). Le point de départ de chaque trajectoire est représenté par le moment de la recomposition. La presque totalité des couples a mentionné l'étape difficile que l'annonce de la recomposition a constituée pour l'autre parent de l'enfant. En effet, cette annonce entraîne régulièrement une période plus conflictuelle entre les parents (Cartwright et Gibson ; 2013 ; Papernow, 2013). La trajectoire positive traduit une évolution positive au-delà de la réaction négative, le deuil de la séparation se fait progressivement et fait place à une relation caractérisée par du soutien et de la cohésion. La trajectoire négative traduit une évolution négative, c'est-à-dire marquée par du conflit entre les deux foyers familiaux dès l'annonce de la recomposition et jusqu'au moment de l'entrevue. Enfin, une trajectoire neutre rend compte de peu de soutien et de peu de conflits,

traduisant une relation peu active entre les deux foyers familiaux. Ces trajectoires révèlent l'évolution des relations dans les équipes coparentales, ce qui n'a jamais été fait auparavant. En effet, les chercheurs ont ciblé davantage l'évolution des relations entre parents séparés (Markham et Coleman, 2012 ; Tremblay et al., 2013). Finalement, plusieurs éléments ont également été rapportés comme susceptibles de modifier les trajectoires : lorsque l'autre parent se remet en couple, lorsque des démarches juridiques sont entreprises, et enfin, lorsque l'enfant grandit. La remise en couple est décrite comme un tournant dans l'évolution des relations avec l'autre parent de l'enfant. Elle traduit généralement la fin du deuil de la séparation, permet l'équilibre des forces entre les deux foyers familiaux (deux parents et deux beaux-parents) et l'avènement d'une relation positive. Le recours aux démarches juridiques rend compte d'un haut niveau de conflit. Ces démarches sont généralement entreprises afin de réduire l'engagement d'un des parents/couples. Elles peuvent avoir plusieurs conséquences : mettre fin aux conflits ainsi qu'aux communications, ou mettre fin aux conflits en ouvrant la voie vers une relation neutre, voire positive. Enfin, la coparentalité évolue aussi en fonction de l'âge de l'enfant. En grandissant, deux modifications de trajectoire ont été rapportées, la première rend compte d'une coparentalité moins active due à l'autonomie prise par l'enfant, la seconde témoigne en revanche d'une nécessité de se coordonner davantage pour gérer la période de l'adolescence, plus susceptible d'amener des conflits. Les travaux de Favez et al. (2018) rapportent aussi ces deux phénomènes qui s'observeraient simultanément. Dans leur étude, plus l'enfant est âgé, plus les mères entretiendraient une coparentalité moins active avec le père, mais plus conflictuelle avec le beau-père.

5.3 Pistes de recherche

Plusieurs pistes de recherche et d'intervention sont à envisager à partir des résultats de cette thèse. Du point de vue de la recherche, il semble nécessaire de poursuivre les travaux sur la coparentalité dans les familles recomposées, tout d'abord en réexaminant la centralité des dimensions. Si jusqu'à présent le soutien et le conflit sont les deux dimensions qui ressortent systématiquement lorsque l'on étudie la coparentalité chez les parents d'origine, cela semblerait différent lorsqu'il est question de ce même concept dans les familles recomposées (Repond et Darwiche, 2016). Ainsi, les prochains travaux sur le sujet devraient se pencher sur la dimension d'engagement afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants de cette dimension, à la fois dans le couple recomposé et dans l'équipe coparentale. L'engagement dans la coparentalité du couple recomposé est à repenser, car les déséquilibres qui peuvent se manifester ne sont pas nécessairement négatifs dans ces couples (Repond et al., 2018). Au sein des triades et des quatuors, il semble important de comprendre qui

prend quelle place et quel niveau d'engagement est attendu de la part de chacun, comme le recommandent Turcotte et al. (2017). D'autant plus que, comme constaté dans cette étude, des perceptions différentes de l'engagement peuvent être une source de conflit dans l'équipe coparentale. Enfin, l'évolution de l'engagement, mais aussi de la coparentalité dans son ensemble, s'impose comme une piste de recherche intéressante. Les participants ont mis en avant l'importance de la temporalité dans la manière dont ils se sont adaptés les uns aux autres, il serait donc pertinent d'élaborer des devis longitudinaux pour éclairer les processus qui sous-tendent cette adaptation au fil du temps.

L'adaptation des belles-mères est particulièrement pointée du doigt dans notre échantillon en raison du sentiment de surcharge qu'elles ont rapporté. Les négociations quant à leur rôle nécessiteraient d'être approfondies afin de préciser quels sont les processus en jeu. Enfin, les prochains travaux pourraient se centrer sur les causes et les conséquences de cette surcharge, mais aussi sur les stratégies qui permettent à ces femmes de surmonter cette période. Il semble alors primordial de s'intéresser à l'expérience de détresse évoquée par ces femmes concernant la surcharge que génère la recomposition, à la fois en entamant des recherches sur le sujet, mais également en sensibilisant les intervenants à cet aspect. L'étude de Parent et al. (2007) s'est centrée sur l'investissement des beaux-pères dans les processus d'intervention. Cependant, les problématiques entourant les belles-mères mériteraient également d'être examinées pour répondre à leurs besoins, d'autant plus considérant l'augmentation du nombre de pères assumant une partie de la garde de leurs enfants, ce qui induit une augmentation des familles patricentriques encore très peu étudiées (Pelletier, 2017).

Une dernière piste semble des plus pertinentes et concerne la dynamique des liens relationnels entre les membres de l'équipe coparentale. Comme évoqué ci-dessus, l'interinfluence des systèmes est indéniable, il serait donc intéressant de mieux comprendre comment la qualité des relations entre les ex-conjoints peut venir influencer la qualité des relations dans le couple recomposé, mais également au sein de l'équipe coparentale. Le fait de comprendre plus en profondeur cette influence pourrait avoir plusieurs retombées. Ainsi, différentes typologies de relation coparentale chez les parents séparés pourraient amener différentes manières d'exercer la coparentalité dans les couples, triades et quatuors. La possibilité de faire des entrevues qualitatives auprès des trois ou quatre membres d'une même équipe coparentale semble difficilement réalisable. En effet, Braithwaite et al. (2003) ont utilisé une méthode d'échantillonnage boule-de-neige et rapportent que les couples interrogés se sentent inconfortables à l'idée de proposer à l'autre parent/couple de participer à la même étude qu'eux ; les deux participations étant pourtant complètement indépendantes. D'autres techniques de

recrutements pourraient être envisagées afin de rejoindre tous les adultes impliqués autour de l'enfant. Il pourrait être question de contacter des médiateurs conjugaux pour être mis en lien avec les deux parents de l'enfant. Aussi pour les prochaines recherches auprès des équipes coparentales, il faudrait développer des outils d'évaluations de la coparentalité prenant en compte les particularités des familles recomposées. En ce sens, les travaux de Saini et al. (2019) semblent prometteurs puisqu'ils envisagent la construction d'un outil d'évaluation de la coparentalité, quelle que soit la structure familiale.

5.4 Pistes d'intervention

Concernant les pistes d'intervention, nous avons vu que plusieurs éléments étaient susceptibles de pousser les individus à faire appel à des services d'aide. Tout d'abord, il semble apparaître une rupture dans le continuum de proposition de services au Québec. En effet, lors de la séparation, les parents peuvent bénéficier de séances de médiation dans le but de définir des ententes (financières, de garde, etc.). Cependant, ce service ne prend pas en compte l'étape importante de la recomposition et ne propose pas un retour en médiation, alors que cet événement vient redistribuer les cartes de la coparentalité. Il apparaît indispensable que des services soient offerts dans le but de prévenir les difficultés à la fois au sein du couple recomposé, mais également dans l'équipe coparentale (Godbout et Saint-Jacques, 2015). Par la suite, il semble essentiel d'intervenir auprès de chaque acteur du système coparental. En effet, la théorie des systèmes a permis de mettre en lumière l'interinfluence et l'interconnectivité des individus et des relations. Les prises en charge devraient donc s'adapter à cette réalité et trouver des voies d'intervention qui permettent la prise en compte de tous les adultes impliqués autour de l'enfant. Par exemple, la « *Browning stepfamily therapy approach* » propose cela avec une prise en charge de la famille recomposée à partir d'une méthode en dix étapes dont la neuvième consiste à introduire dans le processus thérapeutique toutes les figures parentales gravitant autour de l'enfant (Browning et Artelt, 2012).

Les programmes d'éducation en ligne semblent également constituer une approche intéressante. À l'heure actuelle, le seul programme d'éducation en ligne accessible aux Québécois en langue française est disponible sur le site www.famillesrecomposees.com. Ce programme a été mis en place dans le but d'aider les familles recomposées (Parent et al., 2019). D'autres programmes devraient voir le jour afin de répondre plus spécifiquement aux défis des beaux-parents, puisque l'on sait que la place, le rôle et l'investissement des beaux-parents sont mis à rude épreuve tout au long de la recomposition. Construire des programmes spécifiquement destinés au soutien des

beaux-parents dans leur rôle constituerait une réelle avancée. Il semble aussi pertinent de travailler en amont de ces programmes en faisant plus de prévention, de manière à déstigmatiser le rôle des beaux-parents et le fait d'appartenir à une famille qui s'éloigne du modèle traditionnel (Godbout et Saint-Jacques, 2015).

Le rôle et la reconnaissance du rôle des beaux-parents au sein des institutions nécessiteraient d'être repensés. En effet, les couples interrogés ont souligné le manque de reconnaissance du rôle de beau-parent dans les systèmes éducatif, médical et judiciaire. Le fait est que l'investissement du beau-parent peut être encouragé et reconnu au sein de la famille, mais qu'en dehors de ce cercle, il en est autrement. Ce phénomène était déjà souligné en 2009 par Saint-Jacques et ses collaboratrices dans leur rapport remis aux Ressources humaines et Développement des connaissances Canada. Presque dix ans après, le droit civil québécois semble encore réticent à reconnaître une forme de parentalité d'addition (Goubau et Chabot, 2018). Le constat de Dekeuwer-Défossez (2013) semble donc encore d'actualité, à savoir que les dispositions juridiques ne permettent pas au nouveau parent de la famille recomposée de bénéficier de « l'autonomie [...] nécessaire pour qu'il puisse investir [leur] nouveau conjoint de pouvoirs éducatifs sur [leurs] enfants » (p. 23) et notamment auprès des institutions susmentionnées.

5.5 Forces et limites

Cette étude présente plusieurs forces et limites qu'il est important de souligner à la lumière des critères de scientificité de la recherche qualitative. Ces critères font référence à la crédibilité, à la transférabilité et la fiabilité de l'étude (Drapeau, 2004 ; Savoie-Zajc, 2021).

Tout d'abord, la crédibilité réfère aux efforts mis en œuvre pour récolter les informations les plus conformes à la réalité perçue par les répondants (Drapeau, 2004). Le choix d'interroger les membres du couple recomposé ensemble, plutôt que séparément, a permis de recueillir des récits plus complets, détaillés et contextualisés grâce à la coconstruction des deux participants, ce qui contribue à la crédibilité de l'étude. Cependant, comme dans de nombreuses études portant sur le comportement humain, un biais de désirabilité sociale n'est pas à exclure. En effet, le choix d'interroger des couples recomposés ensemble a possiblement généré une volonté de montrer une image positive de leur famille et d'eux-mêmes. Le fait que les résultats fassent ressortir peu de conflits au sein des couples recomposés est possiblement une conséquence de ce biais.

L'échantillon de volontaires peut aussi laisser penser que les couples présentant un haut niveau de conflits n'aient pas souhaité collaborer à l'étude, de même que les beaux-parents peu engagés ou désengagés. Il semble plausible que les participants ne veuillent pas partager leur expérience si celle-ci n'est pas positive, d'autant plus qu'il s'agit d'une entrevue de couple. Finalement, la crédibilité de l'étude est également renforcée par l'initiative d'avoir prétesté le guide d'entrevue pour s'assurer que les questions permettaient de couvrir les thèmes que nous souhaitions aborder pendant l'entrevue.

Ensuite, la transférabilité s'apparente au fait de pouvoir transférer les observations d'une étude à un autre contexte ou auprès d'une autre population. Des critères d'inclusion ont été déterminés et respectés afin de circonscrire l'expérience de notre population cible. Les données sociodémographiques ont révélé une certaine homogénéité dans le sens où la population interrogée est issue de milieux familiaux relativement aisés ou de classe moyenne. Aussi, contrairement à beaucoup d'études dans le domaine de la coparentalité, la nôtre s'est effectuée auprès d'un échantillon de couples dont les enfants étaient âgés de 4 à 16 ans, soit un groupe homogène d'enfants d'âge scolaire, ce qui a permis de comprendre le vécu de couples devant éduquer à la fois des enfants et des adolescents. L'échantillon rend compte d'une forte homogénéité, mais également d'une certaine hétérogénéité. En effet, aucun critère n'était imposé concernant le type de famille recomposée (simple, complexe, additionnée, matricentrique, patricentrique), ce qui amène une diversité de situation. D'ailleurs, ce choix a permis de mettre en lumière le fonctionnement des couples patricentriques encore peu étudiés par les chercheurs du domaine (Favez et al., 2015 ; Ganong et al., 2015). Cette diversification a permis de saisir les subtilités de certaines de ces situations, puis d'analyser leurs différences et leurs similitudes (Drapeau, 2004). Concernant la saturation des données, les deux dernières entrevues n'ont entraîné aucune modification de notre livre de codes concernant l'exercice de la coparentalité dans les couples recomposés ainsi que dans les équipes coparentales. En revanche, la saturation ne semble pas atteinte concernant les éléments contextuels permettant de mieux comprendre la diversité des fonctionnements coparentaux, car plusieurs éléments ont été ajoutés au livre de codes, et cela après chaque entrevue. Il semblerait qu'un grand nombre d'éléments divers et variés jouent un rôle lorsqu'il s'agit d'influencer l'exercice de la coparentalité. Dans cette thèse, il a tout de même été possible de pointer ceux qui étaient les plus couramment cités par les participants. Enfin, le fait d'avoir opérationnalisé le concept de coparentalité et ses dimensions, ainsi que le concept d'éléments contextuels, participe également à la transférabilité.

De plus, le tableau d'opérationnalisation, de même que le guide d'entrevue et le livre de codes ont fait l'objet de plusieurs révisions et vérifications en collaboration avec des professeures et des étudiants, ce qui contribue au critère de fiabilité. La fiabilité fait référence à la reproductibilité de l'étude, c'est-à-dire à l'idée que dans des conditions similaires, des résultats similaires pourraient apparaître (Kemp, 2012). La transparence avec laquelle les démarches liées à l'analyse des résultats (décisions, justifications, explications, etc.) ont été présentées favorise la fiabilité de l'étude.

Conclusion

Afin de mieux comprendre l'exercice de la coparentalité dans les familles recomposées, cette thèse s'est intéressée aux couples recomposés ainsi qu'aux triades/quatuors qui composent une équipe coparentale. L'interview de 32 participants, soit 16 couples, a permis d'apporter un éclairage sur l'activation des dimensions de la coparentalité dans un contexte de recomposition familiale. Le soutien, le conflit, l'engagement, l'accord/désaccord éducatif et la division du travail ont été retrouvés à la fois concernant les couples recomposés, mais également au sein des triades/quatuors. La triangulation, quant à elle, s'est avérée active uniquement dans les triades/quatuors. Les résultats ont montré qu'il existe plusieurs façons d'agir en tant que coparent, et que plusieurs éléments et processus peuvent influencer le fonctionnement coparental. Les deux typologies proposées rendent compte de la manière dont les couples décrivent leur vécu de la coparentalité, à la fois dans leur couple, mais aussi dans la relation qu'ils entretiennent avec l'autre foyer familial de l'enfant. Au-delà de s'intéresser uniquement à la relation coparentale du couple recomposé ou des triades/quatuors, celle des parents séparés s'est avérée particulièrement pertinente dans l'analyse. La thèse souligne donc l'intérêt d'observer la dynamique entre toutes les relations du système coparental pour mieux comprendre les interinfluences. Cela amène à penser que la supracoparentalité est bien plus que la somme de toutes les relations coparentales. L'évolution et la dynamique des relations se sont présentées comme des éléments indissociables à l'analyse et à la compréhension des réalités familiales. Plusieurs autres éléments et processus ont été soulignés dans ce travail comme jouant un rôle dans l'exercice de la coparentalité. En éclairant ce qui vient faciliter et complexifier la coparentalité, nous espérons avoir rendu l'analyse de la coparentalité dans les familles recomposées plus complète. Finalement, il a été possible de proposer des pistes de recherche et d'intervention afin que les couples soient davantage compris, soutenus, reconnus et aidés dans l'exercice de leurs rôles parentaux et beaux-parentaux.

Bibliographie

- Adamiste, M. (2015). *Coparentalité et recomposition familiale : les déterminants de la relation coparentale entre un parent et un beau-parent* [mémoire de maîtrise inédit]. Université de Bordeaux.
- Adler-Baeder, F. et Higginbotham, B. (2004). Implications of remarriage and stepfamily formation for marriage education. *Family Relations*, 53(5), 448-458. <https://doi.org/10.1111/j.0197-6664.2004.00053.x>
- Afonso, H. (2007). Deux foyers, une famille : relation entre les parents après la séparation conjugale. Dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin (dir.), *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles* (p. 153-176). Erès.
- Ahrons, C. R. (1981). The continuing coparental relationship between divorced spouses. *American Journal of Orthopsychiatry*, 51(3), 415-428. <https://doi.org/10.1111/j.1939-0025.1981.tb01390.x>
- Ahrons, C. R. (1994). *The good divorce*. Harper Collins.
- Ahrons, C. R. (2007). Family ties after divorce: Long-term implications for children. *Family Process*, 46(1), 53-65. <https://doi.org/10.1111/j.1545-5300.2006.00191.x>
- Alami, S., Desjeux, D. et Garabuau-Moussaoui, I. (2019). Chapitre premier. L'approche qualitative. Dans S. Alami (dir.), *Les méthodes qualitatives* (3^e éd., p. 9-32). Presses universitaires de France.
- Amato, P. R., Kane, J. B. et James, S. (2011). Reconsidering the "good divorce". *Family Relations*, 60(5), 511-524. <http://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2011.00666.x>
- Amiguet, O. et Julier, C. (2014). *L'intervention systémique dans le travail social. Repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques* (8^e éd.). Éditions IES.
- Baude, A., Sagnes, F. et Zaouche Gaudron, C. (2010). La résidence alternée : Étude exploratoire auprès d'enfants âgés de 7 à 10 ans. *Dialogue*, 2(2), 133-146. <https://doi.org/10.3917/dia.188.0133>
- Baum, N. (2004). Typology of post-divorce parental relationships and behaviors. *Journal of Divorce & Remarriage*, 41(3-4), 53-79. https://doi.org/10.1300/J087v41n03_03
- Baxter, L. A., Braithwaite, D. O. et Nicholson, J. H. (1999). Turning points in the development of blended families. *Journal of Social and Personal Relationships*, 16(3), 291-314. <https://doi.org/10.1177/0265407599163002>
- Beaud, J.-P. (2021). L'échantillonnage. Dans I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (7^e éd., p. 231-260). Presses de l'Université du Québec.

- Beaudry, M., Boisvert, J.-M., Simard, M., Parent, C. et Blais, M.-C. (2004). Communication: A key component to meeting the challenges of stepfamilies. *Journal of Divorce & Remarriage*, 42(1-2), 85-104. https://doi.org/10.1300/J087v42n01_04
- Beaudry, M., Boisvert, J.-M., Simard, M., Parent, C. et Tremblay, P. (2005). Les couples dans les familles recomposées : un défi particulier. *Divorce et séparation*, (2), 29-53.
- Beckmeyer, J. J., Coleman, M. et Ganong, L. H. (2014). Postdivorce coparenting typologies and children's adjustment. *Family Relations*, 63(4), 526-537. <https://doi.org/10.1111/fare.12086>
- Beckmeyer, J. J., Ganong, L. H., Coleman, M. et Markham, M. S. (2016). Experiences with coparenting scale: A semantic differential measure of postdivorce coparenting satisfaction. *Journal of Family Issues*, 38(10), 1471-1490. <https://doi.org/10.1177/0192513X16634764>
- Beres, M. A. et Farvid, P. (2010). Sexual ethics and young women's accounts of heterosexual casual sex. *Sexualities*, 13(3), 377-93. <http://doi.org/10.1177/1363460709363136>
- Berman, C. (1980). *Making it as a stepparent: New roles, new rules*. Doubleday.
- Bjørnholt, M. et Farstad, G. R. (2014). "Am I rambling?" On the advantages of interviewing couples together. *Qualitative Research*, 14(1), 3-19. <https://doi.org/10.1177/1468794112459671>
- Blöss, T. (1996). *Éducation familiale et beau-parenté. L'empreinte des trajectoires biologiques*. L'Harmattan.
- Blyaert, L., Van Parys, H., De Mol, J. et Buysse, A. (2016). Like a parent and a friend, but not the father: A qualitative study of stepfathers' experiences in the stepfamily. *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, 37(1), 119-132. <https://doi.org/10.1002/anzf.1138>
- Boss, P. (2002). *Family stress management: A contextual approach* (2^e éd.). SAGE. <https://www.doi.org/10.4135/9781452233895>
- Braithwaite, D. O., McBride, M. C. et Schrodtt, P. (2003). "Parent teams" and the everyday interactions of co-parenting in stepfamilies. *Communication Reports*, 16(2), 93-111. <https://doi.org/10.1080/08934210309384493>
- Braithwaite, D., Olson, L., Golish, T., Soukup, C. et Turman, P. (2001). « Becoming a family » : Developmental processes represented in blended family discourse. *Journal of Applied Communication Research*, 29(3), 221-247. <https://doi.org/10.1080/00909880128112>
- Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. <http://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- Braun, V. et Clarke, V. (2020). One size fits all? What counts as quality practice in (reflexive) thematic analysis? *Qualitative Research in Psychology*. <http://doi.org/10.1080/14780887.2020.1769238>
- Bray, J. H. et Berger, S. H. (1993). Developmental issues in stepfamilies research project: Family relationships and parent-child interactions. *Journal of Family Psychology*, 7(1), 76-90. <https://doi.org/10.1037/0893-3200.7.1.76>

- Bray, J. H. et Kelly, J. (1998). *Stepfamilies: Love, marriage and parenting in the first decade*. Broadway Books.
- Braybrook, D. E., Mróz, L. W., Robertson, S., White, A. et Milnes, K. (2017). Holistic experiences and strategies for conducting research with couples. *Qualitative Health Research*, 27(4), 584–590. <https://doi.org/10.1177/1049732316628520>
- Broderick, C. B. (1993). *Understanding family process: Basics of family systems theory*. SAGE.
- Browning, S. et Artelt, E. (2012). *Stepfamily therapy: A 10-step clinical approach*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/13089-000>
- Bullens, Q. et D'Amore, S. (2013). Pertes et reconstructions identitaires au sein des familles monoparentales et recomposées : La question des spécificités processuelles. *Thérapie familiale*, 34(3), 355-369. <https://doi.org/10.3917/tf.133.0355>
- Cadolle, S. (2000). *Être parent, être beau-parent : la recomposition de la famille*. Odile Jacob.
- Cadolle, S. (2001). Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées. *Cahiers du genre*, 1(30), 27-52. <http://doi.org/10.3917/cdge.030.0027>
- Cadolle, S. (2009). Les mutations de l'autorité familiale. *Les sciences de l'éducation - Pour l'ère nouvelle*, 42(3), 55-80. <https://doi.org/10.3917/lsdle.423.0055>
- Cadolle, S. (2013). Les belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme. *Dialogue*, 3(201), 35-46. <https://doi.org/10.3917/dia.201.0035>
- Cartwright, C. et Gibson, K. (2013). The effects of co-parenting relationships with ex-spouses on couples in step-families. *Family Matters*, (92), 18-28. <https://search.informit.org/doi/10.3316/informit.442088432086929>
- Clarke, V. et Braun, V. (2017). Thematic analysis. *The Journal of Positive Psychology*, 12(3), 297-298. <http://doi.org/10.1080/17439760.2016.1262613>
- Cloutier, R., Filion, L. et Timmermans, H. (2018). *Les parents se séparent : Mieux vivre la crise et aider son enfant* (2^e éd.). Éditions du CHU Sainte-Justine.
- Coleman, M., Fine, M. A., Ganong, L. H., Downs, K. J. M. et Pauk, N. (2001). When you're not the Brady Bunch: Identifying perceived conflicts and resolution strategies in stepfamilies. *Personal Relationships*, 8(1), 55–73. <http://doi.org/10.1111/j.1475-6811.2001.tb00028.x>
- Coleman, M., Ganong, L. et Fine, M. (2000). Reinvestigating remarriage: Another decade of progress. *Journal of Marriage and the Family*, 62(4), 1288–1307. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2000.01288.x>
- Crohn, H. (2006). Five styles of positive stepmothering from the perspective of young adult stepdaughters. *Journal of Divorce & Remarriage*, 46(1-2), 119–134. https://doi.org/10.1300/J087v46n01_07
- Crosbie-Burnett, M. (1989). Impact of custody arrangement and family structure on remarriage. *Journal of Divorce*, 13(1), 1–16. https://doi.org/10.1300/J279v13n01_01

- Crosbie-Burnett, M. et Giles-Sims, J. (1994). Adolescent adjustment and stepparenting styles. *Family Relations*, 43(4), 394-399. <https://doi.org/10.2307/585370>
- Cummings, E. M., Koss, K. J. et Davies, P. T. (2015). Prospective relations between family conflict and adolescent maladjustment: Security in the family system as a mediating process. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 43(3), 503-515. <https://doi.org/10.1007/s10802-014-9926-1>
- Damon, J. (2012). *Les familles recomposées*. Presses universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.damon.2012.01>
- Davis, E. F., Schoppe-Sullivan, S. J., Mangelsdorf, S. C. et Brown, G. L. (2009). The role of infant temperament in stability and change in coparenting across the first year of life. *Parenting: Science & Practice*, 9(1/2), 143-159. <https://doi.org/10.1080/15295190802656836>
- Deal, J. E., Stanley Hagan, M. et Anderson, J. C. (1992). The marital relationships in remarried families. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 57(2-3, Serial n° 227), 73-93. <https://doi.org/10.1111/j.1540-5834.1992.tb00303>.
- DeGarmo, D. S. et Forgatch, M. S. (2007). Efficacy of parent training for stepfathers: From playful spectator and polite stranger to effective stepfathering. *Parenting: Science and Practice*, 7(4), 331-355. <https://doi.org/10.1080/15295190701665631>
- Dekeuwer-Défossez, F. (2013). Familles recomposées : l'impuissance du droit ! *Dialogue*, 3(201), 23-34. <https://doi.org/10.3917/dia.201.0023>
- Delage, M., Lejeune, A. et Delahaye, A. (2017). De la rupture existentielle à l'altération des relations familiales. Dans M. Delage, A. Lejeune et A. Delahaye (dir.), *Pratiques du soin et maladies chroniques graves : Approche systémique et résilience* (1^{re} éd., p. 21-41). De Boeck Supérieur.
- Delvigne, F. (2019). 24 heures chrono : Comment sensibiliser de futurs travailleurs sociaux au paradigme systémique dans le cadre d'un cours de vingt-quatre heures ? *Thérapie familiale*, 1(40), 89-123. <https://doi.org/10.3917/tf.191.0089>
- Demazière, D. (2013). Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues. *Sociologie*, 4(3), 333-347. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0333>
- DeSantis, L. et Ugarriza, D. N. (2000). The concept of theme as used in qualitative nursing research. *Western Journal of Nursing Research*, 22(3), 351-372. <https://doi.org/10.1177/019394590002200308>
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative : Guide pratique*. McGraw-Hill.
- Deslauriers, J.-P. et Mayer, R. (2000). L'observation directe. Dans R. Mayer et al. (dir.), *Méthode de recherche en intervention sociale* (p. 135-157). Gaëtan Morin.
- Domingo, P. (2009). Le quotidien des familles recomposées. *Revue des politiques sociales et familiales*, 96(1), 96-104. <https://doi.org/10.3406/caf.2009.2462>
- Downs, K. J. M. (2003). Family commitment, role perceptions, social support, and mutual children in remarriage: A test of uncertainty reduction theory. *Journal of Divorce & Remarriage*, 40(1-2), 35-53. https://doi.org/10.1300/J087v40n01_03

- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10(1), 79-8. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2004.01.004>
- Dunn, J. (2002). The adjustment of children in stepfamilies: Lessons from community studies. *Child and Adolescent Mental Health*, 7(4), 154–161. <http://dx.doi.org/10.1111/1475-3588.00028>
- Dunn, J., Cheng, H., O'Connor, T. et Bridges, L. (2003). Children's relationships with their non-resident fathers: Influences, outcomes and implications. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 45(3), 553–566. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2004.00245.x>
- Dunn, J., Davies, L., O'Connor, T. et Sturgess, W. (2000). Parents and partners' life-course and family experiences: Links with parent-child relationships in different family settings. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 41(8), 955–968. <https://doi.org/10.1111/1469-7610.00684>
- Dunn, J., O'Connor, T. G. et Cheng, H. (2005). Children's responses to conflict between their different parents: Mothers, stepfathers, nonresident fathers, and nonresident stepmothers. *Journal of Clinical Child and Adolescent Psychology*, 34(2), 223–234. http://dx.doi.org/10.1207/s15374424jccp3402_2
- Dupuis, S. (2010). Examining the blended family: The application of systems theory toward an understanding of the blended family system. *Journal of Couple & Relationship Therapy*, 9(3), 239–251. <https://doi.org/10.1080/15332691.2010.491784>
- Eisikovits, Z. et Koren, C. (2010). Approaches to and outcomes of dyadic interview analysis. *Qualitative Health Research*, 20(12), 1642-1655. <https://doi.org/10.1177/1049732310376520>
- Emerson, R. W. (2015). Convenience sampling, random sampling, and snowball sampling: How does sampling affect the validity of research? *Journal of Visual Impairment & Blindness*, 109(2), 164–168. <https://doi.org/10.1177/0145482X1510900215>
- Emery, R. E. (2012). *Renegotiating family relationships: Divorce, child custody, and mediation* (2^e éd.). Guilford Press.
- Falke, S. I. et Larson, J. H. (2007). Premarital predictors of remarital quality: Implications for clinicians. *Contemporary Family Therapy*, 29(1-2), 9-23. <https://doi.org/10.1007/s10591-007-9024-4>
- Favez, N. (2017). *Psychologie de la coparentalité. Concepts, modèles et outils d'évaluation*. Dunod
- Favez, N. et Frascarolo, F. (2013). Le coparentage : composants, implications et thérapie. *Devenir*, 25(2), 73-92. <https://doi.org/10.3917/dev.132.0073>
- Favez, N., Widmer, É. D., Doan, M.-T. et Tissot, H. (2015). Coparenting in stepfamilies: Maternal promotion of family cohesiveness with partner and with father. *Journal of Child and Family Studies*, 24(11), 3268–3278. <https://doi.org/10.1007/s10826-015-0130-x>
- Favez, N., Widmer, É. D., Frascarolo, F. et Doan, M.-T. (2019). Mother-stepfather coparenting in stepfamilies as predictor of child adjustment. *Family Process*, 58(2), 446-462. <https://doi.org/10.1111/famp.12360>

- Favez, N., Widmer, É. D., Doan, M.-T et Tissot, H. (2018). Construire la cohésion familiale : les relations coparentales dans les familles recomposées. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2(2), 233-249. <https://doi.org/10.3917/ctf.061.0233>
- Feinberg, M. E. (2003). The internal structure and ecological context of coparenting: A framework for research and intervention. *Parenting*, 3(2), 95-131. https://doi.org/10.1207/S15327922PAR0302_01
- Felker, J. A., Fromme, D. K., Arnaut, G. L. et Stoll, B. M. (2002). A qualitative analysis of stepfamilies: The stepparent. *Journal of Divorce & Remarriage*, 38(1-2), 125-142. https://doi.org/10.1300/J087v38n01_07
- Fine, M. A. (1996). The clarity and content of the stepparent role. *Journal of Divorce & Remarriage*, 24(1-2), 19-34. https://doi.org/10.1300/J087v24n01_03
- Fine, M. A. et Kurdek, L. A. (1994). Parenting cognitions in stepfamilies: Differences between parents and stepparents and relations to parenting satisfaction. *Journal of Social and Personal Relationships*, 11(1), 95-112. <https://doi.org/10.1177/0265407594111006>
- Fine, M. A., Ganong, L. H. et Coleman, M. (1997). The relation between role constructions and adjustment among stepfathers. *Journal of Family Issues*, 18(5), 503-525. <https://doi.org/10.1177/019251397018005003>
- Fine, M. A., Kurdek, L. A. et Hennigen, L. (1992). Perceived self-competence, stepfamily myths, and (step) parent role ambiguity in adolescents from stepfather and stepmother families. *Journal of Family Psychology*, 6(1), 69-76. <https://doi.org/10.1037/0893-3200.6.1.69>
- Forehand, R., Parent, J., Golub, A. et Reid, M. (2015). Male cohabiting partners as primary coparents in low-income Black stepfamilies. *Journal of Child and Family Studies*, 24(10), 2874-2880. <https://doi.org/10.1007/s10826-014-0091-5>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e éd.). Chenelière.
- Frascarolo, F., Despland, J., Tissot, H. et Favez, N. (2012). Le coparentage, un concept clé pour évaluer le fonctionnement familial. *Psychothérapies*, 1(1), 15- 22. <https://doi.org/10.3917/psys.121.0015>
- Frascarolo, F., Dimitrova, N., Zimmermann, G., Favez, N., Kuersten-Hogan, R., Baker, J. et McHale, J. (2009). Présentation de l'adaptation française de « l'échelle de coparentage » de McHale pour familles avec jeunes enfants. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 57(3), 221-226. <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2008.11.005>
- Freisthler, B., Svare, G. M. et Harrison-Jay, S. (2003). It was the best of times, it was the worst of times: Young adult stepchildren talk about growing up in a stepfamily. *Journal of Divorce & Remarriage*, 38(3-4), 83-102. https://doi.org/10.1300/J087v38n03_05
- Gamache, S. J. (1997). Confronting nuclear family bias in stepfamily research. *Marriage & Family Review*, 26(1-2), 41-69. https://doi.org/10.1300/J002v26n01_04

- Ganong, L. H. et Coleman, M. (2017). *Stepfamily relationships: Development, dynamics and interventions* (2^e éd.). Springer. <http://dx.doi.org/10.1007/978-1-4899-7702-1>
- Ganong, L. H., Coleman, M. et Jamison, T. (2011). Patterns of stepchild–stepparent relationship development. *Journal of Marriage and Family*, 73(2), 396-413. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00814.x>
- Ganong, L. H., Coleman, M., Jamison, T. et Feistman, R. (2015). Divorced mothers’ coparental boundary maintenance after parents repartner. *Journal of Family Psychology*, 29(2), 221–231. <https://doi.org/10.1037/fam0000064>
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*. Prentice-Hall.
- Gately, N. J., Pike, L. T. et Murphy, P. D. (2006). An exploration of the impact of the family court process on “invisible” stepparents. *Journal of Divorce & Remarriage*, 44(3-4), 31-52. https://doi.org/10.1300/j087v44n03_03
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L’aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. Presses de l’Université d’Ottawa. <http://doi.org/10.2307/j.ctv19x4dr>
- Giles-Sims, J. (1984). The stepparent role expectations, behavior, and sanctions. *Journal of Family Issues*, 5(1), 116–130. <https://doi.org/10.1177/019251384005001007>
- Ginther, D. K. et Pollak, R. A. (2004). Family structure and children’s educational outcomes: Blended families, stylized facts, and descriptive regressions. *Demography*, 41(4), 671-696. <https://doi.org/10.1353/dem.2004.0031>
- Godbout, É. et Saint-Jacques, M.-C. (2015). *Les interventions spécifiquement dédiées aux familles séparées et recomposées : analyse de l’offre de services au Québec*. Collection Comment intervenir ? (3), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.
- Golish, T. D. (2003). Stepfamily communication strengths: Understanding the ties that bind. *Human Communication Research*, 29(1), 41-80. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2958.2003.tb00831.x>
- Gonçalves, P. et Grimaud de Vincenzi, A. (2003). D’ennemis à coéquipiers. *Thérapie familiale*, 24(3), 239-253. <https://doi.org/10.3917/tf.033.0239>
- Gosselin, J. et David, H. (2005). Défis et contraintes des recherches sur les familles recomposées : l’exemple de la relation belle-mère–belle-fille. *Psychologie française*, 50(2), 241-254. <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2004.12.001>
- Gosselin, J., Doyon, J., Laflamme, V. et David, H. (2007). Être mère dans la famille recomposée : défis de la conciliation des rôles de belle-mère et de mère biologique. *Psychologie française*, 52(2), 217–229. <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2006.08.001>
- Goubau, D. et Chabot, M. (2018). Recomposition familiale et multiparentalité : un exemple du difficile arrimage du droit à la famille contemporaine. *Les Cahiers de droit*, 59(4), 889-927. <https://doi.org/10.7202/1055259ar>
- Gubrium, J. F. et Holstein, J. A. (2009). *Analyzing narrative reality*. SAGE. <https://dx.doi.org/10.4135/9781452234854>

- Guisinger, S., Cowan, P. et Schulberg, D. (1989). Changing parent and spouse relations in the first years of remarriage of divorced fathers. *Journal of Marriage and Family*, 51(2), 445–456. <https://doi.org/10.2307/352506>
- Hanson, T. L., McLanahan, S. S. et Thomson, E. (1996). Double jeopardy: Parental conflict and stepfamily outcomes for children. *Journal of Marriage and Family*, 58(1), 141–154. <https://doi.org/10.2307/353383>
- Hennink, M. M., Kaiser, B. N. et Marconi, V. C. (2017). Code saturation versus meaning saturation: How many interviews are enough? *Qualitative Health Research*, 27(4), 591–608. <https://doi.org/10.1177/1049732316665344>
- Hetherington, E. M. (1989). Coping with family transitions: Winners, losers, and survivors. *Child Development*, 60(1), 1–14. <https://doi.org/10.2307/1131066>
- Hetherington, E. M. (1999). Family functioning and the adjustment of adolescent siblings in diverse types of families. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 64(4), 1–25. <https://doi.org/10.1111/1540-5834.00045>
- Hetherington, E. M. et Kelly, J. (2002). *For better or for worse: Divorce reconsidered*. W. W. Norton & Company.
- Hetherington, E. M. et Stanley-Hagan, M. (2002). Parenting in divorced and remarried families. Dans M. H. Bornstein (dir.), *Handbook of parenting: Being and becoming a parent* (2^e éd., vol. 3, p. 287–315). Lawrence Erlbaum Associates, Inc.
- Hofferth, S. et Anderson, K. G. (2003). Are all dads equal? Biology versus marriage as basis for paternal investment. *Journal of Marriage and Family*, 65(1), 213–232. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2003.00213.x>
- Jager, J., Putnick, D. L. et Bornstein, M. H. (2017). More than just convenient: The scientific merits of homogeneous convenience samples. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 82(2), 13–30. <https://doi.org/10.1111/mono.12296>
- Jensen, T. M. et Harris, K. M. (2017). Stepfamily relationship quality and stepchildren’s depression in adolescence and adulthood. *Emerging Adulthood*, 5(3), 191–203. <https://doi.org/10.1177/2167696816669901>
- Jensen, T. M. et Lippold, M. A. (2018). Patterns of stepfamily relationship quality and adolescents’ short-term and long-term adjustment. *Journal of Family Psychology*, 32(8), 1130–1141. <https://doi.org/10.1037/fam0000442>
- Johnson, A. J., Wright, K. B., Craig, E. A., Gilchrist, E. S., Lane, L. T. et Haigh, M. M. (2008). A model for predicting stress levels and marital satisfaction for stepmothers utilizing a stress and coping approach. *Journal of Social and Personal Relationships*, 25(1), 119–142. <https://doi.org/10.1177/0265407507086809>
- Kelly, K. et Ganong, L. (2011). “Shifting family boundaries” after the diagnosis of childhood cancer in stepfamilies. *Journal of Family Nursing*, 17(1), 105–132. <http://dx.doi.org/10.1177/1074840710397365>

- Kemp, S. J. (2012). Constructivist criteria for organising and designing educational research how might an educational research inquiry be judged from a constructivist perspective? *Constructivist Foundations*, 8(1), 118-125. <https://hdl.handle.net/10356/100221>
- Kerr, C., Nixon, A. et Wild, D. (2010). Assessing and demonstrating data saturation in qualitative inquiry supporting patient-reported outcomes research. *Expert Review of Pharmacoeconomics and Outcomes Research*, 10(3), 269-281. <http://doi.org/10.1586/erp.10.30>
- Kiger, M. E. et Varpio, L. (2020). Thematic analysis of qualitative data: AMEE Guide No. 131. *Medical teacher*, 42(8), 846-854. <https://doi.org/10.1080/0142159X.2020.1755030>
- Kruk, E. (1993). Promoting co-operative parenting after separation: A therapeutic/interventionist model of family mediation. *Journal of Family Therapy*, 15(3), 235-261. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6427.1993.00757.x>
- Kumar, K. (2017). The blended family life cycle. *Journal of Divorce & Remarriage*, 58(2), 110-125. <https://doi.org/10.1080/10502556.2016.1268019>
- Lacharité, C. (2004). La paternité : enjeux sociaux pour les psychologues. *Psychologie Québec*, 21(3), 28-31.
- Lamela, D., Figueiredo, B., Bastos, A. et Feinberg, M. (2016). Typologies of post-divorce coparenting and parental well-being, parenting quality and children's psychological adjustment. *Child Psychiatry & Human Development*, 47(5), 716-728. <https://doi.org/10.1007/s10578-015-0604-5>
- Lazartigues, A. (2003). Beaux-parents, beaux-enfants, rien n'est simple ! *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 51(3), 153-158. [https://doi.org/10.1016/S0222-9617\(03\)00031-X](https://doi.org/10.1016/S0222-9617(03)00031-X)
- Le Gall, D. (2003). Filiations volontaires et biologiques. La pluriparentalité dans les sociétés contemporaines. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 51(3), 118-123. [https://doi.org/10.1016/S0222-9617\(03\)00026-6](https://doi.org/10.1016/S0222-9617(03)00026-6)
- Le Gall, D. et Martin, C. (1993). Transitions familiales, logiques de reconstitution et modes de régulation conjugale. Dans M.-T. Meulders-Klein et I. Théry (dir.), *Les recompositions familiales aujourd'hui* (p. 137-158). Nathan.
- Levin, I. (1997). The stepparent role from a gender perspective. *Marriage & Family Review*, 26(1-2), 177-190. https://doi.org/10.1300/j002v26n01_11
- Lincoln, Y. et Guba, E. G. (1985). *Naturalistic inquiry*. SAGE.
- Maccoby, E. E., Depner, C. E. et Mnookin, R. H. (1990). Coparenting in the second year after divorce. *Journal of Marriage and the Family*, 52(1), 141-155. <https://doi.org/10.2307/352846>
- Maclean, M. J., Drake, D. et Mckillop, D. (2016). Perceptions of stepfathers' obligations to financially support stepchildren. *Journal of Family and Economic Issues*, 37(2), 285-296. <https://doi.org/10.1007/s10834-015-9451-6>

- Madden-Derdich, D., Leonard, S. et Christopher, F. (1999). Boundary ambiguity and coparental conflict after divorce: An empirical test of a family systems model of the divorce process. *Journal of Marriage and Family*, 61(3), 588-598. <https://doi.org/10.2307/353562>
- Maisondieu, J. et Métayer, L. (2007). *Les thérapies familiales*. Presses universitaires de France.
- Margolin, G., Gordis, E. B. et John, R. S. (2001). Coparenting: A link between marital conflict and parenting in two-parent families. *Journal of Family Psychology*, 15(1), 3-21. <https://doi.org/10.1037/0893-3200.15.1.3>
- Markham, M. S. et Coleman, M. (2012). The good, the bad, and the ugly: Divorced mothers' experiences with coparenting. *Family Relations*, 61(4), 586-600. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2012.00718.x>
- Marsiglio, W. (2004). When stepfathers claim stepchildren: A conceptual analysis. *Journal of Marriage and Family*, 66(1), 22-39. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2004.00002.x>
- Marsiglio, W. et Hinojosa, R. (2009). Gérer la famille pluripaternelle : le beau-père comme allié du père. *Politiques sociales et familiales*, 96(1), 9-25. <https://doi.org/10.3406/caf.2009.2454>
- Martial, A. (2003). *S'apparenter : ethnologie des liens des familles recomposées*. Les Éditions de la MSH.
- Martin-Uzzi, M. et Duval-Tsioles, D. (2013). The experience of remarried couples in blended families. *Journal of Divorce & Remarriage*, 54(1), 43-57. <https://doi.org/10.1080/10502556.2012.743828>
- Mason, M. A., Harrison-Jay, S., Svare, G. M. et Wolfinger, N. H. (2002). Stepparents: De facto parents or legal strangers? *Journal of Family Issues*, 23(4), 507-522. <https://doi.org/10.1177/0192513X02023004003>
- McConnell, M. C. et Kerig, P. K. (2002). Assessing coparenting in families of school-age children: Validation of the coparenting and family rating system. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 34(1), 44-58. <https://doi.org/10.1037/h0087154>
- McHale, J. P. (1997). Overt and covert coparenting processes in the family. *Family Process*, 36(2), 183-201. <https://doi.org/10.1111/j.1545-5300.1997.00183.x>
- McHale, J. P. (2007). *Charting the bumpy road of coparenthood: Understanding the challenges of family life*. Zero to Three.
- McHale, J. P. et Lindahl, K. M. (2011). *Coparenting: A conceptual and clinical examination of family systems*. American Psychological Association.
- McHale, J. P., Kuersten-Hogan, R. et Rao, N. (2004). Growing points for coparenting theory and research. *Journal of Adult Development*, 11(3), 221-234. <https://doi.org/10.1023/B:JADE.0000035629.29960.ed>
- McHale, J. P., Kuersten-Hogan, R., Lauretti, A. et Rasmussen, J. L. (2000). Parental reports of coparenting and observed coparenting behavior during the toddler period. *Journal of Family Psychology*, 14(2), 220-236. <https://doi.org/10.1037/0893-3200.14.2.220>

- Mills, D. (1984). A model for stepfamily development. *Family Relations*, 33(3), 365–372. <https://doi.org/10.2307/584707>
- Minuchin, S. (1974). *Families and family therapy*. Harvard University Press.
- Mucchielli, R. (1991). *Les méthodes qualitatives*. Presses universitaires de France.
- Mutchnick, R. J. et Berg, B. L. (1996). *Research methods for the social sciences: Practice and applications*. Allyn and Bacon.
- Nicholson, J., Phillips, M., Peterson, C. et Battistutta, D. (2002). Relationship between the parenting styles of biological parents and stepparents and the adjustment of young adult stepchildren. *Journal of Divorce & Remarriage*, 36(3/4), 57–76. https://doi.org/10.1300/J087v36n03_04
- Nowell, L. S., Norris, J. M., White, D. E. et Moules, N. J. (2017). Thematic analysis: Striving to meet the trustworthiness criteria. *International Journal of Qualitative Methods*, 16(1), 1-13. <https://doi.org/10.1177/1609406917733847>
- Orchard, A. L. et Solberg, K. B. (1999). Expectations of the stepmother's role. *Journal of Divorce & Remarriage*, 31(1-2), 107-123. https://doi.org/10.1300/J087v31n01_06
- Orleans, M., Palisi, B. J. et Caddell, D. (1989). Marriage adjustment and satisfaction of stepfathers: Their feelings and perceptions of decision making and stepchildren relations. *Family Relations*, 38(4), 371-377. <https://doi.org/10.2307/585740>
- Pace, G. T., Shafer, K., Jensen, T. M. et Larson, J. H. (2015). Stepparenting issues and relationship quality: The role of clear communication. *Journal of Social Work*, 15(1), 24–44. <https://doi.org/10.1177/1468017313504508>
- Papernow, P. L. (1993). *Becoming a stepfamily: Patterns of development in remarried families*. Jossey-Bass Publishers.
- Papernow, P. L. (2013). *Surviving and thriving in stepfamily relationships: What works and what doesn't*. Routledge.
- Parent, C. et Beaudry, M. (2002). Le développement de l'insatisfaction conjugale dans un contexte de recomposition familiale. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 21(4 numéro spécial), 153-166. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2002-0033>
- Parent, C., Beaudry, M., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., Robitaille, C., Boutin, M. et Turbide, C. (2008). Les représentations sociales de l'engagement parental du beau-père en famille recomposée. *Enfances, familles, générations*, (8). <https://doi.org/10.7202/018496ar>
- Parent, C., Robitaille, C., Saint-Jacques, M.-C., Gosselin, J., Avril, A., Noël, J., Rouillier, A.-M., Beaudry, M., Boisvert, J.-M., Lagouarde, L., Lévesque, S. et Godbout, E. (2019). Un programme novateur en ligne conçu pour les couples de familles recomposées, *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 185-201. <https://doi.org/10.7202/1066108ar>
- Parent, C., Saint-Jacques, M.-C., Beaudry, M., et Robitaille, C. (2007). Stepfather involvement in social interventions made by youth protection services in stepfamilies. *Child & Family Social Work*, 12(3), 229-238. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2007.00494.x>

- Pasley, K., Dollahite, D. C. et Ihinger-Tallman, M. (1993). Bridging the gap: Clinical applications of research findings on spouse and stepparent roles in remarriage. *Family Relations*, 42(3), 315–322. <https://doi.org/10.2307/585561>
- Pasley, L. et Lee, M. (2010). Stress and coping within the context of stepfamily life. Dans S. J. Price, C. A. et P. C. McKenry (dir.), *Families and change: Coping with stressful events and transitions* (4^e éd., p. 235–261). SAGE Publications.
- Patterson, C. J. (2000). Family relationships of lesbians and gay men. *Journal of Marriage and the Family*, 62(4), 1052-1069. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2000.01052.x>
- Pelletier, D. (2017). Combien d'enfants en double résidence ou en garde partagée ? Sources et mesures dans les contextes québécois et canadien. *Cahiers québécois de démographie*, 46(1), 101–127. <https://doi.org/10.7202/1043297ar>
- Petronio, S. (2002). *Boundaries of privacy: Dialectics of disclosure*. Suny Press.
- Picard, D. et Marc, E. (2014). Aux fondements de l'approche systémique. Dans M. Vinot-Coubetergues et E. Marc (dir.), *Les fondements des psychothérapies : de Socrate aux neurosciences* (p. 175-194). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.vinot.2014.01.0175>
- Picard, D. et Marc, E. (2020). *L'École de Palo Alto* (3^e éd.). Presses universitaires de France.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 173-206). Gaëtan Morin.
- Pruett, K. et Pruet, M. K. (2009). *Partnership parenting: How men and women parent differently—why it helps your kids and can strengthen your marriage*. Da Capo Lifelong Books.
- Repond, G. et Darwiche, J. (2016). Les relations interpersonnelles au sein de la famille recomposée : Un état de la littérature. *Pratiques psychologiques*, 22(3), 269–283. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2016.06.003>
- Repond, G., Darwiche, J., El Ghaziri, N. et Antonietti, J. P. (2018). Coparenting in stepfamilies: A cluster analysis. *Journal of Divorce & Remarriage*, 60(3), 211-233. <https://doi.org/10.1080/10502556.2018.1488121>
- Ricard, N. (2001). *Maternités lesbiennes*. Les éditions du remue-ménage.
- Robertson, J. (2008). Stepparents in families. Dans J. Pryor (dir.), *The International Handbook of Stepfamilies: Policy and practice in legal, research, and clinical environments* (3^e éd., p. 125-150). John Wiley & Sons.
- Rosenberg, M. et Guttman, J. (2001). Structural boundaries of single-parent families and children's adjustment. *Journal of Divorce et Remarriage*, 36(1-2), 83–98. https://doi.org/10.1300/J087v36n01_05
- Rouyer, V. (2012). Approches systémiques de la famille : actualités de la recherche et pratiques cliniques. *Devenir*, 24(4), 269-274. <https://doi.org/10.3917/dev.124.0269>

- Rouyer, V., Baude, A., Biargues-Joubert, A. et Monribot, M. (2018). Être co-parents après la séparation conjugale : approche psycho-sociale et développementale des expériences des parents et des beaux-parents. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2(2), 213-231. <https://doi.org/10.3917/ctf.061.0213>
- Rouyer, V., Vinay, A. et Zaouche Gaudron, C. (2007). Coparentalité : quelle articulation avec la différenciation des rôles parentaux ? Réflexions à partir d'exemples de recherche. Dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin (dir.), *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles* (p. 49-73). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.robin.2007.01.0049>
- Saini, M., Pruett, M. K., Alshech, J. et Sushchik, A. R. (2019). A pilot study to assess Coparenting Across Family Structures (CoPAFS). *Journal of Child and Family Studies*, 28(5), 1392–1401. <https://doi.org/10.1007/s10826-019-01370-3>
- Saint-Jacques, M.-C. (2001). Spécificité et modes de régulation des familles recomposées. Dans H. Dorvil et R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux – Tome II : Études de cas et interventions sociales* (p. 27-46). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18ph386>
- Saint-Jacques, M.-C. et Drapeau, S. (2008). Dans quel type de familles grandiront les enfants québécois en 2020 ? Un examen de la diversité familiale et des défis qui y sont associés. Dans G. Pronovost, C. Dumont et I. Bitaudeau (dir.), *La famille à l'horizon 2020* (p. 101-143). Presses de l'Université du Québec.
- Saint-Jacques, M.-C. et Lépine, R. (2009a). Le style parental des beaux-pères dans les familles recomposées. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 41(1), 22-30. <https://doi.org/10.1037/a0013566>
- Saint-Jacques, M.-C. et Lépine, R. (2009b). Se sentir accepté ou rejeté par son beau-père : perceptions des jeunes de familles recomposées et impact sur leurs problèmes de comportement. *Revue canadienne de service social*, 26(2), 153–169. <https://www.jstor.org/stable/41669910>
- Saint-Jacques, M.-C., Baude, A., Godbout, É., Robitaille, C., Goubau, D., Pacaut, P., Biland, É., Dubeau, D., Régnier-Loilier, A., Drapeau, S., Arsenault, S., Lavoie, K., Belleau, H., Pierce, T., Lévesque, S., Fillon, L., Bastard, B., Charton, L., Connolly, M. ... (2018). *Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec*, Université Laval. <https://doi.org/10.5683/SP2/SJWLPK>.
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., Parent, C. et Godbout, É. (2012). Recomposition familiale, parentalité et beau-parentalité : constats, limites et perspectives. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(1), 107-135. <https://doi.org/10.7202/1017386ar>
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., Parent, C., Rousseau, M.-E., Godbout, E., Fortin, M.-C. et Kourgiantakis, T. (2009). *Conséquences, facteurs de risque et de protection pour les familles recomposées : synthèse de la documentation : rapport final*. Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Direction de la recherche en politiques. <https://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/rapport20final202010.pdf>
- Saint-Jacques, M.-C., Gherghel, A., Drapeau, S., Gagné, M. H., Parent, C., Robitaille, C. et Godbout, E. (2009). La diversité des trajectoires de recomposition familiale. *Politiques sociales et familiales*, 96, 27-40. <https://doi.org/10.3406/caf.2009.2455>

- Saint-Jacques, M.-C., Godbout, É., Drapeau, S., Kourgiantakis, T. et Parent, C. (2018). Researching children's adjustment in stepfamilies: How is it studied? What do we learn? *Child Indicators Research*, 11(6), 1831-1865. <https://doi.org/10.1007/s12187-017-9510-7>
- Saint-Jacques, M.-C., Robitaille, C., Godbout, É., Parent, C., Drapeau, S. et Gagne, M.-H. (2011). The processes distinguishing stable from unstable stepfamily couples: A qualitative analysis. *Family Relations*, 60(5), 545-561. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2011.00668.x>
- Santiago-Delefosse, M. et del Rio Carral, M. (2017). *Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé*. Dunod.
- Savoie-Zajc, L. (2021). L'entrevue semi-dirigée. Dans I. Bourgeois (dir.), *Recherche en sciences sociales : de la problématique à la collecte des données* (7^e éd., p. 273-296). Presses de l'Université du Québec.
- Schrodt, P. (2010). Coparental communication with nonresidential parents as a predictor of couples' relational satisfaction and mental health in stepfamilies. *Western Journal of Communication*, 74(5), 484-503. <https://doi.org/10.1080/10570314.2010.512282>
- Schrodt, P. (2011). Stepparents' and nonresidential parents' relational satisfaction as a function of coparental communication in stepfamilies. *Journal of Social and Personal Relationships*, 28(7), 983-1004. <https://doi.org/10.1177/0265407510397990>
- Schrodt, P. (2015). Coparental communication with nonresidential parents as a predictor of children's feelings of being caught in stepfamilies. *Communication Reports*, 26(2), 1-12. <https://doi.org/10.1080/08934215.2015.1020562>
- Schrodt, P. et Braithwaite, D. O. (2011). Coparental communication, relational satisfaction, and mental health in stepfamilies. *Personal Relationships*, 18(3), 352-369. <https://doi.org/10.1111/j.1475-6811.2010.01295.x>
- Schrodt, P. et Braithwaite, D. O. (2014). No longer understudied, but still misunderstood: Expanding communication research on stepfamily relationships. Dans K. Floyd, et M. T. Morman (dir.), *Widening the family circle: New research on family communication* (2^e éd., p. 171-190). SAGE. <http://dx.doi.org/10.4135/9781483387956.n11>
- Schrodt, P., Baxter, L. A., McBride, M. C., Braithwaite, D. O. et Fine, M. A. (2006). The divorce decree, communication, and the structuration of coparenting relationships in stepfamilies. *Journal of Social and Personal Relationships*, 23(5), 741-759. <https://doi.org/10.1177/0265407506068261>
- Schrodt, P., Braithwaite, D. O., Soliz, J., Tye-Williams, S., Miller, A., Normand, E. L. et Harrigan, M. M. (2007). An examination of everyday talk in stepfamily systems. *Western Journal of Communication*, 71(3), 216-234. <https://doi.org/10.1080/10570310701510077>
- Schrodt, P., Miller, A. E. et Braithwaite, D. O. (2011). Ex-spouses' relational satisfaction as a function of coparental communication in stepfamilies. *Communication Studies*, 62(3), 272-290. <https://doi.org/10.1080/10510974.2011.563453>
- Shalay, N. et Brownlee, K. (2007). Narrative family therapy with blended families. *Journal of Family Psychotherapy*, 18(2), 17-30. https://doi.org/10.1300/J085v18n02_02

- Shapiro, D. (2014). Stepparents and parenting stress: The roles of gender, marital quality, and views about gender roles. *Family Process*, 53(1), 97–108. <http://doi.org/10.1111/famp.12062>
- Shapiro, D. N. et Stewart, A. J. (2011). Parenting stress, perceived child regard, and depressive symptoms among stepmothers and biological mothers. *Family Relations*, 60(5), 533–544. <http://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2011.00665.x>
- Smyth, B. et Weston, R. (2005). *A snapshot of contemporary attitudes to child support* (Research Report No. 13). Australian Institute of Family Studies. <https://aifs.gov.au/publications/snapshot-contemporary-attitudes-child-support>
- Stapley, E., O’Keeffe, S. et Midgley, N. (2021). *Essentials of qualitative methods. Essentials of ideal-type analysis: A qualitative approach to constructing typologies*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/0000235-000>
- Statistique Canada. (2016). *Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016* (n° 98-200 X2016006 au catalogue). <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016006/98-200-x2016006-fra.cfm#moreinfo>
- Stewart, S. D. (2005a). Boundary ambiguity in stepfamilies. *Journal of Family Issues*, 26(7), 1002-1029. <https://doi.org/10.1177/0192513X04273591>
- Stewart, S. D. (2005b). How the birth of a child affects involvement with stepchildren. *Journal of Marriage and Family*, 67(2), 461-473. <https://doi.org/10.1111/j.0022-2445.2005.00128.x>
- Svare, G. M., Jay, S. et Mason, M. A. (2004). Stepparents on stepparenting: An exploratory study of stepparenting approaches. *Journal of Divorce & Remarriage*, 41(3-4), 81-97. https://doi.org/10.1300/J087v41n03_04
- Talbot, J. A. et McHale, J. P. (2004). Individual parental adjustment moderates the relationship between marital and coparenting quality. *Journal of Adult Development*, 11(3), 191–205. <https://doi.org/10.1023/B:JADE.0000035627.26870.f8>
- Tasker, F. (2002). Lesbian and gay parenting. Dans A. Coyle et C. Kitzinger (dir.), *Lesbian and gay psychology: New perspectives* (2^e éd., p. 81-97). Blackwell.
- Teubert, D. et Pinquart, M. (2010). The association between coparenting and child adjustment: A meta-analysis. *Parenting*, 10(4), 286–307. <https://doi.org/10.1080/15295192.2010.492040>
- Théry, I. et Dhavernas, M.-J. (1993). La parenté aux frontières de l’amitié : statut et rôle du beau-parent dans les familles recomposées. Dans M.-T. Meulders-Klein et I. Théry (dir.), *Les recompositions familiales aujourd’hui* (p. 159–187). Nathan.
- Tremblay, J., Drapeau, S., Robitaille, C., Piché, É., Gagné, M.-H. et Saint-Jacques, M.-C. (2013). Trajectoires de coparentalité post-rupture conjugale. Une étude exploratoire qualitative. *La revue internationale de l’éducation familiale*, 33(1), 37-58. <https://doi.org/10.3917/rief.033.0037>

- Turcotte, D., Alvarez-Lizotte, P. et St-Gelais, M. (2017). *L'intervention avec les familles monoparentales et recomposées : une étude des besoins des intervenants en périnatalité et petite enfance de la Capitale-Nationale*. Université Laval - Partenariat de recherche séparation parentale, recomposition familiale. https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/rapport_besoins_perinatalite-2017.pdf
- Van Bertalanffy, L. (1973). *La théorie générale des systèmes* (traduit par J.-B. Chabrol). Dunod.
- Van Egeren, L. A. (2001). Le rôle du père au sein du partenariat parental. *Santé mentale au Québec*, 26(1), 134-159. <https://doi.org/10.7202/014515ar>
- Van Egeren, L. A. (2004). The development of the coparenting relationship over the transition to parenthood. *Infant Mental Health Journal: Official Publication of the World Association for Infant Mental Health*, 25(5), 453-477. <https://doi.org/10.1002/imhj.20019>
- Van Egeren, L. A. et Hawkins, D. P. (2004). Coming to terms with coparenting: Implications of definition and measurement. *Journal of Adult Development*, 11(3), 165-178. <https://doi.org/10.1023/B:JADE.0000035625.74672.0b>
- Vetere, A. (2001). Structural family therapy. *Child Psychology and Psychiatry Review*, 6(3), 133-139. <https://doi.org/10.1111/1475-3588.00336>
- Vincent, J. (2017). “Les miens, les tiens, les nôtres” : des naissances en famille recomposée. *Identités et normes de parenté à l'œuvre dans les processus de recomposition familiale* (Dossier d'études n° 189). Caisse Nationale des Allocations Familiales. <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-01903294>
- Visher, E. B. et Visher, J. S. (1988). *Old loyalties, new ties: Therapeutic strategies with stepfamilies*. Brunner/Mazel.
- Visher, E. B. et Visher, J. S. (1989). Parenting coalitions after remarriage: Dynamics and therapeutic guidelines. *Family Relations*, 38(1), 65-70. <https://doi.org/10.2307/583612>
- Visher, E. B. et Visher, J. S. (1996). *Therapy with stepfamilies*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203765913>
- Walker, K. N. et Messinger, L. (1979). Remarriage after divorce: Dissolution and reconstruction of family boundaries. *Family Process*, 18(2), 185-192. <https://doi.org/10.1111/j.1545-5300.1979.00185.x>
- Warshak, R. A. (2000). Remarriage as a trigger of parental alienation syndrome. *The American Journal of Family Therapy*, 28(3), 229-241. <https://doi.org/10.1080/01926180050081667>
- Weaver, S. E. et Coleman, M. (2010). Caught in the middle: Mothers in stepfamilies. *Journal of Social and Personal Relationships*, 27(3), 305-326. <https://doi.org/10.1177/0265407510361729>
- Weissman, S. et Cohen, R. S. (1985). The parenting alliance and adolescence. *Adolescent Psychiatry*, 12, 24-45.

- Weston, C. A. et Macklin, E. D. (1990). The relationship between former-spousal contact and remarital satisfaction in stepfather families. *Journal of Divorce & Remarriage*, 14(2), 25-48. https://doi.org/10.1300/J087v14n02_02
- Whitchurch, G. G. et Constantine, L. L. (2009). Systems theory. Dans P., Boss, W. J., Doherty, R., Larossa, W. R., Schumm et S. K., Steinmetz (dir.), *Sourcebook of family theories and methods* (p. 325-355). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-0-387-85764-0>
- White, J. M. et Klein, D. M. (2007). *Family Theories* (3^e éd.). SAGE.
- Whiting, J. B., Smith, D. R., Barnett, T. et Grafsky, E. L. (2007). Overcoming the Cinderella myth: A mixed methods study of successful stepmothers. *Journal of Divorce & Remarriage*, 47(1-2), 95-109. https://doi.org/10.1300/J087v47n01_06
- Widmer, E., Favez, N., Aeby, G., De Carlo, I., et Doan, M. (2012). *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Sociograph, Sociological Research Studies, 13, Université de Genève. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:19277>
- Willcox, R., Moller, N. et Clarke, V. (2019). Exploring attachment incoherence in bereaved families' therapy narratives: An attachment theory-informed thematic analysis. *The Family Journal: Counseling and Therapy for Couples and Families*, 27(3), 339-347. <http://doi.org/10.1177/1066480719853006>
- Yuan, A. S. V. et Hamilton, H. A. (2006). Stepfather involvement and adolescent well-being: Do mothers and nonresidential fathers matter? *Journal of Family Issues*, 27(9), 1191-1213. <https://doi.org/10.1177/0192513X06289214>

Annexe A - Tableaux récapitulatifs des stratégies de recrutement employées

Techniques de recrutement	Couples recrutés
Organismes œuvrant auprès de familles recomposées (JEFAR, FAFMRQ, etc.)	1
Intervenants indépendants œuvrant auprès de familles recomposées (psychologue, médiateur, thérapeute, avocat, etc.)	1
Distribution/diffusion physique de l'affiche (spectacles, congrès, cours, garderies)	1
Diffusion via le courriel de l'Université Laval	10
Diffusion via les réseaux sociaux (groupes)	2
Bouche-à-oreille	1

Annexe B - Guide d'entrevue

Recomposition

Nous allons commencer par nous concentrer sur votre vie de famille. Vous m'avez dit que vous viviez ensemble depuis _____ ans.

Adressé au couple

1. Comment avez-vous pris la décision de vivre ensemble ? Comment les enfants ont-ils réagi ? Vous comment avez-vous vécu cela ?
2. J'imagine que les choses ont dû évoluer entre le début de la cohabitation et maintenant ? Pouvez-vous m'en parler ? Comment avez-vous vécu cela ?
3. Comment votre ex-conjoint(e) a-t-il(-elle) réagi à l'annonce de votre cohabitation ? Est-ce que votre relation avec lui (elle) a changé à partir de ce moment-là ? Comment avez-vous vécu cela ?
4. Comment voyez-vous la présence/l'absence de l'autre parent de l'enfant ? Est-ce que cette présence/absence vient influencer votre relation ? Pouvez-vous m'en parler ?
5. Vous m'avez dit que *[prénom de l'enfant]* vivait avec vous X jours/semaine/mois pouvez-vous m'expliquer comment vous vous organisez avec l'autre parent lorsque l'enfant change de maison ? Est-ce que vous communiquez autour de cela (heure, qui vient chercher l'enfant et où) ? Comment vous arrangez-vous pour que cela convienne à chacun ?

Séparation

Je souhaiterais maintenant que vous me parliez de votre ex-conjoint(e).

Adressé au parent

6. Pouvez-vous me raconter comment s'est passée la séparation avec l'autre parent de *[prénom de l'enfant]* ?

Si les participants ont du mal à répondre à la question :

→ Qu'est-ce qui vous a amené(e) à vous séparer du parent de *[prénom de l'enfant]* ?

7. Depuis la séparation, comment ça se passe avec votre ex-conjoint(e) en tant que parents ?

Si les participants ont du mal à répondre à la question

→ Comment qualifieriez-vous votre relation avec votre ex-conjoint(e) (en tant que parents) actuellement ?

Expérience de coparentalité du couple

À présent, je souhaiterais qu'on se concentre sur votre relation à tous les deux.

Adressé au couple

8. Dans un premier temps, pouvez-vous me parler de vos façons respectives de concevoir l'éducation de *[prénom de l'enfant]* ?

9. De manière générale, diriez-vous que vous voyez l'éducation de *[prénom de l'enfant]* de la même manière ? Sur quoi êtes-vous en accord ? Sur quoi êtes-vous en désaccord ?

Si les participants ont du mal à répondre à la question

→ Qu'est-ce qui est important pour vous dans l'éducation d'un enfant ? Sur quoi vous entendez-vous, sur quoi avez-vous des désaccords ?

*Par exemple, lorsque [prénom de l'enfant] n'obéit pas à l'un de vous ou qu'il revient de l'école triste ou énervé. Je ne sais pas, vous avez peut-être un exemple concret à me donner ...
En fait, je vous demande si vous pouvez-vous me parler de la dernière fois où il y a eu une situation préoccupante liée à l'enfant ?*

10. Pouvez-vous me parler de la manière dont vous avez géré cette situation (entre vous) ? Et face à l'enfant ? Diriez-vous que cette réaction est représentative de la manière dont vous fonctionnez habituellement ?

Si les participants ont du mal à répondre à la question

→ Pouvez-vous me décrire comment vous vous comportez ensemble dans ce type de situation ?

11. Comment avez-vous tendance à réagir/vous comporter l'un envers l'autre lorsque vous êtes en désaccord sur un point lié à l'enfant ?

12. Vous avez rempli un tableau qui résume ce que chacun fait au quotidien autour de l'enfant. Nous allons maintenant regarder ça ensemble. Est-ce que l'ensemble de cette organisation vous convient ? Aimerez-vous que certains en fassent plus ou moins ?

Rôle du beau-parent

Adressé au beau-parent

Tantôt, nous avons parlé du rôle que vous jouiez dans les tâches et les responsabilités liées à l'enfant.

13. De manière plus large, pouvez-vous me parler de la manière dont vous voyez votre rôle auprès de l'enfant ?

14. Êtes-vous confortable dans ce rôle ? Aimerez-vous que cela se passe différemment ?

Adressé au parent

15. Que pensez-vous de ce que vient de répondre X ? Êtes-vous d'accord avec le rôle que prend X ?

Adressé au couple

16. Est-ce qu'il s'agit de quelque chose dont vous avez parlé avant de cohabiter ensemble et maintenant ?

Nous avons parlé de la manière dont vous vous organisiez entre vous et avec l'autre parent de l'enfant concernant les tâches et les responsabilités liées à l'enfant.

Adressé au beau-parent

17. Comment voyez-vous votre rôle par rapport à X et X (les ex-conjoints) quand il s'agit de l'éducation de [prénom de l'enfant] ? Et s'il y a des désaccords entre eux concernant l'enfant, quelle place prenez-vous ? Êtes-vous confortable dans cette situation ?

Adressé au parent

18. Vous vivez dans un paysage familial où vous êtes le parent, il y a aussi l'autre parent de l'enfant et votre conjoint(e) actuel(le). Comment vous situez-vous dans ce paysage-là ? Comment vivez-vous cette situation ? Êtes-vous confortable dans cette situation ?

Expérience de coparentalité du système

Maintenant, je souhaiterais que l'on se concentre sur la relation que vous entretenez tous les deux par rapport à l'autre parent de [prénom de l'enfant] (et s'il y a lieu son [sa] conjoint[e]).

Adressé au couple

19. Comment se passe l'organisation au quotidien avec l'autre parent de [prénom de l'enfant] ? Qui fait quoi, par exemple, pour l'accompagnement aux activités extrascolaires, vacances, etc. ?

20. Est-ce que dans l'ensemble cette organisation vous convient ?

Si l'on met de côté les aspects organisationnels, pouvez-vous me donner un exemple (ou plusieurs) de situation qui vous amène à devoir discuter avec l'autre parent ?

21. Comment agit l'autre parent envers vous deux quand vous tentez de discuter ensemble de l'éducation de l'enfant ? Donc, de manière générale, comment qualifieriez-vous la qualité de vos échanges ?

22. Dans un premier temps, pouvez-vous me parler de vos façons respectives de concevoir l'éducation de [prénom de l'enfant] ? De manière générale, diriez-vous que vous voyez l'éducation de [prénom de l'enfant] de la même manière ?

Si les participants ont du mal à répondre à la question

→ Qu'est-ce qui est important pour vous dans l'éducation d'un enfant ? Sur quoi vous entendez-vous, sur quoi avez-vous des désaccords ?

23a. Comment voyez-vous la place et le rôle de chacun auprès de [prénom de l'enfant] ?

Notamment, le rôle et la place du conjoint de l'autre parent ?

Si les participants ont du mal à répondre à la question

→ Avez-vous l'impression que tout le monde joue le même rôle auprès de [prénom de l'enfant] ? Si oui, lequel ? Si non, quelles sont les différences ?

Dans le cas des doubles recompositions :

23b. Vous avez mentionné que l'autre parent de [prénom de l'enfant] s'était également remis en couple. Pouvez-vous me parler de la manière dont vous voyez le rôle de cette personne auprès de l'enfant ?

(Résumé des points abordés dans l'entrevue)

24. Au vu de tout ce dont nous venons de parler, quels sont selon vous les éléments qui font qu'aujourd'hui vous fonctionnez ensemble de cette manière ? Est-ce que cela vous convient ?

Questions de fermeture

Nous arrivons à la fin de l'entrevue, l'objectif était de pouvoir mieux comprendre la manière dont vous et l'autre parent (s'il y a lieu son [sa] conjoint[e]) vous organisez autour de l'éducation de l'enfant.

25. Y a-t-il des points que vous souhaiteriez ajouter avant de conclure ?

Je vous remercie d'avoir partagé avec moi votre expérience familiale.

26. Comment avez-vous trouvé l'entrevue ?

Remerciements et arrêt de l'enregistrement audio

Annexe C - Tableau de répartition des tâches et des responsabilités parentales¹²

Qui diriez-vous assume les tâches et les responsabilités parentales suivantes auprès de <hr/> ?	Moi	L'autre parent de l'enfant	Mon (Ma) conjoint(e) actuel(le)	L'actuel(le) conjoint(e) de l'autre parent de l'enfant
Exercer de la discipline auprès de l'enfant.				
S'assurer que l'enfant est vêtu convenablement (a les cheveux coupés, etc.), s'assurer du soin de son apparence.				
Faire des courses ou des achats pour ou avec l'enfant.				
Célébrer des évènements significatifs (p. ex., anniversaires) ou des jours fériés (p. ex., Fêtes, semaine de relâche) avec l'enfant.				
Accompagner l'enfant à des activités de loisirs ou les pratiquer avec lui (p. ex., pratiques sportives, activités ou cours parascolaires, jeux de société, jeux vidéos, cinéma, etc.).				
Participer aux rencontres scolaires ou d'information au sujet de programmes scolaires, de loisirs ou autre.				
Discuter avec l'enfant de problèmes qu'il peut vivre.				

¹² Ce tableau de répartition des tâches et des responsabilités parentales est la version donnée aux parents, les beaux-parents remplissaient une version similaire. Seuls les dénominatifs des colonnes « l'autre parent de l'enfant » et « mon conjoint actuel » étaient remplacés par « sa mère » « son père ».

Prendre rendez-vous pour l'enfant et l'y accompagner (p. ex., médecin, dentiste).				
Emmener l'enfant en vacances.				

Annexe D - Questionnaires sociodémographiques

Questionnaire sociodémographique adressé au parent

Consigne : Nous vous demandons de bien vouloir remplir cette fiche de renseignements qui restera confidentielle. Pour les questions à choix multiples, cochez-la ou les réponse(s) qui vous correspond(ent).

1. Profil du parent interrogé : données sociodémographiques, situation

1. Votre Sexe :

- Homme
- Femme

2. Âge : _____

3. Quelle est votre nationalité : _____

4. Quelle est votre profession ? _____

5. Quelle est votre principale occupation ?

- À la maison
- Travail à temps plein
- Travail à temps partiel
- Aux études, avec emploi
- Aux études, sans emploi
- Congé de maladie
- Congé de maternité
- Invalidité
- À la retraite
- Autre : _____

6. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez complété ?

- Il s'agit du plus haut niveau de scolarité atteint, que ce soit ailleurs ou au Québec.
- Études secondaires non terminées (études primaires [7^e année ou moins], études secondaires partielles [8^e, 9^e, 10^e ou 11^e année]).
- Diplôme de niveau secondaire (DES, DEP, etc.)
- Diplôme de niveau collégial (cégep) (DEC, AEC, etc.)
- Diplôme universitaire de premier cycle (certificat, mineure, majeure, baccalauréat)
- Maîtrise, doctorat, diplôme d'études supérieures
- Autre (précisez) _____
(par exemple, les immigrants qui ont des diplômes qui n'existent pas ici)
- Ne sait pas
- Ne répond pas

7. Dans quelle catégorie se situait votre revenu personnel total, c'est-à-dire avant impôts et retenues, au cours des 12 derniers mois ?

- Moins de 10 000 \$
- De 10 000 \$ à moins de 19 999 \$
- De 20 000 \$ à moins de 29 000 \$
- De 30 000 \$ à moins de 39 999 \$
- De 40 000 \$ à moins de 49 999 \$
- De 50 000 \$ à moins de 60 000 \$
- De 60 000 \$ à moins de 70 000 \$
- De 70 000 \$ à moins de 80 000 \$
- De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$
- De 100 000 \$ à moins de 120 000 \$
- 120 000 \$ et plus
- Ne sait pas
- Ne répond pas

Dans la suite du questionnaire, prenez note que « votre ex-conjoint » désigne l'autre parent de

9. Veuillez compléter le tableau suivant :

	Mois	Année
Début de la relation avec votre ex-conjoint		
Séparation avec votre ex-conjoint		
Début de la relation avec votre conjoint(e) actuel(le)		
Début de la cohabitation avec votre conjoint(e) actuel(le)		

10. Qui est l'initiateur de la séparation ?

- Moi-même
- L'autre parent
- Commun accord

13. Votre ex-conjoint lui-même est actuellement :

- Célibataire
- En couple
- Conjoint(e) de fait (union libre)
- Marié(e)/Remarié(e)/Union civile
- Je ne sais pas

2. Profil des enfants

16. Combien d'enfants avez-vous eus avec votre ex-conjoint(e) ? _____

17. Précisez leur année et mois de naissance ainsi que leur sexe :

	Âge actuel Année/Mois	Âge au moment de la séparation	Âge au moment de la recomposition	Sexe
Premier				
Second				
Troisième				
Quatrième				

18. En pensant aux 6 derniers mois, avec qui _____ a-t-il(-elle) habité ?

- Uniquement chez vous – il (elle) n'habite jamais chez l'autre parent
- Uniquement chez l'autre parent – il (elle) n'habite jamais chez vous
- Principalement chez vous – il (elle) habite chez l'autre parent 20 % du temps ou moins (par exemple, une fin de semaine sur deux)
- Principalement chez l'autre parent – il (elle) habite chez vous 20 % du temps ou moins (par exemple, une fin de semaine sur deux)
- Plus souvent chez vous – il (elle) habite chez l'autre parent plus de 20 % du temps, mais moins de 40 % (par exemple, 2 jours/semaine)
- Plus souvent chez l'autre parent – il (elle) habite chez vous plus de 20 % du temps, mais moins de 40 % (par exemple, 2 jours/semaine)
- Partage égal ou à peu près égal du temps d'habitation entre la mère et le père (40/60 % ou 50/50 %) (par exemple, une semaine sur deux)
- Autre (précisez) _____

19. Veuillez noter jusqu'à quel point vous avez eu ou non de la difficulté à trouver une entente concernant la garde et les droits de visite de _____.

	Pas de difficulté									Difficulté extrême
	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₀

20. À quelle distance (km ou milles) se situe votre logement de celui de votre ex-conjoint(e) ?

Questionnaire sociodémographique adressé au beau-parent

Consigne : Nous vous demandons de bien vouloir remplir cette fiche de renseignements qui restera confidentielle. Pour les questions à choix multiples, cochez-la ou les réponse(s) qui vous correspond(ent).

1. Profil du parent interrogé : données sociodémographiques, situation

1. Votre Sexe :

- Homme
- Femme

2. Âge : _____

3. Quelle est votre nationalité : _____

4. Quelle est votre profession ? _____

5. Quelle est votre principale occupation ?

- À la maison
- Travail à temps plein
- Travail à temps partiel
- Aux études, avec emploi
- Aux études, sans emploi
- Congé de maladie
- Congé de maternité
- Invalidité
- À la retraite
- Autre : _____

6. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez complété ?

Il s'agit du plus haut niveau de scolarité atteint, que ce soit ailleurs ou au Québec.

- Études secondaires non terminées (études primaires [7^e année ou moins], études secondaires partielles [8^e, 9^e, 10^e ou 11^e année]).
- Diplôme de niveau secondaire (DES, DEP, etc.)
- Diplôme de niveau collégial (cégep) (DEC, AEC, etc.)
- Diplôme universitaire de premier cycle (certificat, mineure, majeure, baccalauréat)
- Maîtrise, doctorat, diplôme d'études supérieures
- Autre (précisez) _____
(par exemple, les immigrants qui ont des diplômes qui n'existent pas ici)
- Ne sait pas
- Ne répond pas

7. Dans quelle catégorie se situait votre revenu personnel total, c'est-à-dire avant impôts et retenues, au cours des 12 derniers mois ?

- Moins de 10 000 \$
- De 10 000 \$ à moins de 20 000 \$
- De 20 000 \$ à moins de 30 000 \$
- De 30 000 \$ à moins de 40 000 \$

- De 40 000 \$ à moins de 50 000 \$
- De 50 000 \$ à moins de 60 000 \$
- De 60 000 \$ à moins de 70 000 \$
- De 70 000 \$ à moins de 80 000 \$
- De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$
- De 100 000 \$ à moins de 120 000 \$
- 120 000 \$ et plus
- Ne sait pas
- Ne répond pas

2. Profil des enfants

11. Avez-vous eu des enfants d'une précédente union ?

- Oui
- Non (Si non, passez à la question 16)

12. Si oui, précisez leur âge actuel, leur âge au moment de la séparation, ainsi qu'au moment de la recomposition (cohabitation), leur sexe :

	Âge actuel Année/mois	Âge au moment de la séparation	Âge au moment de la recomposition	Sexe
Premier				
Second				
Troisième				
Quatrième				

13. En pensant aux 6 derniers mois, avec qui votre/vos enfant(s) a/ont-t-il(s) habité ?

- Uniquement chez vous – il (elle) n'habite jamais chez l'autre parent
- Uniquement chez l'autre parent – il (elle) n'habite jamais chez vous
- Principalement chez vous – il (elle) habite chez l'autre parent 20 % du temps ou moins (par exemple, une fin de semaine sur deux)
- Principalement chez l'autre parent – il (elle) habite chez vous 20 % du temps ou moins (par exemple, une fin de semaine sur deux)
- Plus souvent chez vous – il (elle) habite chez l'autre parent plus de 20 % du temps, mais moins de 40 % (par exemple, 2 jours/semaine)
- Plus souvent chez l'autre parent – il (elle) habite chez vous plus de 20 % du temps, mais moins de 40 % (par exemple, 2 jours/semaine)
- Partage égal ou à peu près égal du temps d'habitation entre la mère et le père (40/60 % ou 50/50 %) (par exemple, une semaine sur deux)
- Autre (précisez) _____

14. Veuillez noter jusqu'à quel point vous avez eu ou non de la difficulté à trouver une entente concernant la garde et les droits de visite de vos/votre enfant(s).

Pas de difficulté										Difficulté extrême
<input type="checkbox"/>										

15. À quelle distance (km ou miles) se situe votre logement de celui de votre ex-conjoint(e) ?

16. Avez-vous des enfants avec votre conjoint(e) actuel(le) ? (si oui, combien et quel âge ont-ils ?)

Oui

Non

	Âge actuel (Année/mois)	Sexe
Premier		
Second		
Troisième		
Quatrième		

Annexe E - Tableaux d'opérationnalisation

Concepts	Dimensions/thèmes	Définitions opérationnelles	Questions couple recomposé	Questions équipe coparental(e)
Coparentalité	Soutien	<ul style="list-style-type: none"> - Valider les comportements de l'autre - Sentiment de former une équipe soudée - Prendre le relai, faire preuve d'empathie et de reconnaissance - Comportements de coopération/solidarité 	<p>Q10 – <i>(Présentation d'une situation où l'enfant revient triste, fâché ou contrarié de l'école)</i></p> <p>Pouvez-vous me parler de la manière dont vous avez géré cette situation (entre vous) ? Et face à l'enfant ? Diriez-vous que cette réaction est représentative de la manière dont vous fonctionnez habituellement ?</p>	<p><i>Pouvez-vous me donner un exemple (ou plusieurs) de situation qui vous amène à devoir discuter avec l'autre parent ?</i></p> <p>Q21. Comment agit l'autre parent envers vous deux quand vous tentez de discuter ensemble de l'éducation de l'enfant ? Donc, de manière générale, comment qualifieriez-vous la qualité de vos échanges ?</p>

Concepts	Dimensions/thèmes	Définitions opérationnelles	Questions couple recomposé	Questions équipe coparental(e)
	Conflit	<ul style="list-style-type: none"> - Commentaires verbaux négatifs et/ou disqualifiant (sarcasme, blague, et non insultes) - Saper l'autorité de l'autre (médire, contredire, ne pas prendre en compte ce que l'autre décide) - Défaire ce que l'autre a fait (niveau discipline) 	<p>Q11 - Comment avez-vous tendance à réagir/vous comportez l'un envers l'autre lorsque vous êtes en désaccord ?</p> <p>Q1 - Comment avez-vous vécu cela (la cohabitation) ?</p>	<p>Q21. Comment agit l'autre parent envers vous deux quand vous tentez de discuter ensemble de l'éducation de l'enfant ? Donc, de manière générale, comment qualifieriez-vous la qualité de vos échanges ?</p> <p>Q17 - Et s'il y a des désaccords entre eux (<i>les parents</i>) concernant l'enfant, quelle place prenez-vous ?</p>
	Division du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition de la réalisation des tâches (qui-fait-quoi) - Répartition des responsabilités (qui doit veiller à quoi) - Sentiment de justice (l'équité) - Organisation répond aux attentes des parents (rôle de parent, rôle de beau-parent) 	<p>Q12 – (<i>Observons ensemble le tableau de répartition des tâches rempli au début de l'entrevue</i>) Vous avez rempli un tableau qui résume ce que chacun fait au quotidien autour de l'enfant. Nous allons maintenant regarder ça ensemble. Est-ce que l'ensemble de cette organisation vous convient ? Aimeriez-vous que certains en fassent plus ou moins ?</p>	<p>Q5 - Comment vous organisez-vous lorsque l'enfant doit changer de maison ?</p> <p>Q19 - Comment se passe l'organisation au quotidien avec l'autre parent de [<i>prénom de l'enfant</i>] ? Qui fait quoi, par exemple, pour l'accompagnement aux activités extrascolaires, vacances, etc. ?</p> <p>Q20 – Est-ce que dans l'ensemble cette organisation vous convient ?</p>

Concepts	Dimensions/thèmes	Définitions opérationnelles	Questions couple recomposé	Questions équipe coparental(e)
	Accords/désaccords éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valeurs morales et religieuses - Pratiques éducatives (discipline) - Personnalité (contrôlante vs permissive) - Valeurs héritées de leurs propres histoires éducatives - Capacité à faire des compromis et à accepter de « céder » sur certains aspects 	<p>Q8- Pouvez-vous me parler de vos façons respectives de concevoir l'éducation de <i>[prénom de l'enfant]</i> ?</p> <p>Q9 - Diriez-vous que vous avez une manière similaire de concevoir l'éducation de <i>[prénom de l'enfant]</i> ? Sur quoi êtes-vous en accord ? Sur quoi êtes-vous en désaccord ?</p> <p>Q15 - Que pensez-vous de ce que vient de répondre X ? Êtes-vous d'accord avec le rôle que prend X ?</p>	<p>Q22 - De manière générale, diriez-vous que vous avez une vision similaire de l'éducation de <i>[prénom de l'enfant]</i> ? Pouvez-vous m'en parler ? Et s'il y a des désaccords, comment réglez-vous cela ?</p>

Concepts	Dimensions/thèmes	Définitions opérationnelles	Questions couple recomposé	Questions équipe coparental(e)
	Engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté affichée de faire partie de la famille - Accomplir une tâche en mettant du cœur à l'ouvrage - Intention d'aider - Contrôle des affaires familiales - Lutte de pouvoir 	<p>Q13 - Comment voyez-vous votre rôle auprès de [prénom de l'enfant] ?</p> <p>Q15 - Êtes-vous d'accord avec le rôle que prend [le beau-parent] ?</p> <p>Q16 – Est-ce qu'il s'agit de quelque chose dont vous avez parlé avant de cohabiter ensemble ? et maintenant ?</p>	<p>Q17 – Comment voyez-vous votre rôle par rapport à X et X (les ex-conjoints) quand il s'agit de l'éducation de [prénom de l'enfant] ?</p> <p>Q23a - Comment voyez-vous la place et le rôle de chacun auprès de [prénom de l'enfant] ? Notamment le rôle et la place du conjoint de l'autre parent ?</p> <p>Q18 - Vous vivez dans un paysage familial où vous êtes le parent, il y a aussi l'autre parent de l'enfant et votre conjoint(e) actuel(le). Comment vous situez-vous dans ce paysage-là ? Comment vivez-vous cette situation ? Êtes-vous confortable dans cette situation ?</p>

Concept	Dimensions	Sous-dimensions	Thèmes	Questions
Question générale		Q24 – Au vu de tout ce dont nous venons de parler, quels sont selon vous les éléments qui font qu'aujourd'hui vous fonctionnez ensemble de cette manière ? Est-ce que cela vous convient ?		
Éléments contextuels	Éléments liés aux enfants		- Âge de l'enfant	Questionnaire sociodémographique (QS)
		Relation enfant-beau-parent	- Accepter/rejeter le beau-parent	Q2 - J'imagine que les choses ont dû évoluer entre le début de la cohabitation et maintenant ? Pouvez-vous m'en parler ? Comment avez-vous vécu cela ? Q1 - Comment avez-vous pris la décision de vivre ensemble ? Comment les enfants ont-ils réagi ? Vous, comment avez-vous vécu cela ?
		Type de famille recomposée	- Enfant commun	QS Q25 - Y a-t-il des points que vous souhaiteriez ajouter avant de conclure ?
	Éléments liés au beau-parent		- Circonstances entourant la décision de vivre ensemble (économique, pratique, etc.)	Q1 – Comment avez-vous pris la décision de vivre ensemble ? Q16 – Est-ce qu'il s'agit de quelque chose dont vous avez parlé avant de cohabiter ensemble ? et maintenant ?
		Expérience parentale	- Type de famille recomposée	QS
		Ambigüité	- Rôle confortable	Q13 - Comment voyez-vous votre rôle auprès de [prénom de l'enfant] ? Q15 - Êtes-vous confortable dans ce rôle ? Aimerez-vous que cela se passe différemment ?
	Éléments liés à l'autre parent	Circonstance de la séparation	- Initiateur de la séparation - Circonstances entourant la séparation	Q6 – (Adressé au parent), Pouvez-vous me raconter comment s'est passée la séparation avec l'autre parent de [prénom de l'enfant].

Concept	Dimensions	Sous-dimensions	Thèmes	Questions
		Influence des relations	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de reconnaissance de la place et du rôle du beau-parent - Attitude négative 	<p>Q3 - Comment votre ex-conjoint(e) a-t-il(-elle) réagi à l'annonce de votre cohabitation ? Est-ce que votre relation avec lui (elle) a changé à partir de ce moment-là ?</p> <p>Q4 - Comment voyez-vous la présence/l'absence de l'autre parent de l'enfant ? Est-ce que cette présence/absence peut engendrer des tensions entre vous ?</p>
		Qualité de la relation post-rupture	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'interagir ensemble - Conflit avec l'autre parent - Dénigrement des compétences parentales - Soutien en tant que coparent - Capacité à communiquer (écrit/oral) 	<p>Q7 - Depuis la séparation, comment vivez-vous votre relation avec votre ex-conjoint(e) en tant que parent ? Comment qualifieriez-vous votre relation actuelle avec votre ex-conjoint(e) ?</p> <p>Q3 - Comment votre ex-conjoint(e) a-t-il(-elle) réagi à l'annonce de votre cohabitation ?</p> <p>Q5 - Vous m'avez dit que <i>[prénom de l'enfant]</i> vivait avec vous X jours/semaine/mois, pouvez-vous m'expliquer comment vous vous organisez avec l'autre parent lorsque l'enfant change de maison ? Est-ce que vous communiquez autour de cela (heure, qui vient chercher l'enfant et où) ? Comment vous arrangez-vous pour que cela convienne à chacun ?</p>

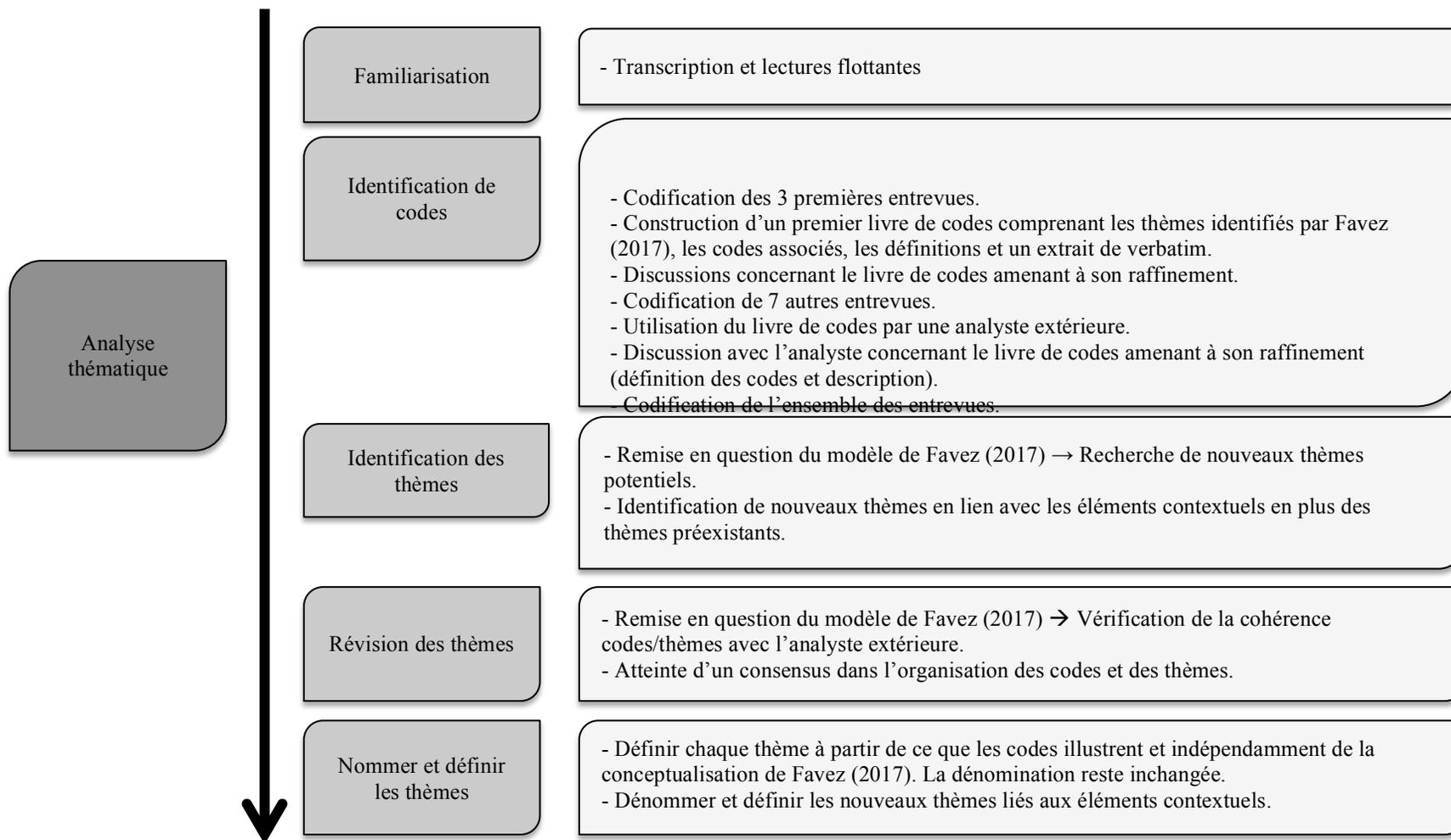
Annexe F - Questionnaire de prise de contact

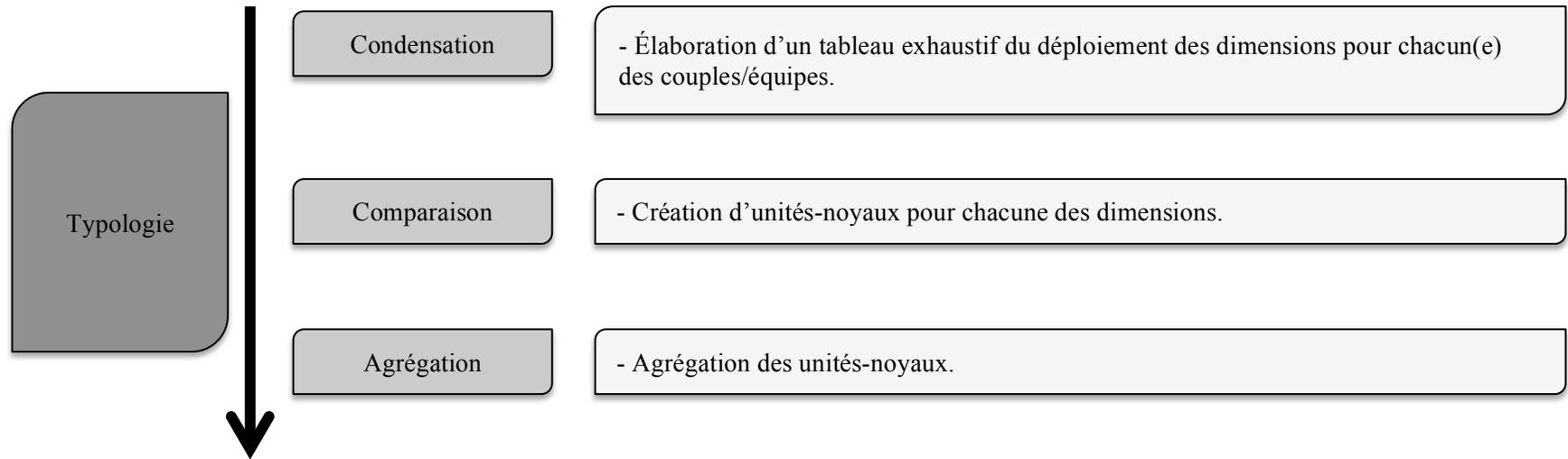
« Avant de commencer, nous devons définir ensemble ce que j'appelle « l'enfant cible ». Je vais donc commencer par vous poser plusieurs questions afin de définir sur quel enfant vous allez baser vos réponses dans la suite de l'entrevue. Je vous demanderai par la suite de remplir un questionnaire pour mieux vous connaître et mieux connaître votre famille. Enfin, nous passerons à l'entrevue en tant que telle. Je vous questionnerai sur la manière dont vous vous organisez dans la famille, parfois en ne m'adressant qu'au parent ou qu'au beau-parent, et parfois en m'adressant aux deux. N'hésitez pas à me donner des exemples si vous jugez que cela peut permettre d'éclairer vos propos. »

Rempli par l'intervieweuse

Femme				Homme			
<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Beau-parent				<input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Beau-parent			
<u>Enfants :</u>				<u>Enfants :</u>			
<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Sexe</u>	<u>Âge</u>	<u>Unions</u>	<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Sexe</u>	<u>Âge</u>	<u>Unions</u>
Depuis combien de temps êtes-vous ensemble ? _____				Depuis combien de temps cohabitez-vous ensemble ? _____			
À quelle fréquence vos enfants vivent-ils avec vous ?				À quelle fréquence vos enfants vivent-ils avec vous ?			
<p><i>Est-ce que l'un de vos enfants présente une condition médicale particulière (handicaps, troubles, etc.) :</i></p> <input type="checkbox"/> Oui : _____ <input type="checkbox"/> Non							
<p><i>À partir de ces premières informations, nous déterminons ensemble qui sera l'enfant cible de l'entrevue</i></p> Enfant cible (prénom et âge) : _____							
Durée totale :				Numéro d'entrevue :			

Annexe G - Chronologie des différentes étapes de l'analyse thématique





Annexe H - Livre de codes

Comment s'exerce la coparentalité dans les couples recomposés ?		
Thèmes	Codes	Définitions
<i>Engagement</i>	Cohésion familiale	Volonté des couples d'impliquer tout le monde et de faire en sorte que chacun se sente bien dans la famille ou, au contraire, les comportements qui vont à l'encontre de cette unité.
	Engagement disciplinaire du beau-parent	Comportements et propos démontrant l'implication du beau-parent dans les pratiques disciplinaires.
	Engagement socioéducatif du beau-parent	Comportements et propos démontrant l'implication du beau-parent dans les pratiques socioéducatives telles que la transmission de valeurs, etc.
	Engagement émotionnel du beau-parent	Comportements et propos démontrant l'implication émotionnel et de l'affection apportée aux enfants.
	Engagement éducatif et émotionnel du parent	Comportements et propos démontrant l'implication du parent dans les pratiques éducatives (disciplinaires et socioéducatives) et sur les aspects émotionnels.
	Frontière des rôles	Aussi appelé : division du territoire parental. Ce que fait chacun en fonction de son statut. Les frontières permettent la distinction des particularités de l'engagement parental versus beau-parental.
<i>Soutien</i>	Complémentarité dans les pratiques éducatives	Être capable de reconnaître les forces éducatives de l'un et de l'autre, et agir différemment, mais complémentirement suivant un bon équilibre.
	Enseigner à l'autre	Processus d'enseignement, c'est-à-dire que l'un d'eux va vouloir enseigner à l'autre comment agir avec l'enfant (par exemple, au niveau de la discipline). Pousser l'autre à voir ce que l'enfant veut et ce dont l'enfant a besoin. L'objectif est d'harmoniser les pratiques éducatives pour qu'elles soient adaptées et correspondent aux attentes de chacun.
	Front commun	Idée d'agir en équipe et d'une seule voix face à l'enfant. Cela peut être l'image que dégage le couple (dit véhiculer), mais cela peut également être un objectif que le couple se fixe de vouloir agir le plus possible ensemble face aux enfants. L'utilisation du « on » lorsqu'une situation est racontée montre que le couple a agi ensemble.

Comment s'exerce la coparentalité dans les couples recomposés ?

Thèmes	Codes	Définitions
	Prendre ou non le relai	Lorsque l'un prend le relai face à une situation qui n'aboutit pas. Souvent pour mettre fin à une situation d'intervention, il y a un changement de stratégie où la personne en second plan dans la situation va venir au premier plan dans le but de mettre fin à l'intervention. Il peut s'agir de quelque chose qui se fait naturellement ou bien qui est demandé par la personne en premier plan. À l'inverse, on peut observer une absence de prise de relai qui est également une manière de soutenir l'autre (indirectement), car on ne vient pas interférer.
	Solidarité	Être présent l'un pour l'autre dans des situations complexes. S'épauler dans les épreuves autant que dans les interventions. Comprendre ce que l'autre vit.
	Valoriser et encourager l'autre	Idée que l'un valorise et encourage les comportements et les attitudes de l'autre, et le soutienne dans son rôle. Cela peut s'exprimer de manière directe, mais aussi par le sentiment d'être valorisé et encouragé par l'autre.
<i>Accord/désaccord éducatif</i>	Capacité à évoluer des désaccords vers des accords	Être en désaccord au début de la relation, puis finalement s'être adapté progressivement l'un à l'autre pour aboutir à des accords. Ce processus nécessite de bonnes habiletés de communication. Certains couples ont complété le processus qu'on appellera harmonisation des pratiques, pour d'autres il est encore en cours.
	Influence des pratiques éducatives	Phénomène se traduisant par un ajustement de ses pratiques éducatives à celles de l'autre. Ajustement mutuel volontaire ou involontaire, naturel ou provoqué.
	Objet	Sujets sources d'accords et de désaccords.
	Pratiques éducatives	Comportements permettant de décrire la manière dont l'un et l'autre exercent de la discipline et donc de déterminer qui est le plus strict et qui est le plus souple.
	Traitement différencié des enfants	Comportements différents d'un enfant à un autre, par exemple dans les familles complexes et/ou additionnées.
<i>Conflit</i>	Absence de sabotage	Lors de conflits, le couple évite le plus possible de défaire ce que l'autre fait.
	Absence de solidarité	Problème à comprendre ce que vit l'autre, ne pas se sentir épaulé et soutenu.
	Pratiques éducatives	Certains désaccords concernant les pratiques éducatives peuvent se transformer en conflit. C'est-à-dire que le conflit apparaît lorsque l'un n'agit pas comme l'autre l'attend.
	Reproches/plaintes	Le conflit peut s'exprimer par des reproches sur les comportements de l'autre.

Comment s'exerce la coparentalité dans les couples recomposés ?

Thèmes	Codes	Définitions
	Dénigrement	Propos dévalorisant.
<i>Division du travail</i>	Satisfaction	Les participants sont satisfaits de l'organisation présentée dans le tableau, aimeraient-ils que les choses soient organisées différemment ?
	Prises de décision	À qui revient la décision finale.

Comment s'exerce la coparentalité dans les équipes coparentales ?

Thèmes	Codes	Définitions
<i>Soutien</i>	Absence de soutien	Le couple ne se sent pas soutenu par l'autre parent/couple.
	Agir en équipe	Tous les membres de l'équipe coparentale sont en mesure d'agir de manière cohésive.
	Coalitions	Soutien dans le couple face à l'autre parent/couple (notamment en situation de conflit).
	Forme de reconnaissance	Les parents et les beaux-parents sont capables de reconnaître la place et le rôle de chacun.
	Solidarité	Exprimer de l'empathie, faire des propositions d'aide, se mettre à la place de l'autre.
	Valoriser et encourager	Faire des compliments sur ses compétences parentales, encourager, motiver.
<i>Conflit</i>	Absence de conflits	Les couples expriment peu de conflits avec l'autre parent/couple. Ils disent les éviter ou arrivent à les désamorcer sans envenimer la situation en trouvant des compromis.
	Exclusion	Volonté (ou fait) d'exclure un parent (ou beau-parent) de l'équipe parentale. Manque de cohésion parentale qui vient créer du conflit. Conflit concernant la délimitation des frontières des rôles.
	Personnalité	Le couple entre en conflit avec l'autre parent/couple à cause de la personnalité de ce(s) dernier(s).
	Pratiques éducatives	Le couple entre en conflit avec l'autre/parent couple, car ils ont des pratiques éducatives différentes.
	Démarches juridiques	Des démarches juridiques sont entreprises pour limiter l'engagement d'un des membres de l'équipe.
	Dénigrement-Sabotage	Rabaïsser l'autre parent/couple dans sa manière d'être parent, intervenir pour défaire ou saboter ce que l'autre a fait.
<i>Accord/ désaccord éducatif</i>	Confiance/manque de confiance	Concerne le fait d'être rassuré lorsque l'enfant est chez l'autre parent/couple. Le manque de confiance s'apparente au manque de contrôle sur ce qui peut se passer chez l'autre parent/couple et s'exprime par un sentiment d'impuissance et de crainte.

Comment s'exerce la coparentalité dans les équipes coparentales ?

Thèmes	Codes	Définitions
	Pratiques éducatives	Les enfants peuvent être traités de manière différente d'un foyer familial à l'autre concernant les valeurs éducatives inculquées, les habitudes de vie, etc.
	Frontière des rôles	Désaccords, voire conflits concernant ce qu'il est attendu de chaque membre de l'équipe. Les équipes ont/n'ont pas la même manière de délimiter le rôle de chacun.
	Visions et valeurs de l'éducation	Accords ou désaccords sur les grandes lignes de l'éducation de l'enfant.
	Faire valoir sa voix	Le beau-parent veut se faire entendre par l'autre parent/couple, il va passer par le parent pour faire valoir sa voix. Par exemple, en cas de conflit pour défendre son (sa) conjoint(e) ou les enfants.
	Frontière des rôles	Rôle de chacun. Qui est décisionnaire et dans quelles situations ? (hiérarchie) Perception des couples concernant le fait que les mères soient plus en avant que les autres membres de l'équipe. Cela peut se traduire par des comportements de gestion et de contrôle des situations (gatekeeping).
<i>Engagement</i>	Manque d'implication de l'ex	Le couple présente l'autre parent/couple comme peu engagé auprès de l'enfant.
	Volonté d'exclusion	Le parent ou le beau-parent dit se retirer ou vouloir se retirer face à certaines situations (notamment conflictuelles) impliquant l'autre parent/couple.
	Volonté d'inclusion	Révèle la volonté de chacun d'unifier l'équipe coparentale et d'agir ensemble en impliquant l'autre parent/couple afin de créer une unité familiale à trois ou à quatre. Adaptation les uns aux autres. Problème de cohésion, c'est-à-dire les difficultés à impliquer tous les parents et beaux-parents.
<i>Division du travail</i>	Satisfaction/insatisfaction	Les couples expriment être plus ou moins satisfaits concernant la manière dont les tâches et les responsabilités sont réparties entre eux et l'autre parent/couple.

Comment s'exerce la coparentalité dans les équipes coparentales ?

Thèmes	Codes	Définitions
<i>Triangulation</i>	Coalition - aliénation	Des commentaires dénigrants/dégradants sur l'autre parent/couple sont évoqués devant l'enfant. L'un des foyers familiaux de l'enfant cherche à montrer à l'enfant qu'il est « le meilleur ».
	Compétition	Les deux foyers de l'enfant sont en compétition pour attirer l'attention de l'enfant par des voyages, des cadeaux, etc.
	L'enfant est utilisé	L'enfant est porteur de messages pour l'autre parent/couple.

Quels sont les éléments contextuels qui permettent d'expliquer la diversité de l'exercice de la coparentalité dans le couple recomposé ?

Grands thèmes	Thèmes	Codes	Définitions
<i>Éléments liés à l'enfant</i>	Âge des enfants	Au moment de la recomposition	Âge de l'enfant au moment de la recomposition et au moment de l'entrevue.
		Au moment de l'entrevue	
<i>Éléments liés au beau-parent</i>	Rôle du BP	Tempérament	Caractéristiques du tempérament de l'enfant (difficile [caprice, refus d'autorité, arrogance, etc.] ou facile [acceptation du beau-parent, gentillesse, calme, etc.])
		Adaptation du beau parent à la cohabitation	Difficulté d'adaptation à la famille recomposée. Ne pas savoir quelle place prendre, quel rôle jouer, comment se faire accepter par l'enfant, comment se sentir légitime, etc.
		Confort/ Inconfort dans le rôle de BP	Ressenti du beau-parent quant à son rôle. L'inconfort se traduit par un sentiment d'être peu à l'aise, souvent dû au caractère ambigu du rôle qu'il prend. Le fait d'être confortable traduit à l'inverse le sentiment d'être à l'aise dans ce rôle.
		Place laissée au beau-parent	Le beau-parent sent que le parent lui laisse la place de jouer un rôle auprès de l'enfant et de s'investir comme il le souhaite.
		Expérience familiale	Éducation inculquée et modèles parentaux suivis durant l'enfance.
		Expérience parentale	Le fait que le beau-parent ait ou n'ait pas un ou plusieurs enfants d'une précédente union. Conséquences du manque d'expérience parentale.
	Attitude/ comportements positifs	Le beau-parent a une attitude positive concernant la recomposition, il a une volonté de faire fonctionner la famille et va promouvoir la cohésion familiale.	

Quels sont les éléments contextuels qui permettent d'expliquer la diversité de l'exercice de la coparentalité dans le couple recomposé ?

Grands thèmes	Thèmes	Codes	Définitions
<i>Éléments liés au type de famille recomposée</i>		Équilibre	Propre aux familles recomposées complexes. Capacité à trouver un équilibre commun entre la manière de fonctionner de la famille A et celle de la famille B. S'adapter concernant la manière d'intervenir auprès de ses enfants versus ses beaux-enfants.
		Enfant commun	Propre aux familles recomposées additionnées. L'arrivée de l'enfant commun entraîne un remaniement de la configuration familiale. Conséquence de ce remaniement sur l'enfant cible, le beau-parent et la famille au complet.
<i>Éléments liés à la temporalité et à la communication</i>	Évolution des relations (entre le début de la recomposition et le moment de l'entrevue)	Engagement	Évolution relative à l'engagement (engagement progressif du beau-parent).
		Accord/désaccord éducatif	Évolution relative aux accords/désaccords éducatifs (amalgamer les façons de faire)
		Division du travail	Évolution relative à la division du travail (surcharge ressentie par les belles-mères)
		Soutien	Évolution relative au soutien (écouter, comprendre l'autre).
	Communication	Discussion	Discussions permettant de trouver des compromis et de faire évoluer la relation coparentale et les relations familiales dans leur ensemble.

Quels sont les éléments contextuels qui permettent d'expliquer la diversité de l'exercice de la coparentalité dans l'équipe coparentale ?

Grands thèmes	Thèmes	Codes	Définition
<i>Éléments liés à l'autre parent</i>		Attitude/comportements	L'autre parent a une attitude et/ou des comportements positifs (intelligents, compréhensifs, bienveillants, etc.) ou négatifs (contrôles, manipulations, comportements insidieux, etc.) envers le couple recomposé (et la famille recomposée dans son ensemble).
		Difficultés personnelles	Difficultés personnelles de tout type vécues par l'autre parent et ressenties par le couple comme ayant une influence sur le fonctionnement de l'équipe coparentale.
		Capacité/volonté à communiquer	Difficultés (manque, évitement, non-dits) ou facilités (efficacité, volonté) à communiquer/discuter avec l'autre couple.
		Intérêt de l'enfant	L'autre parent manifeste avoir à cœur l'intérêt de l'enfant. Il est capable de se concentrer sur les meilleures décisions à prendre pour son enfant.
<i>Éléments liés à la relation des parents séparés</i>		Relation positive	Accord, soutien, communication efficace et régulière, capacité à trouver des compromis, etc.
		Relation négative	Désaccords systématiques, conflits (et conflits voilés), recours à des démarches juridiques, etc.
		Relation désengagée	L'autre parent n'est pas ou peu engagé dans sa relation avec le parent de l'enfant. La relation est peu active laissant apparaître peu de soutien, mais également peu de conflits.
<i>Éléments temporels et trajectoires évolutives</i>		Réaction de l'autre parent au moment de la recomposition	Manière dont l'autre parent a réagi (réaction, attitudes, comportements) lors de l'annonce de la recomposition et durant les premiers mois de la recomposition.
	Évolution des relations	Positive	Évolution relationnelle allant vers le mieux.
		Négative	Évolution relationnelle allant vers le pire.
		Neutre	Évolution relationnelle ne pouvant être caractérisée ni par une amélioration ni par une dégradation.

Quels sont les éléments contextuels qui permettent d'expliquer la diversité de l'exercice de la coparentalité dans l'équipe coparentale ?

Grands thèmes	Thèmes	Codes	Définition
		Stabilité/instabilité	Les couples sentent que la relation avec l'autre parent/couple s'est stabilisée dans le sens qu'ils ne s'attendent plus à vivre de changements (positifs ou négatifs) de grande envergure. À l'inverse, les couples sentant de l'instabilité vivent présentement des changements importants dans le fonctionnement de leur relation.
	Éléments d'influence des trajectoires évolutives	Remise en couple	Lorsque l'autre parent rencontre un(e) partenaire amoureux(-se).
		Démarches juridiques	Lorsque le couple recomposé ou l'autre/parent couple entreprend des démarches juridiques.
		L'enfant grandit	Lorsque l'enfant grandit, prend en autonomie, en maturité, qu'il est capable de faire des choix, d'exprimer sa volonté, etc.

Annexe I - Tableau des critères d'élaboration de la typologie du fonctionnement coparental dans les couples recomposés

	G1 - Cohésif équilibré (n = 5) (CR8, CR10, CR11, CR12, CR15)	G2 - Cohésif déséquilibré (n = 5) (CR1, CR2, CR3, CR9, CR14)	G3 - Non cohésif déséquilibré (n = 6) (CR4, CR5, CR6, CR7, CR13, CR16)
Engagement	- Engagement : Éducatif/socioéducatif/ émotionnel (fort) - Équilibré	- Engagement : Éducatif/socioéducatif/ émotionnel (modéré à fort) - Déséquilibré	- Engagement : Socioéducatif /émotionnel (modéré à faible) - Déséquilibré
Soutien	- Cohésif (front commun)	- Cohésif complémentaire (prise de relai, enseignement)	- Non cohésif (absence de prise de relai, liberté d'intervention)
Accords/désaccords	- Pratiques similaires - Travail d'harmonisation des pratiques terminé	- Pratiques différentes - Influence des pratiques et travail d'harmonisation en cours	- Pratiques absentes - Pas ou peu d'influence ni d'harmonisation
Conflit	- Peu présent	- Dû à des pratiques éducatives différentes	- Peu présent
Division des tâches	- Répartition homogène	- Répartition secondée (le beau- parent seconde le parent)	- Répartition monoparentale

Annexe J - Tableau des critères d'élaboration de la typologie du fonctionnement coparental dans les équipes coparentales (triades/quatuors)

	G1 – Cohésif (<i>n</i> = 5) (CR3, CR8, CR9, CR10, CR13)	G2 – Non cohésif conflictuel (<i>n</i> = 6) (CR2, CR4, CR5, CR7, CR14, CR16)	G3 – Non cohésif déséquilibré (<i>n</i> = 4) (CR1, CR6, CR11, CR15)
Soutien	- Soutien élevé	- Soutien faible	- Soutien faible et unilatéral
Conflit	- Perceptions éducatives et d'engagement similaires - Conflits désamorçés et évités	- Différentes perceptions éducatives et d'engagement - Conflits voilés et non voilés	- Différentes perceptions d'engagement (incompétence) - Conflits voilés (évitement)
Accord/désaccord	- Fonctionnement similaire	- Fonctionnement divergent	- Fonctionnement ambigu ou restreint
Engagement	- Collectif	- Individuel	- De substitution
Division des tâches	- Répartition en équipe (triade/quatuor)	- Répartition entre les parents	- Répartition dans le couple recomposé
Triangulation	- Absente	- Présente	- Absente

Annexe K - Liste de ressources utiles

Ressources générales

SOS suicide

Pour la région de Québec et partout au Québec
Tél. : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)
24 h/7j

Service d'aide et de référence 211

→ Information sur les services communautaires, publics et parapublics dans la Capitale-Nationale
Site web : <http://www.211quebecregions.ca>

SOS Violence conjugale

Tél : 1 800 363-9010
24 heures sur 24 / 7 jours sur 7

Ressources d'aide aux parents, couples et familles

Entraide Parent

1450, boul. Père-Lelièvre, local H,
Québec (Québec)
G1M 1N9
Site web : <http://www.entraideparents.com>
Tél. : 418 684-0050

Ligne Parents

Tél. : 1 800 361-5085
24 h/7j

Première ressource – Aide aux parents

Tél. : 514-525-2573

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

584, rue Guizot Est
Montréal, Québec
H2P 1N3
Tél. : (514) 729-MONO (6666)
Site web : www.fafmrq.org
Liens utiles : <http://www.fafmrq.org/liens-utiles/>

Association de médiation familiale du Québec

9160, boulevard Leduc, suite 410
Brossard QC J4Y 0E3
Tél. : 514 990-4011 Sans frais 1 800 667-7559
Courriel : info@mediationquebec.ca
Site web : www.mediationquebec.ca

Centre de consultation conjugale et familiale du Québec

917 Mgr-Grandin, suite 105,

Québec, QC, G1V 3X8

Tél : 418 658-7734

Site web : <http://www.consultation-cccfq.com>

Outils d'information

JEFAR – Centre de recherche pour les jeunes et familles à risque

Site web : <http://www.jefar.ulaval.ca/centreJefar/?pid=1569>

Aruc - séparation parentale et recomposition familiale

Site web : <http://www.arucfamille.ulaval.ca>

Questions et/ou services d'ordre juridique

→ ÉDUCALOI est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'informer les personnes de leurs droits et obligations dans un langage clair et accessible.

Site web : <https://www.educaloi.qc.ca/categories/familles-et-coup>

Annexe L - Résumé des situations familiales des couples recomposés interrogés

Les résumés ci-dessous permettent dans un premier temps de caractériser systématiquement les configurations familiales des couples recomposés. Sont spécifiés le genre et le statut des adultes (père, mère, beau-père, belle-mère), l'âge et le genre de l'enfant cible, ainsi que son rang dans la fratrie s'il y a lieu. La durée de la recomposition est également mentionnée tout comme le type de garde. La configuration coparentale, c'est-à-dire en triade ou en quatuor, est également spécifiée. Enfin, dans un second temps, quelques faits saillants sont présentés afin de compléter la compréhension du lecteur et de mettre en lumière les spécificités propres à chaque famille.

Entrevue #1 – Léa (M1) et Jules (BP1) : La mère et le beau-père sont ensemble depuis 6 ans et forment une famille recomposée simple. L'enfant cible est une jeune fille de 10 ans qui vit principalement chez sa mère et voit son père une fin de semaine par mois. Elle a un frère de 8 ans. Ce couple et le père des enfants forment une triade coparentale.

Faits saillants : Le père des enfants ne possède pas le statut de parent selon le couple, il est désigné comme un « mononcle fun ». Le statut ambigu du père déstabilise le beau-père qui peine à trouver une place confortable. Trois cultures liées aux trois nationalités différentes des parents et beaux-parents cohabitent dans cette triade.

Entrevue #2 – Claude (P2) et Annie (BM2) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 8 ans et forment une famille recomposée simple. L'enfant cible est une jeune fille de 11 ans qui vit en garde partagée chez sa mère. Elle a deux frères, l'un (18 ans) vit en appartement et l'autre (15 ans et présentant un TDA/H¹³) est en garde exclusivement paternelle. Ce couple et la mère forment une triade coparentale.

Faits saillants : Ce couple a connu de nombreux déboires juridiques avec la mère. Au moment de l'entrevue, les parents n'ont quasiment plus aucune communication. Plusieurs évaluations psychosociales ont été menées, dont l'une d'elles après que la mère ait accusé le père d'attouchements sexuels sur sa fille. La belle-mère fait la discipline à la maison et le père agit en soutien.

Entrevue #3 – Mathieu (P3) et Justine (BM3) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 6 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est une jeune fille de 6 ans qui vit en garde partagée chez sa mère. Elle a une demi-sœur (4 ans) qui est la fille de Mathieu et Justine. Ce couple, la mère et le beau-père forment un quatuor coparental.

Faits saillants : Justine et Mathieu sont tombés amoureux avant la naissance de l'enfant cible et ont emménagé ensemble alors qu'elle avait seulement 3 mois. Malgré les circonstances de la séparation, les parents ont appris à coopérer. À l'heure actuelle, les deux couples fonctionnent ensemble de manière harmonieuse dans l'intérêt de l'enfant.

¹³ L'ainé de 10 ans et demi n'est pas notre enfant cible, car il présente un Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité.

Entrevue #4 – Dan (P4) et Isabelle (BM4) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 8 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est une jeune fille de 15 ans qui vit en garde partagée chez sa mère. Elle a un demi-frère (6 ans) qui est le fils de Dan et Isabelle. Ce couple et la mère forment une triade coparentale.

Faits saillants : La mère ne reconnaît pas le statut de la belle-mère. Elle l'évince de toutes les décisions, ce que le père (et la belle-mère) trouve difficile à gérer. Isabelle évoque une relation distante avec sa belle-fille et une absence de lien relationnel entre son fils et sa belle-fille. Isabelle mentionne quand même se sentir comme un guide pour sa belle-fille.

Entrevue #5 – Julie (BM5) et Hugo (P5) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 5 ans et forment une famille recomposée simple. L'enfant cible est une jeune fille de 8 ans qui vit en garde partagée chez sa mère. Elle a un frère de 10 ½ ans (TDAH). Ce couple et la mère forment une triade coparentale.

Faits saillants : Le père évoque ne s'être jamais occupé de l'éducation de ses enfants, lui et la mère fournissaient le strict minimum à leurs enfants (confort matériel et alimentaire). L'arrivée de Julie, éducatrice de jeunes enfants, a été un gros changement. Elle a progressivement imposé des règles (absentes jusqu'à présent), proposé des activités de famille, etc., ce que les enfants apprécient. Hugo apprend également à s'imposer davantage en tant que père, mais Julie reste le parent référent pour les enfants (selon cette dernière). Récemment, la mère a entamé des démarches juridiques afin de réduire le champ d'action de la belle-mère.

Entrevue #6 – Jeanne (M6) et Richard (BP6) : La mère et le beau-père sont ensemble depuis 10 ½ ans et forment une famille recomposée complexe. L'enfant cible est une jeune fille de 14 ans qui vit en garde partagée chez son père. Elle a une sœur aînée (17 ans). De son côté, Richard a également deux grands enfants qui vivent de manière autonome. Ce couple et le père forment une triade coparentale.

Faits saillants : La mère a quitté le domicile conjugal pour se réfugier dans une maison pour femme, l'alcoolisme du père est la raison principale de la séparation. Le couple est au clair sur leurs rôles (double statut parent et beau-parent), même si ce n'a pas toujours été le cas, ils sont suivis par plusieurs professionnels, ce qui les aide dans ce sens.

Entrevue #7 – Aurore (BM7) et Simon (P7) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 15 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est une jeune fille de 15 ans qui vit en garde partagée chez sa mère, mais moins de 40 % du temps chez son père. Elle a un frère aîné (18 ans), deux demi-frères (8 et 10 ans) et une demi sœur (11 ans) qui sont les enfants de Aurore et Simon, ainsi que trois quasi frères qui sont les fils du conjoint de la mère. Les deux couples forment un quatuor coparental.

Faits saillants : La communication entre le père et la mère est très compliquée. La belle-mère n'a jamais souhaité s'impliquer directement dans l'éducation de ses beaux-enfants et refuse de s'impliquer dans les décisions liées à ses beaux-enfants qu'elle considère comme le champ d'action des parents. Le couple met beaucoup l'accent sur les différences de valeurs inculquées dans les deux foyers familiaux.

Entrevue #8 – Pauline (BM8) et Nicolas (P8) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 8 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est un jeune garçon de 10 ans qui vit en garde partagée chez sa mère. Il a deux demi-frères (5 ans et 3 ans) qui sont les fils de Pauline et Nicolas. Ce couple et la mère forment une triade coparentale.

Faits saillants : Le couple dit fonctionner de manière très traditionnelle concernant les rôles d'homme et de femme dans la famille. Au quotidien, aucune distinction n'est faite entre les trois garçons. Les parents ont très peu de contacts, c'est principalement la belle-mère qui communique avec la mère. La triade coopère positivement dans l'intérêt de l'enfant depuis environ 1 an.

Entrevue #9 – Audrey (M9) et Oscar (BP9) : La mère et le beau-père sont ensemble depuis plus de 4 ½ ans et forment une famille recomposée complexe. L'enfant cible est une jeune fille de 10 ans qui vit en garde partagée chez son père. Elle a un frère (7 ans), un quasi frère (10 ans en garde partagée) qui est le fils d'Oscar, et une quasi sœur qui est la fille de la conjointe du père. Les deux couples forment un quatuor coparental.

Faits saillants : Parents et beaux-parents fonctionnent ensemble au quotidien dans l'intérêt des enfants. Ils partagent fêtes d'anniversaire, activités sportives, etc. Du gardiennage est organisé par la mère qui garde également la fille de la belle-mère. Les hommes échangent davantage concernant les activités, tandis que les femmes communiquent sur des aspects plus émotionnels. Les parents en revanche gardent un statut de décideur pour les grandes décisions (comme le choix d'école).

Entrevue #10 – Laura (M10) et Tom (BP10) : La mère et le beau-père sont ensemble depuis 5 ans et forment une famille recomposée simple. L'enfant cible est une jeune fille de 11 ans qui vit en garde principalement maternelle et voit son père une fin de semaine sur deux. Elle a une sœur (16 ans). Ce couple et le père forme une triade coparentale.

Faits saillants : Laura et Tom ont 10 ans d'écart. Quand ils se sont rencontrés, Laura avait 33 ans et 2 enfants, tandis que Tom en avait 23 et vivait encore chez ses parents. Le changement a donc été plutôt brutal pour Tom. Laura a souhaité rapidement que Tom s'impose auprès de ses filles. Elle dit avoir volontairement évincé le père qui, de toute façon, ne se sentait pas très concerné par l'éducation de ses filles. Depuis peu, avec les difficultés scolaires rencontrées par sa fille, Laura veut impliquer davantage le père, initiative également soutenue par Tom.

Entrevue #11 - Dimitri (P11) et Manon (BM11) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 6 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est un jeune garçon de 11 ans qui vit en garde principalement paternelle et voit sa mère 2 jours par 2 semaines. Il a un frère (9 ans) et deux demi-frères, l'un (3 ans) est le fils de Dimitri et Manon, l'autre est le fils de la mère et du beau-père. Ces deux couples forment un quatuor coparental.

Faits saillants : La mère ne semble pas porter beaucoup d'intérêt à ses fils, elle n'engage pas la communication, ne pose pas de questions et réduit ou annule régulièrement son temps de garde. Le beau-père, lui, est régulièrement présent aux activités, le couple communique principalement avec lui. La belle-mère est très impliquée auprès de ses beaux-fils, elle joue un véritable rôle de mère auprès de ces enfants en manque de chaleur maternelle.

Entrevue #12 - Félix (P12) et Ève (BM12) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 4 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est une jeune fille de 11 ans qui vit en garde exclusivement paternelle. Elle a un frère (9 ans) et une demi-sœur (18 mois) qui est la fille de Félix et Ève. Ce couple et la mère ne peuvent pas être considérés comme une triade coparentale, car une décision de justice interdit toute communication entre eux.

Faits saillants : La mère des enfants a tenté d'étrangler le père lors de l'annonce de la reconstitution, elle a également fait écrire une lettre à sa fille expliquant que le père avait effectué des attouchements sexuels à son égard. Après que les enfants aient été placés et que la vérité ait été rétablie, la garde et l'injonction ont été décidées. La belle-mère explique que cette histoire a permis

la création d'un lien unique avec ses beaux-enfants. Elle joue un rôle de mère pour eux, mais trouve difficile de le combiner avec son rôle de mère auprès de sa fille.

Entrevue #13 - Georges (P13) et Mia (BM13) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 4 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est une jeune fille de 13 ans qui vit depuis peu en garde partiellement maternelle, 20 % ou moins du temps chez le père. Elle a deux demi-sœurs, l'une (19 mois) qui est la fille de Georges et Mia, l'autre qui est la fille de la mère et du beau-père. Ces deux couples forment un quatuor coparental.

Faits saillants : Les parents se sont séparés alors que leur fille n'avait que 1 ½ an, depuis la séparation, tous deux ont connu deux relations et ont donné naissance à un enfant dans leur 3^e relation. Initialement en garde partagée depuis sa naissance, la fille de Georges, en pleine crise d'adolescence, a décidé de ne plus venir chez son père qu'occasionnellement. Les deux couples sont quelque peu dépassés par cette situation où la jeune fille parle de drogue, de sexe et de fugue. Ensemble, ils l'accompagnent voir une psychologue.

Entrevue #14 – Claudine (M14) et Jean (BP14) : La mère et le beau-père sont ensemble depuis 4 ans et forment une famille recomposée complexe. L'enfant cible est une jeune fille de 11 ans qui vit en garde partagé chez son père. Elle a une sœur (5 ans), une quasi sœur et un quasi frère (5 ans tous les deux et en garde partagée) qui sont les jumeaux de Jean. Ce couple et le père forment la triade coparentale.

Faits saillants : Claudine et Jean sont amis depuis 12 ans. Lorsque leurs couples ont commencé à battre de l'aile, ils se sont soutenus mutuellement jusqu'à tomber en amour. Ils emménagent ensemble 9 mois après leur séparation mutuelle, ce qui crée des difficultés d'acceptation de la part de leurs ex-conjoints. Au quotidien, Jean a du mal à s'imposer dans la discipline donnée à l'enfant cible (difficulté à mettre des conséquences adaptées, tarde à mettre des conséquences, etc.). Claudine est le parent référent, Jean agit en soutien, cela vaut également dans les relations avec l'autre parent.

Entrevue #15 – Paola (M15) et Oli (BP15) : La mère et le beau-père sont ensemble depuis 8 ans et forment une famille recomposée simple additionnée. L'enfant cible est une jeune fille de 14 ans qui vit en garde principalement maternelle et voit son père une fin de semaine sur deux. Elle a un frère (12 ans) et un demi-frère (5 ans) qui est le fils commun de Paola et Oli. Le père et la belle-mère attendent un enfant. Les deux couples forment un quatuor coparental.

Faits saillants : Le père n'est pas très présent dans l'éducation de ses enfants. Au quotidien, c'est le beau-père qui prend la place de la figure paternelle. La mère a une forte volonté de réunir tout le monde et de faire famille autour des enfants. Les relations entre les deux couples sont très amicales en dehors de ce qui a trait à l'éducation des enfants.

Entrevue #16 – Christian (P16) et Clara (BM16) : Le père et la belle-mère sont ensemble depuis 10 ans et forment une famille recomposée complexe. L'enfant cible est une jeune fille de 15 ans qui vit en garde partagée chez sa mère. Elle a deux sœurs (13 ans et 18 ans) et une quasi sœur (16 ans) qui est la fille de Clara. La mère en couple depuis un mois ne vit pas avec son conjoint, elle et le couple recomposé forment la triade coparentale.

Faits saillants : Le père et la belle-mère peinent à identifier ce qu'ils peuvent se permettre ou non avec les enfants de l'autre. Ils se respectent toutefois dans leur rôle de parent. Ils considèrent la mère trop peu investie auprès des filles et dans la relation coparentale, le père déplore notamment un manque de communication et de soutien.